

Les voies de développement de l'OCDE

Examen des politiques de transformation économique du Togo

POUR UNE PROSPÉRITÉ PARTAGÉE



Les voies de développement

Examen des politiques de transformation économique du Togo

POUR UNE PROSPÉRITÉ PARTAGÉE

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE, du Secrétaire général des Nations unies, du Directeur exécutif de l'ITC, et du Directeur général de l'UNIDO. Les opinions exprimées et les arguments employés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays Membres de l'OCDE ou de son Centre de développement, ou des États membres des Nations unies, ou des Membres et Observateurs de l'Organisation mondiale du commerce, ou des États membres de l'UNIDO.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les noms des pays et territoires utilisés dans cette publication conjointe suivent la pratique de l'OCDE.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE et al. (2024), *Examen des politiques de transformation économique du Togo : Pour une prospérité partagée*, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/2c837a76-fr>.

ISBN 978-92-64-34441-9 (imprimé)

ISBN 978-92-64-74547-6 (PDF)

ISBN 978-92-64-94361-2 (HTML)

Les voies de développement

ISSN 2414-0937 (imprimé)

ISSN 2414-0945 (en ligne)

Crédits photo : Couverture réalisée par Aida Buendía (Centre de développement de l'OCDE).

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : <https://www.oecd.org/fr/publications/support/corrigenda.html>.

© OCDE/ITC/NATIONS UNIES/UNIDO, 2024



Attribution 3.0 OIG (CC BY 3.0 OIG)

Cette œuvre est mise à disposition sous la licence Creative Commons Attribution 3.0 OIG. En utilisant cette œuvre, vous acceptez d'être lié par les termes de cette licence (<https://creativecommons.org/licenses/by/3.0/igo/>).

Attribution – Vous devez citer l'œuvre.

Traductions – Vous devez citer l'œuvre originale, identifier les modifications apportées à l'original et ajouter le texte suivant : *En cas de divergence entre l'œuvre originale et la traduction, seul le texte de l'œuvre originale sera considéré comme valide.*

Adaptations – Vous devez citer l'œuvre originale et ajouter le texte suivant : *Il s'agit d'une adaptation d'une œuvre originale de l'OCDE, de l'ITC, des Nations unies et de l'UNIDO. Les opinions exprimées et les arguments utilisés dans cette adaptation ne doivent pas être rapportés comme représentant les vues officielles de l'OCDE ou de ses pays Membres, ou des États membres des Nations unies, ou des Membres et Observateurs de l'Organisation mondiale du commerce, ou des États membres de l'UNIDO.*

Contenu provenant de tiers – La licence ne s'applique pas au contenu provenant de tiers qui pourrait être incorporé dans l'œuvre. Si vous utilisez un tel contenu, il relève de votre responsabilité d'obtenir l'autorisation auprès du tiers et vous serez tenu responsable en cas d'allégation de violation.

Vous ne devez pas utiliser le logo de l'OCDE, de l'ITC, des Nations unies ou de l'UNIDO, l'identité visuelle ou l'image de couverture sans autorisation expresse ni suggérer que l'OCDE, l'ITC, les Nations unies ou l'UNIDO approuvent votre utilisation de l'œuvre.

Tout litige découlant de cette licence sera réglé par arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de la Cour permanente d'arbitrage (CPA) de 2012. Le siège de l'arbitrage sera Paris (France). Le nombre d'arbitres sera d'un.

Avant-propos

Les examens des politiques de transformation économiques (EPTE) sont un outil d'évaluation et d'orientation des politiques publiques de l'OCDE visant à aider les décideurs à élaborer, mettre en œuvre et améliorer leurs stratégies de transformation économique. Ces examens sont enrichis par un dialogue entre pairs au niveau international dans le cadre de l'Initiative de l'OCDE sur les chaînes de valeurs mondiales, la transformation de la production et le développement.

L'EPTE du Togo est le deuxième réalisé en Afrique et dans un pays moins avancé (PMA). Il a été réalisé à la demande du Premier ministre du Togo et a bénéficié de la coopération d'ONU commerce et développement (CNUCED), de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) et du Centre du Commerce International (CCI).

L'EPTE du Togo est le résultat d'un vaste processus de consultation avec de multiples parties prenantes au Togo et à l'étranger et a bénéficié de l'apprentissage par les pairs du Viet Nam (Agence nationale pour le développement de l'entrepreneuriat et de la commercialisation des technologies du Viet Nam) et de Maurice (Conseil de développement économique de Maurice). Comme dans chaque processus d'EPTE, il a également impliqué la participation de plusieurs représentants gouvernementaux, du secteur privé et d'organisations internationales à un groupe d'apprentissage par les pairs réuni à Paris en juillet 2023.

Remerciements

L'Examen des politiques de transformation économique (EPTE) du Togo a été élaboré dans le cadre d'un processus d'examen des politiques publiques et de recherche de consensus auquel ont participé de nombreuses parties prenantes et organisations internationales. Le rapport a été dirigé par le Centre de développement de l'OCDE en collaboration avec ONU commerce et développement (CNUCED), la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Centre du commerce international (CCI). Ragnheiður Elín Árnadóttir, Directrice du Centre de développement de l'OCDE, Ashish Shah, Directeur de la Division des programmes nationaux de la CCI, Stephen Karingi, Directeur de la Division de l'intégration régionale et du commerce de la CEA, Paul Akiwumi, Directeur de la Division pour l'Afrique, les PMA et les programmes spéciaux de la CNUCED et Ciyong Zou, Directeur Général de la Direction de la coopération technique et du développement industriel durable de l'ONUDI ont facilité le partenariat qui a permis la mise en œuvre réussie du processus de l'EPTE.

Le processus de l'EPTE et le rapport ont été développés sous la conduite d'Annalisa Primi, Cheffe de la Division de la transformation et du développement économiques au Centre de développement de l'OCDE. Manuel Toselli, économiste, a mené le processus et dirigé l'élaboration du rapport avec Abdul-Fahd Fofana, alors analyste des politiques au Centre de développement de l'OCDE. Le rapport a été préparé par une équipe comprenant Annalisa Primi, Manuel Toselli, Abdul-Fahd Fofana, Vasiliki Mavroeidi et Pearl Herrero (OCDE) ; Giovanni Valensisi, Piergiuseppe Fortunato, Habiba Ben Barka, Junior Davis et Anja Slany (CNUCED) ; Stephen Karingi et Koffi Elitcha (CEA) ; Lily Sommer, Aissatou Diallo et Helge Senkpiel (CCI) ; Anders Isaksson et Christoph Hammer (ONUDI). Vicente Ruiz, économiste au Centre de développement de l'OCDE, et Donald Anani, coordinateur national des start-ups et des écosystèmes au CCI, ont contribué à façonner le contenu analytique du rapport au cours de la deuxième mission de terrain de l'EPTE. Le rapport a bénéficié des précieux commentaires et suggestions de plusieurs collègues de l'OCDE : Elisabeth Lambrecht (Centre de développement de l'OCDE), Olaf Merk (Forum international des transports), Emily Bosh (Direction de la coopération pour le développement), Steven Cassimon (Direction des statistiques et des données), Alberto Morales (Direction de la gouvernance publique), Csaba Gaspar (Direction des échanges et de l'agriculture) et Philipp Heinrigs (Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest). Le processus de publication a été géré par Delphine Grandrieux et Elizabeth Nash, et la révision éditoriale réalisée par Andrew Brenner.

Le rapport a bénéficié de la précieuse contribution de deux pairs internationaux : nous remercions Heerun Ghurburrun, Directeur régional pour l'Europe de l'Economic Development Board (EDB) de Maurice, et Tu Minh Hieu, Chef adjoint de la division Innovative Startup de l'Agence nationale pour le développement de l'entrepreneuriat et la commercialisation des technologies du Viet Nam, pour leurs contributions et leurs points de vue.

Nous remercions toutes les personnalités et institutions nationales qui ont initié ce projet et y ont participé, en particulier le Président de la République togolaise, Faure Essozimna Gnassingbé et la Première ministre, Victoire Sidémého Tomégah-Dogbé pour avoir dirigé le processus de l'EPTE au Togo et facilité l'implication de toutes les autorités par le biais du groupe de travail local pour la transformation

économique. Nous sommes reconnaissants pour l'excellent soutien organisationnel et technique de plusieurs collègues au Togo, en particulier Anumu Edem Ketogo, Conseiller du Président de la République ; Etsri Homevor, Directeur du cabinet de la Première ministre ; Kpowbié Tchasso Akaya, Secrétaire général du ministère de l'Économie et des Finances ; Anumu Edem Ketoglo Conseiller du Président de la République ; Atoum Tchakpélé et Rose Akuitsè, Conseillers de la Première ministre. Nous remercions les autorités diplomatiques du Togo à Paris pour avoir facilité le processus.

De précieuses contributions ont été apportées lors de la réunion du Groupe d'apprentissage par les pairs (GAP) qui s'est tenue à Paris en juillet 2023 et à laquelle ont participé des représentants à haut niveau de 10 pays, 11 organisations internationales et 12 représentants du monde universitaire et du secteur privé. Nous sommes reconnaissants pour leurs contributions à Dejene Terzera, Directeur du département de l'agro-industrie à l'ONUDI ; Claire Lloyd, Directrice principale du phosphate transformé et de la roche phosphatée chez Argus Media ; Daniel Trento, conseiller pour l'innovation et les affaires à l'Embrapa, au Brésil ; Soad Souleimani, ministre plénipotentiaire à l'ambassade du Maroc en France ; Naoyuki Yoshino, professeur émérite à l'université Keio de Tokyo et ancien directeur général de l'Institut de la Banque asiatique de développement, Japon ; Pierre Cariou, professeur principal de gestion des opérations, de la chaîne d'approvisionnement et des systèmes d'information à l'école de commerce KEDGE, France ; Jean-Paul Rodrigue, professeur au département d'études mondiales et de géographie de l'université Hofstra, États-Unis ; Rahima Guliyeva, agent de liaison principal au Bureau international des poids et mesures (BIPM) ; Karl-Christian Göthner, expert principal à l'Institut national allemand de métrologie (PTB) ; Steffen Kaeser, Chef de la division de l'infrastructure des normes et de la qualité à l'ONUDI ; Mauricio Céspedes, Directeur exécutif d'INTECO, Costa Rica ; et Taffere Tesfachew, Directeur général par intérim de la Banque de technologie des Nations unies pour les pays les moins avancés.

L'EPTE est le résultat de consultations approfondies et ouvertes avec diverses parties prenantes, menées au Togo en janvier et novembre 2023, et qui comprenaient les activités suivantes :

- Lors de deux tables rondes sur la transformation économique au Togo, environ 50 représentants, dont les pays pairs – Viet Nam et Maurice –, les secteurs public et privé, ainsi que les partenaires du développement et la société civile ont discuté des stratégies, des politiques publiques et des partenariats nécessaires pour stimuler l'investissement et le commerce, développer un pôle d'innovation et soutenir l'agro-industrie.
- Les rencontres bilatérales avec les partenaires au développement et les délégations étrangères au Togo ont enrichi la discussion et appuyé le processus de diagnostic. Nous remercions en particulier – par ordre alphabétique – l'Agence française de développement (AFD), la Banque africaine de développement (BAD), la Coopération allemande (GIZ), la Délégation de l'Union européenne, le Groupe de la Banque mondiale, l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).
- Des entretiens semi-structurés avec plus de 50 experts issus du monde des affaires, du gouvernement, du monde universitaire et de groupes de réflexion au Togo ont été extrêmement utiles pour l'élaboration de ce rapport. Nous remercions les représentants des parties prenantes suivantes – par ordre alphabétique institutionnel – pour leur temps et leurs contributions : Association des grandes entreprises du Togo (AGET) ; Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCIT) ; Conseil national du patronat (CNP) ; Haute Autorité pour la qualité et l'environnement (HAUQE) ; ministères chargés de l'Agriculture, du Commerce, du Développement à la base ; de l'Économie numérique ; de l'Économie et des Finances ; de l'Économie maritime ; de l'Énergie et des Mines ; de la Planification ; de la Promotion des investissements ; de la Recherche ; Parc industriel d'Adétikope (PIA) ; Présidence ; Primature ; Port autonome de Lomé (PAL) ; Université de Kara ; Université de Lomé.

Ce rapport a bénéficié de la contribution financière du gouvernement du Togo.

Éditorial

Au cours des deux dernières décennies, le Togo, petit pays moins avancé (PMA) d'Afrique de l'Ouest, a progressé sur la voie du développement et fait preuve de résilience. Une croissance économique soutenue a permis de réduire la pauvreté et d'améliorer la réponse aux besoins de base, malgré les conséquences de la pandémie de COVID-19. Si l'économie reste ancrée dans l'agriculture, de nouvelles activités industrielles et de services émergent. Des investissements stratégiques dans les infrastructures portuaires du pays ont renforcé sa position de corridor commercial de l'Afrique de l'Ouest : le Togo abrite le quatrième port à conteneurs de l'Afrique. Pourtant, des défis persistent qui entravent la poursuite des progrès, dont la diversification limitée de la production et du commerce, et les faibles niveaux de productivité. Ils sont exacerbés par les risques d'insécurité régionale et le changement climatique qui font planer l'incertitude sur la trajectoire économique future du Togo.

Ce rapport propose plusieurs actions stratégiques pour relever ces défis. Il met l'accent sur la promotion des investissements, l'innovation et l'intégration par le biais de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Il appelle à un soutien accru des partenaires internationaux et à la responsabilité du secteur privé pour accélérer l'ambitieux programme de développement du Togo.

En tirant parti de ses avantages comparatifs, en favorisant un environnement propice aux affaires et avec le soutien efficace de la communauté internationale, le Togo peut accélérer son programme d'industrialisation et favoriser une croissance inclusive.

Cet examen des politiques de transformation économique est le résultat d'une coopération de longue date entre le Centre de développement de l'OCDE, ONU commerce et développement (CNUCED), la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), le Centre du Commerce International (CCI) et l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI). Ensemble, nous nous engageons à soutenir le Togo tout au long de son parcours vers la résilience économique et le progrès, vers une prospérité partagée par tous ses citoyens et tous ses territoires.

**Ragnheidur Elín
Arnadottir**

Directrice,
Centre de
développement,
OCDE

Stephen Karingi

Directeur, Division de
l'intégration régionale
et du commerce,
CEA

Paul Akiwumi

Directeur, Division
pour l'Afrique, les
PMA et les
programmes
spéciaux,
CNUCED

Ciyong Zou

Directeur Général,
Direction de la
coopération
technique et
développement
industriel durable,
ONUDI

Ashish Shah

Directeur, Division
des programmes
nationaux,
CCI

Table des matières

Avant-propos	3
Remerciements	4
Éditorial	6
Abréviations et acronymes	11
Résumé	13
1 Évaluation et recommandations	15
Une petite économie en pleine croissance qui abrite le premier port à conteneurs d'Afrique de l'Ouest	16
Une économie basée sur l'agriculture et les services avec des activités manufacturières émergentes	17
Le Togo doit surmonter ses faiblesses structurelles pour atteindre une prospérité partagée	21
Le Gouvernement togolais s'engage à mettre en œuvre des réformes structurelles	22
Cinq clés pour libérer le potentiel de développement du Togo	25
Annex 1.A. Résumé des recommandations	34
2 Le Togo est un pays en mouvement	37
Introduction	38
Une petite économie en croissance en Afrique de l'Ouest	38
Une économie basée sur l'agriculture et les services avec des activités manufacturières émergentes	41
Il sera essentiel de combler les écarts de productivité, d'investissement et d'innovation pour progresser à l'avenir	56
Conclusions	65
Références	66
Annex 2.A. Accélération et décélération de la croissance	70
Annex 2.B. Productivité relative et fabrication	71
Notes	72
3 Investir dans l'avenir du Togo : de la réduction de la pauvreté à la transformation économique	73
Introduction	74
Le Togo a fait ses preuves en matière de réformes	74
Le gouvernement s'engage à accélérer le changement	77

Pour réaliser sa vision, le Togo a besoin d'un soutien international et d'un renforcement des capacités de l'État	102
Conclusions	109
Références	110
Annex 3.A. Feuille de route gouvernementale	114
Annex 3.B. Laboratoires accrédités au Togo	122
Note	123

4 Transformer les industries : perspectives de l'agroalimentaire et de la logistique portuaire au Togo 125

Introduction	126
L'agroalimentaire est une activité économique centrale au Togo	126
Le gouvernement a pour objectif de transformer l'agriculture sur l'ensemble du territoire	130
L'investissement dans l'agriculture doit être à la hauteur des aspirations du Togo	136
Le Togo abrite l'un des principaux ports à conteneurs d'Afrique	142
Le Togo aspire à devenir le principal centre logistique de l'Afrique de l'Ouest	145
Libérer le potentiel de développement de la logistique maritime au Togo	150
Conclusions	155
Références	156
Annex 4.A. Connexion directe et indirecte du port de Lomé	160

GRAPHIQUES

Graphique 1.1. Croissance du PIB et trafic de conteneurs	17
Graphique 1.2. L'agriculture et les services représentent 80 % du PIB	18
Graphique 1.3. La diversification commerciale du Togo est limitée	20
Graphique 1.4. L'attraction des IDE reste difficile	27
Graphique 1.5. Le renforcement de la productivité et des capacités d'innovation est essentiel pour la transformation économique du Togo	29
Graphique 1.6. Le Togo a mis en place des réformes pour faciliter le commerce numérique	30
Graphique 1.7. L'émergence des start-ups en Afrique de l'Ouest	31
Graphique 1.8. Les partenaires pourraient investir davantage pour la transformation économique au Togo	33
Graphique 2.1. Le PIB réel par habitant augmente mais reste inférieur à celui des autres pays	39
Graphique 2.2. L'insuffisance des infrastructures accroît la vulnérabilité au changement climatique et aux catastrophes naturelles	40
Graphique 2.3. Les services et l'agriculture représentent 80 % de la valeur ajoutée	42
Graphique 2.4. Les activités manufacturières restent concentrées dans les secteurs à faible technologie	44
Graphique 2.5. L'Afrique représente 64 % des exportations brutes totales de marchandises	45
Graphique 2.6. Les réexportations représentent plus de 20 % des exportations de marchandises	46
Graphique 2.7. L'incidence du commerce et la participation du Togo aux chaînes de valeur mondiales ont diminué au fil du temps	47
Graphique 2.8. Le Togo a augmenté ses exportations de services numériques	48
Graphique 2.9. Les 10 premiers secteurs du Togo ayant un potentiel d'exportation inexploité vers l'Afrique	50
Graphique 2.10. Possibilités de diversification des produits, en fonction de la demande la plus forte en Afrique	51
Graphique 2.11. Le Togo facilite le commerce numérique	52
Graphique 2.12. Le Togo pourrait mieux exploiter l'accès préférentiel au marché en raison de son statut de PMA	55
Graphique 2.13. La productivité est un défi majeur pour le Togo	57
Graphique 2.14. Croissance de la productivité du travail, 1970-2020	58
Graphique 2.15. Les activités scientifiques et d'innovation seront la clé de la transformation économique	60
Graphique 2.16. Les IDE restent limités au Togo	62
Graphique 2.17. Répartition sectorielle des EMN dans les pays de la CEDEAO	63
Graphique 2.18. L'écosystème émergent des start-ups en Afrique de l'Ouest	64
Graphique 2.19. Densité de création d'entreprises au Togo	65
Graphique 3.1. Gouvernance pour la transformation économique du Togo, 2023	79

Graphique 3.2. Instruments de transformation économique par type et principaux bénéficiaires	81
Graphique 3.3. Les partenaires de développement soutiennent des projets d'infrastructure au Togo	85
Graphique 3.4. Indice de développement des infrastructures de qualité (QI4SD), Togo et économies sélectionnées, 2022	98
Graphique 3.5. Restrictions au commerce des services numériques (%), 2022	102
Graphique 4.1. La production agricole a augmenté de 3 % en moyenne depuis 2013	127
Graphique 4.2. L'Afrique est la principale destination des exportations, tandis que l'Asie est le principal partenaire en matière d'importation de produits agroalimentaires	128
Graphique 4.3. La sécurité alimentaire et la productivité sont des défis à relever	130
Graphique 4.4. Objectif de développement agroalimentaire, Feuille de route gouvernementale du Togo (FDR), 2025	133
Graphique 4.5. La capacité portuaire du Togo a été multipliée par six depuis 2013	144
Graphique 4.6. Le Togo est un centre de transbordement sous-régional	145
Graphique 4.7. Le Togo a réduit ses coûts commerciaux et amélioré ses performances en matière de logistique maritime	147
Graphique 4.8. La part de marché du transport maritime en Afrique augmente mais est moins diversifiée	149

TABLEAUX

Tableau 1.1. Priorités stratégiques pour la transformation économique du Togo, FDR 2020-2025	22
Tableau 2.1. Tirer profit de la ZLECAf : une analyse SWOT de plusieurs parties prenantes au Togo	53
Tableau 3.1. Stratégie de transformation économique du Togo, basée sur la FDR 2020-25	80
Tableau 3.2. Investir au Togo : aperçu des régimes et des incitations, 2023	91
Tableau 3.3. Attirer les investissements au Togo, à Maurice et au Viet Nam : une comparaison des approches	92
Tableau 3.4. Performance de 10 entreprises opérant sous le régime des zones franches, 2021	93
Tableau 3.5. Actions prioritaires pour renforcer l'infrastructure de qualité au Togo	99
Tableau 3.6. Exigences de base pour le numérique, l'agroalimentaire et l'énergie : métrologie et normalisation	100
Tableau 3.7. Aperçu de l'état d'avancement de la stratégie de transformation économique du Togo, 2023	105
Tableau 4.1. Principales initiatives mises en œuvre dans le cadre du PNIASA, Togo 2017	132
Tableau 4.2. Priorités et actions agro-alimentaires, Feuille de route gouvernementale (FDR), Togo 2025	134
Tableau 4.3. Principales mesures d'incitation en faveur des ports verts	154
Tableau d'annexe 1.A.1. Principales recommandations de l'EPTE pour un développement durable et une prospérité partagée	34
Tableau d'annexe 2.A.1. Incidence et vitesse des accélérations/décélérations de la croissance au Togo et par groupes de pays	70
Tableau d'annexe 2.B.1. Productivité relative du travail, capital par travailleur qualifié et PTF, et leurs contributions, 2020	71
Tableau d'annexe 2.B.2. Productivité du travail dans les sous-secteurs manufacturiers du Togo	71
Tableau d'annexe 4.A.1. Top 5 des origines et destinations des navires en correspondance au Togo, 2019-23	160

ENCADRÉS

Encadré 2.1. L'Accord de libre-échange continental africain (ZLECAf) : industrialiser le continent par le commerce	49
Encadré 2.2. Méthodologie actualisée de la CNUCED pour l'identification des possibilités de diversification des produits	53
Encadré 3.1. Comment la communauté internationale soutient-elle les PMA ?	75
Encadré 3.2. Le Togo a donné la priorité à la protection des plus vulnérables lors de la conférence COVID-19	78
Encadré 3.3. Favoriser l'écosystème des start-ups : l'expérience du Viet Nam	88
Encadré 3.4. Créer des liens productifs au Viet Nam : le programme de développement de l'industrie de soutien (SI)	95
Encadré 3.5. Vers une stratégie globale pour attirer les investissements et promouvoir le commerce : les enseignements de Maurice	96
Encadré 3.6. Qu'est-ce qu'une infrastructure nationale de qualité et pourquoi est-elle essentielle à la transformation économique ?	99

Encadré 3.7. Solutions numériques pour le suivi et l'élimination des barrières non tarifaires	108
Encadré 4.1. Enseignements tirés de la conception, de la planification et de la gestion des agropoles	135
Encadré 4.2. Enseignements tirés de la conception des politiques de gestion des risques agricoles	137
Encadré 4.3. Les systèmes de l'OCDE pour la certification variétale des semences	139
Encadré 4.4. EMBRAPA : innovation, transfert de technologie et coopération internationale au Brésil	141

Abréviations et acronymes

ABAN	Réseau africain des Business Angels
ADC	Africa Data Centre
AFD	Agence française de développement
AGET	Association des grandes entreprises du Togo
AGOA	Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique
AIS	Système d'identification automatique
ALE	Accords de libre-échange
ANPGF	Agence nationale de promotion et de garantie des PME/PMI
APD	Aide publique au développement
API-ZF	Agence de promotion des investissements
ATA	Agence de transformation agricole
ATN	Agence togolaise de normalisation
ATOMET	Agence togolaise de métrologie
ATOPROQ	Agence togolaise pour la promotion de la qualité
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BEPS	Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices
BIPM	Bureau international des poids et mesures
BOAD	Banque Ouest-Africaine de développement
CAD	Comité d'aide au développement
CCI	Centre du Commerce International
CCIT	Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo
CDF	Code Domanial et Foncier
CEET	Compagnie d'Électricité du Togo
CNP	Conseil National du Patronat
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CVM	Chaîne de valeur mondiale
DPI	Droits de propriété intellectuelle
EMN	Entreprises multinationales
FAIEJ	Fonds d'Appui aux Initiatives Économiques des Jeunes
FBCF	Formation brute de capital fixe
FDR	Feuille de route gouvernementale
GFU	Guichet foncier unique
GTI	Initiative de commerce guidé
HAUQE	Haute Autorité pour la Qualité et l'Environnement

IDE	Investissement direct étranger
INQ	Infrastructure Nationale de la Qualité
INSEED	Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
KFW	Banque allemande de développement
ODD	Objectifs de développement durable
OTC	Obstacles techniques au commerce
PCS	Système de Communautaire Portuaire
PDSL	Pays en développement sans littoral
PIA	Plate-forme Industrielle d'Adétikopé
PND	Plan National de Développement
PTB	Institut national de métrologie d'Allemagne
PPP	Partenariat public-privé
PTF	Productivité totale des facteurs
RDTII	Indice régional d'intégration du commerce numérique
RNB	Revenu national brut
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAZOF	Société d'administration de la zone franche
SDAI	Schéma Directeur de l'Agriculture Irriguée
SPG	Système de préférences généralisées
SPS	Sanitaire et phytosanitaire
TCL	Terminal à conteneurs de Lomé
TSA	Tout sauf les armes
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UIT	Union Internationale des Télécommunications
WARCIP	Programme régional d'infrastructure de communication pour l'Afrique de l'Ouest
WURI	Identification unique de l'Afrique de l'Ouest pour l'intégration et l'inclusion régionales
ZAAP	Zones de planification agricole
ZFE	Zones franches d'exportation
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine

Résumé

Le Togo, petite économie d'Afrique de l'Ouest en pleine croissance, a un produit intérieur brut (PIB) de plus de 8.2 milliards de dollars, ce qui en fait la 39^{ème} économie d'Afrique. Il a connu une croissance soutenue, de 5.5 % par an en moyenne au cours de la dernière décennie, ce qui a contribué à la réduction de la pauvreté. Toutefois, le PIB par habitant reste faible par rapport à la moyenne de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

L'agriculture reste l'épine dorsale de l'économie togolaise, contribuant à hauteur de 20 % au PIB et employant 40 % de la main-d'œuvre. Le Togo est le plus grand exportateur de soja biologique vers l'Union européenne, ce qui témoigne de l'essor de ses cultures de rente orientées vers l'exportation. Cependant, l'insécurité alimentaire reste un défi, qui affecte plus de 60 % de la population. Le secteur des services, qui représente 52 % du PIB, s'est considérablement développé, sous l'impulsion des institutions financières et des services publics. L'industrie manufacturière, bien que limitée à 15 % du PIB, est concentrée dans les industries de faible technologie telles que l'agroalimentaire et le textile. La structure économique du Togo reste fragile : 99 % des unités commerciales sont des micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) et 85.5 % des entreprises opèrent de manière informelle.

Le Togo exporte principalement des produits de base et des produits agroalimentaires. Le phosphate représentait 14 % de l'ensemble des exportations brutes en 2020-22. Son réseau commercial est limité, les exportations étant principalement destinées à l'Afrique (64 %), suivie de l'Asie (17 %) et de l'Europe (12 %). La plupart des importations proviennent d'Asie, la République populaire de Chine représentant à elle seule 20 %. L'Europe est la deuxième source d'importation.

Classé parmi les pays les moins avancés depuis 1982, le Togo est confronté à plusieurs vulnérabilités, notamment la hausse des températures et l'aggravation des sécheresses, en particulier dans les régions septentrionales. Les risques liés au changement climatique sont importants étant donné la dépendance économique du Togo à l'égard de l'agriculture. En outre, le développement économique est concentré autour de Lomé, la capitale, et le long de la côte. La pauvreté est plus élevée dans les zones rurales (59 %) que dans les zones urbaines (24 %). En outre, le manque d'infrastructures de transport et d'énergie dans les régions les moins favorisées entrave tout effort d'industrialisation. La dépendance énergétique et les coûts élevés de l'électricité rendent le Togo moins compétitif que ses partenaires régionaux comme le Ghana et le Nigéria. L'instabilité régionale ajoute également aux défis de développement du Togo, soulignant sa pertinence stratégique en tant que centre commercial stable en Afrique de l'Ouest.

Corridor commercial historique reliant les pays africains enclavés au reste du monde, le Togo a fait de ses secteurs portuaire et logistique des moteurs de développement économique. Le port en eau profonde de Lomé, qui abrite le port à conteneurs le plus actif de la région, est au cœur du dynamisme économique du Togo. Des améliorations récentes, notamment la création d'un port sec, ont renforcé ses capacités de transbordement : 67 % de ses marchandises sont transférées entre navires. Entre 2021 et 2024, l'efficacité du port s'est améliorée, avec un doublement de la vitesse moyenne de manutention des conteneurs.

Le Togo a progressé dans la numérisation, la vitesse du haut débit passant de 25 Mbps en 2021 à 31.53 Mbps en 2023, désormais à l'égal de celle du Ghana et dépassant celle du Bénin. La couverture du

réseau 4G est passée de 7.5 % à 72 % de la population entre 2018 et 2022. En 2022, le gouvernement a lancé la plateforme industrielle d'Adetikopé (PIA) et un port sec. En outre, le gouvernement encourage le développement basé sur l'agriculture avec des plans de construction de 11 agropoles à travers le pays. Le pays investit également pour combler ses lacunes en matière d'infrastructure et d'énergie, l'accès et la connectivité du dernier kilomètre et des zones rurales étant les défis les plus difficiles à relever. Le gouvernement a également amélioré les capacités de l'État, en créant une agence pour le développement agricole, en mettant à jour les cadres juridiques pour l'investissement et en améliorant le système national d'infrastructures de qualité.

Pour parvenir à une prospérité partagée, le Togo doit s'attaquer à ses vulnérabilités structurelles. Le gouvernement s'est engagé dans des réformes visant à transformer l'économie, à favoriser le développement du secteur privé et à assurer une croissance inclusive, comme souligné par la feuille de route gouvernementale (FDR 2025), qui met l'accent sur l'inclusion sociale et le développement industriel. Le gouvernement compte mobiliser l'investissement privé pour financer 80 % des 4.4 milliards USD nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Togo a fait ses preuves dans la mise en œuvre de réformes et s'est forgé une réputation de partenaire fiable sur les marchés internationaux. Pour réussir en tant que petite économie d'un continent émergent, et fort d'aspirations claires, le Togo doit donner la priorité à l'articulation des politiques publiques et construire des alliances. Cinq actions sont essentielles pour accélérer les progrès et garantir un développement inclusif et durable :

- **Donner la priorité à un développement inclusif et local.** Pour atteindre ses objectifs en la matière, le Togo doit continuer à moderniser l'État en renforçant les capacités de planification, de gestion et de mise en œuvre dans tous les ministères et à tous les niveaux du gouvernement ; encourager le développement des infrastructures dans les zones rurales ; et améliorer sa capacité à favoriser l'inclusion des jeunes ainsi que l'engagement des communautés locales.
- **Diversifier et améliorer la production nationale,** en attirant davantage d'investissements étrangers (IDE) – dont le stock a augmenté depuis 2000 mais reste inférieur à la moyenne africaine – notamment dans les secteurs d'avenir, et en diversifiant leur provenance.
- **Investir dans l'innovation pour accroître la productivité.** La stratégie nationale (FDR 2025) n'alloue que 0.1 % des investissements à l'innovation. Le Togo doit renforcer ses politiques d'innovation par le biais de services de vulgarisation modernisés, de partenariats internationaux ciblés et d'un fonds national d'innovation dédié.
- **Capitaliser sur la numérisation et la création de start-ups.** Les technologies numériques peuvent stimuler la productivité, accroître la capacité de gestion des risques et améliorer la transparence, la responsabilité et l'efficacité du gouvernement. La scène naissante des start-ups togolaises doit être soutenue pour donner naissance à un écosystème efficace.
- **Renforcer les partenariats internationaux et continentaux.** Pour tirer le meilleur parti de la ZLECAf, le Togo doit adopter une stratégie ciblée, en misant sur le port de Lomé comme atout continental. En tant que petite économie, le pays court le risque d'être marginalisé dans les grands plans d'investissement et partenariats internationaux : un programme de diplomatie économique bien conçu est donc nécessaire pour que le Togo reste une priorité des partenaires internationaux, et favoriser une meilleure coordination entre eux. Ces partenaires sont essentiels pour l'investissement, le partage du savoir-faire et des technologies, ainsi que pour les partenariats industriels visant à co-crée des capacités locales.

1 Évaluation et recommandations

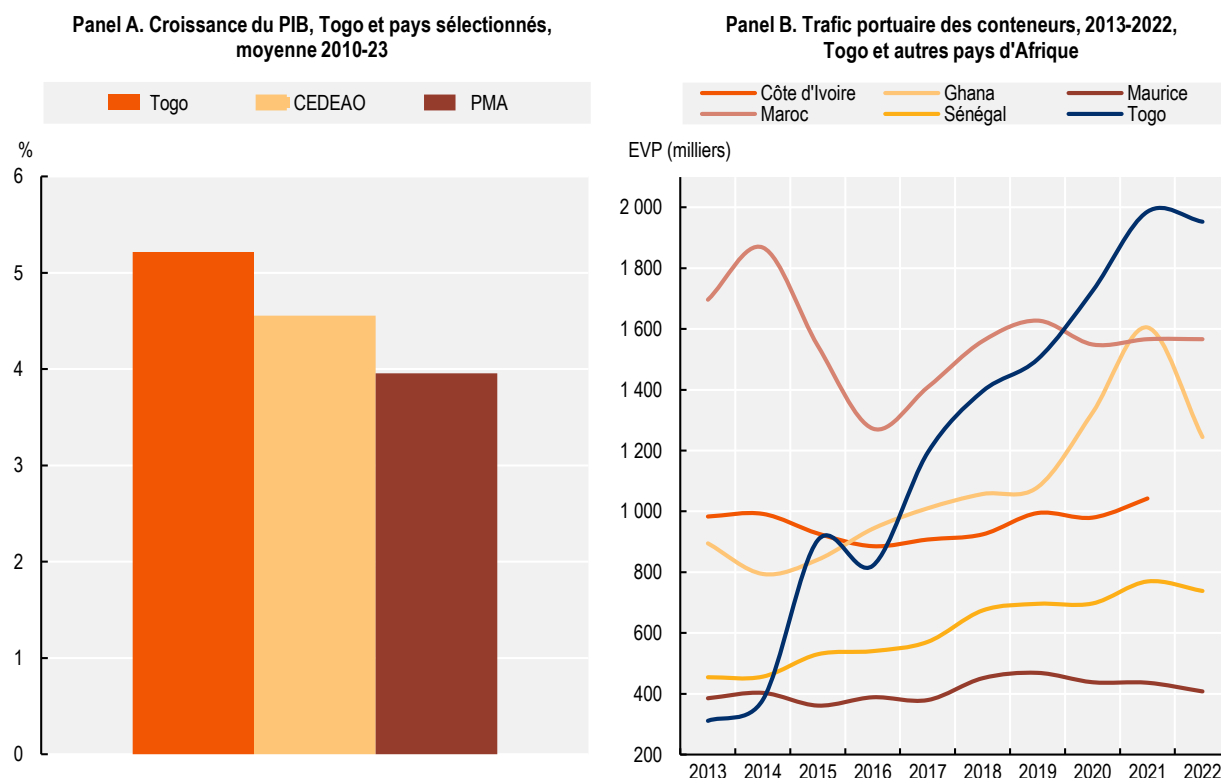
Le Togo est une petite économie en croissance de l'Afrique de l'Ouest. Le pays abrite le quatrième port à conteneurs d'Afrique. Il jouit d'une réputation de stabilité dans un contexte sous-régional difficile. Il est exposé à des vulnérabilités structurelles, notamment une forte exposition au changement climatique et aux catastrophes naturelles. Le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre des réformes pour transformer la croissance en une prospérité partagée. Le pays, dont l'activité principale reste l'agriculture malgré l'émergence récente d'activités manufacturières et de services, dispose d'une stratégie nationale qui donne la priorité à l'attraction des investissements, à la création de valeur locale et au développement des infrastructures. Moderniser l'État en mettant l'accent sur les résultats, identifier des projets qui changent la donne et trouver de nouveaux moyens de mieux tirer parti des partenariats internationaux et de la coopération au développement sont des étapes cruciales pour libérer le potentiel de développement du Togo.

Une petite économie en pleine croissance qui abrite le premier port à conteneurs d'Afrique de l'Ouest

Le Togo est un petit pays d'Afrique de l'Ouest situé sur le golfe de Guinée. Il compte plus de 8 millions d'habitants, soit l'équivalent de 0.6 % de la population totale de l'Afrique. Il est classé parmi les pays les moins avancés (PMA) depuis 1982 et, en 2021, son PIB s'élevait à 8.2 milliards de dollars, soit 0.3 % du PIB de l'Afrique. Entre 2010 et 2023, le Togo a connu l'une des croissances économiques les plus rapides du continent, avec une croissance moyenne du PIB d'environ 5.5 %, supérieure à la moyenne des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (Graphique 1.1, Panel A). La croissance du Togo, tout en contribuant à la réduction de la pauvreté de 61.7 % de la population en 2006 à 43.8 % en 2021, ne s'est pas traduite par une augmentation effective du PIB par habitant qui reste à 71 % de la moyenne de l'espace CEDEAO.

Historiquement un corridor commercial reliant les pays et territoires africains avec le reste du monde, le Togo a progressé en faisant de son port et de son secteur logistique un moteur de développement économique. Établi pendant la période coloniale et agrandi après l'indépendance en 1961, le port en eau profonde de Lomé est devenu le port à conteneurs le plus fréquenté d'Afrique de l'Ouest, avec 75.5 millions de tonnes de marchandises traitées en 2022 (Graphique 1.1, Panel B). Le port de Lomé joue aujourd'hui un rôle crucial en tant que plaque tournante du transbordement, avec 67 % de son trafic impliquant des marchandises transférées entre navires et dirigées vers diverses destinations. Entre 2021 et 2024, l'efficacité du port s'est améliorée. La vitesse moyenne de traitement des conteneurs a doublé, passant de 0.4 à 0.8 tonne par seconde. Le port sec mis en place en 2022 et l'adoption de solutions numériques ont permis d'élargir les opportunités commerciales, de rationaliser les processus douaniers, de renforcer la sécurité et de réduire les inefficacités.

Graphique 1.1. Croissance du PIB et trafic de conteneurs



Source : Élaboration des auteurs sur la base des données des comptes nationaux de la Banque mondiale, <https://data.worldbank.org/>, et du Port autonome de Lomé <https://www.togo-port.net/statistiques-pal/>, 2023.

Une économie basée sur l'agriculture et les services avec des activités manufacturières émergentes

L'économie togolaise repose en grande partie sur l'agriculture, qui contribue à environ un cinquième du PIB, emploie 40 % de la main-d'œuvre et représente 35 % des recettes d'exportations. Le Togo possède 3.6 millions d'hectares de terres agricoles (70 % de la superficie totale), soit plus que le Ghana (55 %) et le Bénin (35 %). La plupart des terres sont utilisées pour les cultures temporaires (54 %), suivies par les prairies et les pâturages (26 %) et les cultures permanentes (4 %). La production agricole a augmenté de 3 % par an en moyenne entre 2013 et 2022, dépassant la croissance démographique de 2.5 %. Les petites exploitations familiales dominent, produisant 94 % de la production sur des parcelles de moins de 3.5 hectares, 52 % des ménages gérant moins de 3 hectares.

Outre les aliments de base comme le manioc, le riz, l'igname et le maïs, les cultures de rente orientées vers l'exportation comme le coton, le cacao, l'huile de palme et le soja sont de plus en plus importantes. Le Togo est le premier exportateur de soja biologique vers l'Union européenne (UE) et le septième importateur de produits biologiques dans l'UE, représentant 5 % des importations totales de produits biologiques.

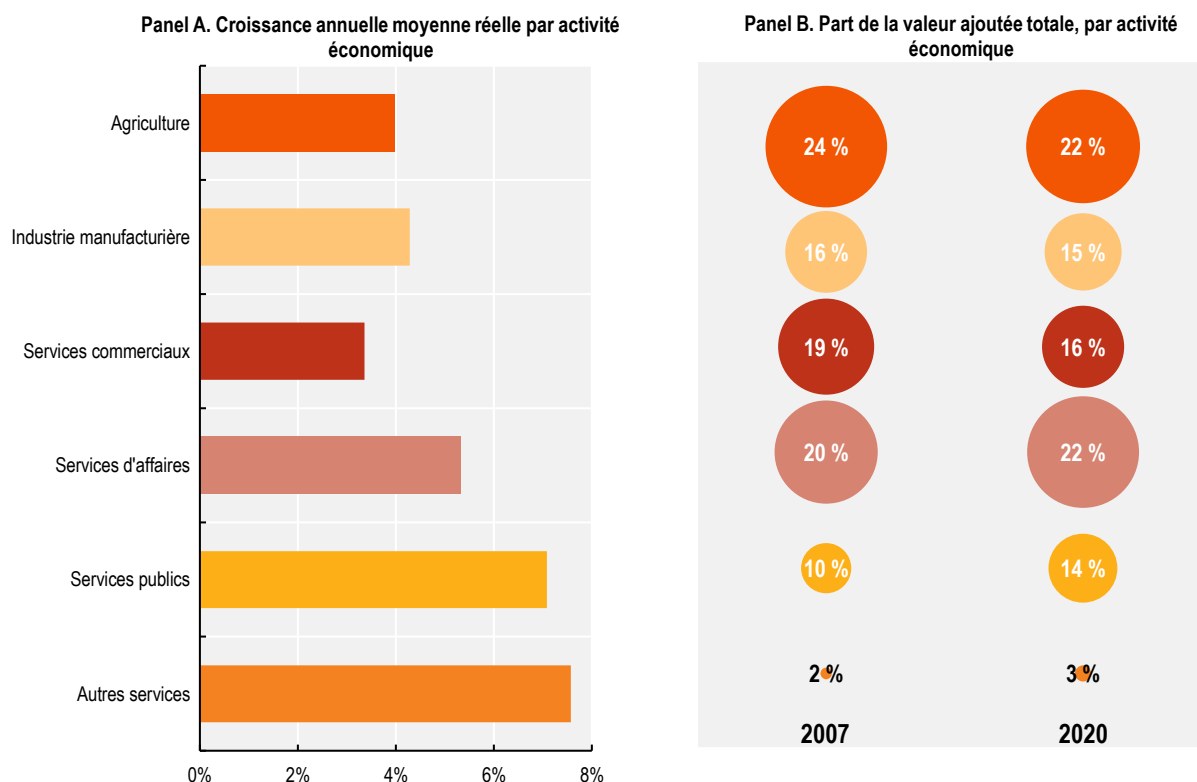
Malgré l'augmentation de la production et l'amélioration des disponibilités alimentaires, l'insécurité alimentaire reste élevée : 63 % de la population connaîtra une insécurité alimentaire modérée ou grave entre 2020 et 2022, contre 39 % au Ghana, 33 % au Brésil et moins de 10 % au Viet Nam. Le changement

climatique, l'inflation croissante des produits agroalimentaires et des intrants importés, ainsi que les coûts élevés des engrais, qui ont augmenté de 45 % entre 2022 et 2023, sont autant de facteurs qui contribuent à cette situation.

Depuis le milieu des années 2000, le développement des institutions financières et des services publics a stimulé la croissance du secteur des services, qui représente 52 % du PIB en 2023. L'industrie manufacturière, restée stable à environ 15 % du PIB, reste spécialisée principalement dans les industries de l'agroalimentaire, du textile et des matériaux de construction. L'industrie alimentaire est le plus grand secteur manufacturier, contribuant à 46 % de la valeur ajoutée manufacturière et à 31 % de l'emploi manufacturier (Graphique 1.2).

La structure économique du Togo est fragile : 99 % des entreprises sont des micros, petites et moyennes entreprises (MPME), représentant 80 % du PIB. La plupart des entreprises nationales (85.5 %) opèrent de manière informelle, avec une moyenne de deux employés contre sept pour les entreprises formelles. Le Togo ne compte que huit entreprises multinationales (EMN), principalement dans le domaine du transport maritime et de l'assurance, essentiellement en provenance d'Europe.

Graphique 1.2. L'agriculture et les services représentent 80 % du PIB



Source : Élaboration des auteurs sur la base des données des comptes nationaux de l'INSEED, <https://inseed.tg>, 2023 et des données de la plateforme d'information sur les entreprises multinationales de l'OCDE et de l'UNSD, <https://www.oecd.org/sdd/its/mne-platform.htm>, 2023.

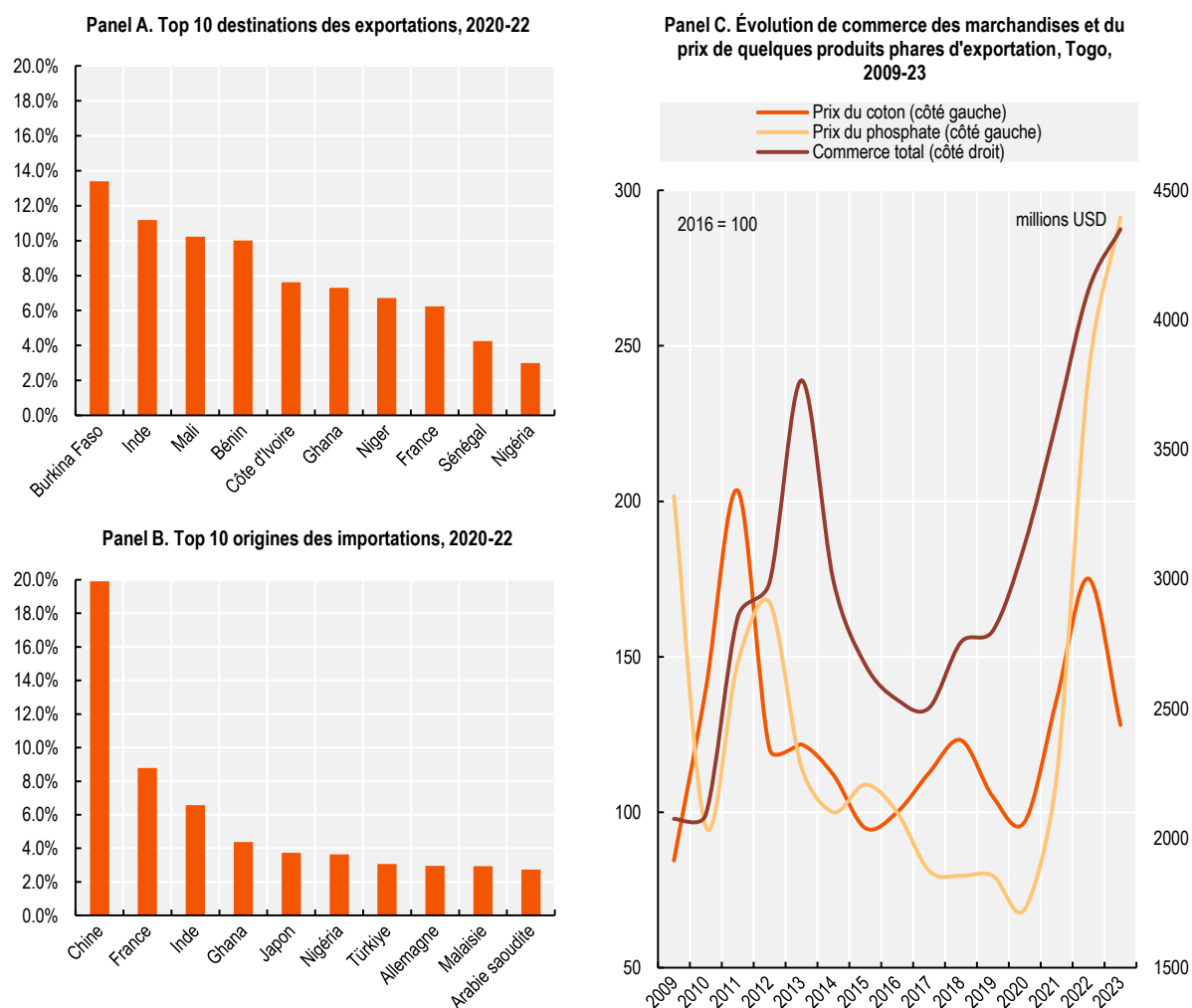
Les exportations sont concentrées sur des produits de base et agroalimentaires. Les 20 premiers produits représentent 82 % des exportations totales. Le phosphate représente 14 % de toutes les exportations brutes en 2020-22 et est principalement expédié vers l'Inde où il sert de composant principal dans la production d'engrais. Après le phosphate, les articles en plastique, les produits de beauté et le ciment

représentent chacun des parts d'exportation variant de 6 % à 8 %. Les autres produits comprennent le soja, les tissus de coton et les produits agroalimentaires.

Le Togo exporte principalement vers l'Afrique et importe d'Asie. Le continent africain représente 64 % des exportations brutes totales, suivi de l'Asie avec 17 % et de l'Europe avec 12 %. L'Amérique du Nord, au contraire, ne représente que 3 % des exportations brutes totales. Les pays asiatiques, au premier rang desquels la République populaire de Chine (ci-après « Chine ») avec 20 %, sont les principaux partenaires du Togo en matière d'importation, avec 48 % des importations totales, suivis par les pays européens avec 29 %, la France étant en tête avec 9 %. Dans le même temps, les réexportations jouent un rôle important, représentant jusqu'à 22 % des exportations brutes, soulignant le rôle du Togo en tant que corridor reliant les pays enclavés au reste du monde. Le Togo traite 90 % des marchandises en transit à destination des pays enclavés tels que le Burkina Faso, le Niger et le Mali (Graphique 1.3, Panel A et B). Les principaux produits réexportés sont les carburants (30 %) et les produits de transport (26 %), suivis par les textiles (13.5 %) et les légumes (8.5 %).

L'importance du commerce dans le PIB du Togo a diminué au fil du temps. Au cours de la seconde moitié des années 2000, le commerce en pourcentage du PIB était relativement plus élevé, notamment en raison des prix élevés du phosphate et du coton. Toutefois, ces facteurs se sont dissipés depuis le début des années 2010, le ratio des échanges sur le PIB ayant diminué pour atteindre 58 % en 2019-22. Depuis 2021, les prix mondiaux du phosphate ont augmenté en raison de la hausse de la demande mondiale d'engrais et des perturbations de l'offre, ce qui a entraîné une légère augmentation de l'incidence des échanges (Graphique 1.3, Panel C).

Graphique 1.3. La diversification commerciale du Togo est limitée



Source : Élaboration des auteurs sur la base de Comtrade, <https://comtrade.un.org/>, 2023 et du système de prix des produits primaires du FMI, <https://data.imf.org/>, 2024.

Le Togo doit surmonter ses faiblesses structurelles pour atteindre une prospérité partagée

Le Togo est exposé à un ensemble de vulnérabilités internes et externes qui entravent les progrès futurs :

- Le Togo est confronté à d'importants risques liés au changement climatique, avec une hausse des températures et une aggravation des sécheresses, en particulier dans les régions septentrionales. Ces conditions ont fortement impacté de nombreux produits, notamment le coton dont la production a chuté de 62 % entre 2018-19 et 2021-22. La mauvaise répartition des pluies, la dégradation des sols et la déforestation exacerbent la vulnérabilité de l'ensemble du secteur agricole, d'autant plus que celui-ci repose en grande partie sur un système pluvial et une adoption technologique limitée.
- Les disparités territoriales freinent le développement. Le Togo reste une économie essentiellement rurale, 57 % de la population résidant dans les zones rurales en 2022. Les opportunités de développement économique sont concentrées autour de la capitale, Lomé, et dans la région maritime, le long de la côte. La pauvreté est plus élevée dans les zones rurales (59 %) que dans les zones urbaines (24 %) et dépasse 65 % dans la région des Savanes, au nord du pays. Alors que le pays est engagé dans un effort important pour améliorer les infrastructures sur l'ensemble du territoire national, les zones rurales sont à la traîne en termes d'infrastructures de transport, d'énergie et d'eau, ce qui exacerbe leur vulnérabilité déjà élevée. Par exemple, alors que le taux d'électrification moyen national est de 57 %, il n'est que de 25 % dans les zones rurales.
- Les lacunes en matière d'infrastructures de transport et d'énergie entravent les aspirations à l'industrialisation locale. La dépendance énergétique et les coûts élevés de l'électricité pour les industries (0.19 USD par kWh en 2023) rendent le Togo moins compétitif par rapport à des partenaires régionaux tels que le Ghana (0.10 USD par kWh) et le Nigéria (0.04 USD par kWh). En outre, le Togo dépend fortement des importations d'énergie, qui représentent environ 70 % de la consommation totale, et importe la totalité des combustibles.
- L'augmentation de la mobilisation des ressources et des investissements est essentielle pour le Togo. La dette publique intérieure représentait 68 % du PIB en 2022, et l'accès au financement international est difficile pour le pays. Des projets cruciaux comme l'expansion des routes rurales manquent de 88 millions d'USD sur les 97 millions d'USD estimés. L'augmentation des obligations de remboursement de la dette, avec des paiements d'intérêts représentant 14 % des recettes publiques en 2022, et la faible propension du secteur privé à investir posent des défis considérables. L'augmentation des coûts de l'énergie, due à la flambée des prix mondiaux, grève encore davantage le budget, affectant les ministères et les capacités opérationnelles. Du côté des banques, alors que les taux d'inclusion financière sont élevés (86 %) et que la capitalisation des banques nationales s'est améliorée pour atteindre 25 % en 2021, le crédit au secteur privé est faible, à 27 %, en dessous de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne et des PMA, qui s'élevait respectivement à 34.4 % et 35.5 %.
- L'instabilité en Afrique de l'Ouest pose des défis importants aux ambitions de développement du Togo, ayant un impact direct sur le commerce régional et l'intégration économique avec des partenaires clés tels que le Burkina Faso, le Niger et le Mali. Malgré ces obstacles, la stabilité et la fiabilité du Togo en tant que plaque tournante commerciale en font un partenaire de plus en plus stratégique pour la communauté internationale dans ses efforts de gestion et de réduction de l'instabilité régionale.

Le Gouvernement togolais s'engage à mettre en œuvre des réformes structurelles

Le Togo est un pays en mouvement. Son gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre des réformes, avec une vision claire de la transformation de l'économie, de la promotion du développement du secteur privé et de la mise en œuvre de la croissance pour tous.

Tableau 1.1. Priorités stratégiques pour la transformation économique du Togo, FDR 2020-2025

Domaines prioritaires	Comblent les lacunes en matière d'infrastructures	Favoriser la transformation numérique et la promotion des start-ups	Attirer les IDE grâce aux zones économiques spéciales	Promouvoir le développement industriel local	Mise à jour du cadre institutionnel et juridique
Principales actions	Développement de l'électrification, des routes rurales et des routes nationales, ainsi que des capacités aéroportuaires et portuaires.	Améliorer l'infrastructure numérique, favoriser l'accès aux technologies numériques et la numérisation des services publics. Améliorer et augmenter les options de financement pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), et développer un centre d'innovation local.	Lancement de la PIA (Plateforme d'Investissement Industriel) et plan pour 10 agropoles (sur l'ensemble du territoire).	Soutien ciblé aux agriculteurs (aide non remboursable pour les semences, les engrais et les tracteurs), à l'industrie minière et chimique (y compris la production de phosphate), campagne de sensibilisation visant à encourager la consommation locale de la production nationale, promotion de l'image de marque du pays et amélioration du système d'infrastructures (QIS).	Création d'agences de modernisation agricole, de zones rurales, réformes juridiques pour réduire la bureaucratie, réformes foncières, réformes des règles de gestion des entreprises publiques.
Principaux secteurs	Agriculture, industrie manufacturière et logistique	Horizontal	Agroalimentaire et industrie manufacturière	Exploitation minière et phosphate	Tous les secteurs, avec un accent particulier sur l'agriculture et l'agroalimentaire
Principaux bénéficiaires	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises + secteur public	Grandes entreprises (nationales et étrangères)	Grandes entreprises	Agriculteurs et toutes les entreprises
Budget prévu public (en millions d'USD)	690	78	26	113	38
Budget prévu privé (en millions d'USD)	1 798	82	188	2 062	4
Budget prévu total (millions d'USD et part du total)	2 488 (49 %)	159 (3.4 %)	214 (4 %)	2 175 (43 %)	42 (1 %)

Note : Pour les besoins de cette analyse centrée sur les mesures de transformation économique, les mesures suivantes ayant des composantes sociales significatives ont été exclues : couverture sanitaire universelle, plan d'intervention d'urgence en matière de soins de santé, eau et assainissement, développement du logement, banque numérique, capacité de scolarisation et amélioration de la qualité de l'enseignement.

Source : Élaboration des auteurs sur la base de la Feuille de route gouvernementale Togo, 2024, <https://presidence.gouv.tg/feuille-de-route-gouvernementale-togo-2025/>.

La Feuille de route gouvernementale (FDR 2025) met l'accent sur l'inclusion sociale et la répartition équitable des initiatives gouvernementales dans l'ensemble du pays, et donne la priorité à

l'industrialisation. Elle comprend 42 actions à mettre en œuvre entre 2021 et 2025. Trente-cinq de ces 42 actions sont liées à la transformation économique et représentent environ 70 % du coût total estimé à 4,4 milliards USD. Le secteur privé devrait contribuer à environ 80 % de l'investissement total estimé (Tableau 1.1). La FDR 2025 est coordonnée par la primature et la présidence assure le suivi et la mise en œuvre par l'intermédiaire de l'unité de mise en œuvre de la présidence. Chaque projet prioritaire a un ministère chef de file qui agit en tant que coordinateur d'un groupe de travail composé des ministères et agences concernés.

Dans la mise en œuvre de la FDR 2025, le Togo a progressé sur trois fronts principaux :

- Comblent les lacunes en matière d'infrastructures.
- Moderniser les institutions gouvernementales et la gouvernance.
- Mettre à jour les systèmes d'incitation et le cadre réglementaire.

Les progrès réalisés sont résumés ci-dessous.

Comblent les lacunes en matière d'infrastructures

La stratégie du Togo met l'accent sur le comblement des lacunes en matière d'infrastructures dans les domaines du transport et de l'énergie, ainsi que sur les infrastructures liées à la production, grâce à la création de zones économiques spéciales (ZES) destinées à accélérer l'industrialisation, à attirer les investissements et à favoriser la diversification de la production en ajoutant de la valeur au niveau local.

- En 2021, le Togo a inauguré la Plateforme Industrielle d'Adetikopé (PIA). Lancée grâce à un partenariat public-privé (PPP) de 250 millions USD, la PIA est conçue comme un parc industriel multisectoriel situé à 15 km au nord de Lomé. Elle se concentre sur l'agroalimentaire, l'industrie légère et le textile, en mettant l'accent sur la transformation locale du coton. La plateforme comprend des installations industrielles, commerciales et de conteneurs, ainsi qu'une zone résidentielle, et devrait créer 35 000 emplois.
- Pour compléter la PIA, le Togo a lancé en 2022 le port sec, situé à 27 km du port de Lomé. Il couvre 20 hectares et peut accueillir 500 camions et 12 000 conteneurs. Le port sec sert principalement de plateforme de manutention et de transit pour les camions et les conteneurs reliant les pays enclavés au port. Il étend la zone franche du port et offre des entrepôts, des zones de stockage et des services de dédouanement. Dans le cadre de la FDR 2025, le gouvernement prévoit de relier le port et le port sec par une voie ferrée.
- Parallèlement, le gouvernement encourage le développement basé sur l'agriculture. Depuis 2020, il est prévu de construire 11 agropoles sur l'ensemble du territoire togolais afin de favoriser le développement basé sur l'agriculture. Le pays a commencé par la construction du premier projet pilote dans la région de Kara. Le projet d'agropoles dispose d'un budget initial de 6 millions USD provenant de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) pour le développement des infrastructures et le soutien ciblé aux agriculteurs afin d'améliorer les pratiques agricoles. La mise en œuvre a progressé plus lentement que prévu. Il sera essentiel d'attirer les investissements du secteur privé pour accélérer les progrès. Pour soutenir les agropoles, le Togo travaille également avec les agriculteurs locaux pour améliorer les techniques de production des petits exploitants grâce à la création de zones de développement agricole planifiées (ZAAP).
- Le Togo investit dans l'expansion de sa capacité énergétique, avec des projets récents tels que l'achèvement de la première phase de l'usine de gaz de Kékéli de 47 MW en 2021 et le développement d'une centrale hydroélectrique de 50 MW à Tététou. Le pays se concentre également sur les énergies renouvelables, en visant l'accès universel d'ici 2030 et en se fixant pour objectif que 50 % de la capacité installée provienne de sources renouvelables d'ici 2025.

- Le Togo priorise la modernisation des infrastructures de transport. La FDR 2025 fait état d'un besoin d'investissement de 2 500 millions USD entre 2020 et 2025, avec des projets clés tels que l'autoroute N1 reliant le Togo au Burkina Faso (2 milliards USD) et le corridor est-ouest reliant le Ghana et le Bénin. Le Togo a agrandi et modernisé l'aéroport international Gnassingbé Eyadéma et est en train d'agrandir l'aéroport international de Niamtougou dans la région de la Kara.
- Le Togo a progressé dans le déploiement de l'infrastructure digitale. En 2023, le câble sous-marin de télécommunications à fibre optique Equiano est devenu opérationnel, complétant les connexions existantes et devrait permettre de multiplier par 20 la capacité du réseau et d'augmenter considérablement la vitesse de l'internet.

Modernisation de la gouvernance et des institutions publiques

Depuis 2015, le Togo a mis en œuvre des réformes institutionnelles et a créé :

- en 2018, l'Agence pour la promotion et le développement des agropoles (APRODAT) qui a pour objectif d'encadrer le développement de dix agropoles sur l'ensemble du territoire et d'attirer les investisseurs étrangers.
- en 2018, le Mécanisme d'incitation au financement agricole (MIFA) pour relever les défis du financement agricole. L'objectif est de fournir aux acteurs de la chaîne de valeur agricole un accès durable aux marchés et des services financiers et non financiers adaptés.
- en 2019, le ministère de la Promotion des investissements et de l'Agence de promotion des investissements (API-ZF) pour offrir des services de pré- et d'après-vente aux investisseurs.
- en 2020, le Comité de concertation État-secteur privé (CCESP). Il est présidé par la primature, ainsi que par des unités spéciales chargées de superviser la mise en œuvre des réformes et le développement des entreprises depuis le bureau présidentiel.
- en 2022, l'Agence de transformation agricole (ATA) en tant qu'agence de mise en œuvre affiliée au ministère de l'Agriculture, chargée du transfert de technologie et des services de vulgarisation.

Parallèlement, le Togo a renforcé son système d'infrastructure nationale de qualité (INQ), notamment en mettant en place :

- La Haute Autorité pour la Qualité et l'Environnement (HAUQE) : créée pour superviser et coordonner le cadre de l'infrastructure de la qualité, elle garantit la qualité des produits et des services nationaux, le respect des normes internationales et la protection des consommateurs.
- L'Agence togolaise de normalisation (ATN) qui est responsable de l'élaboration et de l'adoption des normes.
- L'Agence togolaise de métrologie (ATOMET) qui gère le contrôle et l'étalonnage des instruments de mesure.
- L'Agence togolaise pour la promotion de la qualité (ATOPROQ) qui promeut une culture de la qualité auprès des entreprises et du public.
- Le Comité d'Agrément Togolais (COTAG) en charge des agréments et de l'évaluation de la conformité au Togo.

Le Togo a progressé dans l'utilisation de la technologie digitale pour accroître la responsabilité, la transparence et l'efficacité du gouvernement. Le Togo a mis en place l'Agence nationale de cybersécurité (ANCy) en 2019. En 2021, il a inauguré le centre de données de Lomé qui, avec ses 500 m², fournit des services numériques au gouvernement et au secteur privé.

Le Togo a également progressé en matière d'infrastructures portuaires en adoptant des solutions numériques, notamment le système de gestion des douanes ASYCUDA World adopté en 2014, qui a permis de réduire les formalités administratives et le temps nécessaire aux échanges commerciaux. Le

Togo a également adopté la plateforme SEGUCE en 2021 ; ce système fonctionne comme un guichet unique pour le commerce extérieur en facilitant l'interaction des parties prenantes et en accélérant le traitement des marchandises, en réduisant les délais de transit et en simplifiant les procédures douanières. En 2023, le Togo a adopté l'AIS 2.0, un système d'identification à distance des navires et d'amélioration des flux de trafic, renforçant ainsi la sécurité portuaire.

Mise à jour du cadre réglementaire

Le Togo a modernisé son cadre réglementaire et ses systèmes d'incitation dans le but d'augmenter la valeur ajoutée locale et d'attirer les investissements étrangers.

Depuis 2024, le cadre réglementaire des investissements directs étrangers (IDE) est régi par trois lois : le code des investissements de 2019, la loi sur les zones franches de 2011 et le décret sur les zones industrielles et textiles de 2023, récemment approuvé. Les trois régimes offrent des taux d'imposition préférentiels couvrant à la fois les impôts directs et indirects, y compris des exonérations de droits de douane et d'importation, avec des dispositions spécifiques relatives aux importations de capital et de machines, des exonérations de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des dividendes sur les gains en capital, ainsi que la retenue de l'impôt sur le revenu des sociétés et de l'impôt foncier. Bien que les trois régimes d'investissement aient des caractéristiques distinctes ciblant différents types d'investisseurs et d'industries, ils comprennent tous des dispositions spécifiques et supplémentaires visant les régions moins développées dans lesquelles les investisseurs potentiels peuvent bénéficier d'avantages accrus.

Les réformes foncières, telles que le Code foncier et domanial de 2018, ont simplifié les procédures d'enregistrement des propriétés, en particulier à Lomé. Le pays a enregistré une croissance significative des recettes fiscales, avec une augmentation du ratio impôts/PIB de 6 points de pourcentage entre 2010 et 2021, grâce à la modernisation de la collecte des recettes et à la prévention de la fraude. Le Togo a favorisé un environnement commercial numérique relativement ouvert, avec un score sur l'indice de restriction du commerce des services numériques qui indique moins de restrictions que la moyenne africaine, bien que des améliorations dans l'infrastructure et la connectivité soient encore nécessaires.

D'autres réformes réglementaires importantes comprennent la loi sur les partenariats public-privé (PPP) de 2021, qui met à jour le cadre de 2014 ; un code de la propriété (CDF) qui vise à réglementer la propriété foncière et les droits de propriété ; et en 2021, un nouveau code réglementant les activités des microentreprises et des PME, afin d'améliorer la formalisation et l'accès à des mécanismes de financement spécifiques. En outre, le Togo est devenu le 140^{ème} membre du cadre inclusif OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), s'engageant dans des efforts mondiaux pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. En tant que membre, le Togo collaborera sur un pied d'égalité avec les autres pays pour mettre en œuvre le BEPS qui comprend 15 mesures visant à lutter contre l'évasion fiscale et à assurer le respect des règles fiscales internationales.

Le pays a également adopté des législations clés en matière de numérisation, notamment la loi sur l'identification biométrique, la loi sur la cybersécurité et la loi sur la protection des données personnelles.

Cinq clés pour libérer le potentiel de développement du Togo

Le Togo a fait ses preuves en matière de réformes et s'est forgé une réputation de partenaire fiable sur les marchés internationaux.

En tant qu'économie relativement petite dans un continent émergent aux aspirations claires, le Togo doit définir ses priorités dans l'ordonnancement de ses politiques et dans la constitution d'alliances pour réussir. Cinq actions s'avèrent essentielles pour accélérer les progrès et faire en sorte que le Togo respecte son programme de développement inclusif et durable.

Priorité au développement inclusif et local

L'identification de politiques et de réformes concrètes visant à offrir de réelles opportunités aux jeunes sur l'ensemble du territoire national et à combler les principaux retards de développement dans les régions rurales changera la donne pour le pays. Traduire la vision nationale d'une prospérité partagée sur l'ensemble du territoire est une étape essentielle pour que le Togo progresse sur la voie du développement durable. Pour progresser vers un développement inclusif, le Togo devra mettre à jour la planification de ses infrastructures afin de garantir le développement des routes rurales, la connexion du dernier kilomètre et la planification efficace d'un réseau de transport intermodal.

De même, le Togo devra progresser dans l'engagement des parties prenantes de la communauté dans l'élaboration des politiques. Ceci est particulièrement important pour les projets d'infrastructure dans les zones rurales. Ces actions permettront de mieux répondre aux besoins locaux, tels que les techniques d'irrigation appropriées et les capacités de gestion de l'eau. L'engagement communautaire servira également à accroître l'appropriation et la participation des citoyens locaux et nécessitera d'augmenter les capacités au niveau local, notamment en encourageant la mobilité des fonctionnaires de la capitale vers le territoire. Des mécanismes de rotation du personnel pourraient être mis en place pour renforcer les capacités au niveau local.

Les futurs accords d'investissement étranger et de concession devraient ajouter une clause spécifique sur la répartition équitable de la valeur afin de garantir que la valeur générée est équitablement répartie entre toutes les parties prenantes, avec des mécanismes d'application clairs et un soutien ciblé pour le partage des connaissances et le transfert de technologie. Ces mesures devraient être associées à une stratégie portant sur l'emploi et l'informalité des entreprises. Dans ce contexte, les programmes d'éducation et de renforcement des capacités au niveau local seront essentiels, de même qu'un effort accru dans le développement des zones de développement agricole planifié (ZAAP).

Le Togo doit continuer à moderniser l'État en renforçant les capacités de planification, de gestion et de mise en œuvre dans tous les ministères et à tous les niveaux du gouvernement. Le passage d'une feuille de route nationale à une stratégie nationale de développement nécessitera une administration habilitée à tous les niveaux du gouvernement. À l'heure actuelle, la présidence est à l'origine de la plupart des initiatives de premier plan, ce qui est courant aux premiers stades du développement et dans les contextes de grande fragilité. Cependant, sur la voie de la prospérité, il sera important de renforcer les capacités du gouvernement et, parallèlement, de créer des espaces efficaces pour la coordination des politiques. Ces changements contribueraient à réduire les niveaux élevés d'exécution budgétaire limitée, qui s'élevaient en moyenne à environ 70 % entre 2015 et 2021.

Diversifier et améliorer la production nationale grâce à des exportations de qualité et à l'IDE

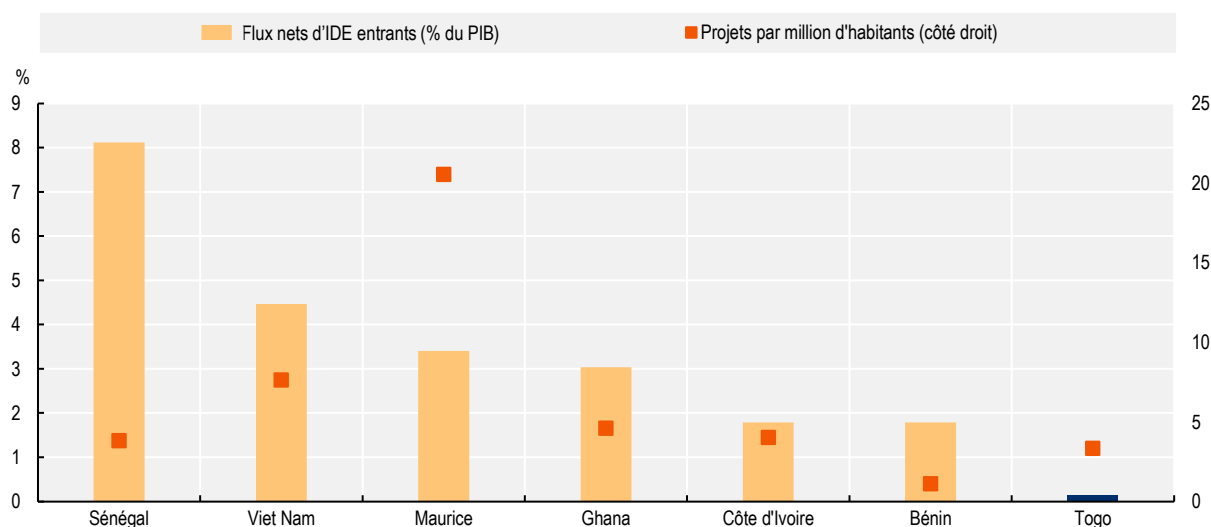
Le Togo doit diversifier et améliorer sa base de production et d'exportations. Le gouvernement du Togo a l'ambition d'augmenter la valeur ajoutée locale et de soutenir l'industrialisation. L'une des politiques clés est liée à l'augmentation des consommateurs centrée sur l'initiative « Made in Togo » pour promouvoir les exportations qui devraient être renforcées et soutenues par des progrès dans le contrôle de la qualité à tous les stades des différentes chaînes de valeur. Il s'agit par exemple d'adopter des semences de qualité pour accroître la productivité agricole, la qualité des produits et la sécurité au niveau de l'exploitation, en adhérant aux systèmes de l'OCDE pour la certification variétale des semences. De même, l'attention doit être portée sur des domaines tels que la métrologie, la normalisation, l'accréditation, l'évaluation de la conformité, dans lesquels le Togo est à la traîne non seulement par rapport aux économies plus avancées, mais aussi par rapport aux pays voisins. Il est essentiel de continuer à progresser dans le renforcement du système d'infrastructure de qualité pour la compétitivité afin de tirer davantage profit du commerce et

des IDE et cela nécessitera une approche impliquant une coordination avec d'autres parties prenantes dans la région afin de compléter le système national actuel d'infrastructure de qualité.

Il sera essentiel d'attirer davantage d'investissements étrangers pour soutenir le processus d'industrialisation naissant. Le Togo pourrait bénéficier davantage des IDE en continuant à diversifier son réseau de partenaires internationaux et en donnant la priorité aux IDE tournés vers l'avenir. Bien que le stock d'IDE ait augmenté depuis 2000 et qu'il ait représenté 17 % du PIB en 2022, il reste inférieur à la moyenne africaine de 37 % et à celle de l'Afrique de l'Ouest de 26 %. Dans le même temps, alors que plusieurs investissements étrangers ont marqué des étapes importantes pour le pays, comme l'expansion du terminal du port de Lomé et la création de la plateforme industrielle PIA, les entrées nettes d'IDE ont ralenti en 2019-22.

Le Togo a commencé à diversifier ses partenaires d'investissement, les Émirats arabes unis et l'Inde devenant de nouveaux investisseurs, et devrait poursuivre dans cette voie. Le Togo bénéficie d'une part plus importante d'investissements intra-africains que les pays voisins, notamment grâce aux investissements récents d'une multinationale panafricaine basée au Gabon dans le domaine de la production industrielle, et pourrait tirer davantage parti de cette attractivité continentale. Pour aller de l'avant, le Togo pourrait continuer à mettre à jour son cadre réglementaire pour les IDE en encadrant les incitations à l'investissement autour de critères de performance et en les associant à des activités d'innovation afin de mettre à niveau les capacités industrielles nationales. Enfin, une analyse coût-bénéfice appropriée devrait être mise en œuvre pour mettre en lumière l'ensemble des incitations fiscales actuelles et évaluer correctement l'impact réel des projets d'investissement par rapport à la perte fiscale potentielle.

Graphique 1.4. L'attraction des IDE reste difficile



Source : Élaboration des auteurs sur la base des indicateurs de développement de la Banque mondiale, <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>, et de la base de données des marchés des IDE du *Financial Times*, <https://www.fdimarkets.com/>, 2023.

Investir dans l'innovation pour accroître la productivité

Le Togo est confronté à d'importants défis en matière de productivité, avec une productivité du travail en 2020 de 600 USD par travailleur, soit seulement 3 % du niveau des États-Unis et moins que les pays voisins. Une analyse de la productivité relative par rapport à d'autres pays montre que la productivité togolaise est inférieure de 9 points de pourcentage à celle du Bénin et de 12 points de pourcentage à celle

du Ghana (Graphique 1.5, Panel A). Les défis de la productivité sont également liés à l'agriculture, où les améliorations de la production au cours de la dernière décennie ont été en grande partie dues à l'expansion des terres plutôt qu'aux progrès technologiques. Bien que le stock net de capital dans l'agriculture ait augmenté, la formation brute de capital fixe dans l'agriculture est actuellement de 5.3 %, ce qui est inférieur à des pays comme le Bénin (7.7 %) et le Ghana (12.6 %), ainsi qu'à la moyenne des pays les moins avancés (8.3 %).

Le renforcement des capacités d'innovation et de recherche sera essentiel pour faire avancer le programme de transformation économique du Togo et stimuler la productivité. La stratégie nationale actuelle (FDR 2025) ne donne pas la priorité à l'innovation. Seul 0.1 % de l'investissement prévu lui est alloué. L'augmentation des efforts d'innovation devrait englober un large éventail d'activités, allant de la stimulation de la recherche scientifique à l'amélioration des capacités d'innovation et de main-d'œuvre des entreprises. Au Togo, seulement 15.5 % des entreprises ont introduit des innovations de processus, soit la moitié de la moyenne de l'Afrique subsaharienne. De même, la production scientifique reste faible, avec seulement 167 publications par million d'habitants entre 2000 et 2021, derrière le Sénégal et le Bénin (Graphique 1.5, Panel B). Les capacités de la main-d'œuvre sont également préoccupantes, car le taux d'inscription dans l'enseignement supérieur reste faible (15 % en 2020) et le nombre de chercheurs par habitant est inférieur aux moyennes régionales.

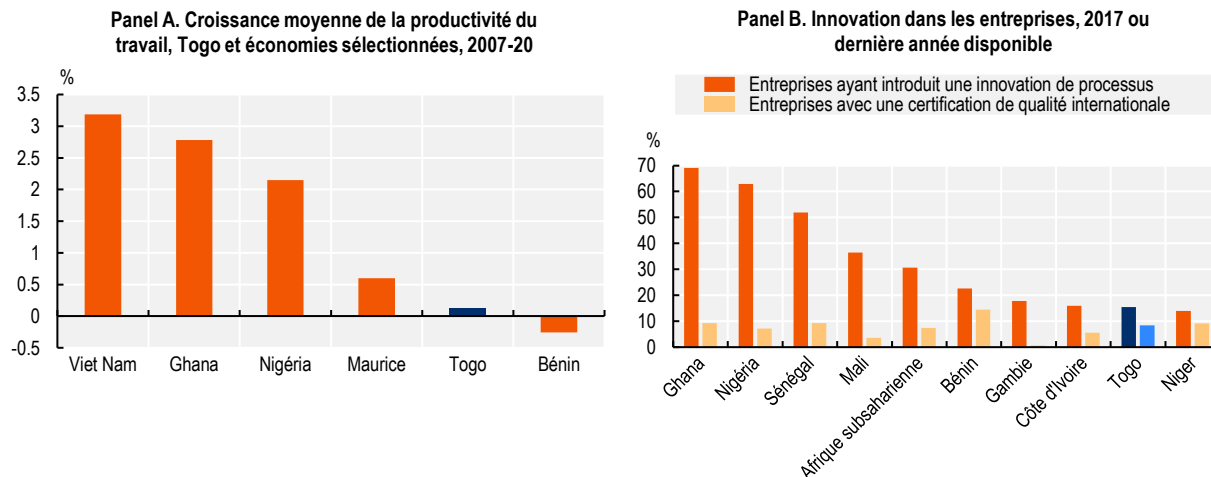
La promotion de l'innovation au Togo passe également par la modernisation de l'offre nationale de services de vulgarisation, qui est essentielle pour améliorer la productivité des petits agriculteurs et des entreprises agroalimentaires, ainsi que pour renforcer la sécurité alimentaire et accroître le potentiel d'exportation du pays. Le Togo gagnerait à donner la priorité aux services visant à améliorer l'irrigation, la mécanisation et l'utilisation des semences et des engrais, et à accroître le soutien aux agriculteurs pour les stratégies de gestion des risques.

Le Togo devrait envisager la création d'un fonds d'innovation financé par des contributions publiques et privées. Ce fonds intégrerait le secteur privé via un mécanisme de gouvernance ciblé, avec un comité national de sélection incluant des représentants des institutions publiques, privées et universitaires. Ce fonds devrait permettre d'atteindre les objectifs de la FDR 2025 et devrait prioriser le développement local ainsi que des projets innovants dans l'industrie, l'agriculture et les services. Ce fonds devrait également prévoir des conditionnalités spécifiques pour faciliter l'innovation dans les micros, petites et moyennes entreprises (MPME).

Le Togo devrait également continuer à améliorer son infrastructure de qualité pour la productivité. En s'alignant sur les certifications mondiales et les systèmes d'étiquetage, le Togo peut renforcer son image de marque, faciliter les échanges commerciaux et renforcer la confiance des consommateurs, tant au niveau local qu'international. L'adhésion aux systèmes de semences de l'OCDE est une étape positive dans cette direction. En outre, le Togo pourrait développer son infrastructure de laboratoire pour les essais et le prototypage.

Enfin, en tant que PMA, le Togo bénéficie de mesures d'appui internationales ad hoc pour faciliter la diversification et le commerce. La prise de conscience des opportunités commerciales liées au statut de PMA est limitée au Togo, en particulier parmi les MPME. Des services d'appui à l'exportation ciblés pourraient être développés pour informer le secteur privé sur la manière de tirer le meilleur parti de ces préférences.

Graphique 1.5. Le renforcement de la productivité et des capacités d'innovation est essentiel pour la transformation économique du Togo



Note : Panel B. Ghana (2013), Nigéria (2014), Sénégal (2014), Mali (2016), Bénin (2016), Côte d'Ivoire (2016), Togo (2016), Niger (2017) et Gambie (2023).

Source : Élaboration des auteurs sur la base de l'enquête de la Banque mondiale sur les entreprises, <https://www.entreprisesurveys.org/> et Elsevier Scopus, <https://www.elsevier.com/products/scopus>.

Capitaliser sur la digitalisation et appuyer la création de start-ups

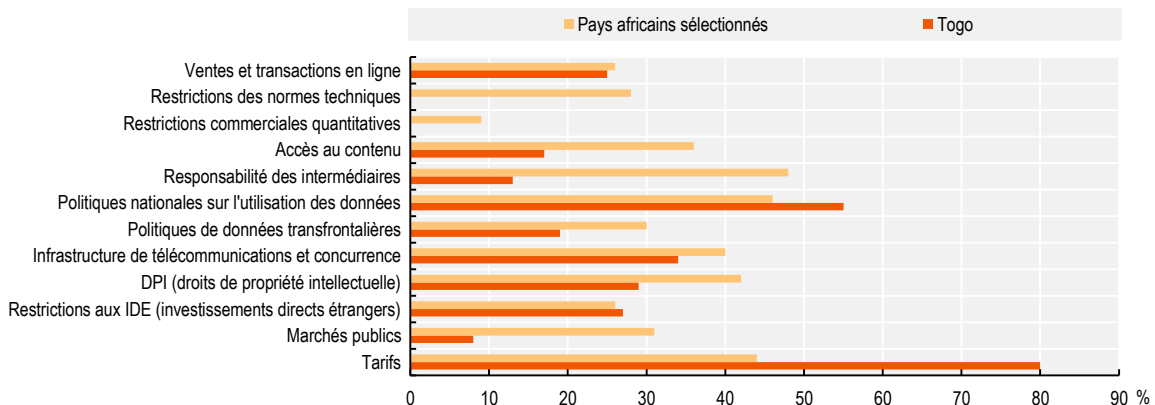
Le Togo a progressé en matière de connectivité numérique, avec des vitesses de haut débit passant de 25 Mbps en 2021 à 31.53 Mbps en 2023, désormais à égalité avec le Ghana et dépassant le Bénin. La couverture du réseau 4G s'est considérablement étendue, passant de 7.5 % à 72 % de la population entre 2018 et 2022, positionnant le Togo devant le Burkina Faso, mais toujours derrière le Ghana, Maurice et le Viet Nam, qui ont une couverture de 99 %. L'adoption des smartphones a atteint 45 % de la population en 2022, légèrement en dessous de la Côte d'Ivoire et du Ghana.

Le Togo a progressé dans le domaine du commerce numérique. Il a obtenu de bons résultats dans des domaines tels que les normes techniques, les restrictions du commerce quantitatif et les marchés publics. Cependant, il est confronté à des défis en matière de droits de douane, de protection commerciale des biens et des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de politiques de données, y compris les réglementations sur la conservation des données et l'accès du gouvernement aux données personnelles (Graphique 1.6). Le Togo est devenu un exportateur net de services numériques depuis 2015, avec 193 millions USD d'exportations en 2020, principalement dans le domaine des services aux entreprises et des télécommunications. Toutefois, il est à la traîne par rapport à des leaders régionaux comme le Ghana.

Des initiatives telles que la plateforme *Invest Togo* peuvent améliorer la transparence et renforcer la confiance des entreprises. Le portail du guichet unique devrait être opérationnel et bien intégré aux systèmes existants, tout en clarifiant son rôle par rapport à d'autres initiatives menées par le secteur privé. Dans le même temps, l'adoption des technologies digitales pourrait améliorer la productivité de l'agriculture. Les outils numériques émergents offrent des opportunités pour moderniser l'industrie agroalimentaire du Togo. À cet égard, l'implication du secteur privé est cruciale, et une politique incitative pourrait encourager le développement de plusieurs initiatives, telles que l'agriculture intelligente, l'approvisionnement numérique et les services de conseil numérique.

L'adoption des technologies numériques peut également contribuer à rationaliser les charges administratives et à réduire la paperasserie. L'accélération de la mise en œuvre prévue du système de communauté portuaire (PCS) au Togo améliorera le mouvement des marchandises et l'efficacité opérationnelle. D'autres technologies, telles que l'identification par radiofréquence (RFID) et les jumeaux numériques, ouvrent des opportunités pour améliorer la productivité et réduire la vulnérabilité aux changements climatiques.

Graphique 1.6. Le Togo a mis en place des réformes pour faciliter le commerce numérique



Note : Les pays africains sélectionnés représentent la moyenne des pays suivants : Burundi, Botswana, Cameroun, Congo, République démocratique du Congo, Égypte, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

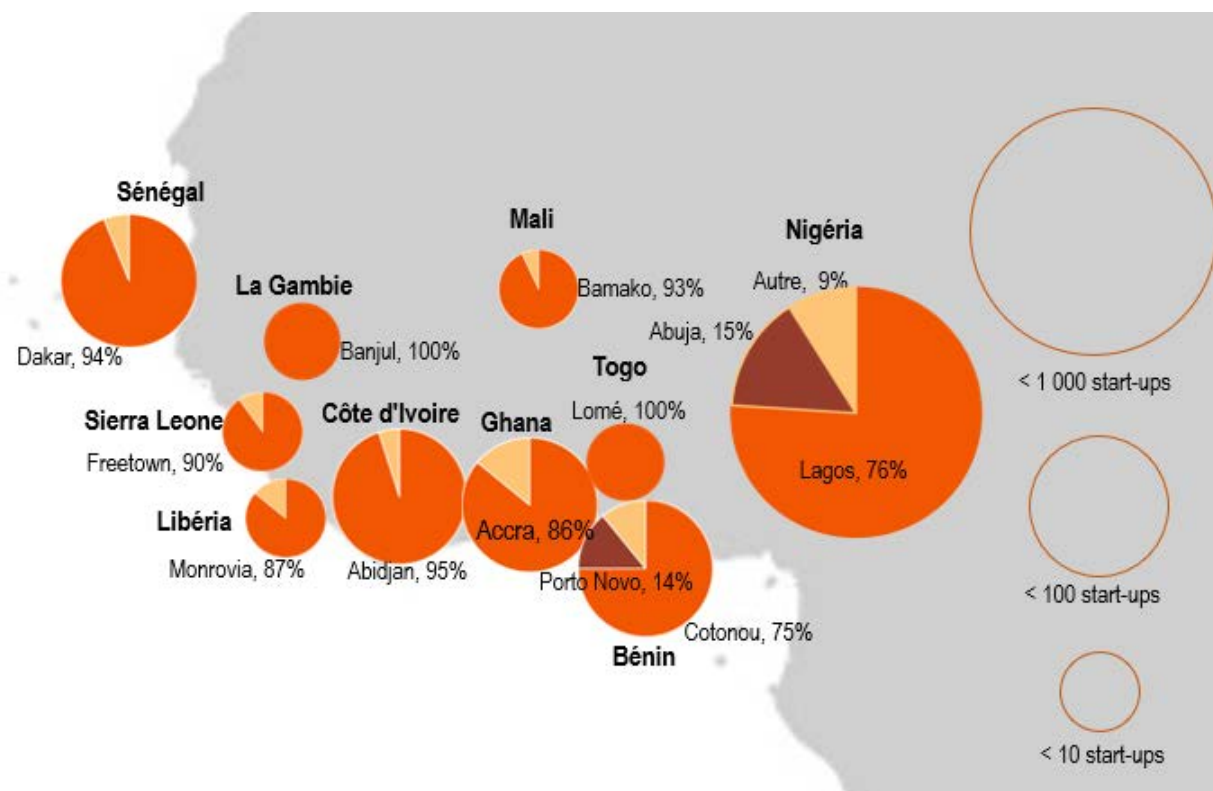
Source : Élaboration des auteurs à partir de la base de données de la CEA sur l'intégration réglementaire du commerce numérique, <https://dtri.uneca.org/eca/home>.

Les start-ups émergent au Togo. Le pays compte 2.8 start-ups par million d'habitants, ce qui est conforme à l'Afrique de l'Ouest et inférieur à la moyenne africaine de 13. Le pays héberge aujourd'hui environ 22 start-ups, ce qui représente une augmentation notable par rapport à l'absence de start-ups il y a dix ans, même si le nombre de start-ups reste inférieur à celui de la Côte d'Ivoire. Le Nigéria domine le capital-risque en Afrique de l'Ouest, le Sénégal et le Ghana se développant également en tant que centres d'investissement. Le Togo, qui ne représente que 0.5 % du capital-risque régional, doit améliorer l'accès au financement pour les jeunes entreprises et renforcer les réseaux d'investisseurs régionaux (Graphique 1.7.). L'émergence de cet écosystème de start-ups est soutenue par les premiers efforts politiques visant à favoriser le développement des start-ups, qui comprennent des programmes de fonds d'amorçage pour les start-ups et des programmes d'incubateurs, principalement situés à Lomé. Pour l'avenir, le Togo aurait intérêt à développer une politique globale de développement des start-ups dans le but de mettre en place un mécanisme complet de soutien aux start-ups, de l'incubation à l'expansion, avec un soutien financier et technique adéquat, en mobilisant également des entreprises leaders du Togo et des partenaires internationaux.

Les technologies numériques peuvent changer la donne pour le Togo sur d'autres fronts. Elles peuvent aider le pays à stimuler la productivité, à faciliter l'accès au marché et à renforcer l'efficacité dans tous les secteurs de la production et des services. Elles peuvent également être essentielles pour améliorer la transparence, la responsabilité et l'efficacité de l'administration publique. Par exemple, l'intégration de programmes numériques tels que l'initiative Novissi, lancée au cours de la pandémie COVID-19, avec des mécanismes d'inclusion financière peut contribuer à réduire la marginalisation des populations rurales, en particulier des agriculteurs.

Graphique 1.7. L'émergence des start-ups en Afrique de l'Ouest

Top 10 des pôles de start-ups en Afrique de l'Ouest, 2023



Note : Start-ups actives en 2023 qui ont été fondées entre 2012 et 2013.

Source : Élaboration des auteurs sur la base des données de Crunchbase, <https://www.crunchbase.com/>, 2023.

Renforcer les partenariats continentaux et internationaux

Le Togo dispose d'une stratégie nationale de développement bien conçue et les partenaires internationaux sont essentiels à la mise en œuvre de la vision nationale d'une prospérité partagée. Ils sont indispensables pour l'investissement, le partage du savoir-faire et des technologies, et la formation de partenariats industriels pour co-crée des capacités locales.

En tant que petite économie africaine, le Togo risque d'être marginalisé dans les grands plans d'investissement et partenariats internationaux. Un programme de diplomatie économique bien conçu et mis en œuvre est nécessaire pour que le Togo reste dans la ligne de mire des partenaires internationaux. En outre, une stratégie ciblée est nécessaire pour s'assurer que la ZLECAf agisse comme un véritable moteur de développement pour l'économie locale et que les grands plans d'infrastructures continentaux, en particulier ceux liés aux corridors, offrent des avantages qui se répercutent sur le Togo.

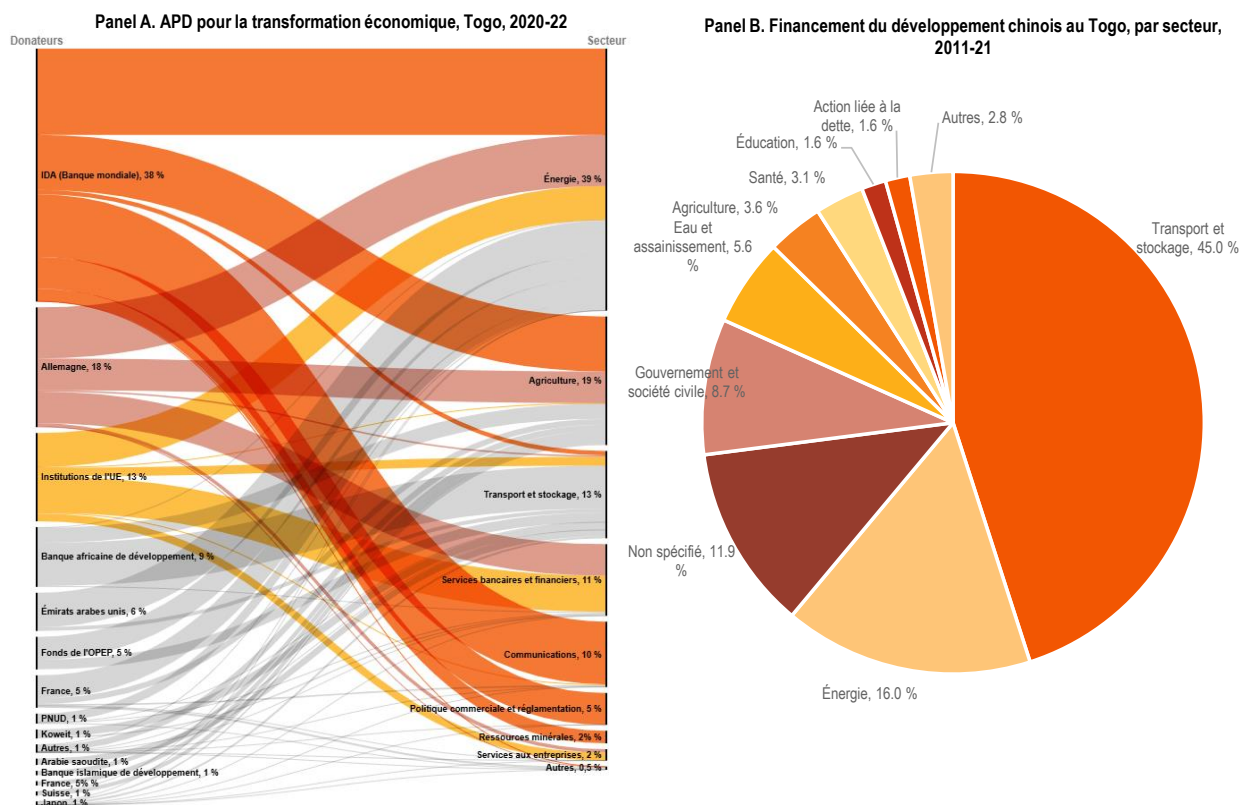
La ZLECAf offre aux entreprises locales du Togo des opportunités d'amélioration de la productivité et de la qualité, mais présente également des défis en raison de la concurrence accrue, en particulier pour les entreprises non préparées. Pour bénéficier pleinement de la ZLECAf le Togo doit aligner sa stratégie nationale dans le cadre de la FDR gouvernementale sur les objectifs et les mécanismes associés au cadre continental pour soutenir les entreprises et les autres acteurs vulnérables. Le secteur privé doit jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la ZLECAf en adoptant une approche axée sur l'innovation afin d'élargir les opportunités commerciales et de renforcer les capacités industrielles.

La transformation du port de Lomé d'un atout national en un atout continental est essentielle pour le développement durable du Togo. Le pays peut en effet tirer parti du port de Lomé au niveau continental, le trafic de conteneurs africains devant augmenter de 125 % d'ici 2030 dans le cadre de la ZLECAf. Toutefois, cela nécessite des mesures stratégiques pour atténuer les risques dans une industrie logistique très concentrée avec un nombre limité d'acteurs africains.

Pour que son port devienne un atout continental, le Togo devrait davantage participer aux initiatives régionales et continentales visant à préparer l'avenir des transports, telles que le PIDA (le programme de la CUA pour le développement des infrastructures en Afrique). Grâce à ce programme, le Togo pourrait bénéficier des réseaux de transport intermodaux et des systèmes de communautés portuaires partagées à travers le continent, ce qui renforcerait la sécurité et l'efficacité des ports. Le Togo pourrait également réduire les coûts et accroître l'efficacité en utilisant le système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS), ainsi qu'en faisant progresser les cadres réglementaires et les normes partagées à travers le continent. Les initiatives visant à faire des ports continentaux des moteurs du développement industriel local sont également essentielles. Une collaboration accrue entre les ports africains pourrait permettre d'optimiser les performances, de réduire les coûts et d'améliorer la compétitivité mondiale. Les stratégies pourraient inclure des infrastructures partagées, des alliances portuaires et des mesures d'incitation collectives pour éviter la concurrence sur les prix.

Pour soutenir efficacement la transformation du Togo, les partenariats internationaux devraient être mieux coordonnés et mieux alignés sur les aspirations du pays en matière de développement (Graphique 1.8.). Cela s'applique particulièrement au développement des infrastructures et à l'agriculture, où le Togo bénéficierait davantage de grands projets efficaces que d'un soutien international fragmenté pour des initiatives pertinentes mais qui restent à petite échelle.

Graphique 1.8. Les partenaires pourraient investir davantage pour la transformation économique au Togo



Note : L'aide publique au développement (APD) est définie comme l'aide gouvernementale destinée à promouvoir le développement économique et le bien-être des pays en développement. Les prêts et les crédits à des fins militaires sont exclus. L'aide peut être fournie de manière bilatérale, de donateur à bénéficiaire, ou par l'intermédiaire d'une agence multilatérale de développement telle que les Nations unies ou la Banque mondiale. L'aide comprend les subventions, les prêts à taux réduit et l'assistance technique. L'OCDE tient une liste des pays et territoires en développement ; seule l'aide à ces pays est considérée comme de l'APD. Cette liste est mise à jour périodiquement et contient actuellement plus de 150 pays ou territoires (voir la liste du CAD des bénéficiaires de l'APD (<https://oe.cd/dac-list>)).

Source : Élaboration des auteurs sur la base du Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE, <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1> ; AidData 2023, Global Chinese Development Finance Dataset, Version 3.0. Extrait de <https://www.aiddata.org/data/aiddata-global-chinese-development-finance-dataset-version-3-0>.

Annex 1.A. Résumé des recommandations

Tableau d'annexe 1.A.1. Principales recommandations de l'EPTE pour un développement durable et une prospérité partagée

Priorité	Secteur	Objectif	Actions proposées
Priorité au développement inclusif et local	Infrastructure	Comblar les lacunes en matière d'infrastructures à l'intérieur des territoires et entre eux	Priorité au développement des routes rurales. Garantir l'engagement de la communauté, intégrer le transfert de technologie, explorer les financements innovants. Adopter une approche fondée sur le cycle de vie pour les projets d'infrastructure.
	Gouvernance	Mettre en place une administration publique efficace et réactive	Moderniser les capacités de l'État, autonomiser l'administration, décentraliser la gouvernance. Améliorer l'exécution du budget, attirer les talents, mettre en œuvre des programmes de formation, établir des mécanismes de suivi. Mettre à jour la proposition de valeur entre les agropoles et le développement des ZAAP.
	Agroalimentaire	Moderniser la chaîne de valeur agroalimentaire	Investir dans la mécanisation, moderniser les services de vulgarisation et donner la priorité à l'amélioration de l'accès au marché. Adopter des politiques de gestion des risques agricoles.
		Faciliter l'accès aux marchés internationaux et régionaux	Promouvoir les systèmes de semences certifiées, développer les certifications (par exemple, « Made in Togo », produits biologiques). Élaborer une stratégie de marque nationale. Utiliser des services de conseil numériques pour la gestion des cultures.
		Assurer un financement à long terme	Fournir un soutien au crédit avec les institutions internationales de financement du développement, y compris le co-investissement, les bons, les subventions et les subventions de contrepartie.
	Gouvernance	Rationaliser la collaboration interministérielle	Promouvoir des projets de collaboration croisée entre les ministères de l'investissement, du commerce et de l'industrie. Mettre en œuvre un mécanisme de suivi et d'évaluation afin d'évaluer l'efficacité du dosage actuel des politiques (FDR 2025).
Diversifier et améliorer la production nationale	Industrie, investissement et commerce	Renforcer les systèmes d'infrastructure de qualité	Renforcer l'infrastructure nationale de qualité (INQ) pour la métrologie et l'évaluation de la conformité, s'aligner sur les normes internationales. Établir des partenariats avec des organisations régionales et internationales.
		Améliorer l'accès au marché	Sensibiliser les acteurs privés et les MPME aux régimes préférentiels (par exemple, les mesures de soutien international pour les PMA). Élargir les produits éligibles au SPG et rationaliser les règles d'origine.
		Augmenter l'attraction des IDE et l'impact local	Rationaliser et clarifier les synergies entre les programmes d'investissement, adopter des incitations modernes assorties de conditions liées à l'innovation, au transfert de technologie et à la performance (dépenses par rapport aux revenus). Mise en place rapide d'une agence de promotion des investissements avec un soutien après-vente. Adhérer aux normes internationales en matière d'environnement, de travail et de conduite responsable des affaires.

		Soutenir la diversification	Tirer parti de la marge de manœuvre politique dont disposent les PMA pour favoriser la diversification industrielle vers des secteurs plus sophistiqués. Mettre à jour le dosage des politiques pour soutenir à la fois la demande et l'offre (y compris les aides, les subventions).
	Logistique maritime	Accélérer la modernisation de la chaîne de valeur logistique	Intégrer des normes écologiques pour réduire les coûts opérationnels et les émissions et attirer des cargos durables. Concevoir des accords de concession efficaces en tenant compte de l'impact local.
Investir dans l'innovation pour accroître la productivité	Gouvernance	Donner la priorité aux projets scientifiques et d'innovation	Allouer des ressources adéquates à la science, à l'innovation et à la technologie, en envisageant la création d'un fonds dédié à l'innovation. Soutenir les projets internationaux et régionaux dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation.
			Évaluer la création d'une agence spécialisée, recenser les parties prenantes, donner la priorité aux projets dans les domaines de l'agriculture et de la logistique, et tirer parti du financement des donateurs.
	Agriculture	Renforcer le soutien international à la R&D	Renforcer les institutions de R&D agricole, investir dans la recherche, rationaliser les efforts de recherche. Favoriser la collaboration internationale, y compris les partenariats triangulaires et Sud-Sud.
Capitaliser sur la numérisation et les start-ups	Infrastructure	Connecter numériquement l'ensemble du territoire	Développer la connectivité nationale, y compris l'infrastructure numérique du dernier kilomètre, en s'appuyant sur les progrès récents (par exemple, le câble Equiano).
	Développement des start-ups	Favoriser un écosystème numérique et de start-up résilient	Établir un cadre global pour l'aide à la création d'entreprises, y compris l'accès au financement, l'incubation et la collaboration régionale. Coordonner les efforts des ministères dispersés dans ce domaine.
	Logistique maritime	Adopter des solutions numériques pour la logistique	Mettre en œuvre un système de communauté portuaire (PCS), des jumeaux numériques et un système d'identification automatique (SIA) pour planifier la logistique maritime.
	Agroalimentaire	Accroître la numérisation dans les secteurs agroalimentaires et traditionnels	Promouvoir les solutions numériques dans l'agroalimentaire par le biais du commerce électronique, du conseil et des plateformes IoT afin d'améliorer la traçabilité, la productivité et l'accès au marché.
Renforcer les partenariats internationaux et continentaux	Développement et coopération	Coordonner l'aide internationale pour réduire la fragmentation	Renforcer la coordination nationale et internationale avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour les investissements stratégiques et réduire la fragmentation des projets et des financements.
		Promouvoir la sécurité régionale et réaffecter les ressources	Soutenir les efforts de stabilisation et de sécurité afin de réduire les dépenses militaires et de réorienter les ressources vers des domaines productifs et sociaux.
	Industrie, investissement et commerce	Accélérer la mise en œuvre de la ZLECAf	Accélérer la mise en œuvre de la stratégie nationale de la ZLECAf (c'est-à-dire les cadres institutionnels, la promotion de la sensibilisation, l'accélération de la mise en œuvre et de la ratification des protocoles). Intégrer la stratégie de la ZLECAf dans la Feuille de route gouvernementale (FDR 2025)
	Logistique maritime	Positionner le port de Lomé comme un atout continental	Favoriser la coopération régionale en matière de gestion portuaire et de logistique, établir un partenariat avec la CEDEAO et les organismes régionaux pour les infrastructures multimodales, coordonner la logistique maritime et accélérer les projets d'infrastructures intérieures afin d'optimiser la compétitivité commerciale.

Note : Les recommandations détaillées sont énumérées aux chapitres 2, 3 et 4 du rapport.

2 Le Togo est un pays en mouvement

Le Togo est une petite économie en développement d'Afrique de l'Ouest qui s'est développée et a progressé au cours des deux dernières décennies. La structure économique reste liée à l'agriculture, avec des activités émergentes dans les services et l'industrie manufacturière. Servant historiquement de corridor pour les pays enclavés et abritant le plus grand port de la région, le Togo dispose d'un potentiel commercial inexploité, mais des défis persistent. Les investissements directs étrangers (IDE) restent limités et peu diversifiés, et l'économie souffre d'un écart de productivité persistant, avec une structure d'entreprise faible et une innovation limitée. En tant que pays moins avancé (PMA) vulnérable au changement climatique et confronté à une instabilité croissante dans la région, le Togo devrait renforcer les partenariats internationaux, l'intégration régionale et le commerce.

Introduction

Le Togo est une petite économie située en Afrique de l'Ouest, en bordure du golfe de Guinée. En 2022, sa population était estimée entre 8.1 et 8.6 millions d'habitants et sa superficie à près de 57 000 km², comparable à celle de la région française Grand Est ou de la Croatie. Depuis 1982, il est classé parmi les pays les moins avancés (PMA) en raison de sa vulnérabilité économique et environnementale. Il partage ses frontières avec le Ghana, le Bénin et le Burkina Faso. L'instabilité croissante de la région de l'Afrique de l'Ouest aggrave les problèmes de développement du Togo, mais renforce également sa pertinence stratégique en tant que centre commercial stable et digne de confiance dans la région (INSEED, 2023^[1] ; UNDESA, 2023^[2]).

L'une des principales caractéristiques de l'économie togolaise est son positionnement historique en tant que corridor naturel reliant les pays enclavés au reste du monde. Il y a plusieurs siècles, les Haoussas, un groupe ethnique originaire d'Afrique de l'Ouest, ont établi des routes commerciales intra-africaines qui traversaient l'actuel territoire du Togo. Au cours de la période coloniale qui s'étend sur les 19^e et 20^e siècles, les routes commerciales traversant le pays sont devenues d'importantes plaques tournantes pour le commerce intra-africain et euro-africain. Entre 1899 et 1906, le volume des marchandises européennes traversant le pays a plus que doublé sous la domination coloniale allemande, passant de l'équivalent actuel de 0.7 à 4.8 millions d'USD. Les noix de kola, en particulier, représentaient environ 50 % des échanges. En 1906, un tiers du commerce total passant par les villes de Sokodé et de Bassar provenait d'Europe (Graham Norris, 1984^[3]).

L'*Examen des politiques de transformation économique (Epte) du Togo* a été élaboré grâce à un processus de dialogue, de recherche de consensus et d'examens par les pairs impliquant diverses parties prenantes de différents pays et organisations internationales. Ce chapitre présente une vue d'ensemble des performances économiques du pays, analyse la spécialisation économique du Togo et identifie l'investissement, l'innovation et l'intégration continentale comme les principaux moteurs de la transformation économique et de la réalisation d'une prospérité partagée. Le chapitre 3 examine la vision, les politiques et les outils nationaux actuels pour favoriser la transformation économique et le chapitre 4 donne un aperçu des activités agroalimentaires, portuaires et logistiques au Togo.

Une petite économie en croissance en Afrique de l'Ouest

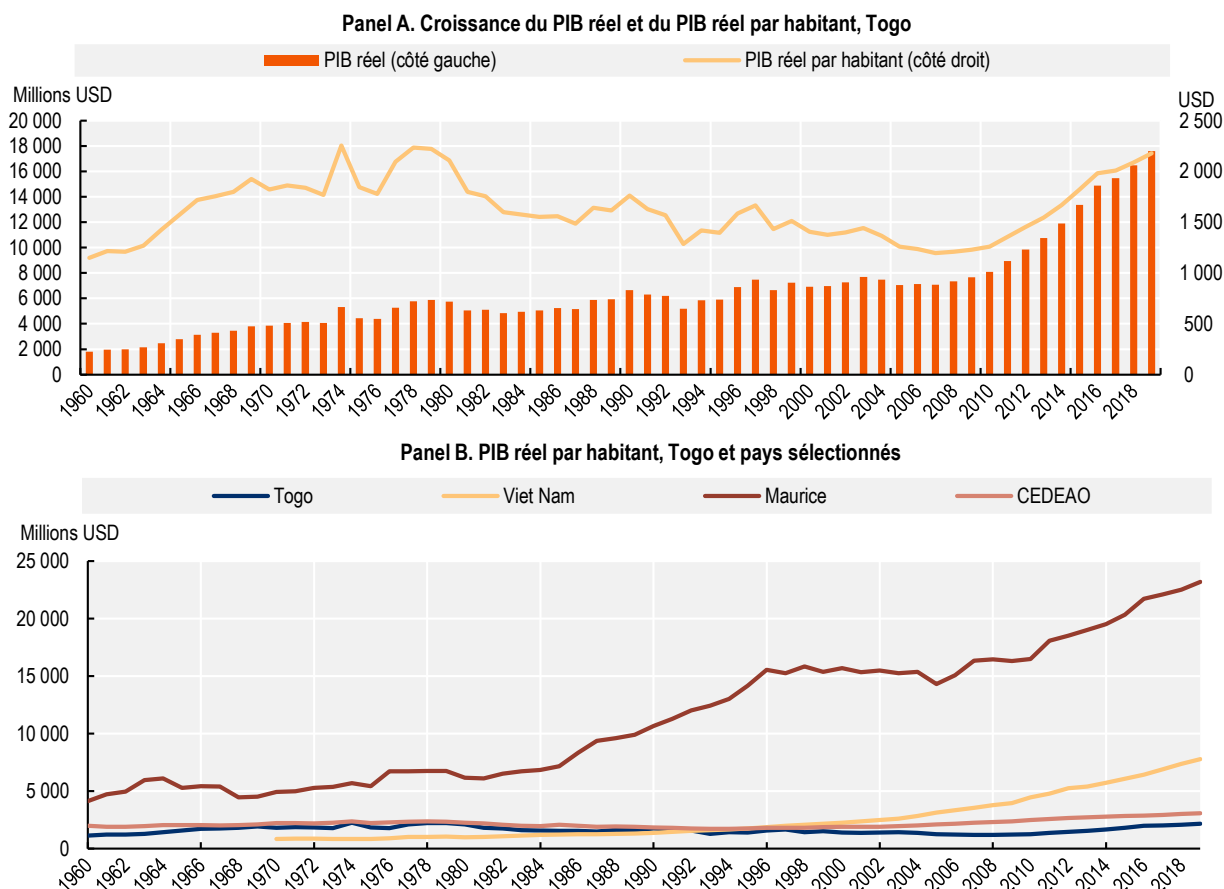
Le Togo a été l'une des économies à la croissance la plus rapide en Afrique au cours des 15 dernières années. Il a enregistré une croissance annuelle moyenne du PIB supérieure à 5.5 % entre 2009 et 2022, dépassant largement la moyenne de l'Afrique subsaharienne, qui est de 2.8 % pour la même période. Avec un PIB de 8.2 milliards USD en 2021, elle est la 39^{ème} plus grande économie du continent (Graphique 2.1, Panel A). Le Togo a fait de grands progrès dans la réduction de la pauvreté, le taux de pauvreté passant de 61.7 % en 2006 à 43.8 % en 2021, mesuré à 2.15 USD par jour (parités de pouvoir d'achat – PPA 2017) (INSEED, 2023^[1]). Cependant, la croissance récente n'a pas été suffisante pour soutenir une convergence avec les autres pays. Le dynamisme du Togo au cours de la dernière décennie, avec une croissance supérieure à la moyenne de la CEDEAO, ne s'est pas traduit par une augmentation effective du PIB par habitant. En 2019, le PIB par habitant n'était que de 71 % de celui de la CEDEAO, soit 11 fois et 3.5 fois moins que Maurice et le Viet Nam, respectivement. Sachant que le PIB de ce dernier, en 1970, n'était que la moitié du PIB actuel du Togo (Graphique 2.1, Panel B et Tableau d'annexe 2.A.1).

Depuis le début de la pandémie de COVID-19 en 2020, l'économie togolaise a fait preuve de résilience face à des défis sans précédent. Le Togo a réussi à maintenir un taux de croissance du PIB réel de 2 % en 2020. Cette croissance a rapidement rebondi, atteignant 6 % en 2021. Les défis se sont intensifiés en 2022, la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine ayant contribué à une forte hausse des prix de l'énergie, des engrais et des denrées alimentaires, ce qui a posé des problèmes supplémentaires à la balance des comptes courants

du pays. En outre, la demande mondiale s'est ralentie et les conditions de financement se sont resserrées. Néanmoins, la croissance est restée robuste à 5.8 % en 2022, soutenue par l'augmentation des dépenses publiques qui a compensé la décélération de la consommation et des exportations (Banque mondiale, 2023^[4]). Malgré les défis liés aux tensions mondiales croissantes et à l'instabilité régionale, la croissance économique devrait se stabiliser autour de 5.5 % à 6 % à court terme, un niveau supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne de 3.6 % en 2023 et 4.2 % en 2024, mais inférieur aux projections de l'UEMOA de 6.1 % en 2023 et 7.4 % en 2024 (BCEAO, 2023^[5] ; Banque mondiale, 2023^[4]).

Graphique 2.1. Le PIB réel par habitant augmente mais reste inférieur à celui des autres pays

PIB réel et croissance par habitant, USD constants de 2017 en parité de pouvoir d'achat, Togo, 1960-2019

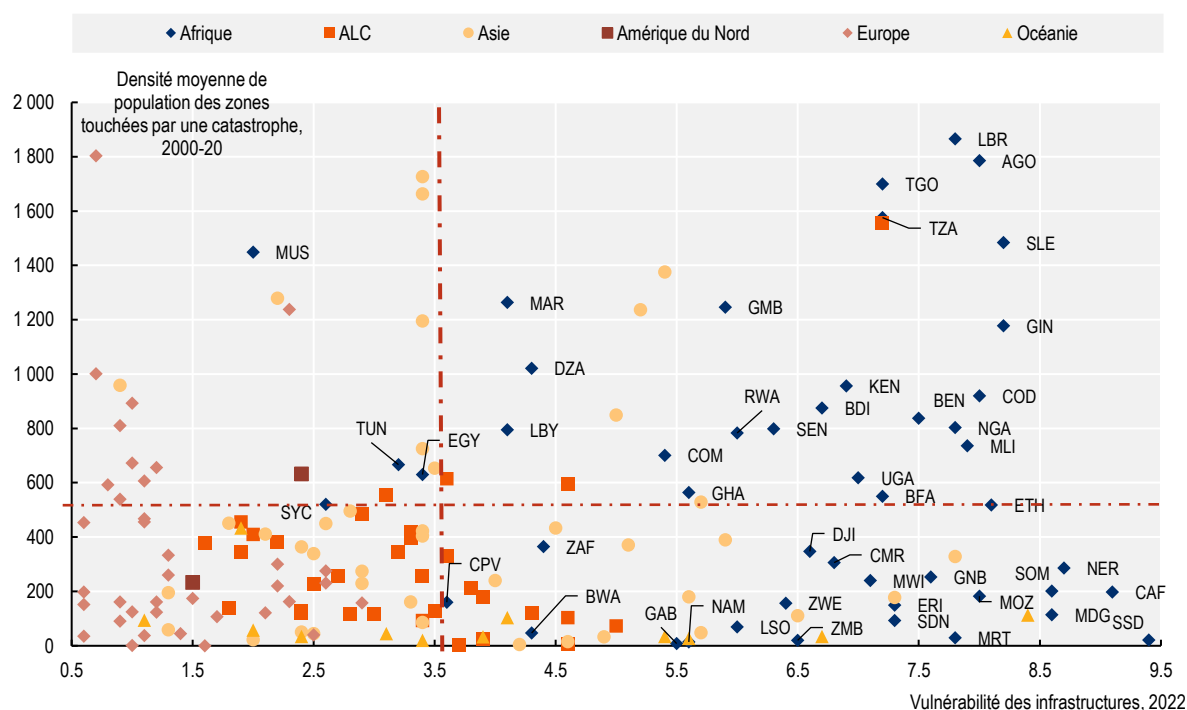


Source : Élaboration des auteurs à partir de la Base de données Penn World Table 10.0, <https://www.rug.nl/ggdc/productivity/pwt/?lang=en>, 2023.

Traduire la croissance du Togo en résultats de développement inclusifs et durables pour tous ses citoyens, y compris les femmes et les jeunes, est la principale priorité du pays. Actuellement, les femmes représentent 51 % de la population et la population est jeune : 49.5 % de la population a moins de 20 ans (INSEED, 2023^[1]). Le Togo doit identifier les moyens de remédier aux importantes vulnérabilités qui entravent sa progression vers une prospérité partagée. Quatre vulnérabilités distinctes commencent à émerger parmi d'autres.

Graphique 2.2. L'insuffisance des infrastructures accroît la vulnérabilité au changement climatique et aux catastrophes naturelles

Densité moyenne de population dans les zones les plus touchées par les catastrophes naturelles et vulnérabilité des infrastructures, 2000-20



Note : Les lignes en pointillé reflètent les moyennes mondiales des variables respectives. La densité moyenne de la population est calculée dans un rayon de 1 km autour de la catastrophe. La vulnérabilité des infrastructures est la moyenne arithmétique normalisée de trois catégories qui accordent un poids égal à 11 indicateurs, dont : l'accès à l'électricité, les utilisateurs d'Internet, l'alphabétisation des adultes, la densité des routes, l'accès aux sources d'eau, l'accès aux établissements de santé, les dépenses de santé par habitant et la densité de la population. Il prend une valeur de 1 à 10, 10 étant la valeur la plus vulnérable.

Source : Élaboration des auteurs basée sur INFORM GRI 2022 : Index for Risk Management. Commission européenne 2022, <https://drmkc.jrc.ec.europa.eu/inform-index>, et SEDAC Gridded Population of the World, Version 4 (GPWv4) <https://cmr.earthdata.nasa.gov/search/concepts/C1597158029-SEDAC.html>.

- Le Togo est vulnérable au changement climatique. Le pays souffre à la fois d'inondations et de sécheresses, qui ont des effets socio-économiques néfastes sur la population, l'environnement, les infrastructures et l'économie. Les inondations de 2010 ont touché 83 000 personnes et causé plus de 38 millions USD de dommages et de pertes. En septembre 2020, des inondations le long du fleuve Oti ont détruit des ponts et des routes, endommagé des maisons et fait des victimes, touchant environ 57 000 personnes dans les régions des Savanes et de la Kara. En outre, la cartographie du service de gestion des urgences Copernicus de l'UE a identifié plus de 37 000 hectares de terres inondables, affectant environ 350 000 résidents dans le nord du Togo, du Ghana, du Burkina Faso et du Bénin. Les zones côtières, telles que la capitale Lomé, sont confrontées à des inondations dues à une forte érosion, exacerbée par la déforestation pour l'exploitation des terres agricoles et du bois. Avec plus de 90 % des unités industrielles situées dans les zones côtières, le changement climatique futur pourrait aggraver l'érosion, ce qui entraînerait de nouvelles pertes économiques (Union européenne, 2020^[6] ; Banque mondiale, 2021^[7] ; Kissi, Abbey et Villamor, 2023^[8]). La vulnérabilité du Togo et d'autres pays africains en développement au changement climatique est exacerbée par la forte densité de population dans

les zones les plus touchées et par l'insuffisance des infrastructures. En Afrique, les catastrophes naturelles se produisent dans des zones où les infrastructures sont en moyenne deux fois plus vulnérables qu'en Amérique latine et en Asie, et cinq fois plus vulnérables qu'en Europe, ce qui amplifie l'impact social et économique des catastrophes naturelles dans ces régions (Graphique 2.2).

- Les fractures territoriales entravent les progrès futurs. Le Togo reste une économie essentiellement rurale, 57 % de la population résidant dans les zones rurales en 2022. Les opportunités de développement économique sont restées concentrées autour de la capitale, Lomé, et dans la région maritime, le long de la côte. La pauvreté reste plus élevée dans les zones rurales (59 %) que dans les zones urbaines (24 %) et dépasse 65 % dans la région des Savanes, au nord du pays (Banque mondiale, 2023^[4] ; INSEED, 2020^[9] ; INSEED, 2023^[11]). Alors que le pays est engagé dans un effort important d'amélioration des infrastructures sur l'ensemble du territoire national, les zones rurales restent à la traîne en termes d'infrastructures de transport, d'énergie et d'eau, ce qui exacerbe leur vulnérabilité déjà élevée. Par exemple, alors que le taux d'électrification moyen national est de 57 %, il n'est que de 25 % dans les zones rurales (INSEED, 2020^[9]).
- Dans le contexte d'un environnement macroéconomique fragile et d'une instabilité régionale, le Togo se trouve confronté à l'incertitude. Le Togo fait face à des contraintes financières majeures, l'accès aux marchés des capitaux s'avérant coûteux en raison de la prime de risque relativement plus élevée associée à l'investissement dans le pays. Si l'appartenance du Togo à l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) lui assure une certaine stabilité, elle contraint également les politiques monétaires et fiscales, ce qui le distingue de ses voisins comme le Nigéria ou le Ghana. Le CFA s'est déprécié d'environ 5.5 % par rapport au dollar en 2022, une baisse moins importante que celle des monnaies du Ghana (-40 %) ou du Nigéria (-10 %). Bien que l'inflation ait ralenti, elle reste élevée, s'établissant à plus de 6 % en 2023, contre une moyenne de 1.4 % entre 2011 et 2019. Le Togo continue de figurer parmi les pays les plus endettés de l'UEMOA, avec une dette publique s'élevant à 68 % du PIB en 2022. Malgré les efforts de restructuration de la dette, le poids des intérêts payés sur la dette publique a atteint 2.48 % en 2022 et les paiements d'intérêts sur la dette publique ont bondi à 14 % des recettes publiques en 2022, ce qui signifie que les deux tiers des recettes publiques seraient alloués au service de la dette (principal et intérêts) en 2022 (FMI, 2023^[10] ; CNUCED, 2024^[11]). Pour relever ces défis, le gouvernement vise une réduction progressive de son déficit, afin de le ramener de -7.3 % en 2022 à -3 % du PIB en 2026, conformément au critère de convergence de l'UEMOA. Cela implique une stratégie axée sur la réduction des dépenses courantes et la mobilisation de recettes supplémentaires.
- Les tensions politiques et économiques régionales et mondiales jettent une ombre sur les progrès futurs. Le Togo se situe dans un contexte géographique marqué par une escalade des défis sécuritaires et une instabilité croissante, qui ont un impact sur certains des principaux partenaires du Togo, notamment le Burkina Faso, le Niger et le Mali, avec des conséquences directes sur le commerce régional et l'intégration économique (UNOWAS, 2024^[12] ; FMI, 2023^[13]). En outre, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a exacerbé les vulnérabilités liées à l'approvisionnement en produits de base importants tels que le pétrole et les engrais, ce qui, pour le Togo et d'autres pays en développement, affecte de manière disproportionnée les finances publiques (OCDE, 2024^[14] ; CNUCED, 2023^[15]).

Une économie basée sur l'agriculture et les services avec des activités manufacturières émergentes

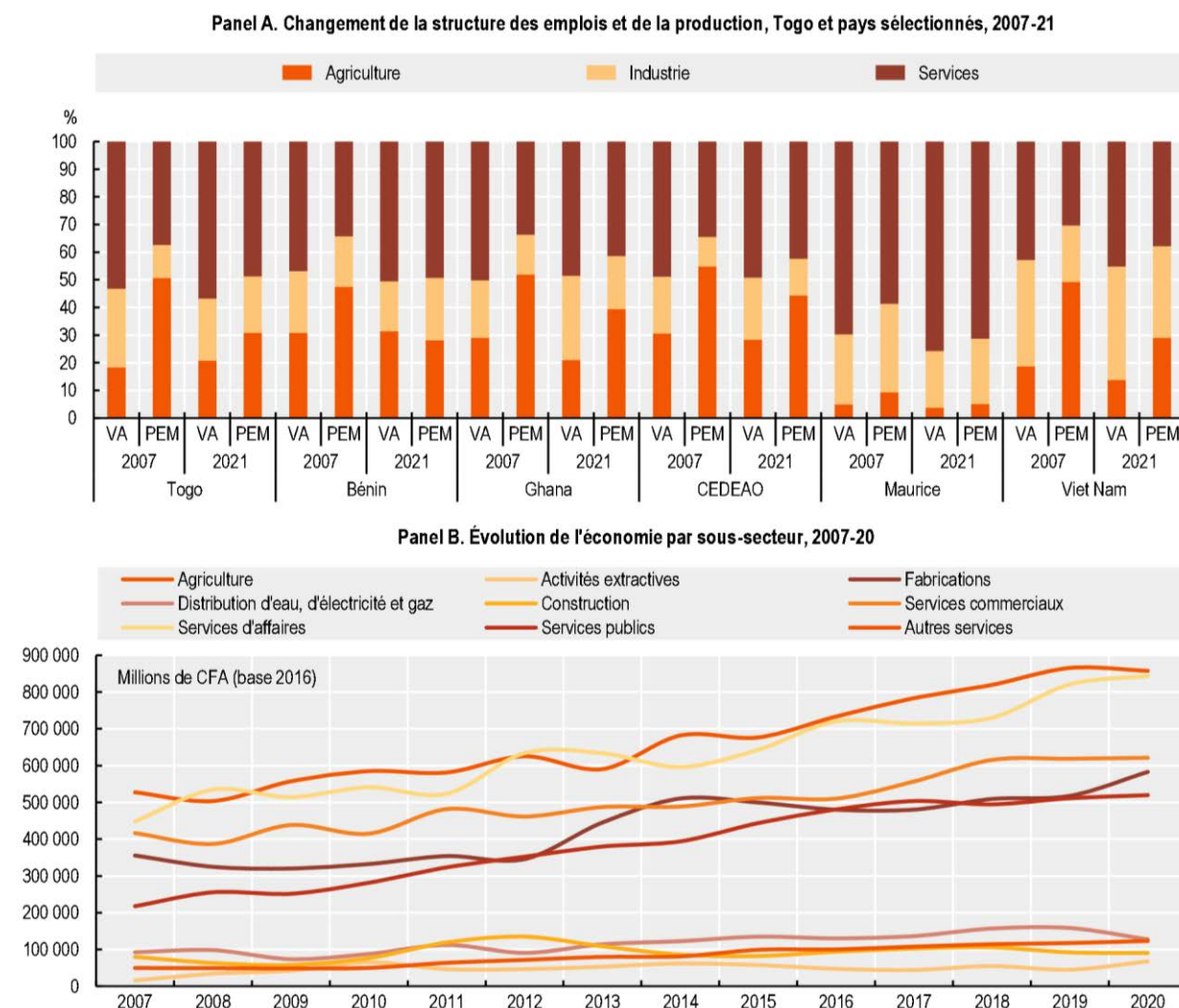
Si la structure de l'économie a évolué avec l'essor des services et, dans une moindre mesure, de l'industrie manufacturière, elle reste fortement centrée sur les activités primaires, notamment l'agriculture et l'exploitation minière. De même, les défis de la structure de production se reflètent dans les faibles

performances commerciales. En effet, le commerce reste très vulnérable aux chocs exogènes, y compris le changement climatique et les fluctuations des prix des produits de base. Les sections suivantes présentent les principales caractéristiques de l'évolution de l'écosystème industriel du pays.

L'agriculture et les services aux entreprises en tête

L'agriculture continue de jouer un rôle important dans l'économie, malgré la croissance récente des services et le développement naissant des activités manufacturières. Entre 2007 et 2022, la valeur ajoutée agricole a presque doublé, passant de 830 millions USD à 1 400 millions USD, mesurée en USD constants de 2015. Cette évolution s'explique principalement par l'expansion des terres arables et moins par la modernisation ou la croissance de la productivité (voir chapitre 4). Cependant, sa contribution au PIB a diminué, passant de 31 % à 20 %, reflétant une tendance qui s'observe également dans les pays voisins, tels que le Ghana et le Bénin. Malgré cette baisse, le secteur reste la première source d'emploi, avec 31 % en 2021 contre 51 % en 2007 (Graphique 2.3, Panel A).

Graphique 2.3. Les services et l'agriculture représentent 80 % de la valeur ajoutée



Note : Panel A. L'industrie comprend l'exploitation minière, l'industrie manufacturière et la construction.

Source : Élaboration des auteurs sur la base des indicateurs du développement mondial, <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators> ; UNIDO INDASTAT, <https://stat.unido.org/> ; et INSEED National Account Data, <https://inseed.tg>, 2023.

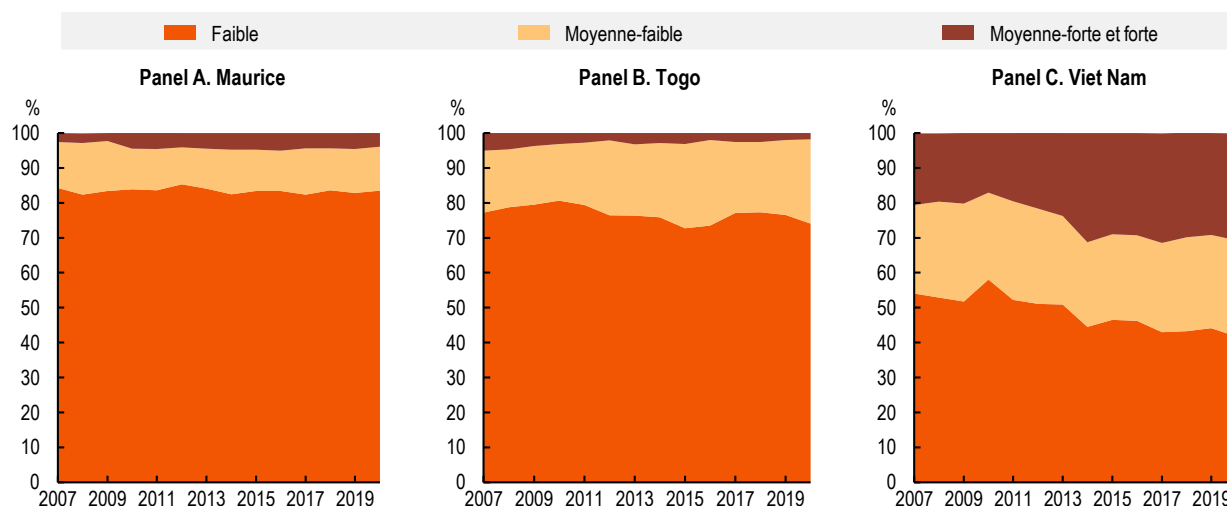
Le Togo, comme d'autres pays africains, subit une transformation structurelle qui se traduit notamment par une évolution marquée vers les services. Depuis les années 1990, les activités liées à l'agriculture sont en déclin, tandis que les services gagnent en importance. Ces derniers constituent la principale activité économique du pays, représentant 52 % du PIB, un chiffre qui est resté relativement stable depuis 2007 (47 %). Au sein des services, les activités commerciales et d'affaires sont les plus importantes. En particulier, depuis le milieu des années 2000, parallèlement à l'expansion du port de Lomé, le Togo a attiré plusieurs institutions financières et opérations de services. Les services d'affaires ont augmenté de 15 % et les transports et la logistique de 8 % (Graphique 2.3, Panel B). De grandes sociétés financières telles que la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC), Ecobank et Oragroup (qui sont toutes deux des banques panafricaines) ont établi leur siège régional au Togo.

L'industrie manufacturière est restée stable. En 2022, elle représentait 14 % du PIB, soit une légère baisse par rapport aux 16 % de 2007¹. Cela place le Togo au-dessus de Maurice, du Ghana et du Bénin, qui se situent respectivement à 12 %, 11 % et 10 %, et en dessous du Sénégal et du Maroc, où l'industrie manufacturière représente 15 % du PIB. En termes réels, l'industrie manufacturière est passée de 530 millions USD en 2007 à 940 millions USD en 2020, ce qui en fait le quatrième secteur économique avec un taux de croissance moyen de 4 % sur la période (INSEED, 2024^[16]).

Dans le secteur manufacturier, le Togo se spécialise dans les activités à faible technologie et à forte intensité de main-d'œuvre. L'industrie alimentaire et les boissons contribuent à 48 % de la valeur ajoutée manufacturière et emploient 33 % de la main-d'œuvre manufacturière. Les matériaux de construction et la production chimique représentent également une part importante de la valeur ajoutée manufacturière. Le Togo dispose de gisements de calcaire relativement importants, qui ont favorisé le développement d'activités industrielles liées aux matériaux de construction. En outre, les industries de l'habillement et du textile, bien qu'elles ne contribuent que pour 6.2 % à la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière, emploient 34 % de la main-d'œuvre totale de ce secteur. Une récente collaboration avec des producteurs de vêtements indiens vise à soutenir la création d'emplois et à tirer parti de l'accès au marché des PMA offert par les économies avancées. Si la contribution des secteurs de moyenne technologie a augmenté entre 2007 et 2020, c'est au détriment des secteurs de haute technologie et non de basse technologie, contrairement aux tendances observées dans d'autres pays comme le Viet Nam ou Maurice. Le Togo a augmenté la valeur ajoutée dans des sous-secteurs considérés comme moyennement technologiques, tels que la métallurgie, la fabrication de métaux et le travail des métaux, tout en diminuant la valeur ajoutée dans des sous-secteurs considérés comme hautement technologiques, tels que la fabrication de machines et d'équipements, et les produits pharmaceutiques (Graphique 2.4).

Graphique 2.4. Les activités manufacturières restent concentrées dans les secteurs à faible technologie

Répartition de la valeur ajoutée manufacturière par intensité technologique, Togo et économies sélectionnées, 2007-2020



Note : La classification technologique suit la taxonomie des activités économiques de l'OCDE basée sur l'intensité de la R&D (Galindo-Rueda et Verger, 2016^[17]).

Source : Élaboration des auteurs sur la base de UNIDO INDASTAT, <https://stat.unido.org/> et INSEED National Account Data, <https://inseed.tg>, 2023.

La spécialisation et les performances commerciales restent fragiles, mais les services numériques émergent

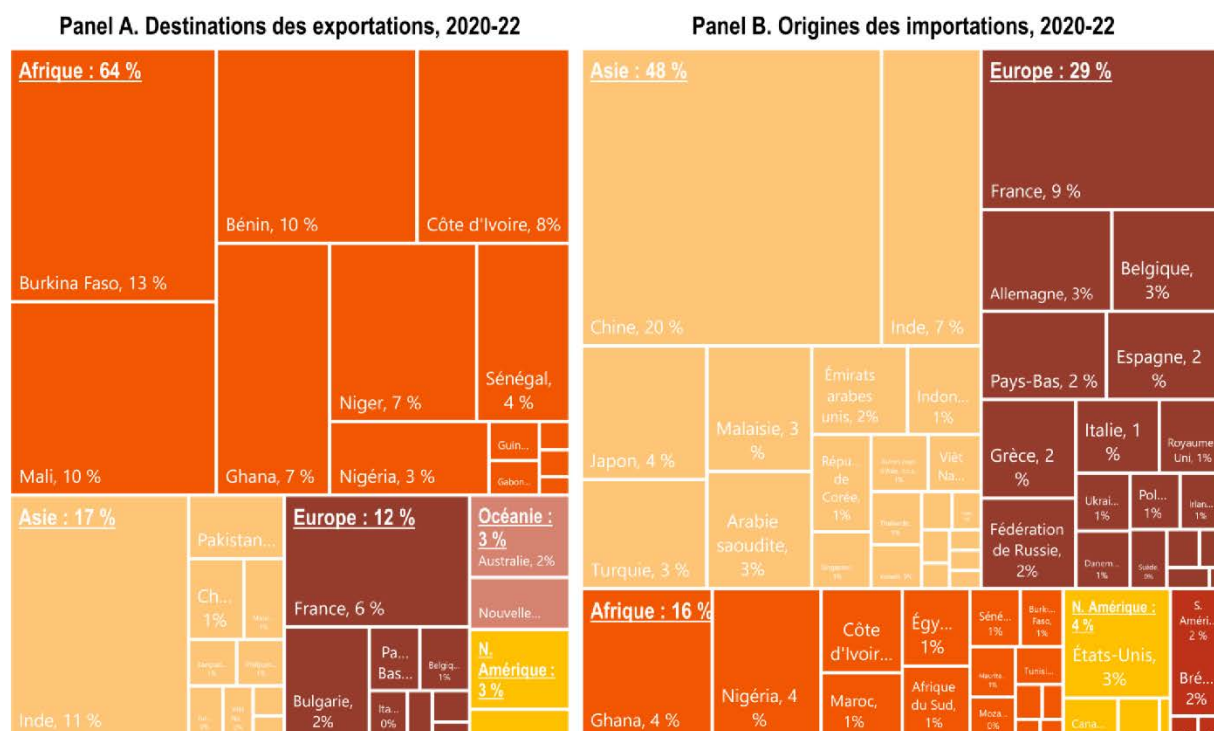
À l'image de la production, les exportations de marchandises du Togo sont principalement constituées de produits primaires et de faible technologie. Le phosphate représente à lui seul 14 % de l'ensemble des exportations brutes en 2020-22 et est expédié en Inde où il sert de composant principal dans la production d'engrais. Après le phosphate, les articles en plastique, les produits de beauté et le ciment représentent chacun des parts d'exportation variant entre 6 % et 8 %. Les autres produits comprennent le soja, les tissus de coton et les produits agroalimentaires. Au cours de la dernière décennie, la structure des exportations n'a pas changé de manière significative, à l'exception du ciment, qui a diminué par rapport aux autres exportations. Ensemble, les 20 premiers produits représentent 82 % des exportations brutes totales, ce qui est similaire à la période 2010-12 (ONU, 2023^[18]).

Le Togo exporte principalement vers l'Afrique et importe d'Asie. Le continent africain représente 64 % des exportations brutes totales, suivi de l'Asie avec 17 % et de l'Europe avec 12 %. L'Amérique du Nord, au contraire, ne représente que 3 % des exportations brutes totales. À l'inverse, les pays asiatiques, au premier rang desquels la République populaire de Chine (ci-après « Chine ») avec 20 %, sont les principaux partenaires du Togo en matière d'importations, représentant 48 % des importations totales, suivis par les pays européens avec 29 %, la France arrivant en tête avec 9 %. Parallèlement, les importations intra-africaines ne représentent que 16 %, le Ghana et le Nigéria étant les principaux partenaires d'importation intra-africaine en 2020-22 (Graphique 2.5). Les deux tiers des équipements industriels, des biens d'équipement et des matériels de transport sont importés d'Asie et d'Europe, tandis que les importations du Togo en provenance d'Afrique se concentrent sur les combustibles, les produits alimentaires et les boissons, suivis des fournitures industrielles.

Le Togo est bien intégré dans la région qui l'entoure. Il est membre de la CEDEAO depuis 1975 et, en 1994, il est devenu membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), qui met l'accent sur l'intégration économique et monétaire entre ses États membres. L'asymétrie entre les exportations et les importations intra-africaines s'explique également par le rôle croissant des réexportations dans la structure commerciale du Togo. En effet, les réexportations ont pris de l'ampleur avec l'expansion continue du port de Lomé depuis 2014.

Graphique 2.5. L'Afrique représente 64 % des exportations brutes totales de marchandises

Exportations et importations brutes par régions et pays d'échanges, Togo, 2020-22

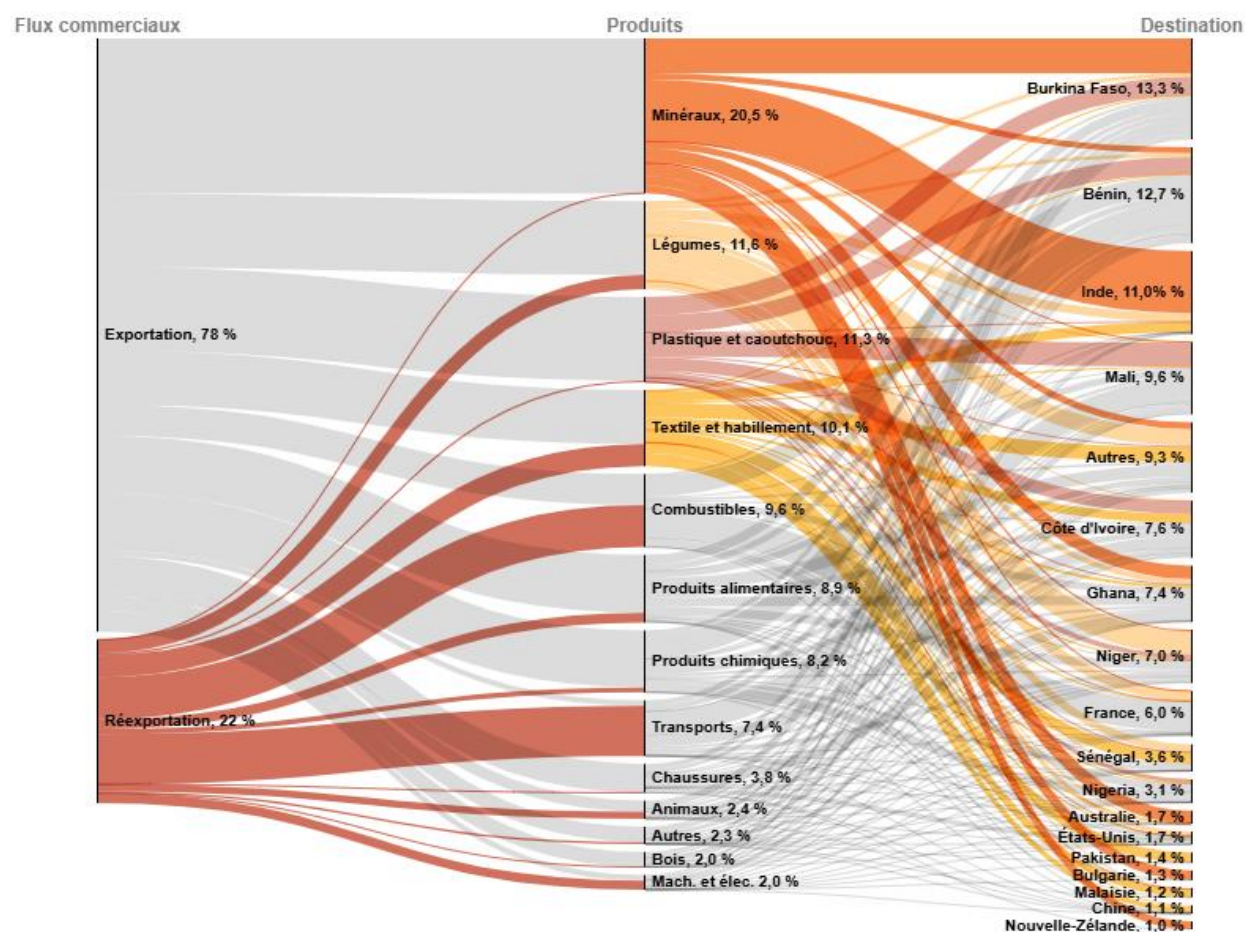


Source : Élaboration des auteurs sur la base de Comtrade, <https://comtrade.un.org/>, 2023.

Le Togo est un corridor commercial important en Afrique de l'Ouest. En 2020-22, entre 20 % et 25 % des exportations brutes proviendront des réexportations. En effet, après la Namibie, le Togo est le deuxième plus grand réexportateur, mesuré en part des exportations brutes, et figure parmi les 20 premiers pays réexportateurs du monde, en termes relatifs. Les principaux produits réexportés sont les carburants (30 %) et les produits de transport (26 %), suivis par les textiles (13.5 %) et les légumes (8.5 %), à destination de la France, du Mali, du Niger et de la Côte d'Ivoire (Graphique 2.6). Le niveau du commerce informel transfrontalier avec les pays voisins sous-estime l'importance du commerce intra-régional du pays. Une enquête récente menée par l'Office national des statistiques du Togo, supervisant 75 points de passage le long des frontières avec le Ghana, le Bénin et le Burkina Faso, a estimé que le commerce transfrontalier à petite échelle pourrait représenter 9.5 % des exportations et 1.7 % des importations. En particulier, le commerce transfrontalier avec le Bénin représenterait 32 % et 63 % des exportations et importations totales (INSEED, 2019^[19] ; ONU CEA, 2020^[20])².

Graphique 2.6. Les réexportations représentent plus de 20 % des exportations de marchandises

Exportations et réexportations par produit et par destination, Togo 2020-22



Source : Élaboration des auteurs sur la base de Comtrade, <https://comtrade.un.org/>, 2023.

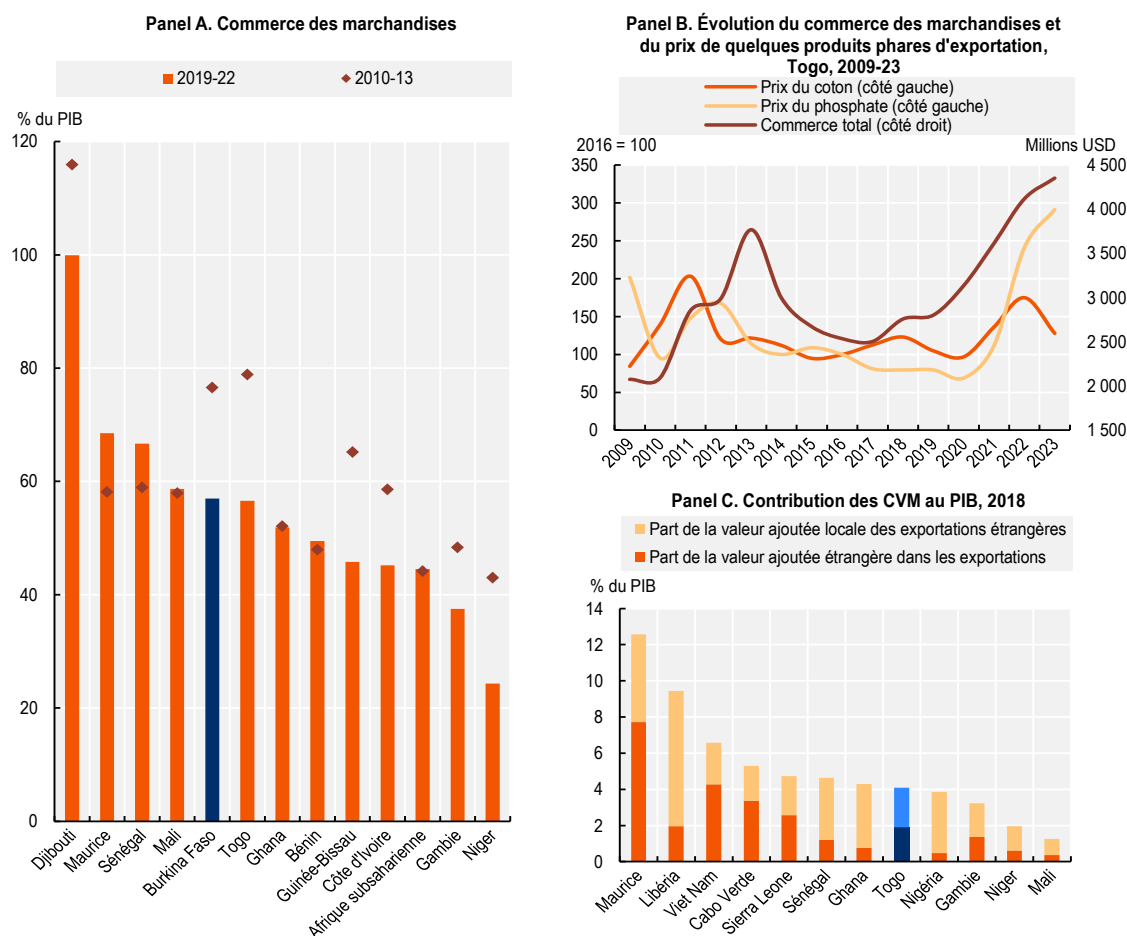
L'importance des échanges commerciaux du Togo s'est réduite au fil du temps. Au cours de la seconde moitié des années 2000, le commerce en pourcentage du PIB était relativement élevé, dépassant la plupart des voisins, notamment en raison des prix élevés du phosphate et du coton (Karlen et Rother, 2023^[21]). Toutefois, ces facteurs se sont dissipés depuis le début des années 2010, le ratio du commerce par rapport au PIB ayant diminué pour atteindre 58 % en 2019-22. Depuis 2021, les prix mondiaux du phosphate ont augmenté en raison de la hausse de la demande mondiale d'engrais et des perturbations de l'offre causées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, ce qui a entraîné une légère augmentation de l'incidence commerciale. Cette hausse a toutefois été compensée par l'augmentation des prix à l'importation du pétrole brut, du blé et du riz, ce qui a contribué à creuser le déficit commercial. La balance des comptes courants du Togo s'est établie à -3 % en 2022 par rapport à 2021 (Banque mondiale, 2023^[41]).

La chute des prix des matières premières explique également la diminution de la participation du Togo aux réseaux de production mondiaux. En 2018, seuls 36 % des échanges commerciaux du Togo étaient impliqués dans les chaînes de valeur mondiales, ce qui représente une baisse significative par rapport au pic de 58 % atteint en 2010, qui marquait le niveau le plus élevé au cours des deux dernières décennies. Ce chiffre est inférieur à celui des pays partenaires de la région et d'outre-mer, où la participation dépasse 40 % et atteint même 60 % de la valeur ajoutée totale exportée à Maurice et au Sénégal (Graphique 2.7).

Dans d'autres régions, les petites économies (Singapour, Estonie, Slovaquie, etc.) sont encore plus intégrées dans les chaînes de valeur mondiales, ce qui se traduit par une participation élevée aux chaînes de valeur mondiales, allant de 70 % à 80 % (Casella et al., 2019^[22]).

Le Togo devrait donner la priorité à la diversification de sa structure d'exportation tout en développant ses capacités industrielles nationales. Ce faisant, le Togo pourrait accroître les interconnexions avec les fournisseurs mondiaux et régionaux en amont des chaînes de valeur, à l'instar de ce que font et ont fait par le passé les économies à un stade avancé de développement, telles que le Viet Nam et Singapour. Ces économies affichent une part plus élevée de valeur ajoutée étrangère dans les exportations en raison de leurs structures de production plus sophistiquées, d'une implication significative des investissements étrangers et de liens commerciaux et de production régionaux plus forts. En fin de compte, cela pourrait diversifier la structure commerciale du pays, tant au niveau des marges intensives que des marges extensives, et réduire son exposition aux chocs externes tels que la volatilité des prix des produits de base (OCDE/ONU, 2018^[23] ; OCDE/ONU/ONUDI, 2019^[24]).

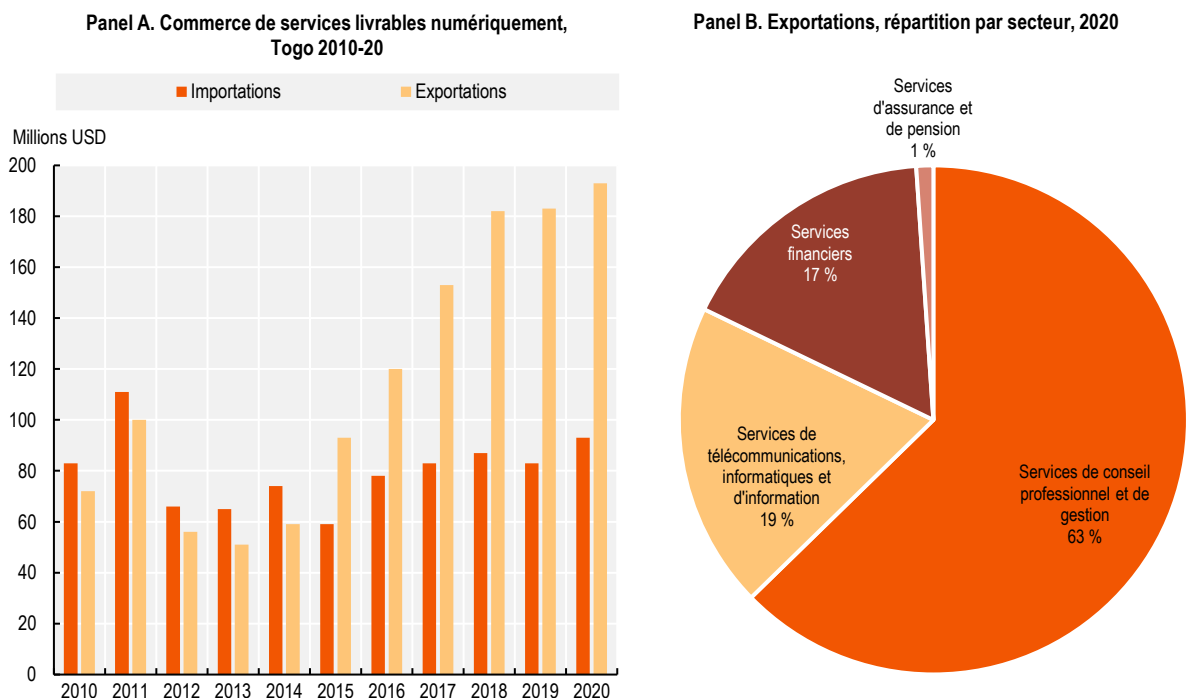
Graphique 2.7. L'incidence du commerce et la participation du Togo aux chaînes de valeur mondiales ont diminué au fil du temps



Source : Élaboration des auteurs à partir de la base de données Eora Global Value Chain Database, <https://worldmrio.com/unctadgvc/>, du système de prix des produits primaires du FMI, <https://data.imf.org/>, et des indicateurs du développement mondial, <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>, 2023.

Le commerce des services numériques s'est amélioré. Depuis 2015, le Togo est devenu un exportateur net de services numériques. En 2020, quelque 193 millions USD de services numériques ont été exportés (soit 38 % du total des services exportés), tandis que les importations s'élevaient à 93 millions USD. Les exportations de services numériques ont dépassé celles du Bénin, évaluées à 52 millions USD, mais sont nettement inférieures à celles du Ghana, qui s'élèvent à 5 000 millions USD, ce qui fait du Ghana le premier pays d'Afrique de l'Ouest dans ce domaine. Le Togo exporte principalement des services commerciaux et de télécommunications, tels que les centres d'appel, qui représentent 80 % du total des services numériques exportés. En revanche, le Ghana est plus spécialisé dans les services numériques à plus forte valeur ajoutée, en particulier dans les produits financiers et d'assurance. De même, le Bénin a une part relativement plus importante de services financiers et d'assurance (CNUCED, 2024^[25]).

Graphique 2.8. Le Togo a augmenté ses exportations de services numériques



Note : Les services à livraison numérique comprennent les services qui peuvent être fournis à distance par le biais de réseaux informatiques. Il est important de noter qu'un produit « livrable numériquement » ne signifie pas qu'il est toujours livré numériquement lorsqu'il fait l'objet d'un commerce international. Les échanges de produits livrables numériquement seront donc plus importants que les échanges de produits effectivement livrés numériquement.

Source : Élaboration des auteurs sur la base de UNCTADstat, <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/reportInfo/US.DigitallyDeliverableServices>.

L'intégration continentale peut stimuler le commerce

Le Togo et d'autres pays africains ont réalisé des progrès significatifs en matière d'intégration commerciale régionale. Le Togo était déjà activement engagé dans des accords commerciaux régionaux avant l'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Il est devenu membre de la CEDEAO en 1975, rejoignant d'autres pays d'Afrique de l'Ouest dans un cadre plus large axé sur la coopération économique, politique et sociale. En 1994, le Togo est également devenu membre de l'UEMOA, qui encourage l'intégration économique et monétaire entre ses États membres. Les principaux objectifs de l'UEMOA comprennent la réalisation de la convergence économique, la promotion du commerce et de l'investissement, et la garantie de la stabilité par la coordination des politiques fiscales et

monétaires³. En 2018, lors du Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu à Kigali, au Rwanda, le Togo est devenu l'un des signataires de l'Accord de libre-échange continental africain (ZLECAf), qui vise à ouvrir des opportunités pour une Afrique plus industrialisée, et pour une Afrique mieux intégrée dans le monde (Encadré 2.1).

Encadré 2.1. L'Accord de libre-échange continental africain (ZLECAf) : industrialiser le continent par le commerce

Depuis l'adoption de la ZLECAf le 21 mars 2018, des progrès significatifs ont été réalisés. En novembre 2023, 54 des 55 États membres de l'Union africaine (UA), dont le Togo, auront signé l'accord, et 46 auront déposé leurs instruments de ratification auprès de l'Union africaine. L'accord vise à créer un marché africain unique avec une libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes, s'alignant sur la vision panafricaine d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique » décrite dans l'Agenda 2063 de l'UA.

La ZLECAf fournit un mécanisme flexible pour soutenir une intégration régionale harmonieuse. Prévus pour être mis en œuvre par étapes, les protocoles de la phase I – relatifs au commerce des marchandises, au commerce des services et au règlement des différends – sont entrés en vigueur en mai 2019. Bien que le lancement officiel des échanges dans le cadre de la ZLECAf en janvier 2021 ait constitué une étape importante, des négociations de fond, notamment sur les questions de la phase I, sont toujours en cours. La ZLECAf comprend des flexibilités et des dispositions spécifiques pour les PMA. Par exemple, dans le cas de la ZLECAf, les PMA ont 10 ans pour atteindre une libéralisation de 90 %, tandis que les non-PMA ont 5 ans. De même, l'Union africaine et le Secrétariat de la ZLECAf ont lancé fin 2022 l'Initiative commerciale guidée (GTI) de la ZLECAf, un mécanisme de renforcement des capacités et de suivi qui aide les pays à mettre en œuvre sans heurts les mécanismes et les protocoles liés à la ZLECAf (le Togo a manifesté son intérêt pour rejoindre la GTI en 2023). La mise en œuvre réussie de la ZLECAf devrait permettre d'accroître considérablement le commerce intra-africain. Des études récentes montrent que tous les pans de l'économie devraient en bénéficier. En effet, d'ici 2045, les échanges intra-africains dans le secteur agroalimentaire pourraient augmenter de 54 %, suivis par les services (37 %), l'industrie manufacturière (36 %), l'énergie et l'exploitation minière (19 %).

L'accord comprend des protocoles sur l'investissement, la concurrence, les droits de propriété intellectuelle (DPI), l'innovation, le commerce numérique, les femmes et les jeunes dans le commerce. Chaque protocole vise à stimuler l'industrialisation en encourageant les investissements intra-régionaux et en favorisant l'innovation par l'harmonisation des cadres réglementaires des communautés sous-régionales existantes, y compris la CEDEAO dont le Togo fait partie. L'objectif est d'éliminer efficacement les barrières tarifaires et non tarifaires entre les États membres, de favoriser le développement industriel régional et de promouvoir la numérisation. Par exemple, le protocole sur les droits de propriété intellectuelle (DPI) vise à promouvoir l'innovation et la créativité africaines et à approfondir la culture de la propriété intellectuelle en Afrique en élaborant une politique cohérente en matière de DPI.

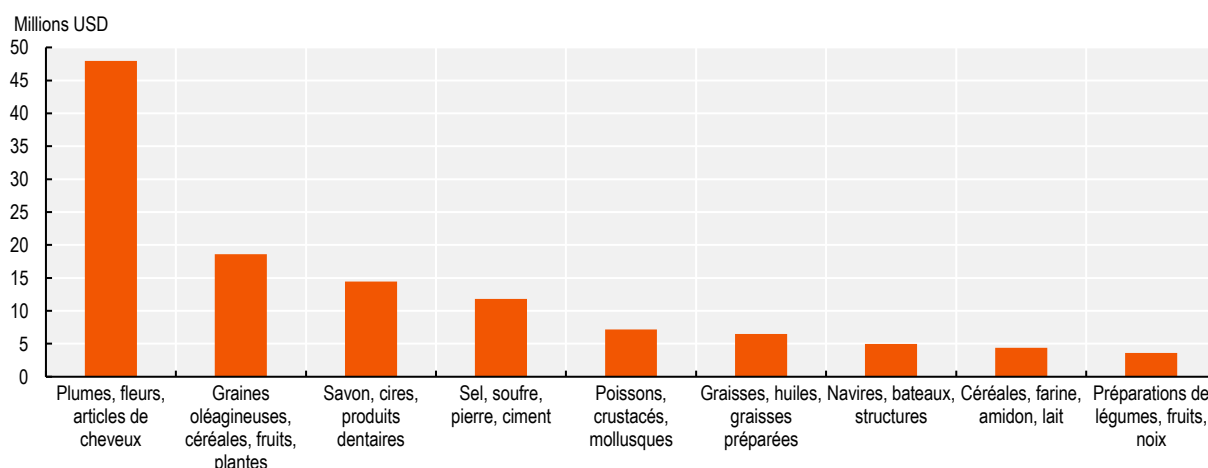
Source : (OCDE et al., 2021^[26] ; ONU CEA/CEPII, 2024^[27]).

Le Togo peut tirer profit du processus d'intégration régionale en cours et accroître ses marges commerciales intensives. Une étude de la CNUCED et du CCI met en évidence le potentiel inexploité du Togo en matière de commerce intra-africain, estimé à 145 millions USD, compte tenu de facteurs tels que le PIB, la croissance démographique et les frictions commerciales (CNUCED, 2021^[28]). Les augmentations attendues du PIB et de la croissance démographique seront à l'origine de 55 % de ce potentiel inexploité, tandis que les 45 % restants sont liés à la réduction des frictions commerciales, telles que le manque d'informations sur les règles et réglementations du marché cible, les problèmes de conformité et le respect

des normes de qualité. Les secteurs présentant le plus grand potentiel d'exportation inexploité sont les plumes et les fleurs artificielles (48 millions USD), les graines oléagineuses (19 millions USD), le savon et les préparations de lavage (14 millions USD) et le sel (12 millions USD) (Graphique 2.9).

En outre, le Togo devrait également gagner 4.5 millions USD d'exportations vers l'Afrique grâce à la libéralisation partielle des droits de douane dans le cadre de la ZLECAf, où les PMA sont censés libéraliser sur une période de 10 ans et les non-PMA sur une période de 5 ans. Les secteurs qui devraient bénéficier le plus de la libéralisation tarifaire sont les graines oléagineuses, le café, le poisson et les crustacés en raison des droits de douane qui sont actuellement élevés. Ces secteurs sont confrontés à une forte concurrence et à des taux de protection relativement élevés sur le continent, en particulier dans les communautés économiques régionales. Par exemple, les droits de douane sur les exportations de graines oléagineuses du Togo vers l'Afrique du Sud varient entre 7.5 % et 9.5 %. Les droits de douane sur les exportations de café du Togo vers les pays producteurs de café tels que la Tanzanie atteignent 35 %.

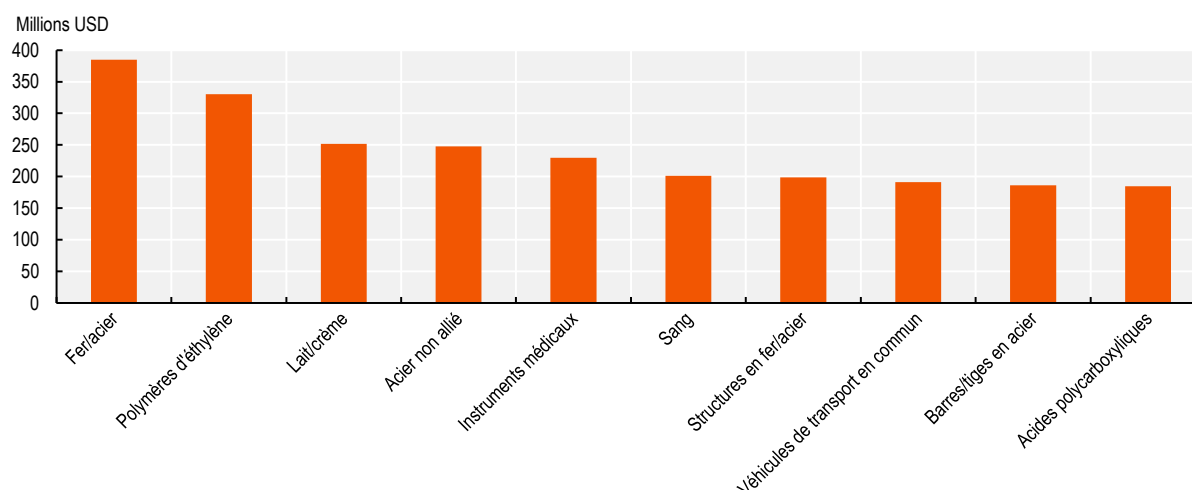
Graphique 2.9. Les 10 premiers secteurs du Togo ayant un potentiel d'exportation inexploité vers l'Afrique



Source : Élaboration des auteurs sur la base de (CNUCED, 2021^[28]), <https://unctad.org/publication/economic-development-africa-report-2021>, 2023.

L'intégration intra-africaine peut également jouer un rôle important dans le maintien de la diversification des exportations. Une analyse récente de la CNUCED, utilisant une version modifiée de la méthodologie de l'espace produit (Encadré 2.2), montre le potentiel des pays africains, y compris le Togo, à se diversifier dans des produits plus complexes. Le Graphique 2.10 montre les 10 premiers groupes de produits (au niveau à 4 chiffres) offrant des possibilités de diversification et faisant l'objet d'une forte demande sur le continent. Parmi ces produits, ceux dont la complexité est supérieure à la moyenne et la demande élevée comprennent les produits sidérurgiques, les plastiques et les produits chimiques organiques. Plus précisément, les polymères plastiques, qui sont largement utilisés pour les matériaux d'emballage dans divers secteurs et qui ont de nombreuses applications industrielles, pourraient débloquer des opportunités de diversification supplémentaires.

Graphique 2.10. Possibilités de diversification des produits, en fonction de la demande la plus forte en Afrique

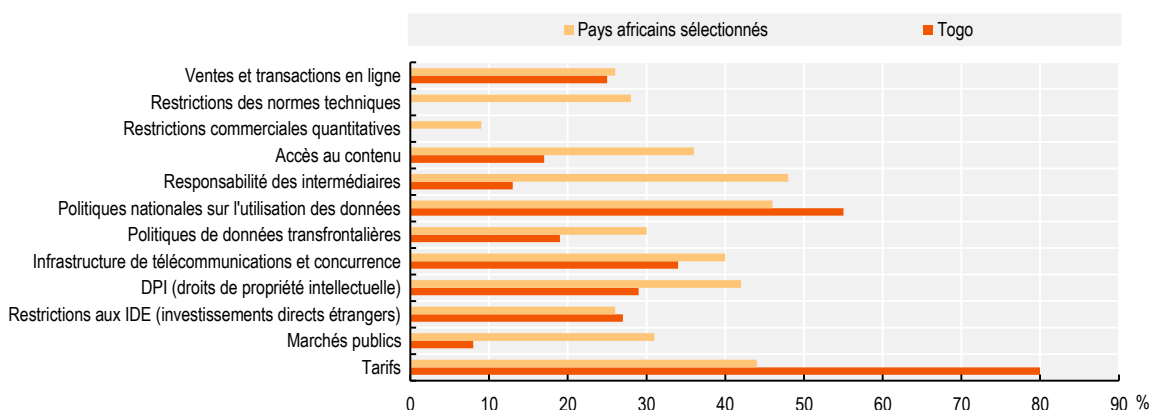


Source : Élaboration des auteurs sur la base de (CNUCED, 2022^[29] ; Freire et Slany, 2023^[30]).

Le protocole de la ZLECAf sur le commerce numérique, adopté début 2024, devrait promouvoir et faciliter le commerce numérique, notamment en mobilisant les investissements privés dans les secteurs stratégiques des économies nationales. Dans ce contexte, le Togo progresse en cherchant à tirer parti des opportunités découlant du commerce numérique. Le pays affiche des performances relativement bonnes avec un indice global d'intégration du commerce numérique régional (RDTII) d'environ 0.25 (0 étant une intégration numérique complète et 1 indiquant un manque total d'intégration). Le Togo obtient de bons résultats dans des domaines tels que les normes techniques, le commerce quantitatif et les marchés publics, mais il est à la traîne en ce qui concerne les droits de douane et les mesures de protection commerciale appliquées aux importations intrarégionales de produits TIC, les IDE et les politiques nationales en matière de données. Ces dernières comprennent la période minimale de conservation des données liées aux transactions électroniques, l'obligation de nommer des correspondants pour la protection des données personnelles et la nécessité d'autoriser le gouvernement à accéder aux données personnelles collectées (ONU CEA, 2024^[31]).

Graphique 2.11. Le Togo facilite le commerce numérique

Performance dans les piliers de l'indice régional d'intégration du commerce numérique, Togo et pays africains sélectionnés, 2022



Note : Les pays africains sélectionnés sont les suivants : Burundi, Botswana, Cameroun, Congo, République démocratique du Congo, Égypte, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

Source : Élaboration de l'auteur à partir de la base de données de la CEA sur l'intégration réglementaire du commerce numérique, <https://dtri.uneca.org/eca/home>.

Pour une petite économie comme le Togo, avec un écosystème industriel local émergent et un corridor naturel qui sert de porte d'entrée à plusieurs pays enclavés d'Afrique de l'Ouest, l'accord offre à la fois des opportunités et des défis. Pour les entreprises locales existantes, la ZLECAf pourrait conduire à une amélioration de la productivité et de la qualité, mais c'est aussi une menace en raison de la concurrence accrue à laquelle elles seront confrontées si elles ne sont pas préparées. Bénéficiaire de la ZLECAf dépendra d'une stratégie nationale ciblée (voir chapitre 3) pour transformer efficacement l'accord en un moteur de compétitivité et de la mise en place de mécanismes spécifiques pour gérer les divergences, par exemple, en ce qui concerne les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), qui représentent 99 % des entreprises enregistrées et 80 % du PIB (ITC, 2021^[32]) et d'autres acteurs économiques vulnérables (Tableau 2.1).

Une intégration régionale complète nécessite un système financier plus solide, capable de soutenir le secteur privé. Au Togo, le secteur bancaire n'a pas été en mesure de fournir des options de financement à long terme adéquates au secteur privé. Le Togo a l'un des taux d'inclusion financière les plus élevés (86 %) parmi les pays de l'UEMOA. Les banques nationales avaient un ratio de capitalisation d'environ 25 % à la fin de 2021, une amélioration significative par rapport à 2020 (13.5 %), et au-dessus du minimum requis par la BCEAO (9.5 %). Cependant, plusieurs vulnérabilités apparaissent, comme la concentration du crédit dans des secteurs tels que les services commerciaux et le transport. En 2021, le ratio des prêts non performants était d'environ 16 %, bien au-dessus de la moyenne régionale de 10 %. Si le crédit intérieur au secteur privé a augmenté pour atteindre 27 % en 2022, il reste inférieur au pic de 30 % atteint en 2016 et à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne et des PMA, qui s'élevait respectivement à 34.4 % et 35.5 %. À l'avenir, les domaines stratégiques d'amélioration comprennent : le renforcement de la surveillance et du suivi du système financier ; l'amélioration des capacités de service du secteur financier ; la modernisation des services dans des domaines tels que les transferts, les règlements et les paiements ; et la promotion du commerce des services financiers dans le contexte de la zone de libre-échange des Amériques.

Pour que la mise en œuvre de la ZLECAf produise des résultats positifs, tels que la matérialisation d'investissements et d'activités commerciales significatifs au niveau national, il est important que le secteur privé joue un rôle central. Il convient donc de l'engager davantage et de lui donner les moyens d'agir en conséquence. Le secteur privé devrait adopter une approche axée sur l'innovation et considérer l'intégration régionale comme une opportunité d'élargir le tissu commercial du pays et d'absorber les capacités industrielles.

L'accord ouvre la voie à la transformation du port de Lomé d'un atout national et régional en un atout continental. Pour le secteur portuaire et logistique, la ZLECAf pourrait stimuler le développement des affaires. La mise en œuvre effective de l'accord aurait un impact significatif sur le secteur logistique du Togo grâce à l'augmentation du commerce intra-régional associée à la libéralisation du commerce des biens et des services. Par exemple, les simulations réalisées par la ZLECAf indiquent que le trafic de conteneurs dans le port augmenterait de 200 % d'ici 2025 et que le volume des transbordements atteindrait 41.6 millions de tonnes, avec des implications importantes pour l'économie maritime, y compris les activités et les services qui y sont liés (CNUCED, 2022^[33]). Cependant, la pleine appropriation du potentiel logistique du port doit être soutenue par des mesures et des mécanismes stratégiques nationaux et régionaux susceptibles d'atténuer les effets négatifs d'une industrie de plus en plus concentrée et dont les acteurs africains sont limités (voir chapitre 4).

Tableau 2.1. Tirer profit de la ZLECAf : une analyse SWOT de plusieurs parties prenantes au Togo

Points forts	Faiblesses
Statut de PMA et adhésion à l'OMC : le Togo bénéficie du traitement de la nation la plus favorisée en tant que membre de l'OMC depuis 1995 et en tant que PMA depuis 1982. Ce statut offre un accès préférentiel au marché, des extensions et des dispositions spécifiques dans la ZLECAf. L'infrastructure portuaire : le port de Lomé est un atout important pour la logistique et la connectivité des infrastructures, renforçant les capacités commerciales du Togo et facilitant un transport efficace.	Capacités industrielles nationales limitées et forte prévalence de l'informalité. Développement partiel des infrastructures de transport et d'énergie. Des infrastructures de qualité et des capacités limitées pour répondre aux normes internationales.
Opportunités	Menaces
Stimuler les performances à l'exportation. Production biologique, commerce numérique, entre autres. Favoriser la coopération continentale dans les domaines de la science, de la recherche et de la technologie. Réduire les risques d'investissement en améliorant la réputation du continent et sa pertinence sur les marchés mondiaux.	Le manque de capacité des petits producteurs locaux à rivaliser avec les acteurs étrangers et continentaux. Instabilité en Afrique de l'Ouest : les préoccupations politiques et sécuritaires externes en Afrique de l'Ouest peuvent avoir un impact indirect sur le Togo par le biais de répercussions économiques et géopolitiques régionales.

Encadré 2.2. Méthodologie actualisée de la CNUCED pour l'identification des possibilités de diversification des produits

L'indicateur du potentiel d'exportation est calculé sur la base des valeurs commerciales attendues pour chaque combinaison de produits exportateur-importateur. Ce calcul implique l'intégration d'informations sur la capacité d'offre prévue de l'exportateur pour un produit donné, la demande prévue de l'importateur et la facilité des échanges entre les deux partenaires. L'offre est déterminée par la part de marché mondiale de l'exportateur pour le produit, tandis que la demande est évaluée par les importations du produit par le partenaire commercial. Ces facteurs sont complétés par des prévisions de croissance du PIB et de la population pour les cinq années à venir, ce qui permet une évaluation prospective qui tient compte de l'évolution prévue de l'offre et de la demande.

Les indicateurs et hypothèses suivants sont utilisés pour identifier les possibilités de diversification des produits :

Proximité dans l'espace produit :

La méthode de l'espace produit mesure la distance entre le panier d'exportation actuel d'un pays et un nouveau produit. Cette méthode est basée sur la fréquence à laquelle les pays exportent ces produits simultanément. Les produits faisables sont ceux qui sont proches dans l'espace produit, ce qui indique une plus grande probabilité de succès. La proximité entre deux produits est calculée comme la probabilité conditionnelle qu'un pays exporte les deux produits. Elle varie de 0 % lorsque aucun pays ne produit les deux produits à 100 % lorsque tous les pays produisant un bien produisent également l'autre. Les « produits faisables » sont ceux dont la proximité est d'au moins 80 %, ce qui indique des capacités technologiques et des connaissances similaires pour leur production.

Indice de complexité des produits :

La diversification des exportations devrait idéalement conduire à une plus grande complexité économique, favorisant ainsi les changements structurels. Par conséquent, seuls les produits dont la complexité est supérieure à la moyenne sont considérés comme encourageant une diversification favorable aux changements structurels.

Demande d'importation :

Les produits réalisables doivent faire l'objet d'une demande mondiale réelle. La demande d'importation en 2018/19 sert d'indicateur de l'opportunité du marché, supposée être la même pour chaque pays.

Les données utilisées sont basées sur l'ensemble de données COMTRADE de l'ONU, qui fournit des données sur les importations déclarées par les pays en utilisant la classification des marchandises du HS (1992, niveau à 6 chiffres) couvrant les années 2018/19 (moyenne). Les flux commerciaux bilatéraux sont triés en fonction de la valeur unitaire des échanges dans la même classification à 7 chiffres.

La méthode de l'espace produit, initialement proposée par Hidalgo et al. (2007^[34]), facilite l'établissement de liens entre les produits, ce qui permet d'identifier les voies de diversification future vers des produits plus complexes. Si la carte de l'espace produit peut guider l'orientation de la politique, elle ne doit pas être utilisée comme un instrument politique automatisé. La formulation de politiques de diversification nécessite une évaluation complète qui prenne en compte les facteurs économiques, sociaux et environnementaux liés aux nouveaux produits et services potentiels.

Source : (CNUCED, 2021^[28] ; Freire et Slany, 2023^[30] ; Hidalgo et al., 2007^[34]).

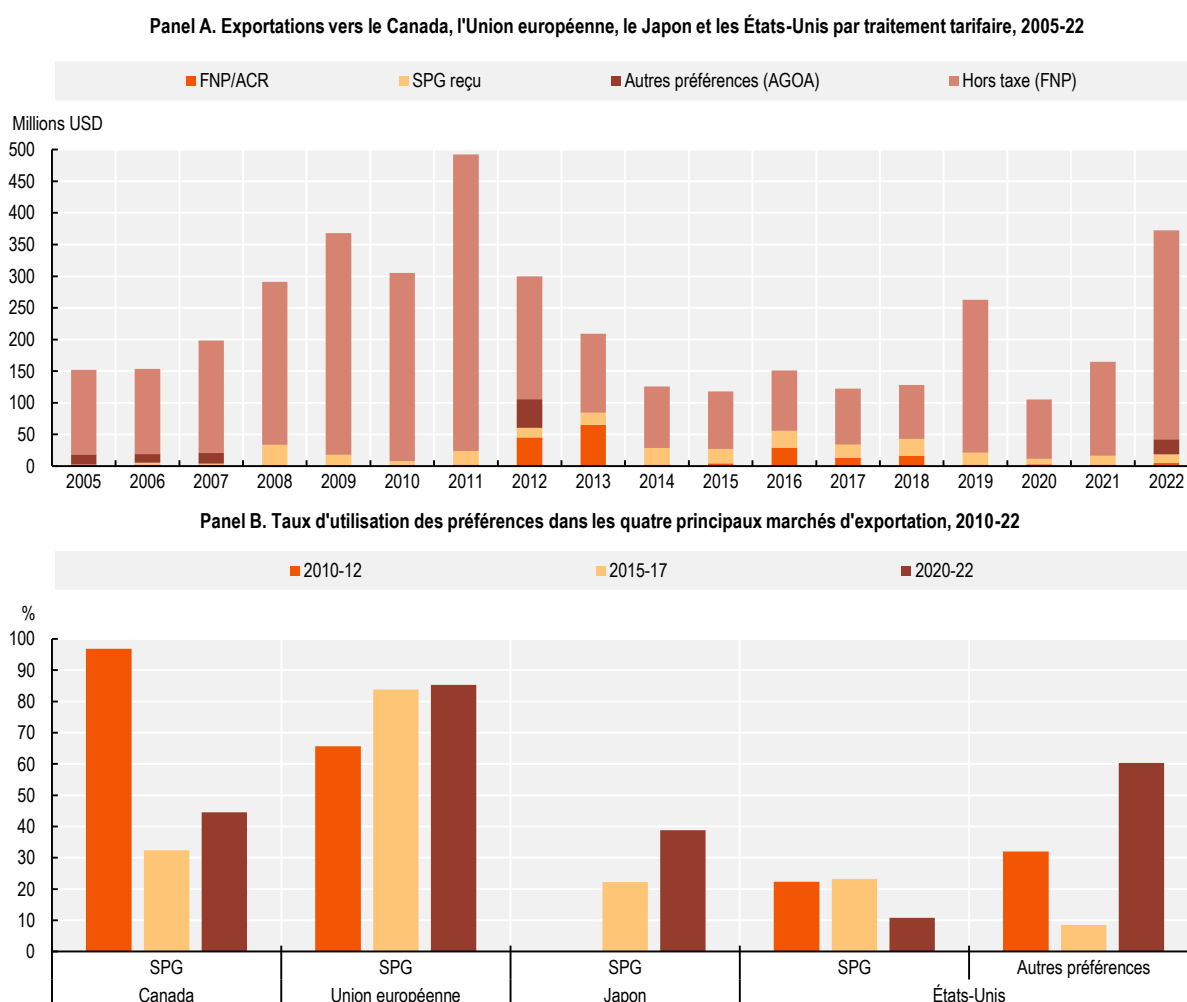
Les régimes référentiels des PMA peuvent offrir au Togo de nouvelles opportunités industrielles et commerciales

En tant que pays moins avancé (PMA), le Togo bénéficie de plusieurs mesures de soutien international (MSI), en particulier d'un accès préférentiel aux marchés finaux des pays développés et des pays en développement. Ce traitement est généralement fourni par les pays qui accordent des préférences dans le cadre de leur système des préférences généralisées (SPG), qui offre un accès unilatéral au marché en franchise de droits et de quotas avec des règles d'origine préférentielles (CNUCED, 2021^[35]).

Le Togo utilise marginalement les schémas SPG. Sur la période 2018-22, 87 % des exportations du Togo vers l'Union européenne, les États-Unis, le Canada et le Japon ont été exonérées de droits de douane conformément au statut de nation la plus favorisée (NPF) du Togo. Il s'agit principalement de produits végétaux et minéraux tels que le coton et le phosphate, de produits agroalimentaires et de métaux de base non couverts par le SPG. À l'inverse, seule une partie des exportations togolaises taxables couvertes par

les préférences existantes a bénéficié d'un traitement préférentiel. De 2018 à 2022, 8 % des importations en provenance du Togo ont bénéficié d'un traitement spécifique aux PMA, tel que le programme Tout sauf les armes (TSA) de l'UE, et 2 % des préférences liées à la Loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA), ce qui indique de faibles taux d'utilisation des préférences. Les taux d'utilisation sont hétérogènes d'un produit à l'autre et très volatils dans le temps. Par exemple, le taux d'utilisation des préparations de légumes importées du Togo dans l'Union européenne était de 86 % en 2020, de 99 % en 2021 et de nouveau de 86 % en 2022. De même, dans le cas des textiles et vêtements confectionnés, l'utilisation des préférences est passée de 53 % en 2015-17 à moins de 10 % en 2020-22, alors même que les règles d'origine n'ont pas changé dans le cadre du régime TSA.

Graphique 2.12. Le Togo pourrait mieux exploiter l'accès préférentiel au marché en raison de son statut de PMA



Note : Les données pour le Canada ne sont pas encore disponibles pour 2021 et 2022.

Source : Élaboration des auteurs à partir de la base de données de la CNUCED sur l'utilisation du système généralisé de préférences commerciales, <https://unctad.org/topic/trade-agreements/trade-preferences-utilization#:~:text=The%20Database,under%20reciprocal%20free%20trade%20agreements>, Base de données sur l'utilisation du système de préférences commerciales (2023), <https://unctad.org/topic/trade-agreements/trade-preferences-utilization>, 2023.

L'utilisation des préférences pour les marchandises couvertes par les régimes préférentiels est limitée en raison d'un manque de sensibilisation et des difficultés à répondre aux exigences d'exportation, ainsi que

des règles d'origine restrictives et du manque de familiarité avec ces régimes qui en découle. Cela est particulièrement vrai pour les MPME qui affichent un taux de rotation élevé (c'est-à-dire des taux d'entrée et de sortie élevés) et des taux de survie faibles, associés à un manque de connaissance du marché et de capacités/expériences techniques pour gérer des procédures bureaucratiques complexes (Fernandes, Freund et Pierola, 2016^[36]).

L'existence de régimes d'accès préférentiel aux marchés ne se traduit pas automatiquement par une augmentation des opportunités commerciales. Seul un nombre limité de pays, tels que le Bangladesh et le Cambodge, ont été en mesure de tirer pleinement parti de ces avantages. Pour de nombreux PMA, dont le Togo, ces gains restent limités en raison de plusieurs facteurs, notamment les barrières non tarifaires telles que les mesures sanitaires et phytosanitaires. En outre, les matières premières telles que les produits agricoles, les minerais et les combustibles font souvent l'objet de faibles taux de protection, même au niveau NPF, étant donné que les économies avancées ont besoin d'importer ces produits. La dépendance persistante à l'égard des produits de base ainsi que la faible diversification ne permettent pas au Togo de bénéficier pleinement de ces préférences et, à l'instar d'autres PMA, constituent une limite à l'utilisation efficace de l'accès préférentiel aux marchés (CNUCED, 2018^[37] ; OCDE/CNUCED, 2023^[38]).

Bien que la simplification du cadre réglementaire et le renforcement du développement du marché soient importants, une économie industrialisée et diversifiée avec une part plus importante de la production, de l'emploi et du commerce dans les secteurs couverts par les schémas préférentiels pourrait mieux tirer parti des préférences des PMA. Comme le souligne le Programme d'action de Doha 2022-2031 (PDDA), les PMA comme le Togo ont besoin d'un soutien financier et technique adéquat de la part des économies bénéficiaires pour diversifier et perfectionner leur structure de production afin de pouvoir opérer à juste titre dans l'espace politique et avec l'accès préférentiel au marché qui leur a été accordé (UN-OHRLS, 2022^[39]). D'autres ajustements pourraient inclure l'élargissement du champ des produits éligibles au SPG ou la simplification des règles d'origine (ROO) (CNUCED, 2023^[40]).

Il sera essentiel de combler les écarts de productivité, d'investissement et d'innovation pour progresser à l'avenir

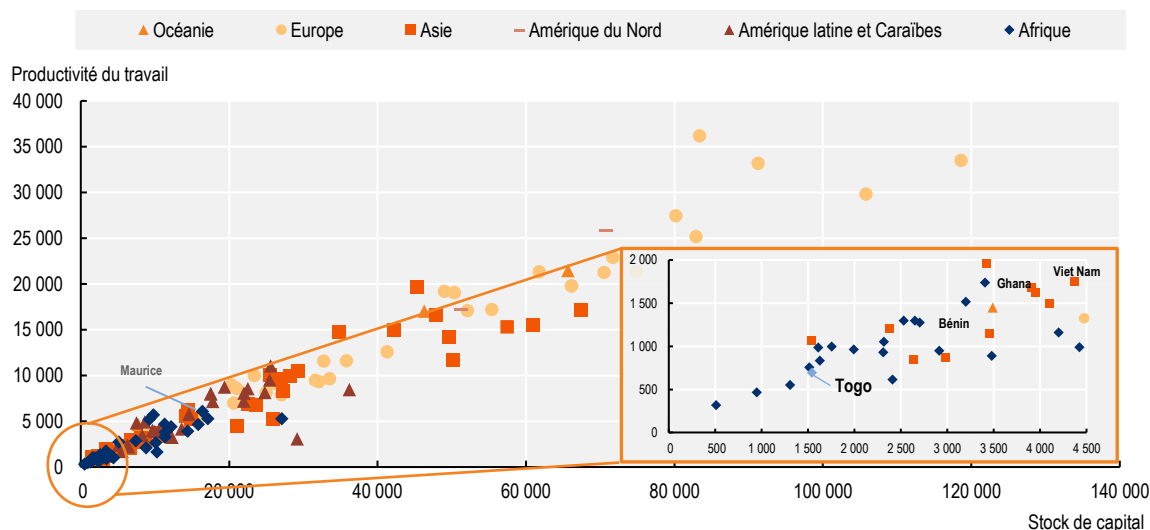
Malgré les chocs extérieurs, le Togo a fait preuve de résilience et s'est engagé à offrir des opportunités de développement pour tous. Alors que les incertitudes mondiales et régionales persistent, le Togo doit exploiter de manière proactive son potentiel inexploité, en collaborant avec les pays voisins et les partenaires internationaux. Pour progresser, le Togo doit traiter trois lacunes critiques : combler le déficit de productivité, attirer les investissements étrangers stratégiques (y compris les investissements intra-africains) et renforcer les capacités d'innovation dans l'ensemble de son système de production.

La faible productivité entrave les progrès futurs

La productivité est un obstacle majeur pour le Togo. En 2020, la productivité du travail au Togo était de 600 USD par travailleur, ce qui équivaut à 3 % de celle des États-Unis et est inférieure à celle des pays à la frontière technologique ou des pays voisins (Graphique 2.13). Une analyse de la productivité relative avec d'autres pays montre que la productivité togolaise était inférieure de 9 points de pourcentage à celle du Bénin, de 12 points de pourcentage à celle du Ghana et du Viet Nam, et de 25 points de pourcentage à celle de Maurice (Tableau d'annexe 2.B.1).

Graphique 2.13. La productivité est un défi majeur pour le Togo

Productivité du travail et stock de capital par travailleur, 2020



Note : Nombre de pays = 145. La productivité du travail est mesurée comme le PIB par force de travail ajusté au niveau du capital humain selon l'approche de Hall et Jones (1999). Le capital humain est représenté par le niveau moyen d'éducation en années pour la population âgée de 15 ans et plus. Le stock de capital est calculé selon la méthode de l'inventaire permanent, en utilisant un taux de dépréciation de 6 % et 10 années de formation brute de capital (1960-1969) pour représenter le stock de capital initial.

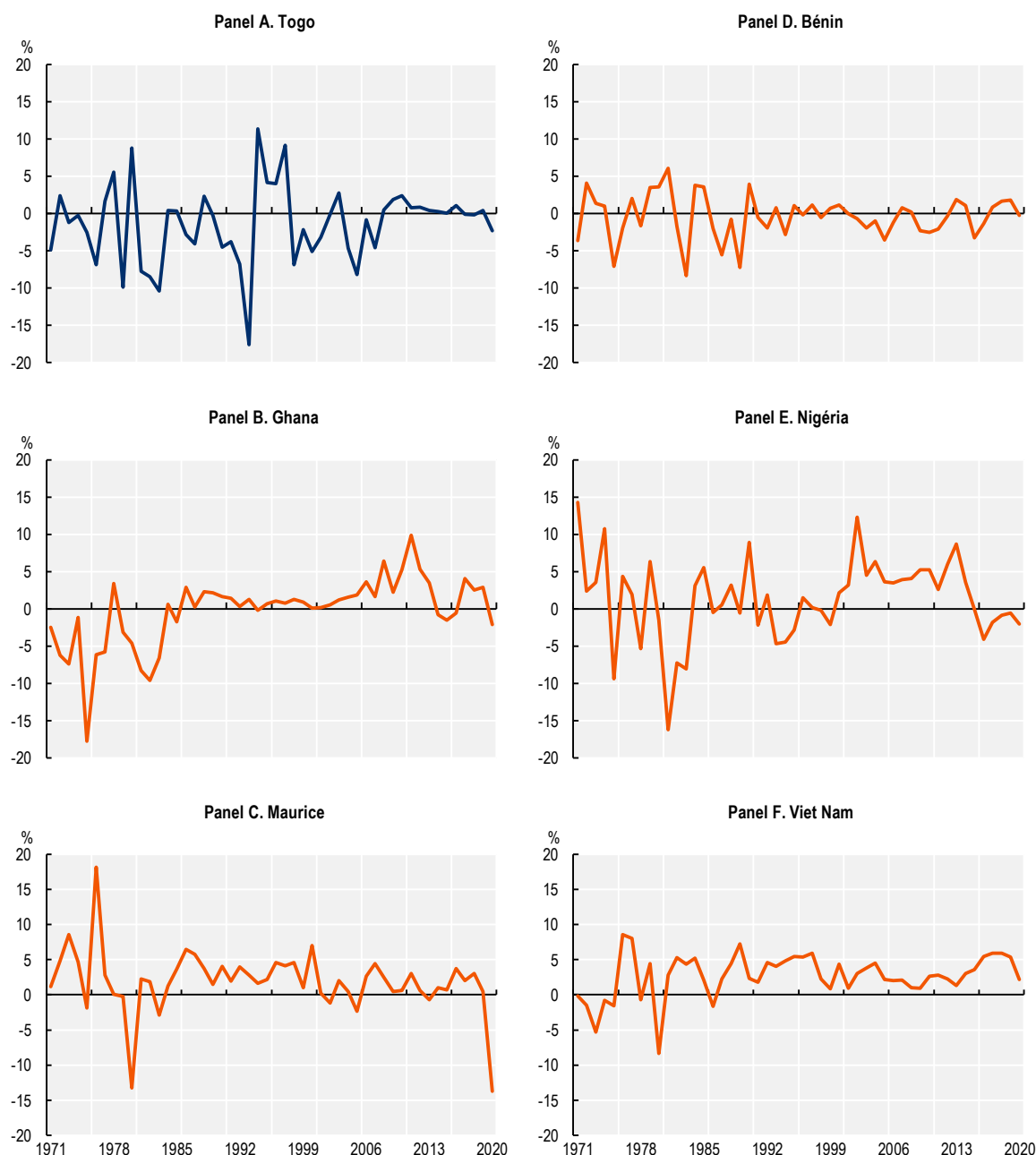
Source : Élaboration des auteurs sur la base des indicateurs du développement mondial, <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>, UNIDO INDASTAT <https://stat.unido.org/>, et INSEED National Account Data, <https://inseed.tg>, 2023.

La volatilité de la croissance de la productivité limite le processus de rattrapage. Sur une période de 50 ans, de 1971 à 2020, la croissance moyenne de la productivité du travail a été de -1.3 %. Au cours de la même période, des pays voisins comme le Ghana et le Bénin ont également affiché des taux de croissance négatifs, respectivement de -0.2 % et de -0.4 %. D'autres pays de la région, comme le Nigéria, ont affiché un taux de croissance moyen de 1.5 %. Maurice et le Viet Nam ont affiché une croissance moyenne de la productivité positive, de 2.3 % et 2.8 % respectivement. Toutefois, dans le cas du premier, elle s'est ralentie car le pays a progressivement perdu son avantage comparatif dans l'habillement et le textile, sans saisir les nouvelles opportunités assez rapidement pour maintenir les taux de croissance historiques.

Le Togo a enregistré des progrès au cours de la dernière décennie, durant laquelle la croissance de la productivité s'est élevée en moyenne à 0.4 % (Graphique 2.14). Cette évolution est due à l'amélioration de la productivité dans l'agriculture, bien qu'elle soit liée à l'expansion des terres, à l'augmentation des investissements en capital fixe induits par les secteurs public et privé, et à certaines améliorations de la productivité dans l'industrie manufacturière. En effet, cette dernière a augmenté de 3 % sur la période 2016-20, six des douze sous-secteurs affichant des tendances positives (Tableau d'annexe 2.B.2). Bien que cela représente une amélioration, le taux actuel reste faible et insuffisant pour alimenter un véritable processus de rattrapage par rapport à d'autres économies (Hall et Jones, 1999^[41]).

Graphique 2.14. Croissance de la productivité du travail, 1970-2020

Togo et économies sélectionnées



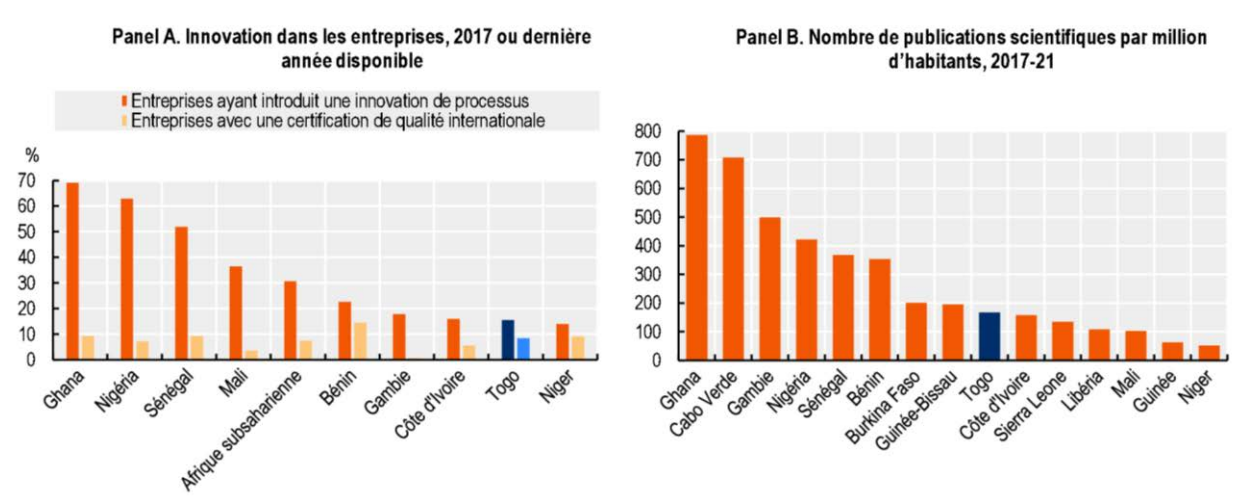
Note : La productivité du travail est mesurée comme le PIB par force de travail ajusté au niveau du capital humain selon l'approche de Hall et Jones (1999). Le capital humain est représenté par le niveau moyen d'éducation en années pour la population âgée de 15 ans et plus. Dans le cas du Nigéria, la productivité du travail est basée sur la force de travail non ajustée pour le capital humain en raison du manque de données. Source : Élaboration des auteurs sur la base des indicateurs du développement mondial, <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>, UNIDO INDASTAT, <https://stat.unido.org/>, et INSEED National Account Data, <https://inseed.tg>, 2023.

L'emploi ne s'est pas déplacé vers les secteurs connaissant une croissance de la productivité supérieure à la moyenne, ce qui dénote l'absence de changements structurels favorables à la croissance (de Vries et al., 2012^[42]). En outre, d'autres facteurs sont également à l'origine de l'écart de productivité.

- **Le progrès technologique et l'innovation restent limités.** Un examen plus approfondi de la croissance de la productivité révèle que la croissance moyenne du capital par travailleur qualifié a été à peine positive au cours des 50 dernières années, ce qui indique une tendance positive dans la formation de capital. Cependant, la productivité totale des facteurs (PTF), qui reflète le progrès technologique, a été négative, ce qui met en évidence plusieurs facteurs importants. L'investissement en capital fixe n'a pas été suffisant et le capital a manqué de contenu technologique, et le niveau de technologie dématérialisée (associé à l'efficacité des processus de production et entraîné par les progrès de la science et de l'innovation) n'a pas été suffisant pour stimuler la productivité⁴. Le Togo doit augmenter ses investissements, notamment en ce qui concerne l'adoption et la meilleure utilisation des technologies sous forme d'équipements et de machines, ainsi que leur utilisation dans les processus de production. Au Togo, seulement 15.5 % des entreprises – la moitié de la moyenne de l'Afrique subsaharienne – ont introduit le type d'innovation de processus qui est généralement associé à l'utilisation de technologies plus avancées. Cela doit aller de pair avec des progrès dans la production scientifique, qui peuvent en fin de compte déboucher sur davantage d'innovation. Dans le même temps, la production scientifique pourrait être renforcée. Entre 2017 et 2021, le pays comptait 167 publications par million d'habitants, soit un niveau similaire à celui de la Côte d'Ivoire et de la Guinée-Bissau, mais deux fois moins élevé que celui du Sénégal et du Bénin (Graphique 2.15). Le développement de l'innovation et des systèmes technologiques pourrait emprunter de multiples voies complémentaires. Des initiatives politiques adaptées soutenant le transfert de technologie par le biais de l'IDE et une participation accrue aux chaînes de valeur régionales et mondiales sont associées à des efforts nationaux et régionaux visant à promouvoir le progrès scientifique et technologique, la numérisation et la création d'entreprises. En outre, il sera important de renforcer les capacités de la main-d'œuvre ainsi que l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP). Bien que le taux d'inscription dans l'enseignement supérieur au Togo soit passé de 7 % à 15 % entre 2007 et 2020, il reste inférieur à celui de pays voisins comme le Sénégal et le Ghana (20 % et 19 %, respectivement), sans parler du Viet Nam et de Maurice, où les taux atteignent presque 40 %. Par ailleurs, bien que le nombre de chercheurs par million d'habitants soit passé de 32 à 44 entre 2016 et 2022, il reste inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne qui est de 94 (UNESCO, 2024^[43]).
- **L'informalité et la faible structure des entreprises entravent les progrès futurs.** Le Togo, comme plusieurs économies en développement d'Afrique, se caractérise par un niveau élevé d'informalité. En 2017, l'informalité de l'emploi s'élevait à 90.1 % de l'emploi total. Cette informalité est structurelle, comme en témoigne la prédominance de l'emploi indépendant, qui constituait 77.7 % de l'emploi en 2021 – bien qu'en baisse par rapport aux 90 % de 2005. Le travail indépendant est par nature plus enclin à l'informalité que le travail salarié. En outre, l'informalité va de pair avec un faible niveau d'alphabétisation de la population en âge de travailler. En 2017, le taux d'alphabétisation était de 67.1 %, et seulement 20.2 % de la population masculine en âge de travailler avait suivi au moins un enseignement post-secondaire (OIT, 2023^[44] ; INSEED, 2019^[45] ; UNESCO, 2023^[46]). En outre, l'écrasante majorité des entreprises (85.5 %) du Togo opèrent de manière informelle. Elles sont de petite taille, avec une moyenne de deux employés contre sept pour les entreprises formelles, et contribuent à 6 % du chiffre d'affaires total des entreprises (INSEED, 2019^[45]). Le niveau élevé d'informalité, la part importante de micro et petites entreprises informelles, associés à une main-d'œuvre peu qualifiée, représentent des obstacles à la transformation structurelle à long terme du Togo. D'une part, la population active actuelle pourrait avoir de plus en plus de difficultés à répondre à la demande croissante de compétences dans les nouveaux emplois et secteurs, en particulier les emplois numériques, créant ainsi un cercle vicieux qui s'auto-renforce. Les travailleurs peu qualifiés sont plus susceptibles d'occuper un emploi informel que les travailleurs plus qualifiés et n'ont que peu d'options pour améliorer leurs compétences (OCDE, 2024^[47]). D'autre part, le niveau de productivité des entreprises informelles,

en particulier dans le secteur manufacturier, tend à être bien inférieur à celui des entreprises formelles. D'une manière générale, la productivité du travail des entreprises informelles est d'environ un quart de celle des entreprises formelles (de Vries et al., 2012^[42] ; Benjamin et Mbaye, 2012^[48] ; Amin, Ohnsorge et Okou, 2019^[49]).

Graphique 2.15. Les activités scientifiques et d'innovation seront la clé de la transformation économique



Note : Panel A. Ghana (2013), Nigéria (2014), Sénégal (2014), Mali (2016), Bénin (2016), Gambie (2023), Côte d'Ivoire (2016), Togo (2016), et Niger (2017).

Source : Élaboration des auteurs sur la base de l'enquête de la Banque mondiale sur les entreprises, <https://www.enterprisesurveys.org/> et Elsevier Scopus, <https://www.elsevier.com/products/scopus>.

L'IDE pourrait être plus stratégique et tourné vers l'avenir

Après son ouverture à la communauté internationale, le Togo a observé une recrudescence des investissements étrangers. Le stock d'IDE est passé de 87 millions USD en 2000 à 1.33 milliard USD en 2022, soit 17 % du PIB. Bien que cela représente une amélioration importante, montrant les progrès du pays dans l'attraction des investissements, cela reste en dessous de la moyenne du stock d'IDE de 37 % en Afrique et de 26 % en Afrique de l'Ouest. Au cours de la dernière décennie, plusieurs investissements étrangers substantiels ont été annoncés comme des étapes importantes pour le pays, notamment la création d'un deuxième terminal dans le port de Lomé pour 700 millions USD en 2011 et la création de la plateforme industrielle PIA pour 200 millions USD en 2019-2020.

Cependant, au cours des quatre dernières années, les investissements ont considérablement ralenti. Le désinvestissement de 423 millions USD entre 2019 et 2022 est préoccupant. Cette tendance baissière reflète la situation générale des entrées d'IDE en Afrique, avec une baisse de 40 % des entrées nettes d'IDE sur 2021-22 (CNUCED, 2023^[50]) qui a été largement attribuée aux effets du COVID-19. Le déclin du Togo semble encore plus alarmant par rapport à ses homologues régionaux, en particulier si l'on considère les ressources importantes requises du secteur privé pour soutenir l'ambitieux programme politique du gouvernement (voir chapitre 3).

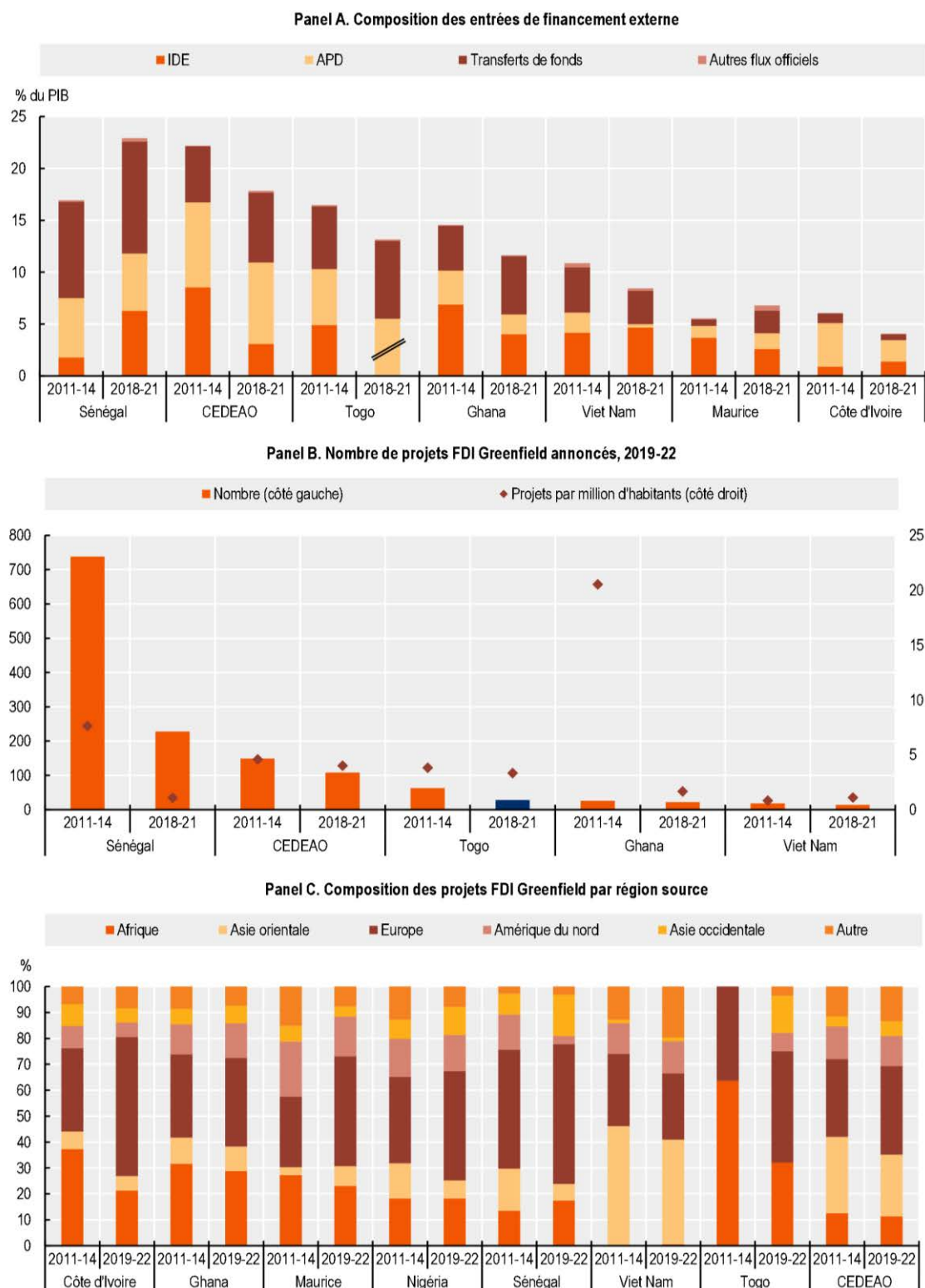
Les IDE pourraient jouer un rôle clé en stimulant l'investissement et en soutenant la diversification économique au Togo. Cependant, le ralentissement des IDE a eu un impact sur la formation totale de capital du pays. La formation brute de capital fixe (FBCF) s'élevait à 21 % en 2022, dépassant le taux de 16 % du Ghana, mais inférieur à celui d'autres pays comme le Bénin et le Sénégal (36 %). En outre, le taux de FBCF du Togo est inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, qui est de 22 %, et à la

moyenne des économies des PMA, qui est de 26 % (CNUCED, 2024^[51]). Dans un avenir proche, il sera important de maintenir une croissance stable des investissements du secteur privé, en particulier compte tenu des conditions macroéconomiques strictes qui limitent la marge de manœuvre du secteur public. La mobilisation de l'investissement devrait donner la priorité aux actifs fixes destinés à combler le déficit d'infrastructure, tout en se concentrant également sur la technologie, en particulier dans les secteurs de l'industrie manufacturière et de l'agriculture. Dans l'agriculture, seulement 5.8 % de la valeur ajoutée est investie en capital fixe, ce qui est inférieur aux chiffres de 7.8 % au Bénin et de 9 % au Ghana (FAO, 2023^[52]).

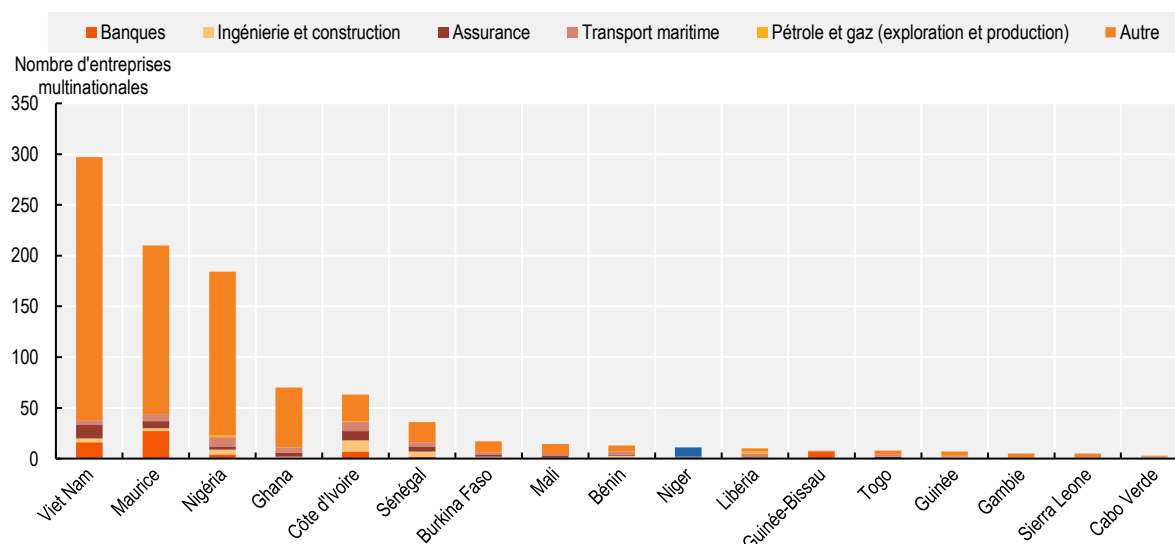
Les nouveaux investissements sur site vierge (FDI Greenfield) sont encourageants. Entre 2019 et 2022, 28 nouveaux projets ont été annoncés. Si certains projets ne se concrétiseront pas (par exemple, l'investissement d'une entreprise nigériane dans la production d'engrais a été annulé), on observe des évolutions prometteuses dans les initiatives tournées vers l'avenir. Il s'agit notamment d'investissements dans les énergies renouvelables par les Émirats arabes unis et dans les services numériques et commerciaux par des partenaires africains comme Kobo360, une start-up nigériane de logistique basée sur la technologie qui a établi un nouveau bureau à Lomé. En outre, le nouvel investissement dans la plateforme industrielle (PIA) d'une multinationale panafricaine basée au Gabon ouvre de nouvelles opportunités pour la production industrielle. En moyenne, la part des investissements intra-africains est plus élevée au Togo que dans les pays voisins, et l'exposition aux investisseurs d'Asie de l'Est est plus faible (Graphique 2.16). À l'avenir, le processus d'intégration continentale en cours, notamment par la mise en œuvre du protocole sur l'investissement de la zone de libre-échange des Amériques, et la marge de manœuvre politique accordée par les mesures de soutien ad hoc aux PMA pourraient rendre l'investissement au Togo plus attrayant.

Un nombre limité d'entreprises multinationales (EMN) opèrent actuellement au Togo et sont concentrées dans quelques industries sélectionnées. Les multinationales peuvent être une source d'emploi, de génération et de transfert de connaissances si elles sont correctement intégrées dans l'écosystème industriel local. Cependant, le Togo est à la traîne par rapport aux autres pays de la CEDEAO à cet égard, avec seulement huit multinationales qui maintiennent une présence physique dans le pays. Les multinationales togolaises sont principalement actives dans deux secteurs clés – le transport maritime et l'assurance – qui représentent 50 % de toutes les multinationales. La prédominance des EMN de transport maritime, en particulier des pays européens, s'aligne sur les tendances régionales observées dans d'autres pays de la CEDEAO, où l'industrie portuaire joue un rôle central dans le paysage économique (Graphique 2.17).

Graphique 2.16. Les IDE restent limités au Togo



Source : Élaboration des auteurs sur la base du système de notification des pays créanciers de l'OCDE, <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>, des indicateurs de développement de la Banque mondiale, <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>, et de la base de données des marchés de l'IDE du *Financial Times*, <https://www.fdimarkets.com/>, 2023.

Graphique 2.17. Répartition sectorielle des EMN dans les pays de la CEDEAO

Source : Élaboration des auteurs sur la base de données provenant de la plate-forme d'information sur les entreprises multinationales de l'OCDE et de l'UNSD, <https://www.oecd.org/sdd/its/mne-platform.htm>, 2023.

La numérisation et les start-up peuvent être des alliés importants pour la transformation économique

Le Togo s'est amélioré en termes de connectivité numérique. La connexion haut débit est passée de 25 Mbps en 2021 à 31.53 Mbps en 2023, amenant le pays à égalité avec le Ghana et dépassant le Bénin, qui se situe respectivement à 39 Mbps et 21 Mbps. En outre, la couverture du réseau 4G au Togo a été multipliée par dix entre 2018 et 2022, passant de 7.5 % à 72 % de la population. Cela positionne le Togo devant le Burkina Faso mais derrière le Ghana, Maurice et le Viet Nam où la couverture 4G a atteint 99 %. Le taux d'adoption des smartphones est de 45 % de la population en 2022, soit un peu moins que les 49 % de la Côte d'Ivoire et les 54 % du Ghana (GSMA, 2024^[53] ; ITU, 2024^[54]).

L'écosystème émergent des start-up en Afrique est prometteur et peut bénéficier au Togo. Le capital-risque dans les start-ups africaines a été multiplié par dix, passant d'environ 327 millions USD en 2013 à plus de 3.4 milliards USD en 2022. Bien qu'encore limité, le capital-risque et les start-ups sont en augmentation. Le capital-risque est de plus en plus répandu en Afrique. En pourcentage du capital-risque mondial, l'Afrique a attiré 0.50 % du capital-risque mondial en 2013, alors qu'en 2022, ce chiffre passait à 0.84 %. L'Afrique représente 2 % des start-ups du monde, soit environ la moitié de ce qui est observé en Amérique latine et dans les Caraïbes. Au sein de l'Afrique, le Nigéria est le plus grand centre en termes de nombre de start-ups (25 % du total africain), suivi de l'Afrique du Sud (21 %) et de l'Égypte (14 %). Le Nigéria a également absorbé 21 % des investissements en capital-risque sur le continent en 2020-22, suivi par l'Afrique du Sud (22 %) et le Kenya (17 %) (Graphique 2.18).

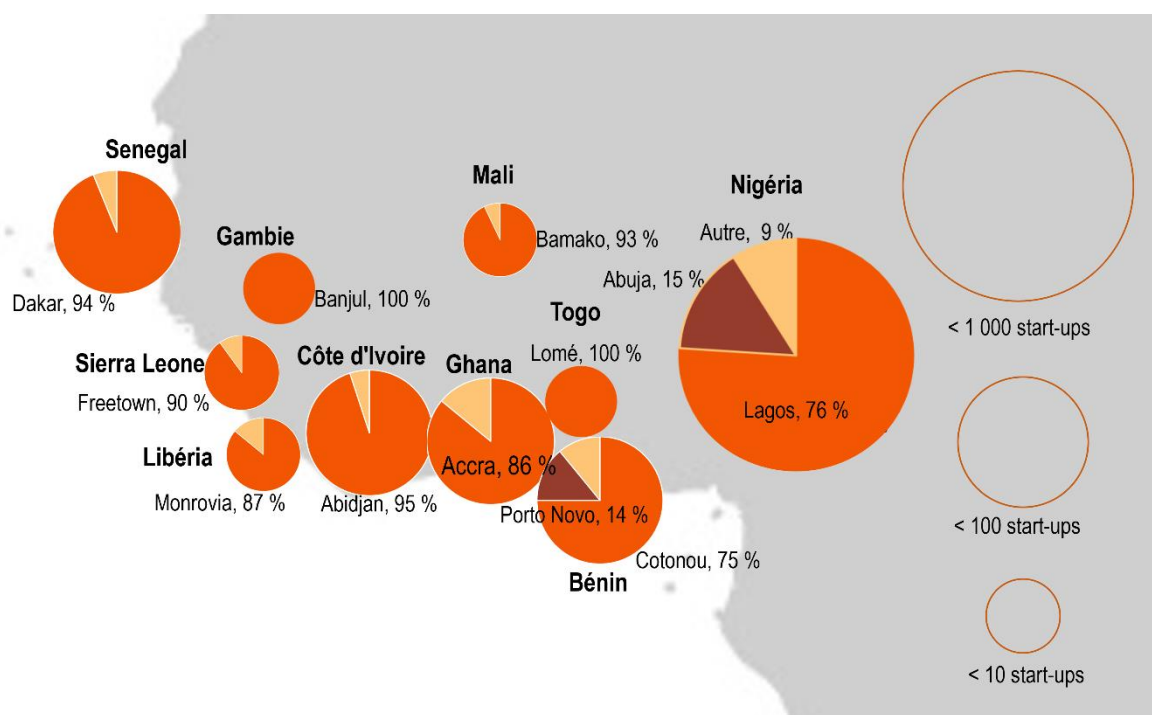
À l'instar de ce qui se passe en Afrique, le Togo assiste à la naissance d'un écosystème local de start-ups. Aujourd'hui, il abrite environ 22 start-ups, soit deux fois plus qu'au Burkina Faso et environ cinq fois moins qu'en Côte d'Ivoire. Les start-ups togolaises lancent une gamme variée de modèles d'entreprise. Par exemple, GIP Togo, la première start-up du pays, qui a attiré des financements pour la première fois en 2016, se spécialise dans la résolution des défis urbains avec une approche durable. Elle collabore avec les autorités locales pour collecter les déchets plastiques et les réutiliser. Une autre start-up notable est Gozem, qui a connu une belle réussite au Togo, qui a obtenu jusqu'à 10.8 millions USD en financement d'amorçage et de série A depuis sa fondation en 2018. Gozem s'est concentrée sur le lancement d'une

plateforme de transport qui dessert non seulement le Togo, mais aussi d'autres pays d'Afrique francophone. Les start-ups ont la possibilité de continuer à prospérer au Togo. En 2023, il y avait 2.8 start-ups pour 1 000 000 d'habitants dans le pays, ce qui est inférieur à la moyenne africaine de 13, mais conforme aux pairs régionaux (Graphique 2.19, Panel A). En outre, le Togo se distingue par le fait qu'il héberge toutes les start-ups dans sa capitale, Lomé, contrairement à d'autres pays dont l'écosystème de start-ups est plus dispersé sur l'ensemble de leur territoire.

L'élargissement de l'accès au financement sera essentiel pour les jeunes entreprises togolaises. Alors que le Togo continue de développer son secteur financier, il est possible de travailler au renforcement des réseaux avec les investisseurs de la région. Le Nigéria se distingue comme l'un des plus grands centres de capital-risque en Afrique, représentant 76 % du capital-risque en Afrique de l'Ouest. En outre, le Sénégal et le Ghana, qui représentent respectivement 10 % et 9 % du capital-risque dans la région, connaissent une croissance notable de leurs écosystèmes d'investisseurs. En revanche, le Togo a représenté 0.5 % des flux de capital-risque dans la région au cours de la période 2018-22. L'élargissement de l'accès aux réseaux d'investisseurs providentiels en encourageant les associations pertinentes pourrait également être important, en particulier pour les entreprises en phase d'amorçage et de démarrage.

Graphique 2.18. L'écosystème émergent des start-ups en Afrique de l'Ouest

Top 10 des pôles de start-up en Afrique de l'Ouest, 2023

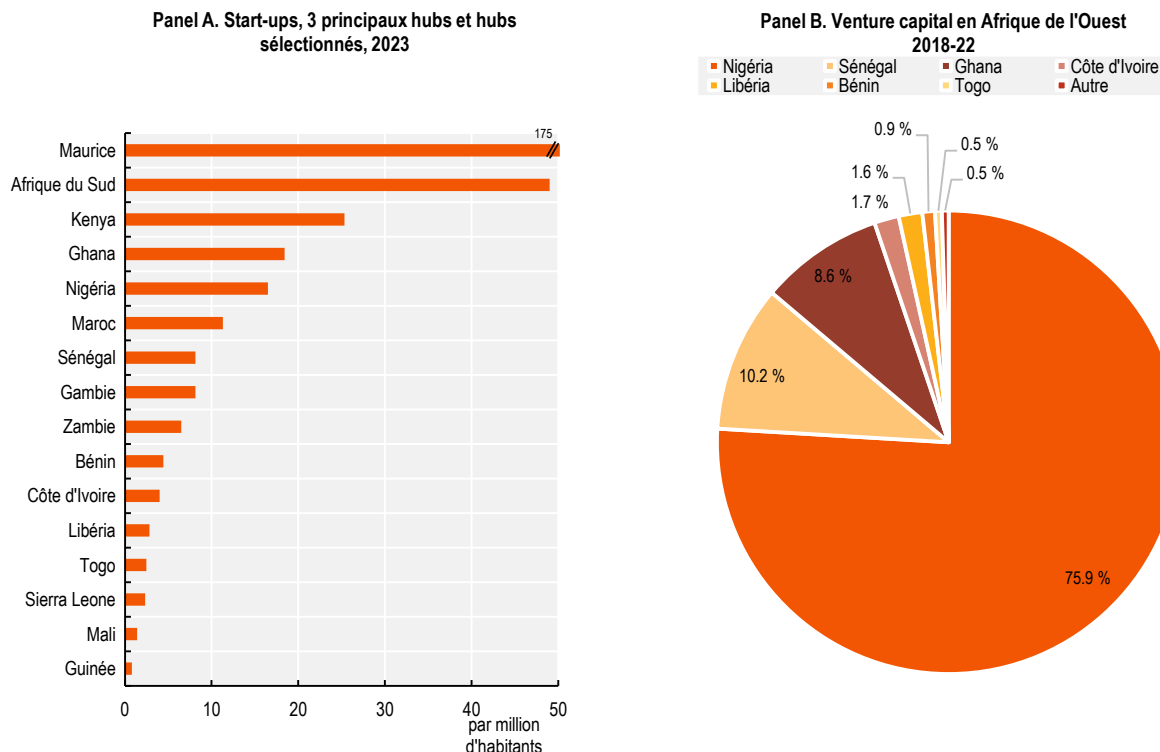


Note : Start-ups actives en 2023 qui ont été fondées entre 2012 et 2013.

Source : Élaboration des auteurs sur la base des données de Crunchbase, <https://www.crunchbase.com/>, 2023.

Graphique 2.19. Densité de création d'entreprises au Togo

Nombre de start-ups par million d'habitants, dans les 3 principaux hubs et dans les hubs sélectionnés en Afrique, 2023



Source : Élaboration des auteurs sur la base des données de Crunchbase, <https://www.crunchbase.com/>, 2023 et de la Banque mondiale, <https://data.worldbank.org/>, 2023.

Conclusions

Le Togo a fait preuve de résilience et de capacité d'anticipation dans la gestion des chocs extérieurs. Cependant, les défis mondiaux, régionaux et nationaux posent des risques pour le développement économique futur. D'une part, les tensions politiques et économiques mondiales jettent une ombre sur les performances économiques futures. Ces tensions ont affecté de manière disproportionnée les pays en développement, en particulier ceux dont l'environnement économique et social est plus fragile (OCDE, 2024^[14] ; CNUCED, 2023^[15]). D'autre part, le Togo est situé dans un contexte géographique marqué par une escalade des défis sécuritaires et une instabilité croissante, qui ont un impact sur certains des principaux partenaires du Togo, notamment le Burkina Faso, le Niger et le Mali. Cette situation a malheureusement des conséquences directes sur le commerce régional et l'intégration économique (UNOWAS, 2024^[12] ; FMI, 2023^[13]).

Le Togo étant un pays dont le marché intérieur est relativement petit, l'intégration régionale et le commerce international constituent la pierre angulaire de son développement. Alors que le commerce international continue d'être affecté par divers facteurs, notamment les conflits géopolitiques, les préoccupations croissantes en matière de sécurité économique et nationale dans le monde entier et l'aggravation de l'instabilité en Afrique de l'Ouest, le paysage économique mondial actuel exige une approche actualisée et bien conçue pour préserver l'ouverture du commerce et de l'investissement. Dans le même temps, le Togo doit renforcer sa sécurité économique et nationale. Bien qu'il soit important de préserver les liens

régionaux, le Togo devrait développer une stratégie ciblée pour soutenir ses aspirations à l'industrialisation et pour bénéficier davantage du commerce et de l'investissement, à l'échelle continentale et mondiale.

Pour favoriser son développement et assurer une transformation de l'économie qui génère des emplois de qualité et respectueux de l'environnement sur l'ensemble de son territoire, le Togo devra identifier les moyens de tirer davantage profit du commerce et de mobiliser le commerce et l'investissement. Ce faisant, le Togo s'attaquera aux faiblesses structurelles qui entravent ses perspectives de développement. Le chapitre 3 examine la stratégie nationale visant à libérer le potentiel de développement du Togo et le chapitre 4 se penche sur les activités liées à l'agriculture, à l'agroalimentaire, au port de Lomé et à la logistique.

Références

- Amin, M., F. Ohnsorge et C. Okou (2019), « Casting a Shadow. Productivity of Formal Firms and Informality », *Policy Research Working Paper*, n° 8945, Banque mondiale, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/116331563818341148/pdf/Casting-a-Shadow-Productivity-of-Formal-Firms-and-Informality.pdf>. [49]
- Banque mondiale (2023), *Creating Markets in Togo. Driving Economic Transformation*, <https://www.ifc.org/content/dam/ifc/doc/2023-delta/cpsd-togo-en.pdf>. [4]
- Banque mondiale (2021), *Climate Risk Profile: Togo*, https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2021-06/15859-WB_Togo%20Country%20Profile-WEB.pdf. [7]
- BCEAO (2023), *Note de conjoncture économique dans les pays de l'UEMOA*, <https://www.bceao.int/index.php/fr/publications/perspectives-economiques>. [5]
- Benjamin, N. et A. Mbaye (2012), « The Informal Sector, Productivity, and Enforcement in West Africa: A Firm-level Analysis », *Review of Development Economics*, vol. 16/4, pp. 664-680, <https://doi.org/10.1111/rode.12010>. [48]
- Bouët, A., B. Cissé et F. Traoré (2020), *Informal cross-border trade in Africa*, International Food Policy Research Institute, Washington, DC, https://doi.org/10.2499/9780896293908_05. [55]
- Casella, B. et al. (2019), « UNCTAD insights: Improving the analysis of global value chains: the UNCTAD-Eora Database », *Transnational Corporations*, <https://doi.org/10.18356/3aad0f6a-en>. [22]
- CNUCED (2024), *Debt at a glance*, <https://unctad.org/publication/world-of-debt/dashboard>. [11]
- CNUCED (2024), *International trade in digitally-deliverable services, value, shares and growth, annual*, <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/dataviewer/US.DigitallyDeliverableServices>. [25]
- CNUCED (2024), *Investment statistics and trends*, <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/>. [51]
- CNUCED (2023), *The Generalized System of Preferences: How much does it matter for developing countries?*, CNUCED, https://unctad.org/system/files/official-document/ditctsce2023d1_en.pdf. [40]
- CNUCED (2023), *Trade and Development Report 2023: Growth, debt, and climate: Realigning the global financial architecture*, <https://unctad.org/publication/trade-and-development-report-2023>. [15]

- CNUCED (2023), *World Investment Report 2023: Investing in sustainable energy for all*, CNUCED, Genève, https://unctad.org/system/files/official-document/wir2023_en.pdf. [50]
- CNUCED (2022), *Economic Development in Africa Report 2022: Rethinking the Foundations of Export Diversification in Africa. The Catalytic Role of Business and Financial Services*, CNUCED, Genève, https://unctad.org/system/files/official-document/aldcafrica2022_en.pdf. [29]
- CNUCED (2022), *The African Continental Free Trade Area and Demand for Transport Infrastructure and Services*, <https://repository.uneca.org/handle/10855/47596>. [33]
- CNUCED (2021), *Economic Development in Africa Report 2021: Reaping the Potential Benefits of the African Continental Free Trade Area for Inclusive Growth*, CNUCED, Genève, <https://unctad.org/publication/economic-development-africa-report-2021>. [28]
- CNUCED (2021), *The Least Developed Countries Report 2021: The Least Developed Countries in the Post-COVID World. Learning from 50 Years of Experience*, CNUCED, Genève, <https://unctad.org/publication/least-developed-countries-report-2021>. [35]
- CNUCED (2018), *Handbook on Duty-Free Quota-Free Market Access and Rules of Origin for Least Developed Countries (Part I)*. [37]
- de Vries, G. et al. (2012), « Deconstructing the BRICs: Structural transformation and aggregate productivity growth », *Journal of Comparative Economics*, vol. 40/2, pp. 211-227, <https://doi.org/10.1016/j.jce.2012.02.004>. [42]
- FAO (2023), *FAOSTAT Investment*, <https://www.fao.org/faostat/en/#data>. [52]
- Fernandes, A., C. Freund et M. Pierola (2016), « Exporter behavior, country size and stage of development: Evidence from the exporter dynamics database », *Journal of Development Economics*, vol. 119, pp. 121-137, <https://doi.org/10.1016/j.jdevco.2015.10.007>. [36]
- FMI (2023), « Economic Growth in Sub-Saharan Africa Could Permanently Decline if Geopolitical Tensions Escalate », <https://www.imf.org/en/News/Articles/2023/04/27/cf-economic-growth-in-ssa-could-permanently-decline-if-geopolitical-tensions-escalate>. [13]
- FMI (2023), « West African Economic and Monetary Union: Selected Issues », *Country Report*, n° 2023/103, <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2023/03/07/West-African-Economic-and-Monetary-Union-Selected-Issues-530695>. [10]
- Freire, C. et A. Slany (2023), « Realizing product diversification for structural change in African countries », *Working Paper*, n° 5, CNUCED, <https://unctad.org/publication/realizing-product-diversification-structural-change-african-countries>. [30]
- Galindo-Rueda, F. et F. Verger (2016), « OECD Taxonomy of Economic Activities Based on R&D Intensity », *OECD Science, Technology and Industry Working Papers*, n° 2016/4, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/5jlv73sqqp8r-en>. [17]
- GSMA (2024), *The Mobile Connectivity Index 2023*, <https://www.mobileconnectivityindex.com/index.html#year=2022>. [53]
- Hall, R. et C. Jones (1999), « Why do Some Countries Produce So Much More Output Per Worker than Others? », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 114/1, pp. 83-116, <https://doi.org/10.1162/003355399555954>. [41]

- Hidalgo, C. et al. (2007), « The Product Space Conditions the Development of Nations », *Science*, vol. 317/5837, pp. 482-487, <https://doi.org/10.1126/science.1144581>. [34]
- INSEED (2024), *Comptes Nationaux*, <https://inseed.tg/statistiques-economiques/>. [16]
- INSEED (2023), *Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM-2)*, <https://phmecv.uemoa.int/nada/index.php/catalog/66>. [1]
- INSEED (2020), *Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) 2018-2019*, <https://inseed.tg/presentation-des-chiffres-de-pauvrete-issus-de-lenquete-ehcvm-2018-2019/>. [9]
- INSEED (2019), *Enquête sur les flux transfrontaliers non-enregistrés au Togo. Rapport général*, <https://inseed.tg/rapports-danalyse>. [19]
- INSEED (2019), *Recensement général des entreprises (RGE) 2017-2018*, Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques, <https://inseed.tg/rge-contexte/>. [45]
- ITC (2021), *Promoting SME Competitiveness in Togo. A resilient foundation for growth*, <https://intracen.org/file/togosmeenwebpdf>. [32]
- ITU (2024), *World Telecommunication/ICT Indicators Database 2023*, (27th edition/December 2023), <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/publications/wtid.aspx>. [54]
- Karlen, R. et F. Rother (2023), *Tog's Jobs Diagnostic—Confronting Challenges and Creating Opportunities for More Good Quality Jobs for All*, World Bank, Washington, DC, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099080423073554655/pdf/P17545300d3fe5071099e0075b352f6c85a.pdf>. [21]
- Kissi, A., G. Abbey et G. Villamor (2023), « Perceptions of Climate Change Risk on Agriculture Livelihood in Savanna Region, Northern Togo », *Climate*, vol. 11/4, p. 86, <https://doi.org/10.3390/cli11040086>. [8]
- Mitteilungen Zur Kulturkunde, B. (dir. pub.) (1984), *The Hausa Kola Trade Through Togo, 1899–1912: Some Quantifications*, Paideuma, <https://www.jstor.org/stable/23076627>. [3]
- OCDE (2024), *Breaking the Vicious Circles of Informal Employment and Low-Paying Work*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/f95c5a74-en>. [47]
- OCDE (2024), *Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, février 2024 : Consolider les fondements de la croissance*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/ea684538-fr>. [14]
- OCDE/CNUCED (2023), *Production Transformation Policy Review of Bangladesh : Investing in the Future of a Trading Nation*, OECD Development Pathways, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/8b925b06-en>. [38]
- OCDE/ONU (2018), *Production Transformation Policy Review of Chile : Reaping the Benefits of New Frontiers*, OECD Development Pathways, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264288379-en>. [23]
- OCDE/ONU/ONUDI (2019), *Production Transformation Policy Review of Colombia : Unleashing Productivity*, OECD Development Pathways, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264312289-en>. [24]

- OCDE et al. (2021), *Production Transformation Policy Review of Egypt : Embracing Change, Achieving Prosperity*, OECD Development Pathways, Éditions OCDE, Paris/United Nations Industrial Development Organization, Vienne/United Nations Economic Commission for Africa, Addis-Abeba/United Nations Conference on Trade and Development, Genève, <https://doi.org/10.1787/302fec4b-en>. [26]
- OIT (2023), *Women and men in the informal economy: A statistical Update*, Genève, https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_626831/lang--en/index.htm. [44]
- ONU (2023), *UN Comtrade | International Trade Statistics Database*, <https://comtrade.un.org/>. [18]
- ONU CEA (2024), « Regional Digital Trade Regulatory Integration Initiative in Africa », <https://dtri.uneca.org/eca/home>. [31]
- ONU CEA (2020), *A snapshot of cross-border trade along the Abidjan-Lagos Corridor*, <https://hdl.handle.net/10855/43680>". [20]
- ONU CEA/CEPII (2024), *Greening the African Continental Free Trade Area*, <http://www.cepii.fr/CEPII/fr/publications/wp/abstract.asp?NoDoc=14019>. [27]
- UNDESA (2023), *2022 Revision of World Population Prospects*, <https://population.un.org/wpp/>. [2]
- UNESCO (2024), *UNESCO Institute for Statistics (UIS)*, <http://apiportal.uis.unesco.org/bdds>. [43]
- UNESCO (2023), *Institute for Statistics (UIS)*, <https://data.worldbank.org/indicator/SE.ADT.LITR.ZS?locations=TG>. [46]
- Union européenne (2020), *Copernicus Emergency Management Service*, <https://emergency.copernicus.eu/mapping/ems/cite-copernicus-ems-mapping-portal>. [6]
- UN-OHRLLS (2022), *Doha Programme of Action for Least Developed Countries (DPoA)*, https://www.un.org/ldc5/sites/www.un.org.ldc5/files/doha_booklet-web.pdf. [39]
- UNOWAS (2024), *Niger crisis could worsen insecurity throughout West Africa, UN envoy warns*, https://unowas.unmissions.org/sites/default/files/sg_report_wa.pdf. [12]

Annex 2.A. Accélération et décélération de la croissance

Au-delà des trajectoires de croissance à long terme, il est également intéressant d'évaluer les écarts à moyen terme par rapport aux tendances – c'est-à-dire les accélérations et décélérations de la croissance du PIB par habitant (voir le chapitre 2 de la CNUCED (2021) pour une définition formelle). Le fait que la croissance à long terme implique l'occurrence commune d'accélérations et d'effondrements n'est pas nouveau dans la littérature (CNUCED, 2021^[28] ; Hidalgo et al., 2007^[34]) mais les recherches de la CNUCED ont récemment souligné comment les vulnérabilités des PMA et leur exposition accrue aux cycles d'expansion et de récession influent sur ce tableau. En particulier, non seulement les PMA se caractérisent par des effondrements de la croissance plus fréquents que les autres groupes de pays, mais ils ont aussi tendance à afficher des accélérations plus lentes et à subir des décélérations plus sévères.

Comme le montre le tableau ci-après, le Togo semble correspondre étroitement à la description des PMA mentionnée plus haut. Entre 1971 et 2019, le pays a connu quatre accélérations de la croissance en 1975-77, 1986-88, 1994-96 et 2008-13. Cependant, il a également souffert d'autant de ralentissements de la croissance, en 1979-81, 1990-92, 1997-99 et 2002-05. Au cours de la première moitié de la période considérée, la croissance économique est restée relativement lente, même pendant les accélérations (+1.2 %, soit un peu moins que la moyenne des PMA (+1.4 %) et bien moins que les +4.9 % enregistrés dans les autres pays en développement), tandis que les décélérations ont été particulièrement marquées (avec des contractions moyennes de -4 %). Cette situation s'est nettement améliorée dans la seconde moitié de la période considérée, avec un dynamisme économique plus rapide pendant les phases d'accélération (+4.6 % en moyenne) et des décélérations moins prononcées (-1.9 % en moyenne).

Tableau d'annexe 2.A.1. Incidence et vitesse des accélérations/décélérations de la croissance au Togo et par groupes de pays

Incidences de chaque événement (nombre d'années/total)						
	1971-2019		1971-1994		1995-2019	
	Accélération	Décélération	Accélération	Décélération	Accélération	Décélération
Togo	35 %	31 %	33 %	29 %	36 %	32 %
PMA	25 %	16 %	15 %	23 %	34 %	9 %
Autres pays en développement	27 %	10 %	24 %	13 %	29 %	7 %
Pays développés	29 %	2 %	28 %	3 %	29 %	2 %
Taux de croissance annuel moyen pendant l'événement correspondant						
	1971-2019		1971-1994		1995-2019	
	Accélération	Décélération	Accélération	Décélération	Accélération	Décélération
Togo	3.0 %	-2.9 %	1.2 %	-4.1 %	4.6 %	-1.9 %
PMA	4.1 %	-4.6 %	1.4 %	-4.2 %	4.7 %	-3.8 %
Autres pays en développement	6.0 %	-4.2 %	4.9 %	-4.6 %	6.0 %	-4.2 %
Pays développés	5.1 %	-2.8 %	4.0 %	-2.8 %	5.6 %	-3.0 %

Note : Étant donné que les séries de PIB de 43 pays commencent en 1970 (de sorte que les accélérations/décélérations de la croissance ne sont identifiables qu'après 1973), cette année limite est appliquée à tous les pays par souci de cohérence.

Source : (CNUCED, 2021^[28]).

Annex 2.B. Productivité relative et fabrication

Tableau d'annexe 2.B.1. Productivité relative du travail, capital par travailleur qualifié et PTF, et leurs contributions, 2020

Année	Togo par rapport à	Togo	Bénin	Ghana	Maurice	Viet Nam
2020	Produit intérieur brut par travailleur qualifié (PIB/LS)	1.00	0.91	0.88	0.75	0.88
2020	Capital par travailleur qualifié (K/LS)	1.00	0.94	0.90	0.76	0.88
2020	Productivité totale des facteurs (PTF)	1.00	0.90	0.86	0.75	0.88
Année	% de contribution de la différence	Togo	Bénin	Ghana	Maurice	Viet Nam
2020	Capital par travailleur qualifié	--	4	4	-6	-4
2020	Productivité totale des facteurs	--	96	96	106	104

Note : Les chiffres supérieurs/inférieurs à 1 indiquent une meilleure/moins bonne « performance » que le pays de référence. La productivité du travail est mesurée comme le PIB par force de travail ajusté au niveau du capital humain selon l'approche de Hall et Jones (1999). Le capital humain est représenté par le niveau d'éducation moyen en années de la population âgée de 15 ans et plus. Le stock de capital est calculé selon la méthode de l'inventaire permanent, en utilisant un taux de dépréciation de 6 % et 10 années de formation brute de capital (1960-1969) pour représenter le stock de capital initial. Basé sur la population active non ajustée pour le capital humain en raison du manque de données.

Source : Élaboration des auteurs sur la base des indicateurs de développement mondial de la Banque mondiale.

Tableau d'annexe 2.B.2. Productivité du travail dans les sous-secteurs manufacturiers du Togo

Millions de CFA par employé

Secteur	2016	2020	Taux de croissance annuel composé (%)
Basse technologie			
Produits alimentaires	1.23	1.51	+4.2
Boissons	5.72	4.97	-2.8
Textiles, articles d'habillement, cuir, chaussures	0.21	0.29	+6.7
Bois, papier, imprimerie	2	1.36	-7.4
Raffinage du pétrole, cokéfaction et fabrication de produits chimiques	3.13	3.74	+3.6
Réparation et installation de machines et équipements professionnels	0.56	2.9	+38.9
Moyenne technologie			
Transformation du caoutchouc et des plastiques	1.07	1.07	
Matériaux de construction	15.28	12.38	-4.1
Métallurgie, fabrication de métaux et travail des métaux	0.69	2.2	+26.1
Autres industries manufacturières	1.98	1.17	-10.0
Technologie moyenne-élevée et haute technologie			
Produits pharmaceutiques	0.86	0.73	-3.2
Machines et équipements	0.37	0.46	+4.5
Fabrication totale			
Moyenne non pondérée	1.23	1.44	+3.2
Moyenne pondérée (sous-secteurs pondérés par la valeur ajoutée)	3.82	3.25	-3.2

Note : Taux de croissance annuel composé.

Source : Élaboration des auteurs sur la base de UNIDO INDASTAT, <https://stat.unido.org/>, et INSEED National Account Data, <https://inseed.tg>.

Notes

¹ En 2020, le Togo est passé du système de comptabilité nationale (SCN) de 1993 à la version 2008. Cette transition a également réinitialisé l'année de référence, désormais fixée à 2016. Compte tenu des changements méthodologiques impliqués, il convient d'être prudent pour saisir avec précision toute l'ampleur du changement structurel avant 2007.

² Le petit commerce transfrontalier diffère de la contrebande et n'est pas nécessairement illégal. Si une partie du petit commerce transfrontalier se fait par des passages non surveillés et non sécurisés le long de frontières poreuses, la majorité des petits commerçants franchissent la frontière à proximité des points de contrôle officiels. Ils sont donc à la portée et sous la surveillance des services de l'immigration, des douanes et des autres services frontaliers. En outre, il ne s'agit pas d'une activité strictement informelle, car certains petits commerçants peuvent avoir officiellement enregistré leur activité (Bouët, Cissé et Traoré, 2020^[55]).

³ Dans le contexte de la coopération économique régionale en Afrique de l'Ouest, il est important de noter les distinctions entre les membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). L'UEMOA compte huit pays membres – le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo – et la CEDEAO, 15 pays. La Guinée-Bissau n'est membre que de l'UEMOA, tandis que Cabo Verde, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigéria et la Sierra Leone ne font partie que de la CEDEAO.

⁴ Certaines technologies sont incarnées par des machines, comme les progrès incroyables que nous avons connus dans le domaine des ordinateurs plus rapides au cours des deux dernières décennies. D'autre part, il y a la technologie désincarnée, qui n'est pas liée aux machines mais se concentre davantage sur les méthodes et les connaissances, comme les moyens les plus efficaces de combiner le capital et la main-d'œuvre qualifiée pour une productivité maximale, ou la manière d'optimiser l'agencement d'une usine. En théorie, la productivité totale des facteurs (PTF) vise à mesurer ces éléments. Toutefois, dans la pratique, la PTF englobe les deux types de technologie. Comme le capital n'est mesuré que par sa quantité, nous pourrions sous-estimer l'importance de l'investissement en capital et surestimer le rôle de la technologie désincarnée. En interprétant correctement la PTF comme une mesure de la technologie incorporée et désincarnée, nous pouvons tirer des conclusions politiques significatives des données empiriques.

3

Investir dans l'avenir du Togo : de la réduction de la pauvreté à la transformation économique

Le Togo s'est engagé à promouvoir l'inclusion sociale et le développement économique. Le pays investit dans les infrastructures et dispose d'une feuille de route nationale complète pour faciliter les investissements, créer de la valeur ajoutée locale et diversifier la base de production et d'exportation. Le Togo a fait ses preuves dans la mise en œuvre de réformes et bénéficie d'un gouvernement engagé. La modernisation des capacités de l'État, la création d'une classe d'entrepreneurs locaux productifs et la mobilisation des investissements avec les partenaires régionaux et internationaux seront les clés de la prospérité.

Introduction

Le Togo, pays côtier d'Afrique de l'Ouest situé entre le Ghana et le Bénin, est de plus en plus important en raison de sa situation stratégique en tant que plaque tournante logistique dans le golfe de Guinée. Le pays abrite le premier port à conteneurs d'Afrique de l'Ouest, qui sert de porte d'entrée pour les échanges avec la région et au-delà. Le Togo est également un acteur essentiel de la dynamique économique régionale, comme le montre son engagement dans des initiatives d'intégration régionale telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). En favorisant des liens économiques plus étroits avec ses voisins et en participant activement au processus d'intégration régionale en cours de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), le Togo entend contribuer au renforcement de la position de l'Afrique dans l'économie mondiale. Le gouvernement s'est engagé à promouvoir le développement économique sur l'ensemble de son territoire grâce à une feuille de route nationale détaillée. Qu'il s'agisse d'améliorer les infrastructures pour attirer davantage d'investissements privés ou de tirer parti de la numérisation, le pays vise à transformer son économie et à offrir de meilleures opportunités à l'ensemble du territoire. La sécurité nationale et internationale est également une priorité pour le gouvernement. Ainsi, face au paysage économique mondial difficile et aux récents événements menaçant la stabilité en Afrique de l'Ouest, il existe un certain nombre de facteurs de risque qui pourraient potentiellement saper les efforts de développement du Togo.

Ce chapitre présente une vue d'ensemble des politiques de développement depuis les années 1980, en mettant l'accent sur les initiatives les plus récentes élaborées dans le cadre de la Feuille de route gouvernementale (FDR) 2025. Il passe en revue les politiques de développement économique actuelles et les outils de transformation de l'économie, et identifie les domaines prioritaires pour les réformes futures. Les analyses présentées dans ce chapitre sont complétées par une analyse détaillée des chaînes de valeur agroalimentaires et de la logistique présentée au chapitre 4.

Le Togo a fait ses preuves en matière de réformes

Plusieurs pays ont joué un rôle important dans le développement du Togo. Entre 1884 et 1960, les dirigeants coloniaux successifs de l'Allemagne, du Royaume-Uni et enfin de la France ont façonné sa trajectoire de développement. Après la modernisation des infrastructures et une période de croissance relative qui a renforcé son rôle de corridor commercial avec les pays africains enclavés à la fin des années 1890 et au début des années 1900, le Togo a connu une stagnation économique entre les deux guerres mondiales. Toutefois, cette période a été suivie d'une expansion dans les années 1950, avec des investissements dans les infrastructures, y compris le développement du port de Lomé (Norris, 1984^[1] ; Toporowski, 1988^[2]).

Après avoir obtenu son indépendance de la France en 1960, le Togo, comme d'autres pays africains, a mis en œuvre un modèle de croissance basé sur l'exploitation des ressources naturelles et l'attraction d'investissements étrangers, en particulier dans le secteur financier. Cette première stratégie a donné des résultats mitigés, avec des améliorations dans les infrastructures et une plus grande urbanisation, qui ont alimenté la croissance à la fin des années 1960, mais l'effondrement des prix du phosphate au milieu des années 1970 a freiné la croissance, incitant le gouvernement à emprunter sur les marchés internationaux, ce qui a entraîné des déficits et des problèmes d'endettement. Tout au long des années 1980 et 1990, le pays s'est engagé dans des programmes d'ajustement structurel avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, qui mettaient l'accent sur une approche similaire adoptée dans d'autres pays en développement et encourageaient les réformes pour la libéralisation du marché, la privatisation des entreprises d'État et le renforcement de la discipline fiscale. Les dépenses publiques ont été réduites de près de 30 % en termes réels en 1978-1979 (Toporowski, 1988^[2]). Une brève reprise économique au début des années 1980 a été suivie d'un ralentissement, avec l'effondrement des prix des matières

premières à la fin des années 1980 et au début des années 1990, couplé à de graves sécheresses qui ont ébranlé la structure commerciale déjà fragile (Banque mondiale, 2014^[3] ; Dana, 2007^[4]). Si ces réformes ont permis de soutenir la stabilité macroéconomique dans de nombreux pays en développement, elles ont également réduit leur marge de manœuvre pour soutenir les capacités industrielles locales.

Depuis 1982, le Togo figure sur la liste des pays les moins avancés (PMA), une désignation créée sous les auspices des Nations unies en 1971 pour les pays à faible revenu présentant de graves contraintes structurelles. Les PMA ont tendance à souffrir de structures économiques vulnérables, d'une exposition aux chocs environnementaux et d'un faible niveau de ressources humaines. À ce titre, les PMA bénéficient d'un accès exclusif à des mesures de soutien international spécifiques, notamment dans les domaines de l'aide au développement et du commerce (Encadré 3.1).

Encadré 3.1. Comment la communauté internationale soutient-elle les PMA ?

Les PMA bénéficient de mesures de soutien spécialisées (ISM) axées sur le commerce international, la coopération au développement et d'autres mesures générales d'assistance technique.

Mesures liées au commerce :

- Les PMA accèdent aux marchés internationaux par le biais d'accords de franchise de droits et de quotas (DFQF) et de tarifs préférentiels. Par exemple, l'initiative « Tout sauf les armes » (TSA) de l'UE accorde un accès en franchise de droits et de quotas à tous les produits, à l'exception des armes et des munitions, sous réserve du respect des conventions relatives aux droits de l'homme et aux droits du travail. D'autres pays proposent des systèmes de préférences généralisées (SPG).
- Les PMA bénéficient d'un traitement spécial en vertu des règles de l'OMC, notamment d'exemptions et de périodes de transition prolongées dans le cadre d'accords tels que l'AGCS et l'accord sur les subventions et les mesures compensatoires (SCM), ce qui leur permet d'accorder des subventions à l'exportation. Ils sont également dispensés de faire respecter les droits de brevet en vertu de l'accord ADPIC de l'OMC.

Coopération au développement :

- La recommandation du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE sur les modalités et conditions de l'aide engage les membres du CAD à assurer une concessionnalité minimale des engagements d'APD, avec des dispositions spéciales pour les PMA. Dans le cas des statistiques du CAD, la concessionnalité est mesurée par l'élément don, qui doit être d'au moins 45 % dans les PMA et les autres pays à faible revenu (calculé à un taux d'actualisation de 9 %). De même, la recommandation du CAD sur le déliement engage les fournisseurs du CAD à délier l'APD aux PMA. L'APD déliée peut être utilisée pour acheter des biens ou des services à tous les pays de l'OCDE et à la quasi-totalité des pays en développement par le biais de marchés publics ouverts, équitables et transparents qui permettent la participation de fournisseurs locaux et autres, renforcent les chaînes d'approvisionnement locales et consolident les systèmes des pays partenaires. En outre, conformément à l'objectif de développement durable 17.2, 0.15 % à 0.20 % du RNB des pays donateurs devrait être alloué aux PMA.
- Les institutions financières multilatérales et régionales proposent des financements concessionnels en fonction de la pauvreté relative d'un pays – définie comme le revenu national brut (RNB) par habitant – et/ou du manque de solvabilité pour les emprunts non concessionnels. Par exemple, l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale, le Fonds africain de développement de la Banque africaine de développement et le Fonds

asiatique de développement de la Banque asiatique de développement (BAD) sont des guichets de prêts concessionnels pour les pays les plus pauvres et les moins solvables.

- Des initiatives spécialisées telles que le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) soutiennent les efforts d'adaptation au climat. Ce fonds, géré par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), contribue à la préparation et à la mise en œuvre des programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA) dans les PMA.

Assistance technique :

- Les PMA bénéficient d'une assistance technique par le biais de programmes tels que le cadre intégré renforcé et l'aide au commerce, qui fournit des ressources financières et un soutien au renforcement des capacités pour l'intégration des marchés. Les initiatives de coopération sud-sud et triangulaire favorisent les partenariats pour le partage des connaissances et le transfert de technologies.
- Ces mesures comprennent la limitation des contributions budgétaires obligatoires, l'aide aux déplacements, la formation des négociateurs et l'assouplissement des exigences en matière d'établissement de rapports. Ces mesures permettent aux PMA de défendre efficacement leurs intérêts sur des questions telles que le commerce, le développement et le changement climatique.

Source : (UNDESA, 2024^[5]) ; (OCDE, 2024^[6] ; OCDE, 2024^[7] ; OCDE, 2024^[8]).

Le Togo a continué à mettre en œuvre des réformes au début des années 2000, en mettant de plus en plus l'accent sur la diversification de l'économie, l'attraction des investissements directs étrangers (IDE) et l'amélioration de la transparence et de la responsabilité de l'État. Après plusieurs années de crise socio-économique et une suspension de la coopération au développement de 1993 à 2007, le Togo s'est lancé dans de vastes réformes en 2008 avec le FMI et la Banque mondiale, en se concentrant sur les stratégies de réduction de la pauvreté. Il s'agit notamment de la Stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté (DSRP-I) en 2008, du Document de stratégie globale de réduction de la pauvreté (DSRP-C) en 2009, de la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) en 2013 et du DSRP en 2014 (Gouvernement du Togo, 2013^[9] ; FMI, 2008^[10] ; Banque mondiale, 2014^[3] ; FMI, 2014^[11]).

Le taux de croissance du PIB du Togo a atteint 5.6 % en 2012 et s'est stabilisé par la suite, grâce à l'amélioration des conditions commerciales et aux politiques gouvernementales soutenant l'agriculture et l'investissement public. Ces réalisations ont contribué à la baisse du taux de pauvreté national, qui est passé de 61.7 % en 2006 à 58.7 % en 2011, puis à 45.5 % en 2019 (Gouvernement du Togo, 2018^[12]). Malgré les progrès réalisés, des défis persistent, notamment la modernisation en cours du secteur agricole, les disparités régionales, l'augmentation des déficits commerciaux, un niveau relativement faible d'investissements étrangers et un accès limité au crédit, en particulier pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) (Gouvernement du Togo, 2020^[13]).

Suivant les tendances mondiales observées au cours de la dernière décennie avec le passage des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) aux Objectifs de développement durable (ODD), le Togo a mis à jour son approche du développement. Au lieu de se concentrer principalement sur la réduction de la pauvreté, le pays a mis l'accent sur la diversification économique et le développement durable, en incluant des objectifs spécifiques et des actions politiques liées au commerce, à l'industrie et à la numérisation. Les ODD ont constitué le fondement du Plan national de développement (PND) 2018-2022 qui visait à atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire d'ici 2023 et à transformer le Togo en une plaque tournante régionale pour le commerce, la logistique et la finance, en mettant l'accent sur des secteurs tels que l'agriculture et l'industrie manufacturière. Une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du PND 2018-2022 a révélé que le pays avait franchi des étapes importantes, en particulier

dans les domaines du transport et de la logistique. Les principales étapes comprennent la modernisation du port de Lomé, qui a permis de renforcer la sécurité portuaire et de faire de Lomé le quatrième plus grand port à conteneurs d'Afrique d'ici 2019. En outre, la construction d'un nouveau terminal aéroportuaire d'une capacité de 2 millions de passagers par an illustre les progrès substantiels réalisés en matière de développement des infrastructures. Le Togo a également amélioré la connectivité des transports routiers, comme en témoigne la réduction du temps de passage moyen des camions le long du corridor Lomé-Ouagadougou, qui est passé de 48 heures en 2016 à 24 heures en 2020 (Gouvernement du Togo, 2020^[13]).

Le gouvernement s'engage à accélérer le changement

La pandémie COVID-2019 a imposé au Togo, comme à plusieurs pays en développement, un remaniement des priorités en matière de réformes et d'investissements. Le pays s'est orienté vers la protection de ses populations et de ses secteurs les plus vulnérables pendant les phases de confinement de la pandémie. Il a donné la priorité à l'inclusion sociale et économique pour éviter de retomber dans les progrès réalisés au cours de la dernière décennie (Encadré 3.2). La pandémie a mis l'accent sur l'urgence d'accélérer la transformation, notamment en renforçant le rôle de l'intégration régionale, en augmentant l'utilisation des technologies numériques dans l'administration publique et en améliorant l'efficacité de l'action publique. Le gouvernement a actualisé le PND 2018-2022 en introduisant la Feuille de route gouvernementale (FDR) 2025.

Le FDR 2025 met l'accent sur l'inclusion sociale et la diffusion des initiatives gouvernementales sur l'ensemble du territoire, tout en maintenant l'accent sur le développement industriel et la modernisation de l'État. Il comprend 36 projets et 6 réformes, dénommés 42 actions dans ce chapitre, qui couvrent à la fois les domaines sociaux et économiques et devraient être développés entre 2021 et 2025. Les investissements totaux pour la réalisation du plan sont estimés entre 3 900 et 4 700 milliards de francs CFA (6.3 et 7.4 milliards de dollars US), soit environ le PIB du pays en 2020 (Gouvernement du Togo, 2020^[13]). Le FDR 2025 suit la même trajectoire que celle d'autres pays de la région ayant des plans de développement similaires tels que le *Plan Sénégal Emergent (PSE)* qui vise à mobiliser des investissements à hauteur de 85 % du PIB en 2019-2023 ou le *Plan Stratégique Côte d'Ivoire 2030 (PS CI-2030)* qui devrait représenter 120 % du PIB (Gouvernement de Côte d'Ivoire, 2021^[14] ; Gouvernement du Sénégal, 2019^[15]). Le FDR 2025 est structuré en trois axes :

- **Axe 1 : Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix.** L'objectif est de développer une société inclusive et en paix, en mettant l'accent sur des actions dans les domaines de la santé, de l'éducation et du logement.
- **Axe 2 : Stimuler la création d'emplois en exploitant les atouts de l'économie.** L'objectif est de stimuler les possibilités d'emploi en atteignant le potentiel économique lié à l'agriculture, à la logistique et à l'industrie manufacturière.
- **Axe 3 : Moderniser le pays et renforcer ses structures de gouvernance.** L'objectif est de moderniser les institutions togolaises, de les rendre aptes à faire face aux défis futurs et de développer un pôle numérique régional qui devrait accroître l'attractivité des investissements.

La mise en œuvre des 42 actions incluses dans le FDR 2025 est coordonnée par le bureau du Premier ministre et la présidence surveille et assure la mise en œuvre par l'intermédiaire de l'unité de mise en œuvre du bureau du Président. Chaque projet prioritaire a un ministère chef de file qui agit en tant que coordinateur d'un groupe de travail composé des ministères et agences concernés (Graphique 3.1).

Encadré 3.2. Le Togo a donné la priorité à la protection des plus vulnérables lors de la conférence COVID-19

Pendant la pandémie de COVID-19, plusieurs acteurs économiques ont été confrontés à une incertitude croissante au Togo. Dans l'ensemble, 96 % des entreprises ont vu leurs revenus diminuer. L'agriculture, en particulier, a connu une baisse significative, 41 % des entreprises ayant signalé une réduction des ventes allant de 75 % à 100 %. De même, dans les secteurs de l'industrie manufacturière et du tourisme, 36 % et 33 % des entreprises, respectivement, ont été confrontées à une baisse comparable de leurs revenus. Les MPME ont également souffert, 60 % d'entre elles faisant état d'une réduction de leurs revenus comprise entre 75 % et 100 % et d'une difficulté accrue à payer les salaires et à rembourser les prêts.

Le gouvernement a agi pour atténuer les effets négatifs de la pandémie. Pendant l'état d'urgence sanitaire, des mesures sociales visant à protéger les plus vulnérables ont été mises en œuvre par le biais du programme de transfert monétaire numérique appelé NOVSSI. En outre, le gouvernement a suspendu pendant trois mois le paiement des factures d'eau et d'électricité pour les ménages. D'autres mesures ont été prises pour soutenir les entreprises, notamment :

- Exonération des droits de douane et des taxes sur les importations de matériel agricole.
- Exonération des droits de douane pour les importations d'équipements et de produits médicaux contre COVID-19.
- Suspension des pénalités pour les entreprises qui ne peuvent pas présenter leurs états financiers à temps.
- Instauration d'un moratoire de trois mois pour le remboursement des dettes aux institutions de microfinance affiliées au Fonds national de financement inclusif (FNFI).

Entre 2020 et 2021, les mesures liées à COVID-19 ont mobilisé collectivement plus de 500 millions USD, soit l'équivalent de 6.17 % du PIB en 2020. Si ce chiffre est inférieur à la moyenne de 18 % du PIB mobilisée par les pays de l'OCDE, il dépasse la moyenne de 3.5 % observée dans les PMA (FMI, 2023^[16] ; ITC/CNP, 2021^[17]).

Source : (Banque mondiale, 2020^[18] ; ITC/CNP, 2021^[17] ; FMI, 2023^[16]).

La transformation de l'économie est au cœur du FDR 2025. Cet objectif couvre 35 des 42 actions et 70 % de l'investissement total estimé, soit environ 4.4 milliards USD. Ces plans et réformes sont concentrés dans cinq domaines prioritaires : investir dans les infrastructures ; favoriser la transformation numérique et promouvoir les start-ups ; attirer les IDE ; promouvoir les capacités industrielles locales ; et mettre à jour le cadre institutionnel et juridique. Certaines initiatives adoptent une approche horizontale, ciblant des biens publics tels que les infrastructures et les services numériques dans tous les secteurs, tandis que d'autres adoptent une approche plus verticale, abordant des actions spécifiques liées à l'agriculture, à la logistique et à l'exploitation minière. Le secteur privé devrait jouer un rôle important dans le financement et la mise en œuvre de plusieurs actions, avec une contribution attendue de quelque 80 % de l'investissement total estimé (Tableau 3.1.).

Tableau 3.1. Stratégie de transformation économique du Togo, basée sur la FDR 2020-25

Domaines prioritaires	Comblent les lacunes en matière d'infrastructures	Favoriser la transformation numérique et la promotion des start-ups	Attirer les IDE grâce aux zones économiques spéciales	Promouvoir le développement industriel local	Mise à jour du cadre institutionnel et juridique
Principales actions	Développement de l'électrification, des routes rurales et des routes nationales, ainsi que des capacités aéroportuaires et portuaires.	Améliorer l'infrastructure numérique, favoriser l'accès aux technologies numériques et la numérisation des services publics. Améliorer et augmenter les options de financement pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), et développer un centre d'innovation local.	Lancement de la PIA (Plateforme d'Investissement Industriel) et plan pour 10 agropoles (sur l'ensemble du territoire).	Soutien ciblé aux agriculteurs (aide non remboursable pour les semences, les engrais et les tracteurs), à l'industrie minière et chimique (y compris la production de phosphate), campagne de sensibilisation visant à encourager la consommation locale de la production nationale, promotion de l'image de marque du pays et amélioration du système d'infrastructures (QIS).	Création d'agences de modernisation agricole, de zones rurales, réformes juridiques pour réduire la bureaucratie, réformes foncières, réformes des règles de gestion des entreprises publiques.
Principaux secteurs	Agriculture, industrie manufacturière et logistique	Horizontal	Agroalimentaire et industrie manufacturière	Exploitation minière et phosphate	Tous les secteurs, avec un accent particulier sur l'agriculture et l'agroalimentaire
Principaux bénéficiaires	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises + secteur public	Grandes entreprises (nationales et étrangères)	Grandes entreprises	Agriculteurs et toutes les entreprises
Public (en millions d'USD)	690	78	26	113	38
Privé (en millions d'USD)	1 798	82	188	2 062	4
Total (millions d'USD et part du total)	2 488 (49 %)	159 (3.4 %)	214 (4 %)	2 175 (43 %)	42 (1 %)

Note : Pour les besoins de cette analyse centrée sur les mesures de transformation économique, les mesures suivantes ayant des composantes sociales significatives ont été exclues : couverture sanitaire universelle, plan d'intervention d'urgence en matière de soins de santé, eau et assainissement, développement du logement, banque numérique, capacité de scolarisation et amélioration de la qualité de l'enseignement.

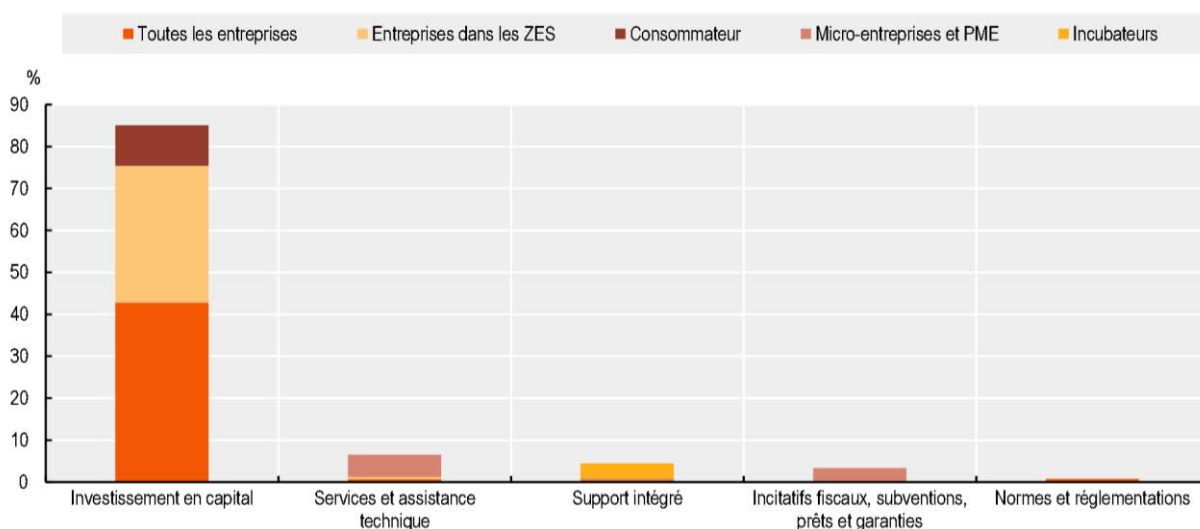
Source : Élaboration des auteurs sur la base de la Feuille de route Gouvernementale Togo 2025, 2024, <https://presidence.gouv.tg/feuille-de-route-gouvernementale-togo-2025/>.

Pour la période 2020-23, 85 % des ressources publiques budgétisées pour les actions de transformation économique du FDR sont liées aux dépenses d'investissement. Parmi celles-ci, plus de la moitié sont des projets d'infrastructures de biens publics qui devraient bénéficier à l'ensemble de l'économie, y compris les entreprises et les consommateurs. Environ 40 % des ressources sont liées à la finalisation et à l'opérationnalité de la plateforme industrielle destinée à attirer les investisseurs étrangers. Les 14 % restants des dépenses budgétisées pour le FDR sont liés à l'assistance technique, comme la création de l'Agence de transformation agricole (ATA), le programme régional d'intégration des marchés agricoles, ou le projet d'appui à la compétitivité dans le secteur de la logistique et la consolidation du système judiciaire du pays. Les mesures d'appui intégrées qui englobent à la fois l'assistance technique et les instruments de financement sont limitées (Graphique 3.2).

Les sections suivantes présentent une évaluation et une discussion plus détaillées des principales actions et mesures politiques, une exploration plus approfondie des politiques agricoles et logistiques étant réservée au chapitre 4.

Graphique 3.2. Instruments de transformation économique par type et principaux bénéficiaires

Part du budget de transformation économique pour le FDR 2025, allouée entre 2020 et 2023



Note : Le chiffre ne comprend pas les subventions d'urgence pour les carburants et les engrais, mais seulement le développement d'instruments dans le cadre de la Feuille de route gouvernementale 2025 et pour les années 2020-23.

Source : Élaboration des auteurs sur la base des réponses à l'enquête pendant le processus EPTE (août-décembre 2023), budget général des administrations publiques, https://finances.gouv.tg/domaine/budget_finances/.

Le Togo a pour priorité de combler les lacunes en matière d'infrastructures

Le Togo investit pour combler les lacunes en matière d'infrastructures. Bien que le pays ait progressé dans l'amélioration de la connectivité physique au cours des 15 dernières années, des lacunes importantes persistent. Plusieurs sections du réseau routier sont en mauvais état et nécessitent des améliorations substantielles en matière d'entretien et de contrôle des charges par essieu, afin de répondre aux normes internationales et régionales. Le FDR 2025 estime un besoin d'investissement total de 2 500 milliards USD entre 2020 et 2025 pour atteindre ses objectifs stratégiques en termes d'infrastructures (Gouvernement du Togo, 2020^[13]). Cette transformation s'étend des infrastructures routières aux infrastructures aéroportuaires, en passant par les projets énergétiques et ferroviaires.

L'amélioration de l'infrastructure routière du Togo est fondamentale pour maximiser les avantages de l'intégration régionale et pour garantir que le développement économique atteigne tous les territoires. L'achèvement de l'*autoroute de l'unité* (N1), qui relie le Togo au Burkina Faso, est l'un des principaux projets prioritaires, avec un investissement significatif estimé à environ 2 milliards USD. La N1 fait partie du corridor Lomé-Ouagadougou-Niamey (LON), qui vise à améliorer la connectivité régionale et à promouvoir le commerce intra-régional. Des discussions bilatérales avec les bailleurs de fonds sont en cours pour assurer le financement. Un autre corridor important est l'axe ouest-est reliant le Togo au Ghana et au Bénin, qui nécessite d'importantes extensions, notamment en ce qui concerne le contournement de Lomé. En 2020, un premier lot a été confié à China Road Bridge, tandis qu'un second lot a été attribué à une entreprise tunisienne.

Le gouvernement vise à réhabiliter plus de 900 km de routes rurales. Ce projet, financé par la Banque allemande de développement (KfW) et l'Agence française de développement (AFD), est un élément clé pour libérer le potentiel agroalimentaire du pays, en facilitant la connectivité et l'accès au marché pour les petits agriculteurs. Le projet, qui couvre les cinq régions du Togo avec des travaux importants en cours dans les régions du Plateau, du Centre et de la Kara, a un coût estimé à 90 millions d'USD. L'équipe Europe est également active dans le développement de l'infrastructure rurale avec 30 millions USD pour le Programme d'Appui aux Pistes Rurales (PAPR II), qui soutient l'amélioration de l'infrastructure routière rurale (Banque mondiale, 2023^[19]). L'un des principaux défis à venir sera la construction, la modernisation et l'entretien des routes rurales, ainsi que d'autres projets d'infrastructure essentiels et complémentaires, notamment l'accès aux services publics de base tels que l'eau et l'énergie. L'accès à l'électricité et à l'eau présente une grande disparité entre les zones urbaines et rurales. Par exemple, alors que dans la capitale Lomé 92 % et 87 % de la population ont accès à l'électricité et à l'eau potable, respectivement, dans la région des Savanes la part est limitée à 25 % et 50 % respectivement (Banque mondiale, 2023^[19]).

Le Togo est confronté à une quasi-absence de transport ferroviaire. Le réseau ferroviaire existant est en grande partie inactif, avec une utilisation limitée pour le transport de marchandises spécifiques. L'absence d'un système ferroviaire opérationnel a un impact négatif sur la capacité du Togo à fournir aux opérateurs un moyen de transport rentable, rapide et sûr, à la fois au niveau national et dans la sous-région. Le projet de chemin de fer Burkina Faso-Ghana, lancé en 2022, devrait créer une voie ferrée de 1 102 km reliant Ouagadougou au port de Tema au Ghana. Ce développement représente un défi pour le Togo, car il pourrait détourner le trafic du réseau ferroviaire déjà limité du Togo. Malgré ces défis, le développement du fret ferroviaire a le potentiel d'être un moteur important pour la croissance du Togo. Il s'aligne sur les aspirations du pays à devenir un centre régional, à promouvoir une croissance économique respectueuse de l'environnement et à réduire les disparités régionales (CNUCED, 2023^[20]). Toutefois, cela nécessiterait des investissements substantiels ainsi qu'un développement efficace des systèmes de connectivité du dernier kilomètre afin de s'assurer que le projet profite à l'ensemble de la population.

En ce qui concerne le transport aérien, l'expansion et la modernisation des infrastructures actuelles constituent la principale priorité. La rénovation de l'aéroport international Gnassingbé Eyadéma, commencée en 2011, est soutenue par le financement de la République populaire de Chine (ci-après « Chine ») à travers un projet en deux phases totalisant 250 millions USD pour l'expansion de l'aéroport pour une capacité prévue de 2 à 2.5 millions de passagers et une capacité de fret de 50 000 tonnes. Bien qu'il ait atteint une capacité de 630 000 passagers en 2023, l'aéroport reste sous-utilisé. Dans le nord du pays, dans la région de la Kara, l'aéroport international de Niamtougou est également en cours d'agrandissement pour un coût total de 43 millions USD avec l'appui de la coopération chinoise au développement (AidData, 2023^[21]).

Dans le domaine de l'énergie, le Togo vise à accroître sa capacité actuelle. En avril 2021, la première phase de l'usine de gaz de Kékéli, une usine de gaz à cycle combiné de 47 mégawatts, a été achevée, et en 2023, l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) a prévu d'émettre des garanties qui soutiendront l'achèvement du projet pour un montant de 51 millions de USD (MIGA, 2023^[22]). Un autre projet important est la construction d'une centrale hydroélectrique de 50 MW à Tététou, développée en collaboration avec l'Agence togolaise pour l'électrification rurale et les énergies renouvelables (AT2ER) et soutenue par l'Union européenne.

Les énergies renouvelables présentent également un potentiel de développement dans le pays. Le Togo donne la priorité aux énergies renouvelables dans le cadre de la stratégie nationale de l'électricité et vise l'accès universel d'ici à 2030 (Gouvernement du Togo, 2020^[13]). L'objectif du gouvernement est de réduire les importations d'énergie à 30 % et de faire en sorte que 50 % de la capacité totale installée provienne de sources renouvelables d'ici à 2025. Le Togo a fait des progrès significatifs dans le développement de l'énergie durable, en rejoignant l'initiative Scaling Solar de la SFI en 2019. Cet engagement s'est concrétisé en 2021 par l'inauguration d'une centrale solaire de 50 MW à Blitta, l'une des plus grandes d'Afrique de l'Ouest. Construit par AMEA Togo Solar, une filiale d'AMEA Power basée à Dubaï, le projet a été financé

à hauteur de 64.7 millions USD, y compris des contributions du gouvernement togolais, des prêts de la Banque de développement de l'Afrique de l'Ouest, du Fonds d'Abu Dhabi pour le développement, d'Abu Dhabi Export et de l'AFD-IRENA (Financial Times, 2023^[23]). En outre, cinq centrales solaires d'une capacité totale de 216 MW sont à différents stades de développement dans les régions de la Kara, des Savanes et du centre du Togo. Le Togo progresse également dans la fourniture de kits solaires aux ménages par le biais d'une coentreprise entre Électricité de France (EDF) et BBOX. L'initiative vise à fournir des systèmes solaires domestiques à plus de 500 000 ménages d'ici à 2030. Cette initiative innovante fournit des subventions directement aux utilisateurs finaux (EDF, 2020^[24]).

Cependant, de nombreux défis persistent en ce qui concerne l'infrastructure énergétique au Togo. L'un des principaux défis est le coût élevé de l'électricité pour les industries, qui s'élevait à 0.19 USD par kWh en 2023, ce qui les rend moins compétitives par rapport à leurs homologues régionaux tels que le Ghana (0.10 USD) et le Nigéria (0.04 USD), ainsi que par rapport à des partenaires pairs tels que Maurice (0.13 USD) (Global Petrol Prices, 2023^[25]). Le Togo dépend fortement des importations d'énergie, qui représentent environ 70 % de la consommation totale, principalement du Ghana et du Nigéria, qui se sont avérés des fournisseurs peu fiables en raison de facteurs tels que les fermetures de centrales électriques et la pénurie d'eau dans la production hydroélectrique. En outre, la situation financière et les performances du secteur posent d'autres problèmes. La Compagnie Énergie Électrique du Togo (CEET), l'entreprise publique responsable de la production et de la distribution d'électricité, était endettée (30 millions USD) en 2019. En outre, le cadre de l'énergie solaire décentralisée reste flou, notamment en ce qui concerne les aspects financiers et réglementaires des mini-réseaux. Par exemple, on ne sait pas comment les initiatives privées visant à mettre en place de nouvelles grandes capacités de production d'énergie solaire seront intégrées au réseau national. Pour faire face à la croissance annuelle prévue de 8 % de la demande, il est essentiel d'investir dans l'efficacité énergétique et dans de nouvelles installations. Le coût estimé de la mise en œuvre des actions liées à l'énergie dans le cadre du FDR est d'environ 600 millions USD.

Les partenaires internationaux sont essentiels pour soutenir les efforts de développement des infrastructures du Togo. Ils doivent renforcer les capacités financières, industrielles, technologiques et logistiques, ainsi que les capacités du gouvernement à garantir que les infrastructures sont planifiées, construites, entretenues et exploitées de manière efficace, efficiente et résiliente. L'aide publique au développement (APD) a fourni 283 millions USD pour des projets d'infrastructure en 2020-22, ce qui représente 76 % du total de l'APD pour la transformation économique. La Banque mondiale, par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement, est le principal contributeur avec 70 millions USD, suivie de l'Allemagne avec 40 millions USD, des Fonds africains de développement, de l'Union européenne, des Émirats arabes unis et de la France. Ces derniers représentent 25 % de l'APD totale en 2020-22. En outre, la Chine joue également un rôle important, estimant son soutien à 2 milliards USD depuis 2006, dont 65 % sont alloués à des projets d'infrastructure allant de l'agrandissement d'aéroports à la construction de nouvelles routes et d'installations énergétiques (Graphique 3.3). Les donateurs du Comité d'aide au développement (CAD) et la Chine donnent la priorité à des domaines d'intervention similaires ; cependant, alors que les premiers ont un ratio prêt/subvention de 59-41 %, le ratio prêt/subvention de la Chine s'élève à 73-27 % (AidData, 2023^[21]).

À l'avenir, il sera important de trouver un équilibre entre les investissements nécessaires pour combler le déficit d'infrastructures et la nécessité de veiller à ce que les finances publiques soient durables et gérables. Sur la période 2019-22, la dette publique du Togo a augmenté de 52 %, passant de 2 191 milliards de francs CFA à 3 337 milliards de francs CFA (environ 5.3 milliards de dollars et l'équivalent de 68 % du PIB). Sur cette somme, 38 % constituent la dette extérieure principalement libellée en euros (29 %), en dollars américains (16 %) et en yuan renminbi (12 %). Les principaux créanciers bilatéraux sont Eximbank China Société Générale et Bank of Tokyo-MUFG. La priorisation des infrastructures publiques, en particulier celles qui présentent un risque financier plus élevé et un rendement plus faible, telles que les routes rurales secondaires et tertiaires, nécessite une approche stratégique avec le soutien des partenaires internationaux. En outre, l'établissement d'une relation de soutien mutuel entre

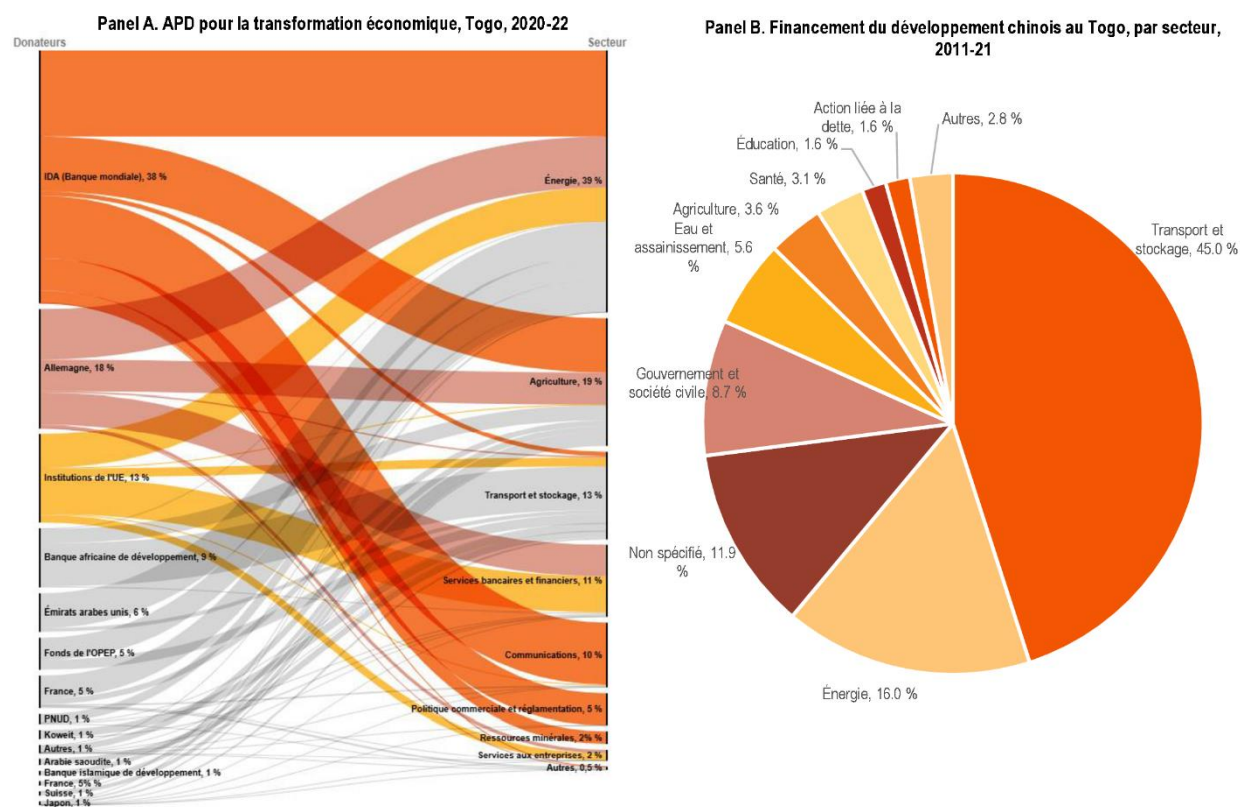
les plans d'infrastructure et les politiques liées à la production sera essentiel pour exploiter la demande et développer l'offre (CNUCED, 2018^[26]). À l'avenir, trois piliers clés semblent essentiels pour le développement des infrastructures :

- **Garantir l'engagement de la communauté.** Les autorités responsables des infrastructures devraient donner la priorité à l'adhésion de la communauté et à l'intégration de solutions innovantes dans les projets. Elles peuvent jouer un rôle crucial en renforçant les capacités locales et en garantissant l'intégration réussie de la technologie dans le développement des infrastructures. Il est essentiel d'impliquer les communautés locales dès le début du processus de planification des infrastructures. Leur contribution peut aider à identifier les besoins et les préférences, garantissant ainsi l'appropriation des projets d'infrastructure par la communauté, comme le montrent les projets mis en œuvre par le ministère japonais de l'aménagement du territoire, des transports, de l'infrastructure et du tourisme dans les pays en développement (OCDE, 2022^[27]).
- **Intégrer le transfert de technologie dans les projets d'infrastructure.** Les investissements étrangers peuvent apporter des innovations, mais il est essentiel de gérer ce processus afin de promouvoir l'apprentissage et l'innovation au niveau local. Le Togo devrait considérer activement le transfert de technologie et le développement industriel local comme faisant partie intégrante des projets d'infrastructure et des contrats avec les investisseurs étrangers.
- **Explorer des financements innovants et durables.** Le Togo devrait explorer des options de financement innovantes et durables pour les projets d'infrastructure, en tenant compte des objectifs de lutte contre le changement climatique. Cette approche peut contribuer à garantir le financement tout en répondant aux préoccupations environnementales. Plusieurs pays dans le monde prennent des mesures pour combler le déficit d'infrastructures en tenant compte à la fois de la productivité et de l'inclusion sociale. Par exemple, le Fonds vert pour le climat de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) offre 50 milliards USD pour la période 2020-25. Rendre les infrastructures de transport résistantes au changement climatique et agir sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique est une priorité pour le pays. L'accès au financement devrait être amélioré pour permettre au pays d'atteindre ses objectifs de durabilité. Une autre possibilité est l'obligation de sécurité routière, qui est un nouvel outil de financement inspiré de la finance verte. La première émission de ce type a été une obligation de développement durable de 31 millions de lari géorgiens (11.2 millions USD) à deux ans, émise par la Banque mondiale en décembre 2021 (OCDE, 2022^[27]). D'autres options pourraient inclure des obligations vertes, sociales et liées à la durabilité (GSSS) qui peuvent fournir des ressources supplémentaires et diversifiées pour financer des infrastructures et des projets liés aux ODD, en particulier lorsque les prêts bancaires traditionnels sont limités (OCDE, 2022^[28]).
- **Adopter une approche fondée sur le cycle de vie pour le développement des infrastructures.** L'adoption d'une approche fondée sur le cycle de vie pour le développement des infrastructures, qui englobe toutes les étapes, de la planification et de la conception à la construction, l'exploitation, l'entretien et la mise hors service ou la rénovation, permet aux parties prenantes d'optimiser la performance, la résilience et la durabilité des actifs d'infrastructure pendant toute leur durée de vie. Plusieurs pays adoptent cette approche, en mettant l'accent sur des infrastructures résistantes aux catastrophes naturelles. L'Inde a mis en œuvre des mesures pour s'assurer que ses projets d'autoroutes sont à l'abri des catastrophes naturelles à tous les stades. Lors de la phase de planification, une évaluation complète des risques prend en compte la durée de vie des actifs, y compris des études détaillées de la topologie, de la géographie et de l'hydrologie afin d'éviter les zones à haut risque ou de mettre en œuvre des systèmes d'atténuation efficaces. La cartographie de l'exposition aux catastrophes, par exemple aux tremblements de terre, oriente les investissements ciblés dans les dispositifs d'atténuation des catastrophes. Lors de la construction, l'Inde incorpore des caractéristiques structurelles adaptées, telles que des chaussées flexibles,

des remblais renforcés et des systèmes de drainage appropriés, tout en encourageant l'utilisation de matériaux de haute qualité, tels que le béton armé, pour assurer la durabilité. Le pays impose également un entretien préventif régulier et des inspections afin de s'assurer que les actifs restent en état de marche. Enfin, il a établi des plans de gestion des catastrophes pour faciliter les efforts de réponse rapide aux situations d'urgence, y compris des itinéraires d'évacuation prédéfinis (OCDE, 2024^[29]).

Graphique 3.3. Les partenaires de développement soutiennent des projets d'infrastructure au Togo

Aide publique au développement (APD) pour la transformation économique, 2020-21 et projets de développement chinois, 2011-21



Note : L'aide publique au développement (APD) est définie comme l'aide gouvernementale destinée à promouvoir le développement économique et le bien-être des pays en développement. Les prêts et les crédits à des fins militaires sont exclus. L'aide peut être fournie bilatéralement, de donateur à bénéficiaire, ou acheminée par l'intermédiaire d'une agence multilatérale de développement telle que les Nations unies ou la Banque mondiale. L'aide comprend les subventions, les prêts à taux réduit et l'assistance technique. L'OCDE tient une liste des pays et territoires en développement ; seule l'aide à ces pays est considérée comme de l'APD. Cette liste est périodiquement mise à jour et contient actuellement plus de 150 pays ou territoires (voir la liste du CAD des bénéficiaires de l'APD : <https://oe.cd/dac-list>).

Source : Élaboration des auteurs sur la base du Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE, <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1#> ; AidData 2023, Global Chinese Development Finance Dataset, Version 3.0., extrait de <https://www.aiddata.org/data/aiddatas-global-chinese-development-finance-dataset-version-3-0>.

Le Togo donne la priorité à la transformation numérique pour tous

Le Togo connaît actuellement une transformation numérique importante, avec un accent particulier sur l'accélération des investissements dans l'infrastructure et les services numériques. Les différentes initiatives comprennent l'amélioration de l'infrastructure numérique, l'attraction des IDE dans les services

commerciaux numériques, l'encouragement des start-ups, et l'amélioration des ports et de la logistique grâce aux technologies numériques.

Le Togo renforce et étend sa connectivité numérique. En particulier, il déploie des câbles essentiels pour soutenir les initiatives de numérisation, comme en témoigne la mise en service du câble sous-marin Equiano en septembre 2023. Ce câble de télécommunications à fibre optique représente un ajout crucial à l'infrastructure Internet du Togo, complétant les connexions existantes telles que le West Africa Cable System (WACS) et Maroc Telecom West Africa. Equiano, un projet entièrement financé par Google, s'étend du Portugal à l'Afrique du Sud le long de la côte ouest-africaine, avec des points de connexion clés à Lomé, Lagos, Swakopmund et Le Cap. Le câble Equiano, qui devrait offrir une capacité de réseau environ 20 fois supérieure à celle de son prédécesseur, le WACS, est géré par une coentreprise associant CSquared et la Société d'Infrastructures Numériques (SIN), une entreprise publique togolaise. À l'avenir, les principaux défis consisteront à développer des infrastructures intérieures susceptibles d'exploiter le potentiel de la connectivité par fibre optique, en particulier dans les zones rurales.

Le Togo vise à devenir un centre numérique important en Afrique. Pour positionner le Togo comme un centre de technologie numérique, un centre de données a été créé à Lomé, financé par la Banque mondiale et exploité par Africa Data Centre. Le centre de données de Lomé a été construit par le français Cfao Technologies et le togolais Centro, sous la supervision d'APL. Inauguré en 2021 et certifié Tier-III, le Data Centre de Lomé dispose d'une surface utile de 500 m², dont 400 m² pour le secteur privé et 100 m² pour le gouvernement togolais. Son coût de 23.7 millions USD a été financé par un prêt de la Banque mondiale accordé dans le cadre du Programme régional d'infrastructures de communication en Afrique de l'Ouest (WARCIP). Il est exploité et géré par Africa Data Centers (ADC), une filiale de Liquid Intelligent Technologies (Banque mondiale, 2023^[19]). En outre, le Togo progresse dans les opérations maritimes avec l'introduction d'un système de facturation numérique et du réseau AIS 2.0 en 2023. Ces initiatives visent à rationaliser les tâches et à faciliter l'échange global de données avec les navires (Maritim Africa, 2023^[30]).

Le pays s'efforce également de mieux tirer parti des technologies numériques pour la transparence, l'efficacité et la responsabilité de l'État. Le Togo donne la priorité à la cybersécurité en créant l'Agence nationale de cybersécurité (ANCy) en 2019. L'agence joue un rôle important dans l'élaboration des politiques de cybersécurité, en assurant la sécurité des systèmes d'information et en qualifiant les produits de sécurité et les fournisseurs de services. Le cadre juridique englobe des lois telles que la loi sur l'identification biométrique, la loi sur la cybersécurité et la loi sur la protection des données personnelles, qui ont été adoptées entre 2019 et 2022. Cette stratégie globale de numérisation est soutenue par des efforts continus, notamment le développement d'un système biométrique moderne pour l'identification unique, coordonné par le ministère de l'Économie numérique et de la Transformation numérique en collaboration avec l'Agence nationale d'identification (ANID) qui a été créée en 2020. Le projet d'identification biométrique nationale est soutenu par la Banque mondiale à travers le Programme d'identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI). Alors que le cadre législatif et de gouvernance actuel prend forme, il sera important d'accélérer le processus d'opérationnalisation des agences ainsi que les processus administratifs numérisés qui, à long terme, réduiront la corruption bureaucratique et amélioreront les opportunités commerciales. De même, s'il est important de développer des mesures de cybersécurité, il est crucial de fournir un environnement sûr aux citoyens et aux entreprises pour qu'ils adhèrent aux règles internationalement reconnues en matière de protection de la vie privée.

Le Togo met en œuvre plusieurs actions pour soutenir le développement des start-ups. Le Togo a reconnu le rôle essentiel des start-ups dans la croissance économique et la promotion de l'innovation en mettant en œuvre diverses initiatives pour soutenir leur développement dans trois domaines :

- **Financement.** Le Togo a lancé plusieurs programmes visant à favoriser le développement des start-ups, tels que le Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs

stratégiques (PAIEJ-SP), l'Agence nationale pour la promotion et la garantie des PME (ANPGF), le Mécanisme incitatif de financement agricole (MIFA), le Fonds national de la finance inclusive (FNFI), le Programme national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER) et le Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ). Le FAIEJ, en particulier, a joué un rôle important en fournissant un capital de départ à plus de 6 000 bénéficiaires depuis 2010. En outre, des partenariats avec des institutions financières telles qu'Ecobank ont facilité l'accès au capital d'expansion pour les très petites et moyennes entreprises (TPE).

- **Services d'appui et formation.** Le Togo a mis en place divers services de soutien adaptés aux start-ups, notamment des incubateurs et des centres spécialisés tels que Nunya Lab, Banm Lab, Tilitu Lab, Djanta Tech Hub, Innov'Up et Cesam. En outre, des programmes de formation tels que le Fonds national pour l'apprentissage, la formation et le développement professionnel (FNAFPP) et le Programme de formation professionnelle et d'emploi pour les jeunes (PROFOPEJ) visent à doter les entrepreneurs des compétences et des connaissances essentielles à leur réussite. La simplification des procédures administratives par le biais du Centre de formalités des entreprises (CFE), l'accès aux marchés publics et les incitations à l'innovation contribuent également à un soutien global aux entreprises en phase de démarrage. L'organisation de coopération allemande (GIZ) soutient le projet de transformation numérique de l'économie togolaise (PRODIGIT), à hauteur de 5 millions USD, qui vise à améliorer la synergie entre les efforts publics et privés pour la transformation numérique du Togo en augmentant les opportunités pour les PME et les femmes.
- **Cadre réglementaire et institutionnel.** Le Togo a pris des mesures pour améliorer le cadre réglementaire et institutionnel pour les start-ups. Les développements clés comprennent l'établissement du décret de 2021 pour les petites et moyennes entreprises et la création de l'Agence nationale pour le développement des très petites, petites et moyennes entreprises (ADTPME) en 2022. En outre, le déploiement d'incubateurs de start-ups et le projet de loi 2023 visant à promouvoir l'écosystème de l'innovation soulignent l'engagement du gouvernement à encourager l'esprit d'entreprise.

Malgré les progrès réalisés, des défis persistent dans le développement d'un environnement cohérent et solide pour les start-ups au Togo. Ces défis comprennent des initiatives qui se chevauchent avec un soutien financier limité, un accès inadéquat au financement pour l'expansion des start-ups, et la rareté des ressources publiques allouées à la recherche et à l'innovation. Pour relever ces défis, il faut une coordination accrue entre les différentes parties prenantes, un rôle proactif du secteur privé dans la promotion d'une culture d'entreprise et l'exploitation de plateformes continentales telles que l'Africa Business Angels Network (ABAN). Dans le même temps, il serait important de développer des actions politiques cohérentes et coordonnées. Il est possible d'y parvenir malgré des ressources financières minimales. Certains pays, comme le Viet Nam, ont développé un solide écosystème de start-ups au cours de la dernière décennie en améliorant la coordination et les actions politiques sous la supervision du ministère de la science et de la technologie (Encadré 3.3).

Encadré 3.3. Favoriser l'écosystème des start-ups : l'expérience du Viet Nam

Le Viet Nam est le troisième centre de création d'entreprises en Asie du Sud-Est en termes d'investissements en capital-risque et de nombre d'entreprises en phase de démarrage. Bien que le pays soit un nouveau venu sur la scène régionale des start-ups, ces dernières contribuent à transformer l'économie d'un centre de fabrication bas de gamme en un centre d'innovation. La part du pays dans le capital-risque de l'Asie du Sud-Est a été multipliée par cinq en l'espace d'une décennie et représente désormais 5 % du total régional, contre 1 % entre 2013 et 2015, soit la troisième place en Asie du Sud-Est après Singapour et l'Indonésie.

Depuis 2016, la promotion des start-ups est devenue l'un des principaux objectifs des politiques d'innovation du Viet Nam. Le projet 844 – Initiative pour l'écosystème des start-ups au Viet Nam jusqu'en 2025 (décision n° 844/QD-TTG et mise à jour en 2021) et la stratégie à l'horizon 2030 – ont annoncé comme objectifs concrets le doublement du nombre de start-ups dans le pays, la création de réseaux d'innovation ouverte et de mécanismes de soutien aux start-ups.

Les efforts du Viet Nam en matière de développement des start-ups se sont concentrés sur deux axes principaux : i) la réforme des cadres juridiques pour les start-ups, conformément à l'évolution générale du Viet Nam vers un système d'innovation plus axé sur le marché depuis les réformes du Doi Moi de 1986 ; et ii) la création d'institutions de soutien qui peuvent permettre aux start-ups d'accéder au mentorat et aux réseaux, améliorant ainsi la visibilité globale du système de start-ups.

La politique de création d'entreprises est principalement menée par le ministère de la Science et de la Technologie (MOST), avec le soutien d'autres ministères, tels que le ministère de la Planification et de l'Investissement (MPI), qui est chargé d'attirer les entreprises et les investissements étrangers, le ministère des Finances, le ministère de l'Éducation et de la Formation, le ministère du Travail, des Invalides de guerre et des Affaires sociales, ainsi que le ministère de l'Information et de la Communication. L'exécution des programmes est confiée à des agences spécialisées, telles que l'Agence nationale pour le développement de l'entrepreneuriat technologique et de la commercialisation (NATEC), qui a été créée en 2011 dans le cadre du programme MOST. L'objectif principal de la NATEC est de soutenir le développement des entreprises technologiques et leur potentiel commercial. Pour ce faire, l'agence définit des programmes à court, moyen et long terme. Elle élabore également des documents juridiques pour favoriser l'émergence d'entreprises innovantes et soutenir le développement du secteur technologique vietnamien. L'agence travaille également en partenariat avec les universités, les instituts de recherche et les entreprises, leur apporte son soutien et encourage la coopération internationale en matière de développement technologique et d'innovation. NATEC est structurée de manière à travailler dans trois domaines complémentaires :

- **Transfert de technologie** : Relier le marché de la science et de la technologie au marché des start-ups dans le but de promouvoir le transfert de technologie, de développer la culture de l'innovation technologique et de renforcer les liens entre la recherche scientifique et l'industrie.
- **Soutenir le développement des start-ups** : Le volet « développement de l'écosystème des start-ups » vise à promouvoir la création d'un centre d'innovation pour les start-ups et à mettre en place un réseau de soutien pour les start-ups innovantes.
- **Cartographie et évaluation des politiques** : L'agence dispose d'une base de données géographique d'envergure nationale pour cartographier les politiques publiques en faveur des entreprises en phase de démarrage et mesurer leur dynamique et leurs performances.

En termes de réformes juridiques, les principales politiques sont les suivantes :

- La loi sur le soutien aux PME (n° 04/2017/QH14), qui est entrée en vigueur en 2018, et le décret de suivi sur l'investissement dans les petites et moyennes entreprises en phase de démarrage (n° 38/2018/ND-CP). Ensemble, ces réglementations ont introduit une définition des start-ups et des lignes directrices pour investir dans celles-ci.
- La loi de 2017 sur le transfert de technologie (n° 07/2017/QH14, mettant à jour la version de 2006) et les décisions établissant le marché de la technologie (décision n° 1158/QD-TTg) et la propriété intellectuelle (décision n° 2205/QD-TTg), qui fixent des cibles et des objectifs pour stimuler les transactions de propriété intellectuelle et faciliter la commercialisation de la recherche. Elles ont également fourni un cadre juridique permettant aux grandes entreprises d'utiliser leurs fonds de développement technologique pour investir dans des start-ups.

La loi sur l'investissement (loi n° 61/2020/QH14) a précisé que les start-ups, les centres nationaux d'innovation et les centres de recherche et de développement peuvent bénéficier d'incitations à l'investissement. La loi a également adopté une approche de liste négative, assouplissant les restrictions sur l'IDE. Il convient de noter que les entreprises peuvent être détenues à 100 % par des étrangers dans de nombreux secteurs numériques pertinents pour les start-ups, tels que l'IA, l'impression 3D et l'IdO.

Source : Hieu Tu, chef adjoint de l'Innovative Startup à l'Agence nationale pour le développement de l'entrepreneuriat technologique et de la commercialisation (NATEC), Table ronde sur la transformation économique et le développement : renforcer les opportunités d'innovation, de commerce et d'investissement au Togo, Lomé, novembre 2023, et (OCDE, 2024^[31]).

Le Togo attire les investissements pour augmenter la création de valeur locale et diversifier ses exportations.

L'un des piliers de la stratégie du Togo est d'attirer davantage d'investissements directs étrangers (IDE) dans des domaines ciblés, notamment l'industrie manufacturière et la transformation agroalimentaire. L'accent mis sur l'attraction des IDE n'est pas nouveau au Togo. Les premiers efforts ont commencé à la fin des années 1980 avec la mise en place d'un régime de zone franche d'exportation (ZFE) en 1989. Depuis 2019, le gouvernement a entamé une série de réformes visant à actualiser et à améliorer l'attraction des investissements dans plusieurs domaines, notamment de nouvelles institutions, un cadre législatif actualisé et la construction de parcs industriels et agroalimentaires.

La structure de gouvernance pour l'attraction des investissements évolue. En 2019, le Togo a créé le ministère de l'Attraction des investissements ainsi que l'Agence de promotion des investissements (API-ZF), qui a remplacé l'ancienne Société d'administration des zones franches (SAZOF). Cette agence devrait superviser toutes les pratiques liées aux nouveaux investissements, depuis leur création jusqu'à leur suivi. En 2024, l'API-ZF n'est pas encore pleinement opérationnelle et l'on ne sait pas exactement dans quelle mesure elle dispose des ressources financières et du personnel nécessaires pour mettre en œuvre efficacement toutes ses stratégies, y compris le suivi. De même, les frontières avec les autres agences opérant dans le pays restent floues. Par exemple, il serait utile d'assurer une meilleure coordination des projets du ministère de l'Investissement, de l'API-ZF et de l'Agence de développement des agropoles (APRODAT), qui dépend du ministère de l'Agriculture et qui est chargée d'attirer et de développer des projets d'investissement dans l'agriculture.

À l'avenir, il serait important d'accélérer le processus d'opérationnalisation de l'API-ZF, y compris sa capacité à travailler en étroite collaboration avec d'autres institutions telles que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce par le biais de bureaux d'investissement stratégiques situés dans les ambassades à l'étranger qui promeuvent l'image du pays. Bien qu'il n'existe pas de modèle pour la

création et la mise en œuvre d'agences de promotion de l'investissement au niveau mondial, d'autres pays, dont Maurice, ont mis en place des institutions adaptées à leurs objectifs et ont fait preuve de bonnes pratiques. Au fil du temps, Maurice a amélioré et développé un cadre institutionnel complet qui coordonne la promotion des investissements et du commerce grâce à la création de l'Economic Development Board (EDB) (Encadré 3.5).

Trois lois différentes régiront les investissements à partir de 2023 : le code des investissements de 2019, la loi sur les zones franches de 2011 et le décret sur les zones industrielles et textiles de 2023, récemment approuvé. Les trois régimes offrent des taux d'imposition préférentiels couvrant à la fois les impôts directs et indirects, y compris des exonérations de droits de douane et d'importation, avec des dispositions spécifiques relatives aux importations de capital et de machines, des exonérations de TVA et des dividendes sur les gains en capital, ainsi que la retenue de l'impôt sur le revenu des sociétés et de l'impôt foncier. En outre, le code des investissements prévoit un crédit d'impôt non remboursable pour les activités de formation (Tableau 3.2). Les régimes d'incitation actuels présentent trois caractéristiques distinctes :

- **Soutien progressif au développement territorial** : Dans le cadre de la stratégie du gouvernement visant à assurer un développement équilibré sur l'ensemble du territoire national, ces régimes comprennent des mesures incitatives progressives pour les investissements réalisés en dehors de Lomé (CNUCED, 2023_[20]). Les projets d'investissement dans la région des Savanes, située au nord du pays, peuvent obtenir un crédit d'impôt non remboursable allant jusqu'à 30 %, contrairement à la région maritime, où le crédit d'impôt est de 10 %. Ces incitations sont plus généreuses et s'étendent sur une plus longue période, offrant des avantages supplémentaires aux projets d'investissement développés dans des régions moins favorables du pays. Dans le cas du code d'investissement, un investissement minimum de 80 000 USD est requis.
- **Augmentation des incitations conditionnées à l'exportation** : Les régimes des zones franches et du code textile sont plus généreux et soumis à des seuils d'exportation. Les entreprises relevant de ces régimes sont tenues d'atteindre des seuils d'exportation minimaux de 65 % pour le code des investissements et de 100 % pour le code textile. Les zones franches et les régimes textiles offrent tous deux des incitations généreuses sans limitation de durée. Les entreprises relevant du régime des zones franches, qui ne sont pas soumises à un emplacement physique spécifique, bénéficient d'incitations non fiscales supplémentaires : fixation autonome des prix, des marges et des loyers dans les transactions avec d'autres entreprises de la zone franche ; production d'énergie à usage exclusif avec autorisation préalable ; acquisition de réseaux de télécommunications ; approvisionnement en biens et services auprès de fournisseurs privilégiés ; et tarifs préférentiels sur les services portuaires, les télécommunications, l'électricité et l'eau.
- **Régimes basés sur des projets et cumul des avantages** : Si les incitations prévues par les différents régimes ne sont pas cumulables, elles sont accordées en fonction des projets, ce qui permet aux entreprises de cumuler différents régimes d'incitation pour différents projets.

Tableau 3.2. Investir au Togo : aperçu des régimes et des incitations, 2023

Principal avantage	Code d'investissement	Zone libre	Zone franche industrielle et code textile
Exonération des droits de douane et d'importation	Jusqu'à 5 ans pour les équipements et les machines dans la limite de quinze pour cent (15 %) du coût, de l'assurance et du fret (CIF)	Durée indéterminée, y compris réduction de 50 % des droits de douane et des taxes sur les véhicules utilitaires	Durée indéterminée, y compris réduction de 50 % des droits de douane et des taxes sur les véhicules utilitaires
Exonération de la TVA	Jusqu'à 5 ans	Jusqu'à 5 ans avec des étapes progressives par la suite	Indéfinie
Exemption Prélèvement communautaire	Jusqu'à 5 ans	NA	NA
Exonération de l'impôt sur les dividendes et les plus-values		Jusqu'à 5 ans avec des étapes progressives par la suite	0 % jusqu'à 8 ans, avec un échelonnement par la suite
Exonération de la taxe foncière	Jusqu'à 5 ans pour les entreprises établies dans les zones 2 à 5	Jusqu'à 5 ans avec des étapes progressives par la suite	
Impôt sur les sociétés et sur le revenu	Jusqu'à 5 ans – Crédit d'impôt non remboursable proportionnel à l'investissement (15-30 % selon la région) et à la création d'emplois (370-740 USD par emploi) ; Indéfini – Crédit d'impôt non remboursable proportionnel pour les sociétés holding avec des seuils financiers spécifiques Comité de gestion : 30 % de ressortissants togolais	Taux d'imposition de 0 % pour les 5 premières années, avec des paliers progressifs à partir de la 6 ^e année.	Taux d'imposition de 0 % pour les 8 premières années, avec des paliers progressifs à partir de la 9 ^e année. Taxe à 0 % sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques
Autres	Crédit d'impôt non remboursable. Investissement pour la formation allant de 10 % à 20 % selon les régions.	Les entreprises des zones franches disposent d'une autonomie en matière de tarification, de production d'énergie, de propriété des infrastructures de télécommunication et d'acquisition de biens et de services.	Exemption de retenue à la source pour les prêts accordés à la société par des prêteurs étrangers
		Exonération de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour les expatriés travaillant dans les zones	
	Les entreprises qui s'établissent et/ou poursuivent des investissements dans les zones 2 à 5 bénéficient d'avantages supplémentaires sur les taux et les déductions.		
Critères d'éligibilité	Exclusion des secteurs sensibles (énergie, armement, mines). Investissement minimum en machines/équipements : 50 millions CFA (environ 80 000 USD).	Entreprises à forte intensité de main-d'œuvre nationale. Exclues : entreprises de stockage, de conditionnement et de reconditionnement (sauf pour les intrants agricoles). Au moins 65 % des exportations.	Entreprises à forte intensité de main-d'œuvre nationale. Exclues : entreprises de stockage, d'emballage et de reconditionnement (à l'exception de celles qui traitent des intrants agricoles). 100 % des exportations avec 40 % pour le marché intérieur la première année et 30 % la deuxième année. L'entreprise doit être physiquement implantée dans une zone industrielle.

Note : Zone 1 : la région maritime (Lomé et ses environs), la préfecture du Golfe et la préfecture d'Agoè-Nyivé ; Zone 2 : la région des plateaux et les autres préfectures de la région maritime qui ne font pas partie de la zone 1 ; Zone 3 : la région centrale ; Zone 4 : la région de la Kara ; Zone 5 : la région des Savanes.

Source : Élaboration des auteurs sur la base de la loi n° 2019-005 relative au code des investissements, de la loi n° 2011-018 relative à la zone franche industrielle et de la loi n° 2022-021 relative à la zone franche dans le secteur du textile et de l'habillement.

Bien que le pays progresse dans la mise en place de régimes d'incitation actualisés en accordant une attention croissante à l'ensemble du territoire, d'importants problèmes de mise en œuvre persistent et il

est possible d'améliorer l'efficacité de ces mesures, tant en termes de conceptualisation que de mise en œuvre :

- Le paquet d'incitations manque de conditions de performance spécifiques, en particulier en ce qui concerne l'innovation et le développement de synergies avec les entreprises locales (Tableau 3.3). Bien que le texte des lois sur l'investissement et les zones franches mentionne l'attraction de projets liés à l'innovation, il n'y a pas d'incitations spécifiques pour les encourager. De même, les liens avec la base entrepreneuriale locale semblent limités en raison de la liberté des entreprises de négocier des fournisseurs sans préférences. À l'avenir, il serait important d'établir des mécanismes qui favorisent les liens avec les investisseurs étrangers ayant une orientation plus technologique et innovante, comme dans le cas du Viet Nam (Encadré 3.4). En outre, il serait important d'envisager un changement plus important vers un ensemble d'incitations basées sur les dépenses plutôt que sur les revenus (Celani, Dressler et Wermelinger, 2022^[32]). À cet égard, le régime actuel qui prévoit des incitations supplémentaires pour les programmes de formation répond à ce défi et pourrait être renforcé.

Tableau 3.3. Attirer les investissements au Togo, à Maurice et au Viet Nam : une comparaison des approches

Comparaison des dispositions spécifiques et des conditionnalités dans les programmes d'investissement, Togo, Maurice et Viet Nam, 2023

	Priorité à la main-d'œuvre nationale	Composante territoriale (régions éloignées)	Liens locaux	Recherche et innovation	Compétences et formation	Social et environnement	Priorité sectorielle
Togo	Oui	Oui	Non disponible	Non disponible	Oui	Non disponible	Agroalimentaire Textile et industrie légère et services financiers
Maurice	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Oui	Oui	Oui	Technologies de l'information Tourisme Services financiers et agro-alimentaires
Viet Nam	Non disponible	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Électronique Automobile et textile

Note : Le tableau prend en considération les lois d'investissement comparables des trois pays. Il ne prétend pas être exhaustif.

Source : Élaboration des auteurs sur la base de : pour le Togo, loi n° 2019-005 sur le code des investissements, loi n° 2011-018 sur la zone franche industrielle, et loi n° 2022-021 sur la zone franche dans le secteur du textile et de l'habillement ; pour le Viet Nam, décret 111/2015/ND-CP et amendements ultérieurs ; pour Maurice, Economic Development Board Investment Schemes, <https://edbmauritius.org/market-access>.

- En 2022, l'Office Togolais des Recettes (OTR) a procédé à une analyse préliminaire du coût potentiel des régimes incitatifs du point de vue des dépenses fiscales. L'analyse de 10 entreprises sur 64 opérant sous le régime des zones franches montre que les entreprises ont généré des investissements de 8 millions USD et un chiffre d'affaires de 152 millions USD en 2021, contribuant à 1.9 million USD de recettes fiscales, soit 1.25 % des recettes totales (Tableau 3.4). Bien qu'il s'agisse d'un progrès, il serait important, à l'avenir, d'évaluer l'impact au moyen d'une analyse contrefactuelle complète entre les entreprises soumises à des régimes différents ou à l'absence de régime. L'analyse devrait également se concentrer sur les pertes fiscales potentielles et les contributions concernant le montant des investissements et des emplois supplémentaires créés. Cela permettra au gouvernement d'évaluer correctement le manque à gagner potentiel des différentes dépenses fiscales actuellement disponibles dans le pays. En 2022, l'impact total de toutes les dépenses fiscales sur l'économie a été estimé à 207 millions USD, soit 2.3 % du PIB, et 18 % de plus qu'en 2021. Une analyse coûts-avantages appropriée permettrait de faire la lumière

sur l'ensemble des incitations fiscales actuelles et d'évaluer correctement l'impact réel des projets d'investissement, en particulier lorsque les institutions publiques sont impliquées en tant que fournisseurs de dépenses d'investissement pour l'infrastructure.

- Les régimes d'incitation actuels pourraient être moins efficaces à l'avenir. La diminution attendue des droits de douane dans le cadre de l'accord de libre-échange ouest-africain et de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) pourrait rendre les régimes de zone franche moins attrayants et moins efficaces. Dans le même temps, il existe un risque de nivellement par le bas afin d'attirer des investissements supplémentaires. La zone franche et, en particulier, le code textile offrent des avantages non limités dans le temps. En particulier, les régimes prévoient le report indéfini des pertes des entreprises, ce qui contraste avec la norme régionale de 3 à 5 ans.

Tableau 3.4. Performance de 10 entreprises opérant sous le régime des zones franches, 2021

Indicateur	
Investissements réalisés	8 043 098 USD
Montant cumulé des investissements	126 994 406 USD
Achats locaux	9 257 436 USD
Chiffre d'affaires	USD 152 348 511
Ventes à l'exportation	USD 143 886 894
Ventes locales	USD 8 461 617
Nombre d'emplois togolais	5 486
Masse salariale nationale	9 468 741 USD
Montant des impôts et taxes payés	1 975 356 USD

Source : (Ministère des Finances, 2023^[33]), Rapport sur les dépenses fiscales pour l'année 2022.

Depuis 2019, le Togo a entrepris des actions stratégiques visant à renforcer son attractivité pour les investissements grâce au développement de zones industrielles spécifiques sur l'ensemble du territoire national. Deux projets principaux se distinguent à cet égard :

- **La Plateforme Industrielle d'Adetikopé (PIA).** Lancée en 2021, la PIA est un parc industriel multisectoriel situé à 15 km au nord de Lomé. Le projet de partenariat public-privé (PPP) de 250 millions USD est développé avec le promoteur privé Arise Integrated Industrial Platforms et soutenu par des institutions financières telles que Afreximbank, la Société financière internationale (SFI) et le Fonds pour le développement des exportations en Afrique (FEDA). Il vise à attirer et à développer des unités de production industrielle dans les secteurs de l'agroalimentaire, de l'industrie légère, de l'habillement et du textile. Le PIA se concentre sur la création de chaînes de valeur florissantes liées à l'agroalimentaire, en particulier le coton, ainsi qu'à l'industrie textile, en promouvant la transformation locale de coton de première qualité pour l'exportation mondiale. Il s'agit de l'une des dix plateformes industrielles qu'ARISE supervise en Afrique centrale et de l'Ouest (Banque mondiale, 2023^[19]). S'étendant sur 400 hectares, elle comprend une zone industrielle, une zone commerciale et un parc à conteneurs capable de rassembler 12 500 conteneurs, ainsi qu'un parking pour 700 camions. L'ensemble du projet devrait créer 35 000 emplois. Outre le PIA, d'autres projets sont en cours de réalisation et des initiatives similaires sont actuellement à l'étude. Il s'agit notamment de la zone franche de Dalavé (83 hectares), de la zone franche d'Agbélouvé (190 hectares) et de quatre autres zones franches à Anié, Notsé et Atakpamé, en collaboration avec le ministère de la Promotion des investissements et China Merchant Group.
- **Le développement de dix agropoles.** L'une des principales stratégies du Togo pour attirer les investissements consiste à créer dix agropoles à travers le pays. Le projet pilote, l'agropole de Kara, situé dans la région septentrionale, devrait être opérationnel d'ici 2025. Lancé en 2020, il est

situé à 423 kilomètres au nord de Lomé et vise à développer un pôle agroalimentaire avec des synergies entre l'agropole proprement dite et les communautés rurales associées (ZAAP) dans le but d'augmenter la valeur ajoutée de la production agricole locale. Soutenu par la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), le projet pilote dispose d'un budget initial de 6 millions USD. Actuellement en phase de développement, le projet prévoit la construction d'unités de stockage et la fourniture d'un soutien direct aux agriculteurs par le biais d'équipements agricoles, d'intrants tels que des engrais et d'une formation aux meilleures pratiques agricoles. Le projet est actuellement confronté à des difficultés de mise en œuvre. Bien que le projet soit inclusif de par sa conception, son succès dépendra non seulement de la capacité à attirer des investissements et à mobiliser des partenariats internationaux, mais aussi des progrès réalisés dans le cadre d'agendas connexes, tels que le plan pour les routes rurales et l'électrification des zones rurales. Un soutien international coordonné le rendrait plus efficace et, à terme, plus attractif pour les investisseurs privés, qu'ils soient nationaux ou régionaux (voir le chapitre 4 pour des informations détaillées).

Encadré 3.4. Créer des liens productifs au Viet Nam : le programme de développement de l'industrie de soutien (SI)

L'industrie manufacturière a été l'un des principaux moteurs de la croissance économique robuste du Viet Nam au cours des dernières décennies, grâce à d'importants investissements étrangers. Malgré ce succès, des défis persistent, notamment l'absence de valeur ajoutée locale générée par l'IDE.

Pour résoudre ce problème et favoriser de plus grandes synergies entre les entreprises multinationales (EMN) et les producteurs locaux, le Viet Nam a introduit en 2003 le programme de développement de l'industrie de soutien (SI). Cette initiative, qui a été mise à jour en 2020, vise à renforcer les liens entre les producteurs nationaux et les investisseurs internationaux, en améliorant les capacités industrielles du pays, avec un accent particulier sur le secteur de la haute technologie.

La résolution 115/NQ-CP définit des objectifs ambitieux pour les entreprises vietnamiennes au cours de la prochaine décennie. Ces objectifs sont les suivants :

- Créer 2 000 entreprises locales capables d'approvisionner directement les multinationales.
- Répondre à 70 % des besoins domestiques essentiels.
- Contribuer à 14 % de la valeur ajoutée industrielle.

Les secteurs prioritaires identifiés pour le développement dans le cadre de cette résolution comprennent l'ingénierie mécanique, le textile, l'électronique et les industries automobiles.

Le gouvernement donne également la priorité à la création de centres techniques pour soutenir le développement industriel régional et local. Ces centres servent à encourager l'innovation, à faciliter la recherche et le développement (R&D) ainsi que les activités de transfert de technologie.

Le programme SI prévoit des incitations spécifiques dans trois domaines :

- **Incitations fiscales et financières** : Les entreprises du secteur de l'industrie de l'information bénéficient d'incitations fiscales et d'exonérations de droits d'importation pour encourager l'investissement. Des prêts à court terme sont également disponibles à des taux d'intérêt favorables, les PME du secteur de l'IS pouvant recevoir des prêts couvrant jusqu'à 70 % de leurs investissements.
- **Soutien à la R&D et au transfert de technologie** : Il s'agit du principal domaine d'intervention, avec 55 % du budget total alloué. Le financement est destiné aux activités de R&D liées aux produits SI, les entreprises pouvant bénéficier d'une aide allant jusqu'à 50 % des coûts d'investissement. En outre, les projets qui respectent les normes internationales en matière de matières premières et de composants peuvent bénéficier d'un financement partiel.
- **Développement des ressources humaines** : Un financement est disponible pour les activités de formation visant à répondre aux normes internationales pour les produits de l'industrie du SI. En outre, les institutions de formation sont encouragées à développer des programmes qui améliorent les compétences des gestionnaires et des techniciens dans le secteur de l'isolation thermique.

Source : (Gouvernement du Viet Nam, 2020^[34]).

Encadré 3.5. Vers une stratégie globale pour attirer les investissements et promouvoir le commerce : les enseignements de Maurice

L'Economic Development Board (EDB) de Maurice est la première agence gouvernementale chargée de fournir un soutien institutionnel solide à la planification économique stratégique et de positionner Maurice comme un centre d'investissement et d'affaires attractif, une plateforme d'exportation compétitive et un centre financier international.

Établi en vertu de la « Loi sur le Conseil de développement économique » adoptée par le Parlement en 2017, l'EDB incarne la fusion de trois agences : l'Agence de promotion des investissements, l'Agence de promotion des exportations et l'Agence de promotion des services financiers. Relevant du Premier ministre et fonctionnant sous les auspices du ministère des Finances, de la Planification économique et du Développement, l'EDB est dirigé par un conseil, dont le président est nommé par le chef de l'État sur recommandation du Premier ministre et en consultation avec le chef de l'opposition. Composé de hauts fonctionnaires accomplis et de chefs d'entreprise représentant des secteurs clés, l'EDB est profondément engagé dans la promotion du pays sur la scène internationale. Sur le plan opérationnel, l'EDB est dirigé par un directeur général.

Passant d'initiatives axées sur les exportations à une promotion économique plus large, l'objectif principal de l'EDB est d'assurer la cohérence et l'efficacité de la mise en œuvre des politiques tout en traçant la voie vers l'obtention du statut d'économie à revenu élevé grâce à une croissance durable et inclusive. Il définit la trajectoire du développement économique de la nation, facilite le soutien institutionnel à la planification économique stratégique et met en œuvre les stratégies de marque, de promotion des investissements et de développement du commerce du pays. En outre, l'EDB est le fer de lance de la recherche économique, de la formulation des politiques et de la mise en œuvre des projets, favorisant la synergie entre toutes les entités du secteur public.

Le cadre organisationnel de l'EDB comprend des groupes sectoriels, des groupes de marché et des fonctions de soutien. Les groupes sectoriels couvrent divers domaines tels que l'agro-industrie, l'économie bleue, l'énergie, la fabrication, la bio-industrie, l'industrie créative, l'immobilier et l'hôtellerie, l'innovation et les technologies émergentes, les services financiers, les ports francs et la logistique, l'éducation, les soins de santé et la silver economy. Les groupes de marchés englobent les régions Europe, Asie, Moyen-Orient et Afrique.

En s'appuyant sur ces groupes, l'EDB collabore avec le ministère des Affaires étrangères, en déployant des unités économiques au sein des ambassades pour mener des études de marché, des enquêtes et des veilles concurrentielles. Ces efforts permettent un engagement ciblé avec des partenaires stratégiques et des investisseurs, l'identification d'entreprises étrangères qualifiées et la facilitation d'engagements visant à présenter Maurice comme une destination d'investissement.

Source : Heerun Ghurburrin, chef régional du bureau Europe, Economic Development Board (EDB), Maurice, Table ronde sur la transformation économique et le développement : renforcer les opportunités d'innovation, de commerce et d'investissement au Togo, Lomé, novembre 2023.

Le Togo vise à favoriser le développement industriel local par le biais de la consommation locale et des exportations

Le gouvernement du Togo a l'ambition d'augmenter la valeur ajoutée locale et de soutenir l'industrialisation. L'une des politiques clés est liée à la sensibilisation des consommateurs aux produits locaux. Cette campagne est menée par le ministère de l'Industrie et de la Consommation locale. Le ministère participe également à l'élaboration d'un plan pour le commerce numérique et d'un plan de mise à niveau des compétences des entreprises afin de tirer parti du commerce électronique. Parmi les projets notables, on peut citer le « Plan stratégique de développement du commerce électronique/Projet de renforcement des capacités pour le développement du commerce électronique au Togo » (PRoCET), qui se concentre sur le développement stratégique du commerce électronique et le renforcement des capacités dans ce domaine. Des campagnes de sensibilisation sont également mises en œuvre pour permettre aux producteurs locaux de tirer parti de l'accès préférentiel au marché des États-Unis grâce à l'AGOA et à l'élaboration d'une stratégie nationale pour la ZLECAf, en collaboration avec l'UNECA. Le ministère s'emploie également à promouvoir le contrôle de la qualité et les normes industrielles, ainsi que le label « Made in Togo », afin d'améliorer la visibilité et les possibilités de commercialisation de la production locale.

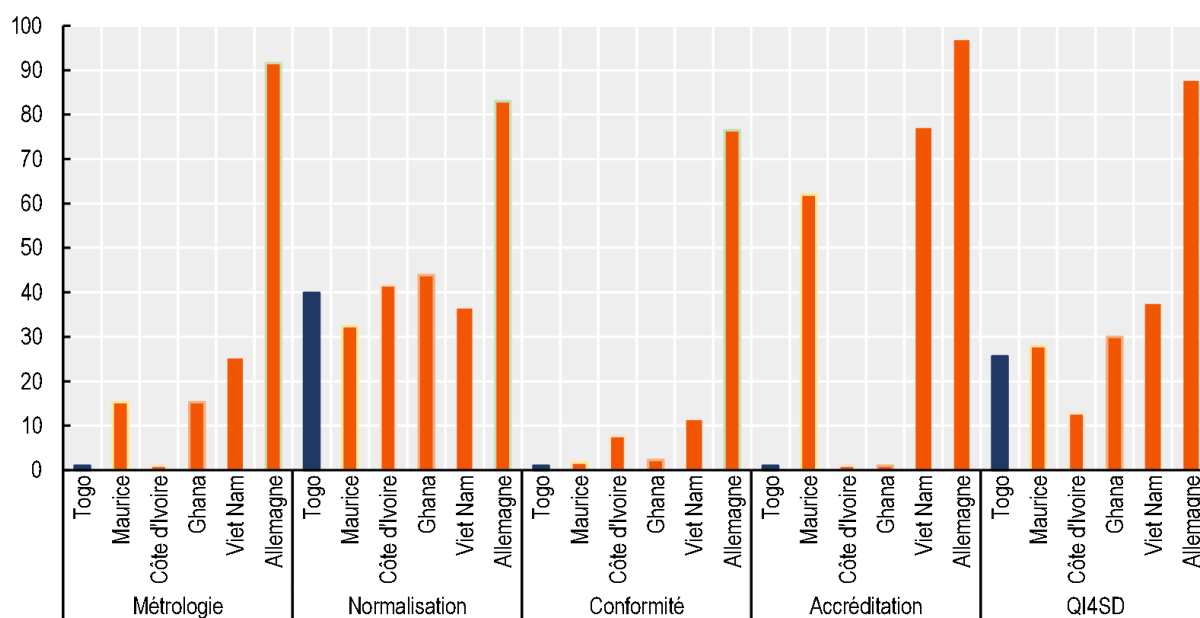
Le ministère de l'Énergie et des Mines est chargé par la présidence de la République de réorganiser la production minière et de développer la production d'engrais afin de garantir l'approvisionnement local. En tant que troisième producteur de phosphate en Afrique subsaharienne et cinquième exportateur mondial, la capacité de production de phosphate sous-utilisée du Togo pourrait offrir des opportunités de croissance. D'une part, il est possible d'accroître les activités minières. La consommation mondiale de phosphate devant augmenter – l'Asie étant en tête, et l'Amérique latine et l'Afrique connaissant la croissance la plus rapide – le Togo pourrait augmenter sa capacité d'extraction de phosphate naturel de 1.5 million de tonnes actuellement à 3.5 millions de tonnes. D'autre part, le Togo a la possibilité d'exploiter ses réserves de phosphate et de se diversifier dans la production d'acide phosphorique, un composant essentiel pour la production d'engrais. Cela nécessite toutefois de développer les capacités industrielles dans les activités en aval pour produire des phosphates avec du potassium et de l'azote, ainsi que des politiques environnementales saines (Argus, 2023^[35]). Le principal projet industriel en termes de mobilisation de ressources dans le FDR 2025 est le développement d'une unité de production d'engrais, en tirant parti de la disponibilité nationale de phosphate de calcium. Ce projet devrait absorber 1 milliard USD du FDR 2025 et consommer environ 35 % de l'ensemble des financements du secteur privé destinés à la transformation économique. En 2023, la concession de nouveaux permis miniers et la construction d'une unité de production d'engrais faisaient toujours l'objet de discussions avec des investisseurs étrangers potentiels.

Le renforcement de l'infrastructure nationale de la qualité (INQ) est également un élément clé des politiques du gouvernement. Depuis 2019, des progrès significatifs ont été réalisés dans la mise en place du cadre de la politique nationale de qualité (PNQ), y compris la création de la Haute Autorité de la Qualité et de l'Environnement (HAUQE). Sous l'autorité administrative du Premier ministre et la supervision technique du ministère de l'Industrie et du Commerce, la HAUQE coordonne l'infrastructure qualité du pays afin de garantir la qualité des produits et services nationaux, la conformité aux normes internationales et la protection des consommateurs. La HAUQE supervise diverses structures techniques, telles que l'Agence togolaise de normalisation (ATN), chargée de l'élaboration et de l'adoption des normes, et le Comité togolais d'accréditation (COTAG), chargé de l'évaluation de la conformité. En outre, l'Agence togolaise de métrologie (ATOMET) s'occupe du contrôle et de l'étalonnage des instruments de mesure, tandis que l'Agence togolaise pour la promotion de la qualité (ATOPROQ) encourage une « culture de la qualité » au sein de la population et des entreprises.

Bien que le Togo ait progressé dans plusieurs domaines de l'INQ, plusieurs défis restent à relever. En métrologie, ATOMET ne dispose que de quelques capacités en matière de masse et de température

(Annex 3.B). En matière de normalisation, le Togo a adopté environ 6 000 normes dans différents secteurs depuis 2009. En ce qui concerne l'évaluation de la conformité, le pays est en train d'établir des systèmes de certification pour les produits, les systèmes et le personnel. Toutefois, le manque de laboratoires d'essai compétents pour garantir la qualité souhaitée des produits constitue un point faible. Des défis tels que l'insuffisance des ressources financières et du capital humain qualifié persistent dans tous les piliers de l'infrastructure de qualité. Pour aller de l'avant, il est essentiel de s'appuyer sur les progrès récents et de renforcer l'INQ avec le soutien des partenaires internationaux, en considérant qu'il s'agit d'un bien public. Dans cette optique, il est essentiel d'impliquer le secteur privé dans les processus de consultation et de le sensibiliser aux avantages d'un système d'infrastructure de qualité cohérent pour les entreprises. L'attention doit être portée sur des domaines tels que la métrologie, la normalisation, l'accréditation, l'évaluation de la conformité et l'accréditation, où le Togo est à la traîne non seulement par rapport aux économies plus avancées, mais aussi par rapport aux pays voisins et aux pays de référence (Graphique 3.4). Outre la participation active de la coopération internationale aux organisations régionales d'AQ, l'ARSO, l'AFRIMETS et l'AFRAC pourraient être utiles en utilisant les organisations de la CEDEAO, l'ECOMET (pour la métrologie) et le système d'accréditation de l'Afrique de l'Ouest (WAAS-SOAC).

Graphique 3.4. Indice de développement des infrastructures de qualité (QI4SD), Togo et économies sélectionnées, 2022



Source : Élaboration des auteurs sur la base de l'indice de qualité des infrastructures pour le développement durable (QI4SD) et de l'indice de qualité des infrastructures pour le développement durable (<https://hub.unido.org/qi4sd/dimensions>).

Tableau 3.5. Actions prioritaires pour renforcer l'infrastructure de qualité au Togo

Priorité	Actions	Exemples et partenaires potentiels
Conception de l'INQ sur la base d'une analyse de la demande, des risques et des coûts-bénéfices et d'une hiérarchisation des priorités	Effectuer une analyse complète couvrant à la fois la demande (secteur) et l'offre (éléments de l'INQ) afin d'identifier les domaines à fort impact avant de concevoir une feuille de route d'intervention. Envisager l'externalisation ou la collaboration avec d'autres pays sur certains piliers de l'INQ (par exemple, l'accréditation, la métrologie).	- Outils d'évaluation disponibles auprès de l'ONUDI, de la Banque mondiale et de l'Institut allemand de métrologie (PTB) - Renforcement des collaborations avec les partenaires régionaux (politique africaine de la qualité, infrastructure panafricaine de la qualité, système d'harmonisation des normes africaines, CEDEAO). - Collaboration avec les pays voisins (Bénin, Burkina Faso, Ghana) pour le partage des installations de laboratoire et des mécanismes d'accréditation.
Assurer la cohérence de la structure de gouvernance	Établir une structure de gouvernance favorisant l'intégrité, l'indépendance, la collaboration et l'inclusion des institutions et des parties prenantes de l'INQ. Aborder la question de la séparation entre la métrologie légale et les services métrologiques. Parmi les autres actions possibles, on peut citer : l'adoption par l'ATN de normes internationales et leur mise à jour périodique ; la transformation de l'ATOMET-LNM en un petit laboratoire national de métrologie avec traçabilité au Système international d'unités (SI). Modernisation des laboratoires nationaux d'étalonnage et d'essai.	- Collaboration avec des institutions régionales et internationales dans les domaines de la métrologie, de la normalisation, de l'accréditation et de l'évaluation de la conformité. - Participation active aux institutions d'assurance qualité de l'AFRIMETS et de la CEDEAO - Participation active à l'ARSO et à certains comités techniques de l'ISO. Utilisation des installations de l'ISO/CEI pour les pays en développement. - Organisme d'accréditation allemand (DAkkS), organisme d'accréditation britannique (UKAS), Comité français d'accréditation (COFRAC)
Promouvoir le transfert de connaissances, l'investissement et la culture de la qualité	Garantir le financement, encourager la collaboration pour le transfert de technologies et le renforcement des capacités, et l'adoption des meilleures pratiques internationales. Garantir une participation et une prise de décision équitables, en tenant compte de la durabilité (viabilité environnementale, sociale et économique) et sensibiliser le secteur privé et les consommateurs finaux.	- L'aide publique au développement (APD) par le biais de l'aide au commerce - Partenariats régionaux/bilatéraux avec des institutions telles que la PTB allemande et/ou le Bureau international des poids et mesures (BIPM) pour le renforcement des capacités en matière de métrologie. - Leçons tirées du système national de qualité de la Colombie (SICAL) et du système national de qualité du Costa Rica (SNC).

Source : Élaboration des auteurs sur la base du Groupe d'apprentissage par les pairs (GAP) de l'EPT de Togo, organisé le 4 juillet 2023.

Encadré 3.6. Qu'est-ce qu'une infrastructure nationale de qualité et pourquoi est-elle essentielle à la transformation économique ?

Un système d'infrastructure nationale de qualité (INQ) est un élément fondamental d'un écosystème commercial, industriel et d'innovation efficace. Il englobe les lois, les normes, les mesures, les essais et les réglementations qui garantissent que les produits et les services répondent aux exigences de qualité. Un INQ qui fonctionne bien renforce la compétitivité en améliorant la qualité des produits et

services nationaux, en garantissant la conformité aux normes internationales et en signalant la conformité et la qualité des produits et services nationaux. Cela améliore l'accès au marché, facilite la diversification des produits et accroît les possibilités d'investissement.

Les pays du monde entier reconnaissent de plus en plus l'importance de développer des infrastructures nationales de qualité (INQ) robustes et résistantes. Le fait de ne pas adopter des normes spécifiques ou de ne pas mettre en œuvre des contrôles métrologiques peut avoir des conséquences économiques et sociales négatives importantes. Par exemple, une analyse de l'IBMETRO en Bolivie a révélé qu'une erreur marginale de 5 % dans les ventes de camions a entraîné une perte de 65 millions de tonnes de soja en 2003. De même, l'absence d'évaluations de conformité précises au Chili dans les années 1990 et au début des années 2000 a entraîné des pertes estimées à 730 millions USD.

Des infrastructures de qualité modernes sont essentielles pour améliorer la compétitivité des entreprises et la protection des consommateurs dans divers secteurs économiques, notamment l'agroalimentaire, la logistique et la numérisation (Tableau 3.6). Ces secteurs requièrent un ensemble d'exigences en matière de métrologie et de normes, ainsi qu'une coordination permanente entre plusieurs ministères, notamment ceux de l'industrie, du commerce, de la santé, de la logistique et des télécommunications.

Tableau 3.6. Exigences de base pour le numérique, l'agroalimentaire et l'énergie : métrologie et normalisation

Secteur	Exigences en matière de métrologie	Exigences en matière de normalisation
Numérisation	- Magnitudes électriques et magnétisme - Temps et fréquence - Photométrie - Certificat d'étalonnage numérique	- ISO/IEC 27000 (sécurité de l'information) - IEC 62443, IEC 62645 et autres normes ISO/IEC ITC pour les applications professionnelles et grand public - IECEE (systèmes d'évaluation de la conformité)
Énergie	- Magnitudes électriques et magnétisme - Temps et fréquence - Photométrie et rayonnement - Vitesse du vent - Débit - Certificat d'étalonnage numérique	- ISO/IEC 50001 (efficacité énergétique) - Autres normes ISO/IEC en matière d'efficacité et de sécurité énergétiques - IECEE (systèmes d'évaluation de la conformité) - IECRE (système de certification pour les énergies renouvelables)
Agroalimentaire	- Laboratoire d'étalonnage - Matériaux de référence - Pesticides - Mycotoxines - Contamination - Température du stock	- ISO/IEC 17021 - ISO/IEC 17025 - HACCP - ISO 22000 - ISO 9001 - ISO 14001 - ISO/17065

Source : Karl-Christian Göthner, Expert principal, Institut allemand de métrologie (PTB), Réunion du groupe d'apprentissage par les pairs (PLG) de l'EPTE du Togo, 4 juillet 2023.

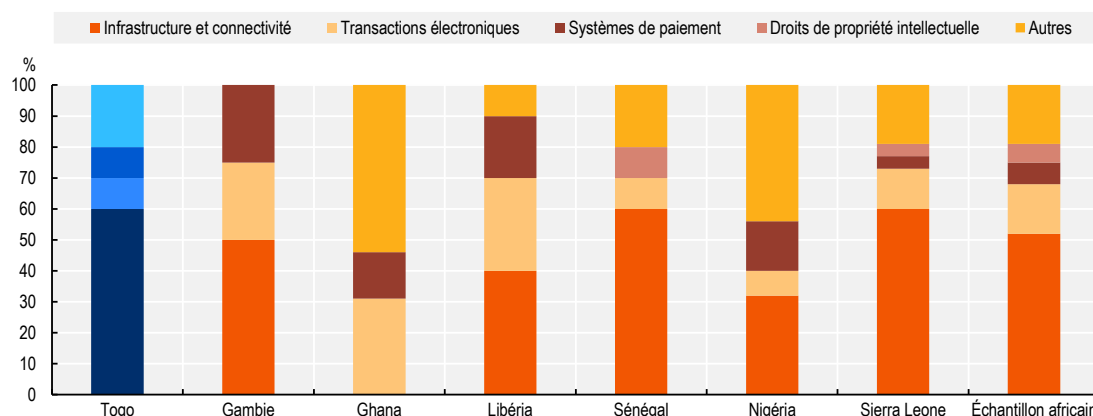
Le Togo met à jour les institutions et les cadres juridiques pour la compétitivité industrielle

Le Togo a entrepris plusieurs réformes pour réduire les formalités administratives, améliorer l'environnement des affaires et renforcer l'efficacité des institutions publiques. Ces initiatives comprennent, entre autres, les éléments suivants :

- Depuis 2017, le Togo a mis en place une unité d'exécution au sein de la résidence de la République afin d'accélérer les projets prioritaires. Cette unité supervise la mise en œuvre de la feuille de route du FDR 2020-2025. Elle s'inscrit dans le cadre de divers efforts visant à améliorer la planification économique, complétés par un récent remaniement gouvernemental qui a placé le ministère de la Planification directement sous la présidence et la création du ministère de l'Attraction des investissements, comme mentionné précédemment. La présidence a également créé une unité de climat des affaires (BCU) qui supervise les politiques liées à la compétitivité. Parmi les activités pertinentes de la BCU figure la collaboration avec l'unité Business Ready (B-READY) de la Banque mondiale – par le biais d'exercices phares d'évaluation comparative de l'environnement des entreprises et du climat d'investissement - en tant que l'un des 53 pays pilotes à l'échelle mondiale.
- Le Togo est devenu le 140^{ème} membre du Cadre inclusif OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), s'engageant ainsi dans les efforts mondiaux de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. En tant que membre, le Togo collaborera sur un pied d'égalité avec les autres pays pour mettre en œuvre le paquet BEPS, qui comprend 15 mesures visant à lutter contre l'évasion fiscale et à assurer le respect des règles fiscales internationales. Le Togo s'est également engagé à relever les défis fiscaux liés à la numérisation en rejoignant le plan à deux piliers, ce qui fait de lui la 134^{ème} juridiction participant à l'accord. Cette décision souligne l'engagement du Togo à assurer une répartition équitable des impôts pour les entreprises multinationales opérant à l'échelle internationale.
- En 2021, le Togo a adopté une nouvelle loi sur les partenariats public-privé (PPP), mettant à jour le cadre de 2014. La loi de 2014 sur les contrats de partenariat n'a jamais été pleinement mise en œuvre. La nouvelle loi sur les PPP vise à relever les défis de la version précédente en renforçant la transparence et la gouvernance dans la préparation, la passation et la gestion des PPP.
- Le Code foncier et domanial (CDF) de 2018 au Togo vise à réglementer la propriété foncière et les droits de propriété. Des progrès ont été réalisés dans la simplification des procédures par le biais de la Cellule foncière et immobilière (GFU), en particulier à Lomé, bien que les litiges liés à la terre persistent. Le CDF réglemente l'expropriation et impose des conditions strictes à l'accès des étrangers à la propriété. Malgré les progrès accomplis, certains problèmes persistent, notamment l'absence d'enregistrement des terres en propriété coutumière, la complexité du cadre réglementaire, les problèmes de connectivité, les disparités régionales et les retards de publication.
- Le Togo a amélioré la mobilisation des ressources intérieures. Entre 2010 et 2021, le ratio recettes fiscales/PIB du secteur public a augmenté de 6 points de pourcentage, soit la plus forte hausse en Afrique. En 2021, le ratio recettes fiscales/PIB était de 17 %, dépassant la moyenne de l'Afrique (15.6 %). Les recettes non fiscales restent inférieures à la moyenne des pays africains en raison des ressources naturelles limitées disponibles dans le pays, à l'exception des gisements de phosphate. Le Togo a mis en œuvre des initiatives telles que le suivi et la modernisation de la collecte des recettes et des systèmes d'information, ainsi que des mesures visant à lutter contre la fraude et l'évasion fiscale. Entre 2012 et 2013, le ratio impôts/PIB est passé de 12.5 % à 14.5 %. Une autre réforme importante a été la création de l'OTR, qui a unifié les services douaniers et fiscaux en une seule administration en 2014 et a contribué à l'augmentation de 1.0 point de pourcentage entre 2013 et 2014. Plus récemment, le Togo a introduit des numéros d'identification fiscale (OCDE/CUA/ATAF, 2023^[36]).

Les progrès du Togo dans la promotion d'un environnement commercial favorable sont évidents au vu de ses avancées en matière d'amélioration de la réglementation du commerce numérique. Le score du Togo de 0.2 sur l'indice de restriction du commerce des services numériques (DSTRI) indique une politique et un environnement réglementaire relativement moins restrictifs pour le commerce des services numériques par rapport à la moyenne africaine. Toutefois, des améliorations sont possibles. La majorité des restrictions, soit 60 %, concerne l'infrastructure et la connectivité.

Graphique 3.5. Restrictions au commerce des services numériques (%), 2022



Source : Élaboration de l'auteur sur la base de l'initiative régionale d'intégration réglementaire du commerce numérique, <https://dtri.uneca.org/>, 2023.

Pour réaliser sa vision, le Togo a besoin d'un soutien international et d'un renforcement des capacités de l'État

Le Togo est un pays en mouvement. Les dirigeants du pays se sont engagés à mettre en œuvre des réformes, avec une vision claire de la transformation de l'économie, de la promotion du développement du secteur privé et de la mise en œuvre de la croissance pour tous. L'engagement du gouvernement est évident dans l'allocation du budget national pour soutenir la transformation économique. Selon la loi de finances 2024, 30 % des dépenses courantes et des dépenses en capital sont allouées aux politiques de transformation économique, et 20 % à la modernisation de l'État. En outre, le Plan d'investissement plurinational (PIP), qui définit les projets d'investissement prioritaires dans le pays, indique qu'environ 60 % des ressources sont affectées à des projets liés aux ministères chargés de la transformation économique (Gouvernement du Togo, 2023^[37]). Il n'est pas surprenant que la modernisation des infrastructures se taille la part du lion dans ces investissements.

Du point de vue de la gouvernance, les progrès récents au niveau de la coordination ont été notables. En effet, en 2020, le Comité de concertation État-secteur privé (CCESP) a été créé. Il est présidé par le Premier ministre, ainsi que par des unités spéciales chargées de superviser la mise en œuvre du FDR et le développement des entreprises à partir du bureau présidentiel. Sa mise en œuvre est censée être interministérielle, et chaque projet ou réforme prioritaire prévoit un ministère chef de file qui joue le rôle de coordinateur, avec l'appui d'autres ministères et agences. En outre, les fonctionnaires sont disposés à collaborer avec leurs homologues régionaux et internationaux afin d'améliorer et d'adapter les politiques locales aux meilleures pratiques internationales. L'adhésion récente au Secrétariat du Commonwealth est une étape positive, tout comme l'engagement actif du Togo dans des initiatives et des outils liés aux PMA, tels que la Banque de technologie des Nations unies, avec la possibilité d'engager un dialogue entre pairs et d'apprendre comment mettre à jour les cadres juridiques pour le développement des entreprises en tenant compte de la vulnérabilité climatique et économique.

En outre, le Togo donne la priorité aux initiatives visant à améliorer l'accès à l'éducation, aux services de santé et à la protection sociale – le deuxième domaine d'intervention du FDR. Il cherche à améliorer le bien-être de sa population et à créer une société plus résiliente. Étant donné l'interdépendance des résultats du développement social avec la croissance et la stabilité économiques, les efforts du Togo à cet égard sont importants non seulement pour sa propre trajectoire de développement, mais aussi pour le développement socio-économique régional plus large et la stabilité en Afrique de l'Ouest.

Malgré les progrès réalisés dans la mise en œuvre du FDR 2025, quatre défis majeurs sont apparus (Tableau 3.7) :

- **Les contraintes financières pourraient limiter la mise en œuvre et l'impact.** L'analyse préliminaire du FDR 2025 montre qu'il existe actuellement un déficit de financement. Le projet d'extension des routes rurales manque de 88 millions d'USD sur les 97 millions USD nécessaires. D'autres projets, tels que le Programme National de Développement de la Plateforme Multifonctionnelle (PN-PTFM), le Plan Stratégique de Développement du Commerce Électronique, et l'Instauration du Système International d'Unités au Togo, sont entièrement non financés à ce stade. Dans le même temps, le remboursement de la dette est passé de 9.2 % à 9.8 % dans la loi de finances 2024, soit l'équivalent de 30 millions USD. L'investissement total prévu de 8.3 milliards USD dans le cadre du FDR, soit l'équivalent du PIB du Togo en 2021, pose un problème de financement critique à l'avenir (Gouvernement du Togo, 2023^[37]). Bien que pour la transformation économique, le ratio investissement privé/ investissement public soit de 80/20, deux aspects importants doivent être considérés comme essentiels. Premièrement, la tendance à la baisse des entrées nettes d'IDE par rapport aux années précédentes pourrait limiter l'engagement du secteur privé. Deuxièmement, plus de 85 % des ressources sont liées aux dépenses en capital. À long terme, l'actuel assainissement budgétaire entrepris par le gouvernement pourrait limiter l'opérationnalisation et le fonctionnement de certains projets, notamment les systèmes d'incitation pour les investisseurs et les fonds de développement agricole. Néanmoins, il est important de noter que les ressources des ministères à vocation économique sont actuellement fortement affectées par des facteurs externes. Par exemple, le fonctionnement du ministère de l'Industrie est affecté par la hausse mondiale des prix du pétrole et du gaz, qui a été exacerbée par la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. En effet, les transferts en espèces dans le secteur de l'énergie ont atteint 27.14 millions USD en 2023, contre 4.96 millions USD en 2021, ce qui représente 90 % du budget opérationnel total du ministère.
- **La stratégie actuelle ne tient pas compte de la recherche et de l'innovation.** L'un des piliers manquants du FDR 2025 est l'accent mis sur l'innovation et le développement technologique. Alors que la stratégie fait référence au développement d'un pôle numérique et d'innovation sous la responsabilité et dirigé par le ministère de la Transformation numérique, les ressources qui y sont associées sont l'équivalent de 0.1 % de l'investissement total attendu dans le cadre du FDR 2025. Par ailleurs, pour la loi de finances 2024, 6.5 millions USD sont alloués aux projets de recherche et d'innovation, soit l'équivalent de 0.35 % du budget (Gouvernement du Togo, 2023^[37]). Poser les bases du développement d'un pays ne peut reposer uniquement sur des projets spécifiques avec des objectifs clairs et un calendrier d'exécution. Il faut également investir dans l'anticipation, l'adaptation et le potentiel d'apprentissage ; il faut jeter les bases pour encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise local. Il s'agit d'objectifs en mouvement qui présentent un risque élevé d'échec et qui nécessitent le soutien des pouvoirs publics avec des capacités institutionnelles adéquates, ainsi qu'un secteur privé engagé.
- **L'adhésion des parties prenantes peut être améliorée.** La participation de la société civile, du secteur privé ou du monde universitaire à l'élaboration des politiques est actuellement limitée, ce qui pourrait entraver la progression globale de la stratégie de transformation économique. L'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET), dont les principaux membres sont des entreprises étrangères, joue un rôle plus important dans l'élaboration des politiques que le Conseil

National du Patronat du Togo (CNPTOGO), qui représente 21 associations professionnelles togolaises. Dans le même temps, bien qu'il y ait une coordination efficace de la part du bureau du Premier ministre dans la mise en œuvre du FDR 2025, la collaboration dans certains domaines semble faire défaut. Il s'agit notamment de l'interaction entre les ministères chargés des portefeuilles du commerce, de l'industrie et de l'investissement, ainsi que ceux qui supervisent la numérisation et l'agenda de la recherche et de l'innovation.

- **L'accélération de la mise en œuvre et l'amélioration de la transparence renforceront la confiance des entreprises.** Les projets prioritaires pourraient générer des résultats positifs plus importants que d'autres projets. Par exemple, il sera important d'accélérer le portail de guichet unique *Invest Togo*, soutenu par la CNUCED, et de consolider les efforts de numérisation. En février 2024, le système n'était pas encore en ligne. Le Togo devrait établir des liens avec les sites web de diverses entités qui ont déjà une présence en ligne : CFE, Registre foncier unique (GFU), OTR, CNSS, et CT de Lomé, afin de simplifier et d'ouvrir la voie à un guichet unique efficace. Parallèlement, il conviendrait de rationaliser les synergies et de clarifier les compétences avec un autre guichet unique, City Builder, inauguré en 2023.

Le gouvernement, avec son leadership engagé et ses antécédents en matière de mise en œuvre de réformes, reste déterminé à faire avancer son programme de développement économique et à améliorer le bien-être de sa population. Malgré les défis actuels et la nécessité d'assurer une reprise complète après les conséquences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19, le paysage économique mondial de plus en plus tendu et les tensions et l'instabilité croissantes dans les pays voisins exercent une nouvelle pression sur les aspirations et le potentiel de développement du Togo. À l'avenir, trois domaines semblent émerger comme étant essentiels pour le chemin du Togo vers une prospérité partagée : la modernisation des capacités de l'État, la mobilisation d'un soutien international efficace et l'exploitation des processus d'intégration continentale.

Tableau 3.7. Aperçu de l'état d'avancement de la stratégie de transformation économique du Togo, 2023

Les 5 piliers du cadre de l'EPTE		Score	
Capacité d'anticipation		✓	Aspects positifs : Le Togo fait preuve d'anticipation à travers le FDR 2025, révélant des politiques détaillées et articulées pour la transformation économique avec un accent accru sur la numérisation et le développement des infrastructures. Préoccupations : plusieurs actions dans un court laps de temps, avec une opérabilité technique limitée et des contraintes budgétaires.
Capacité d'adaptation		≈	Aspects positifs : la capacité technique de mise en œuvre à un niveau élevé du gouvernement démontre une attitude d'adaptation et de correction des actions politiques. La stratégie actuelle offre également un certain degré de continuité avec les politiques et actions précédentes (c'est-à-dire le PND 2018). Défis : le manque de ressources humaines et l'absence de capacité de suivi spécifique entravent la capacité du secteur public à s'adapter rapidement.
Propension à l'interconnexion	Gouvernement	≈	Gouvernement : capacité de coordination efficace du bureau du Premier ministre pour équilibrer les interactions limitées entre les ministères et les agences de mise en œuvre. Société civile : engagement limité dans la définition des politiques, absence d'une approche ascendante. Secteur privé : engagement limité dans l'élaboration des politiques, axé sur les méthodes commerciales traditionnelles. Donateurs internationaux : soutien actif, mais les actions et les mesures sont dispersées et peuvent se chevaucher. Milieu universitaire : rôle limité dans l'élaboration des politiques et des actions.
	Société civile	✗	
	Secteur privé	≈	
	Donateurs internationaux	≈	
	Académie	✗	
Potentiel d'apprentissage et de mise à niveau		✗	Aspects positifs : les fonctionnaires du secteur public montrent une volonté d'apprendre et de s'adapter aux meilleures pratiques internationales (Delivery and Business unit in the Presidency) Défis : base de connaissances limitée en termes de ressources matérielles et immatérielles.
Potentiel d'intégration		✗	Aspects positifs : le potentiel du Togo pourrait bénéficier davantage du soutien international, en particulier dans les premières étapes de la transformation. Préoccupations : manque de champions locaux dans divers domaines, difficulté à engager et à mobiliser des financements privés, et difficultés à comprendre clairement l'engagement avec le secteur privé.
✓ : progrès positifs ; ≈ : marges d'amélioration ; ✗ : réforme nécessaire			

Note : La capacité d'anticipation englobe la faculté des secteurs public et privé à détecter les opportunités futures, à intégrer les aspirations au changement et à prévoir les évolutions. La capacité d'adaptation se concentre sur la capacité des secteurs privé et public à s'adapter aux conditions extérieures et à prendre des mesures concrètes. La propension à l'interconnexion évalue la densité et la variété des réseaux impliquant des agents des systèmes de production et d'innovation, ainsi que des institutions gouvernementales. Le potentiel d'apprentissage et de mise à niveau concerne la qualité et la quantité de la base d'apprentissage et l'attitude du système à l'égard de l'apprentissage par la pratique et de l'accumulation de connaissances. Le potentiel d'intégration évalue la capacité des secteurs privé et public à créer des liens à long terme et à capturer/retenir la valeur locale.

Source : Élaborations des auteurs et processus d'examen par les pairs, sur la base du cadre de l'EPTE (OCDE, 2017^[38]).

Le Togo doit moderniser ses capacités étatiques

L'une des principales priorités du Togo est d'améliorer l'efficacité de son appareil d'État dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement. Le passage d'une feuille de route à une stratégie de développement globale nécessitera une administration habilitée. L'administration publique actuelle du Togo se caractérise par un système de gouvernance centralisé, avec des prérogatives politiques

importantes détenues par des institutions de haut niveau, associé à une vaste administration publique manquant de capacités techniques dans la conception et la mise en œuvre des politiques. Cela se reflète dans la faible exécution du budget, qui s'élève en moyenne à 70 % entre 2015 et 2021. Si la centralisation des initiatives politiques au sein du bureau de la présidence peut accélérer les processus, elle limite également l'autonomie nécessaire pour adapter les politiques aux contextes locaux et les ajuster en conséquence. Un appareil gouvernemental plus agile et plus efficace pourrait améliorer les priorités et la mise en œuvre des politiques. Actuellement, au Togo, sur les 30 ministères, seuls cinq¹ captent la moitié des allocations budgétaires nationales, laissant de nombreuses institutions avec des capacités opérationnelles et techniques minimales. En outre, des prérogatives similaires, notamment en matière d'infrastructure et d'investissement, sont dispersées entre différents ministères et agences, ce qui entrave l'efficacité de la conception et de la mise en œuvre des politiques. À l'avenir, il sera important de moderniser et de renforcer les capacités de l'État en appliquant des critères professionnels fondés sur le mérite, avec le soutien des partenaires internationaux. Les initiatives récentes du FDR visant à attirer des talents dans la fonction publique et à mettre en œuvre des programmes de formation dans les hautes sphères de l'administration sont des pas louables dans la bonne direction. Toutefois, ces efforts doivent être soutenus par des mécanismes de suivi solides et des capacités techniques et administratives à tous les niveaux de l'appareil administratif.

Il sera essentiel à l'avenir de donner la priorité aux projets transformateurs et innovants dotés de ressources suffisantes. Le Togo pourrait envisager la création d'un fonds de développement qui donnerait la priorité aux grands projets transformateurs grâce à des subventions de contrepartie. Le Togo pourrait envisager de mettre en place une approche de gouvernance adaptée pour le fonds, où un comité composé de représentants de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé pourrait agir en tant que comité de pilotage pour l'approbation des projets. Le fonds pourrait inclure des exigences spécifiques en matière économique, sociale et de gouvernance (ESG) afin de faciliter l'attraction de financements externes. Une partie du fonds devrait être consacrée à des projets de développement local afin d'assurer l'inclusion territoriale et inclure des ressources affectées provenant des redevances minières ainsi que de l'accord de concession du port. Le fonds pourrait prendre la forme d'un financement mixte pour une utilisation stratégique du financement du développement et des fonds philanthropiques afin de mobiliser des flux de capitaux privés. Le pays étant petit et disposant d'un espace fiscal limité, une option intra-régionale entre les pays de la CEDEAO et/ou de l'UEMOA pourrait être préférable pour développer des projets innovants communs destinés à faciliter les affaires et le développement économique en Afrique de l'Ouest. D'autres exemples incluent la Banque brésilienne de développement (BNDES), qui a mis en place un fonds pour l'Amazonie et un fonds pour le climat qui utilise différents mécanismes de financement tels que des subventions, des prêts et des instruments de financement mixtes, y compris l'aide au développement, pour atteindre ses objectifs (BNDES, 2023^[39]).

Il sera essentiel de renforcer les partenariats avec les banques de développement multilatérales et bilatérales afin d'élargir les options de financement et de réduire les risques. En ce qui concerne l'agenda de la recherche et de l'innovation, la création d'une agence gouvernementale spécialisée pourrait être intéressante mais doit être correctement évaluée. Les institutions qui promeuvent la science et l'innovation ont besoin d'un budget suffisant et de mécanismes de coordination pour être efficaces. D'autres options pourraient consister à établir des mécanismes de coopération au sein de l'appareil actuel, à répertorier les parties prenantes disposant d'un potentiel scientifique et d'innovation inexploité, y compris les universités et les entreprises, et à donner la priorité aux projets scientifiques et d'innovation liés à l'agriculture et à la logistique. Bien que le financement reste un défi, des options viables sont disponibles auprès des donateurs. Il s'agit notamment du Programme ACP-UE pour la recherche et l'innovation 2021-25, doté d'un budget de 60 millions d'euros, ou de la possibilité d'adhérer au projet Horizon Europe, qui prévoit une éligibilité automatique en tant que partenaire dans les projets de recherche financés par l'UE (European Commission, 2021^[40]).

Une Afrique de l'Ouest pacifique et stable favorisera la prospérité du Togo et de l'ensemble du continent. En 2022, les dépenses militaires du Togo ont atteint 5.4 % du PIB, soit l'équivalent de 17.5 % des dépenses publiques, ce qui en fait le deuxième pays le plus important d'Afrique. En revanche, les pays voisins dépensent beaucoup moins pour leur armée : le Ghana, le Bénin et la Côte d'Ivoire consacrent respectivement 0.4 %, 0.6 % et 1.0 % de leur PIB aux dépenses militaires (SIPRI, 2023^[41]). Si l'importance des dépenses militaires du Togo souligne le risque permanent de terrorisme du Sahel vers les États côtiers d'Afrique de l'Ouest et l'instabilité générale de la région, elle entrave également la mobilisation des investissements et des dépenses vers des secteurs plus productifs, l'innovation et les activités de recherche. Des recherches empiriques récentes démontrent l'effet négatif des dépenses militaires sur la croissance économique (Saeed, 2023^[42] ; Azam, 2020^[43]). Il est essentiel d'accroître les efforts régionaux et internationaux pour stabiliser la région. Faute de quoi, le Togo et l'Afrique de l'Ouest ne pourront pas progresser sur la voie de la prospérité.

Faire de l'intégration continentale un moteur de développement

La mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est très prometteuse pour la transformation économique du Togo. C'est pourquoi le gouvernement togolais a élaboré une stratégie nationale visant à exploiter le potentiel de la zone de libre-échange continentale africaine tout en minimisant les risques. Cette stratégie se concentre sur l'établissement de cadres institutionnels, l'évaluation des facteurs de compétitivité, l'identification des opportunités de marché et l'atténuation des risques. Les principaux domaines d'intervention sont la rationalisation institutionnelle, l'amélioration de la compétitivité, le renforcement des capacités d'exportation, la réduction des coûts et la promotion de l'inclusion et de la sensibilisation. Cependant, le FDR n'envisage pas d'actions concrètes liées à la mise en œuvre de la ZLECAf.

Le FDR bénéficierait d'une coordination plus complète avec d'autres stratégies mises en œuvre depuis 2019. Celles-ci incluent des secteurs à potentiel d'exportation comme l'agro-industrie. Élaboré avec le PNUD, la BAD et la CEA, un plan d'action a été établi avec la CEA et la CNUCED pour renforcer l'intégration du secteur des services financiers dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Un autre plan d'action, cette fois pour le secteur maritime, a souligné l'impact potentiel de la ZLECAf sur le secteur de la logistique (Gouvernement du Togo/ONU CEA/CNUCED, 2021^[44] ; Gouvernement du Togo/ONU CEA/CNUCED, 2022^[45] ; Gouvernement du Togo/ONU CEA/PNUD, 2023^[46] ; Gouvernement du Togo, 2019^[47]).

Il sera essentiel d'accélérer la mise en œuvre de la ZLECAf. Les solutions numériques au niveau continental pourraient également représenter des gains rapides pour accélérer la mise en œuvre de l'accord et s'engager activement avec le secteur privé (Encadré 3.7). De même, la mise en œuvre et la ratification de protocoles importants doivent se faire rapidement. L'adoption récente des protocoles de la Phase II de la ZLECAf sur l'investissement, la politique de concurrence, les droits de propriété intellectuelle, le commerce numérique, ainsi que les femmes et les jeunes dans le commerce, constitue une étape majeure vers la création d'un marché commun de l'investissement. Ces protocoles améliorent l'accès au marché en harmonisant les cadres réglementaires à l'échelle du continent. La prochaine étape cruciale est leur ratification par chaque État membre. Elle sera suivie par l'incorporation de ces instruments dans les cadres juridiques et politiques nationaux. En ce qui concerne le protocole sur les droits de propriété intellectuelle, les conditions préalables essentielles à sa mise en œuvre réussie comprendraient le renforcement de la sensibilisation du public aux questions de propriété intellectuelle, le développement des capacités des principales entités publiques et la sensibilisation du secteur privé (en particulier des MPME) aux questions liées à la protection et à l'application de leurs droits de propriété intellectuelle sur le marché de la zone de libre-échange Afrique-Caraïbes.

La stratégie de transformation économique du Togo devrait être considérée dans le cadre de la stratégie globale de développement de l'Afrique. Une action concrète à cet égard consisterait à intégrer le comité

de la ZLECAf chargé de superviser la mise en œuvre et dirigé par le ministère du Commerce dans l'architecture de gouvernance du FDR. Il serait également pertinent d'identifier les initiatives transversales qui pourraient être mises en œuvre avec d'autres pays voisins et des institutions telles que la Commission de l'Union africaine, les banques de développement et les bailleurs de fonds internationaux. La création de synergies entre sa stratégie nationale de développement et les stratégies continentales devrait être une priorité pour le Togo et d'autres pays de la région qui ont des plans d'action similaires et font face à des défis similaires en matière de financement et de capacités techniques. Cela s'applique en particulier aux projets d'infrastructure transfrontaliers tels que l'autoroute Lomé-Ouagadougou-Niamey et aux actifs essentiels tels que le port de Lomé.

Transformer le port de Lomé en un atout continental doit devenir une priorité, en améliorant ainsi la connectivité continentale. Le plan associé de développement d'une plate-forme logistique et de transport sera crucial pour atteindre cet objectif. Les étapes clés impliqueraient une stratégie logistique panafricaine à travers la coordination entre les systèmes d'infrastructures maritimes, aériennes et routières qui intègrent des technologies de classe mondiale. Un financement adéquat est impératif pour le succès de ces initiatives. Le Togo devrait engager des discussions avec d'autres pays africains abritant des centres logistiques et de transport clés, en encourageant les partenariats pour maximiser le potentiel continental du port et en identifiant des mesures pour une connectivité continentale efficace.

Encadré 3.7. Solutions numériques pour le suivi et l'élimination des barrières non tarifaires

Les barrières non tarifaires (BNT) désignent un large éventail de réglementations et de procédures restrictives, imposées par les autorités gouvernementales, qui rendent les importations et les exportations difficiles et/ou coûteuses. Les BNT comprennent les politiques de protectionnisme économique contre le commerce extérieur, telles que les interdictions, les quotas, les licences ou les taxes discriminatoires. Les procédures douanières restrictives peuvent également constituer des BNT. Ces obstacles peuvent également inclure l'application injustifiée et/ou incorrecte de mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et d'autres obstacles techniques qui restreignent le commerce (TBT).

Les négociateurs de la ZLECAf ont reconnu que la lutte contre les BNT était un élément clé de la mise en œuvre effective de l'accord. L'annexe 5 du protocole sur le commerce des marchandises établit un mécanisme de notification, de suivi et d'élimination en ligne où le secteur privé peut déposer des plaintes sur un obstacle commercial spécifique. La plainte est ensuite transmise au gouvernement du partenaire commercial concerné afin que ce dernier puisse réagir à la plainte et la résoudre dans des délais précis. Les BNT signalées permettent également d'améliorer les politiques commerciales nationales et régionales. Conformément à la ZLECAf, le mécanisme de notification, de suivi et d'élimination des BNT est disponible en ligne et ouvert à tous les secteurs d'activité africains : petites, moyennes et grandes entreprises, commerçants informels, femmes et jeunes chefs d'entreprise.

Source : Barrières non tarifaires, Mécanismes de notification, de suivi et de limitation, <https://www.tradebarriers.africa/home>.

Le Togo a besoin d'un engagement total de la part des partenaires internationaux et du secteur privé

Soutenir la transformation du Togo exige des engagements de la part de toutes les parties prenantes. Alors que le gouvernement et ses institutions sont chargés d'accélérer la mise en œuvre et d'allouer efficacement les ressources, le secteur privé – tant national qu'international – et les donateurs internationaux doivent s'impliquer.

La communauté internationale a soutenu la transformation du Togo, mais un effort plus coordonné sera essentiel pour garantir une coopération au développement efficace. La responsabilité du Togo dans la conduite des consultations et des efforts de coordination nationale doit s'accompagner d'une action des fournisseurs d'aide pour réduire la fragmentation et freiner la prolifération des canaux d'aide. Par exemple, entre 2020-22, 233 projets d'aide liés à l'agriculture au Togo ont reçu un total de 98 millions USD, soit une moyenne de 400 000 USD par projet. Une approche plus stratégique dans ce domaine sera cruciale, en donnant la priorité à des actions qui changent la donne et qui peuvent générer des retombées positives dans l'ensemble de l'économie. Des initiatives telles que les programmes conjoints des acteurs du développement de l'UE sur le thème « Team Europe », axés sur la décentralisation, l'agro-industrie durable, les énergies durables et la numérisation, constituent des étapes positives dans cette direction. Des efforts coordonnés seront également essentiels pour gérer et réduire l'instabilité croissante en Afrique de l'Ouest, qui constitue un obstacle important aux priorités de développement du Togo. Les partenaires internationaux du développement jouent un rôle crucial en soutenant le Togo dans cette entreprise (OCDE, 2023^[48]). La conférence PMA5 de Doha en 2023 a réaffirmé le soutien de la communauté internationale aux pays les moins avancés (PMA) comme le Togo.

Le secteur privé est le moteur essentiel de la transformation économique du Togo. Grâce aux investissements déjà réalisés par le gouvernement et aux actions futures prévues, ainsi qu'à des programmes d'incitation généreux, les entreprises sont prêtes à assumer de plus grandes responsabilités dans la création d'emplois et la promotion de la valeur ajoutée locale. Il sera essentiel à l'avenir d'adopter une attitude favorable à l'innovation et à la concurrence, et un système d'incitation récompensant les transferts de technologie et les investissements durables pourrait soutenir cet effort. En outre, l'adhésion aux normes internationales en matière d'environnement, de travail et, plus généralement, aux principes de conduite responsable des entreprises (RBC) améliorera également la réputation des entreprises du pays. En défendant ces principes, le secteur privé joue un rôle central dans l'évolution du paysage économique du Togo vers la prospérité et la durabilité.

Conclusions

Le Togo est une économie en pleine croissance qui aspire à l'industrialisation et dont les dirigeants sont déterminés à faire aboutir les réformes. Le pays est situé sur un continent dont les objectifs d'intégration et d'industrialisation sont clairs et abrite l'un des principaux ports d'Afrique. Pour que le Togo progresse vers une prospérité partagée, l'État doit être modernisé avec l'aide des partenaires internationaux. Des engagements et une coordination accrus sont nécessaires pour soutenir la mise en œuvre des visions nationales.

Le développement du pays aura des répercussions au-delà de ses frontières, façonnant la dynamique économique régionale et contribuant à des efforts plus larges visant à favoriser la stabilité et la prospérité au Togo, en Afrique de l'Ouest et au-delà. Pour continuer à progresser, le Togo devra moderniser son appareil d'État, changer de mentalité et transformer le processus d'intégration continentale en un véritable moteur de développement local. Il devra également mobiliser les investissements du secteur privé et s'engager dans de nouvelles formes de partenariats avec les acteurs internationaux. Le pays a des antécédents en matière de mise en œuvre de réformes. Il bénéficie d'un leadership engagé et d'une feuille de route nationale complète. Pour aller de l'avant, il sera essentiel de permettre la création d'une classe d'entrepreneurs locaux solides et de mobiliser les investissements.

Références

- AidData (2023), *Global Chinese Development Finance Dataset, Version 3.0*, [21]
<https://www.aiddata.org/data/aiddatas-global-chinese-development-finance-dataset-version-3-0>.
- Argus (2023), *Argus Processed Phosphates Analytics*, [35]
<https://www.argusmedia.com/en/fertilizer/argus-processed-phosphates-analytics> (consulté le 13 juillet 2023).
- Azam, M. (2020), « Does military spending stifle economic growth? The empirical evidence from non-OECD countries », *Heliyon*, vol. 6/12, p. e05853, [43]
<https://doi.org/10.1016/j.heliyon.2020.e05853>.
- Banque mondiale (2023), *Creating Markets in Togo. Driving Economic Transformation*, [19]
<https://www.ifc.org/content/dam/ifc/doc/2023-delta/cpsd-togo-en.pdf>.
- Banque mondiale (2020), *Rapport sur la situation économique du Togo : Dynamiser l'investissement privé pour plus de croissance et d'emploi*, [18]
<http://documents.worldbank.org/curated/en/329991599079506564/Rapport-sur-la-Situation-Economique-du-Togo-Dynamiser-l-Investissement-Prive-Pour-Plus-de-Croissance-et-d-Emploi>.
- Banque mondiale (2014), *Poverty Reduction Strategy Paper*, [3]
<https://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2014/cr14225.pdf>.
- BNDES (2023), *Amazon Fund*, [39]
https://www.bndes.gov.br/SiteBNDES/bndes/bndes_en/Institucional/Social_and_Environmental_Responsibility/amazon_fund.html.
- Celani, A., L. Dressler et M. Wermelinger (2022), « Building an Investment Tax Incentives database : Methodology and initial findings for 36 developing countries », *OECD Working Papers on International Investment*, n° 2022/01, OECD Publishing, Paris, [32]
<https://doi.org/10.1787/62e075a9-en>.
- CNUCED (2023), *Investment Policy Review of Togo*, <https://unctad.org/publication/investment-policy-review-togo>. [20]
- CNUCED (2018), *Trade and Development Report 2018*, <https://unctad.org/publication/trade-and-development-report-2018>. [26]
- Dana, L. (2007), « Promoting SMEs in Africa », *Journal of African Business*, vol. 8/2, pp. 151-174, https://doi.org/10.1300/j156v08n02_09. [4]
- EDF (2020), *Bboxx, EDF et SunCulture s'associent au gouvernement Togolais pour accélérer l'accès à l'agriculture durable grâce à l'énergie solaire*, <https://www.edf.fr/groupe-edf/espaces-dedies/journalistes/tous-les-communiques-de-presse/bboxx-edf-et-sunculture-s-associent-au-gouvernement-togolais-pour-acceler-l-acces-a-l-agriculture-durable-grace-a-l-energie-solaire>. [24]
- European Commission (2021), *Horizon Europe - Investing to shape our future*, https://research-and-innovation.ec.europa.eu/document/9224c3b4-f529-4b48-b21b-879c442002a2_en (consulté le 20 septembre 2022). [40]

- Financial Times (2023), *fDi Markets*, <https://www.fdimarkets.com>. [23]
- FMI (2023), *Fiscal Monitor Database of Country Fiscal Measures in Response to the COVID-19 Pandemic*, <https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Fiscal-Policies-Database-in-Response-to-COVID-19>. [16]
- FMI (2014), *Poverty reduction strategy paper-Joint staff advisory note*. [11]
- FMI (2008), *Togo: Interim Poverty Reduction Strategy Paper*, <https://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2008/cr08144.pdf>. [10]
- Global Petrol Prices (2023), *Global Electricity prices*, https://www.globalpetrolprices.com/electricity_prices/. [25]
- Gouvernement de Côte d'Ivoire (2021), *Plan national de développement (PND) 2021-2025 - une Côte d'Ivoire solidaire*, <https://www.gouv.ci/grandossier.php?recordID=263>. [14]
- Gouvernement du Sénégal (2019), *Plan Sénégal émergent plan d'actions prioritaires 2019-2023*, https://www.sentresor.org/app/uploads/pap2_pse.pdf. [15]
- Gouvernement du Togo (2023), *Bill of financial law 2024*, <https://assemblee-nationale.tg/wp-content/uploads/2023/12/LOI-de-FINANCES-2024-TAB.pdf>. [37]
- Gouvernement du Togo (2020), *Feuille de Route Gouvernementale 2020-2025*, <https://presidence.gouv.tg/feuille-de-route-gouvernementale-togo-2025/>. [13]
- Gouvernement du Togo (2019), *Stratégie nationale de la mise en œuvre de la Zone de libre échange continentale africaine*. [47]
- Gouvernement du Togo (2018), *Plan National de Développement (PND) 2018-2022*, <https://faolex.fao.org/docs/pdf/Tog184778.pdf>. [12]
- Gouvernement du Togo (2013), *Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE) 2013-2017*, <https://planipolis.iiep.unesco.org/fr/2013/strat%C3%A9gie-de-croissance-acc%C3%A9l%C3%A9e-et-de-promotion-de-lemploi-scape-2013-2017-6129>. [9]
- Gouvernement du Togo/ONU CEA/CNUCED (2022), *Plan d'actions de la politique d'intégration du secteur financier togolais aux chaînes de valeur régionales et mondiales*. [45]
- Gouvernement du Togo/ONU CEA/CNUCED (2021), *Analyse des chaînes de valeur des services du secteur financier du Togo*. [44]
- Gouvernement du Togo/ONU CEA/PNUD (2023), *Stratégie de développement compétitive du secteur maritime Togolais dans le contexte de la ZLECAf*. [46]
- Gouvernement du Viet Nam (2020), *Resolution 115 on Promoting Supporting Industries*, <https://thuvienphapluat.vn/van-ban/dau-tu/Nghi-quyet-115-NQ-CP-2020-giai-phap-thuc-day-phat-trien-cong-nghiep-ho-tro-449317.aspx>. [34]
- ITC/CNP (2021), *Promouvoir la compétitivité des PME au Togo. Un fondement résilient pour une croissance transformatrice*, <https://intracen.org/file/togosmefrwebpdf>. [17]

- Maritim Africa (2023), *Installation du système d'identification automatique AIS 2.0 sur le navire BITU ATLANTIQUE*, <https://maritimafrica.com/togo-installation-du-systeme-didentification-automatique-ais-2-0-sur-le-navire-bitu-atlantique/>. [30]
- MIGA (2023), *Kékéli Efficient Power S.A.*, <https://www.miga.org/project/kekeli-efficient-power-sa>. [22]
- Ministère des Finances (2023), *Rapport d'évaluation des dépenses fiscales exercice 2022*, <https://togoreforme.gouv.tg/download/rapport-final-devaluation-des-depenses-fiscales-22-08-2022/>. [33]
- Norris, E. (1984), « The Hausa Kola Trade Through Togo, 1899–1912: Some Quantifications », *Wirtschaftsethnologische Studien*, vol. 30, pp. 161-184, <https://www.jstor.org/stable/23076627>. [1]
- OCDE (2024), *Compendium of Good Practices on Quality Infrastructure 2024 : Building Resilience to Natural Disasters*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/54d26e88-en>. [29]
- OCDE (2024), *DAC Recommendation on Untying Official Development Assistance*, <https://legalinstruments.oecd.org/public/doc/140/140.en.pdf>. [6]
- OCDE (2024), *Development Co-operation TIPs*, <https://www.oecd.org/development-cooperation-learning/>. [8]
- OCDE (2024), *Recommendation on Terms and Conditions of Aid*, <https://legalinstruments.oecd.org/en/instruments/OECD-LEGAL-5006>. [7]
- OCDE (2024), *Start-up Asia : Chasing the Innovation Frontier*, Development Centre Studies, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/a9b71040-en>. [31]
- OCDE (2023), *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/0e8d35b5-fr>. [48]
- OCDE (2022), « Building and financing the transport infrastructure of tomorrow : The case of Colombia », *OECD Development Policy Papers*, n° 45, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/3292ad01-en>. [27]
- OCDE (2022), *Scaling up Green, Social, Sustainability and Sustainability-linked Bond Issuances in Developing Countries*, <https://financeincommon.org/scaling-up-green-social-sustainability-and-sustainability-linked-bond-issuances-in-developing>. [28]
- OCDE (2017), *Production Transformation Policy Reviews : Actions to Succeed in a Changing World*, OECD Development Policy Tools, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264276628-en>. [38]
- OCDE/CUA/ATAF (2023), *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2023*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/15bc5bc6-en-fr>. [36]
- Saeed, L. (2023), « The Impact of Military Expenditures on Economic Growth: A New Instrumental Variables Approach », *Defence and Peace Economics*, pp. 1-16, <https://doi.org/10.1080/10242694.2023.2259651>. [42]
- SIPRI (2023), *Military Expenditure Database*, Stockholm International Peace Research Institute, <https://doi.org/10.55163/cqgc9685>. [41]

- Toporowski, J. (1988), « Togo: A Structural Adjustment that Destabilises Economic Growth », [2]
IDS Bulletin, vol. 19/1, pp. 17-23, <https://doi.org/10.1111/j.1759-5436.1988.mp19001003.x>.
- UNDESA (2024), *International support measures (ISMs) for least developed countries*, [5]
<https://www.un.org/ldcportal/>.

Annex 3.A. Feuille de route gouvernementale

Tableau de l’annexe 3.A.1. Liste détaillée des projets

Nombre	Projet	Objectif	Ministre principal	Activités	Coût prévu (milliards CFA)
1	Identité numérique	100 % des Togoïais ont une identité biométrique	Ministère de l'Économie numérique et de la Transformation numérique	Définition du cycle de vie de l'identité biométrique, élaboration du modèle de mise en œuvre et de la solution technique, déploiement de l'identité biométrique, y compris par la numérisation des formulaires.	28-32
2	Registre social unique	Réduction de 10 % des frais de gestion des prestations sociales	Ministère de l'Économie numérique et de la Transformation numérique	Définition des conditions préalables au Registre social unique et des besoins des bénéficiaires, mise en œuvre du Registre social unique au sein de l'administration	9-12
3	Couverture maladie universelle	60 % de la population couverte par la couverture santé universelle, 95 % de la population à moins de 5km/45min d'un centre de soins, 95 % de couverture des besoins en personnel	Ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de l'Accès universel aux soins	Améliorer l'accès aux soins de santé primaires et de base, renforcer le personnel de santé et mettre en œuvre la couverture sanitaire universelle	280-462
4	Plan d'intervention d'urgence dans le domaine de la santé	600 établissements de santé mettant en œuvre des procédures de soins de santé d'urgence, > 5 épidémies couvertes par le système d'urgence sanitaire	Ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de l'Accès universel aux soins	Définition de mécanismes et de processus de réponse et de gestion des crises sanitaires, mise en œuvre de mécanismes de gestion de l'approvisionnement en médicaments, renforcement des équipements et infrastructures d'urgence, mise en œuvre d'un plan de réorganisation d'urgence.	20-26
5	L'électrification pour tous	Atteindre un taux d'électrification de 75 % grâce au Fonds pour l'électricité pour tous	Ministère délégué auprès du président chargé de l'énergie et des mines	Identification des partenaires de déploiement pour l'électrification, sécurisation du financement du projet d'électrification, en	40-50

					particulier auprès des bailleurs de fonds internationaux.
6	Eau et assainissement	75 % de la population a accès à l'eau potable dans les zones rurales, 85 % de la population a accès à l'eau potable dans les zones urbaines, 95 % de la population a accès à l'eau potable dans les zones semi-urbaines	Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique villageoise	220-280	Identification et mise en œuvre de leviers pour renforcer le financement et la création de valeur dans le secteur, renforcement de la gouvernance et de la gestion du secteur, sécurisation de l'approvisionnement en eau potable du Grand Lomé
7	Développement du logement	Construction et occupation de 20 000 logements sociaux	Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de la Réforme agraire	90-140	Sécurisation du financement du projet pilote à Adakpamé et lancement de l'appel d'offres, facilitation des travaux de construction pour le projet pilote, promotion des logements pilotes pour la vente et la location.
8	Banque numérique	100 000 comptes clients pour la banque numérique	Ministère de l'Économie et des Finances (co-responsable des aspects réglementaires)	5-11	Réalisation d'une étude d'opportunité pour les entités privées intéressées par le lancement de la banque numérique, sélection d'un partenaire fiable pour mener le projet de développement de la banque, mise en place de mécanismes de soutien pour le partenaire dans le développement de la banque.
9	Capacité de scolarisation	30 000 pièces construites (avec accès à l'eau et à l'électricité), 40-45 élèves par enseignant dans l'éducation de base	Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire, technique et de l'Artisanat	345-410	Évaluation des écoles et des salles de classe, définition et planification de la « carte scolaire », priorité à la construction et à l'équipement des écoles et des salles de classe
10	Améliorer la qualité de l'enseignement	50 % des élèves maîtrisent les fondamentaux de la lecture, >90 % des enseignants bénéficient d'une formation initiale	Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire, technique et de l'Artisanat	5-7	Révision des programmes pédagogiques, conception du contenu de la formation des enseignants, révision du parcours de développement professionnel
11	Promotion de la formation professionnelle	Plus de 80 % des étudiants bénéficiant d'une formation professionnelle réussissent à entrer sur le marché du travail avec un emploi stable/à long terme, création de 3 universités	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	15-20	Qualification des professions prioritaires et quantification des besoins, conception et mise en place d'instituts de formation pour les professions prioritaires

12	Productivité agricole	100 % de gains de productivité annuels, 10 % des agriculteurs adoptent des outils de mécanisation, 8 % des besoins en produits agricoles couverts par la production locale	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement rural	Mise en œuvre d'une stratégie agricole nationale visant à améliorer les rendements, y compris la mécanisation, l'irrigation et l'utilisation accélérée d'intrants (par exemple, les engrais).	35-45
13	Extension du réseau routier rural	4 000 km supplémentaires de routes rurales	Ministère du Développement rural et des Routes	Routes rurales ciblant les zones d'exportation agricole à fort potentiel afin de relier les agriculteurs au marché.	66-78
14	Accès au financement pour les agriculteurs	Soutenir 1 million d'agriculteurs dans le financement de leurs activités. Pourcentage d'acteurs bénéficiant d'un soutien qui ont adopté de nouvelles technologies et/ou des intrants améliorés : 80 %	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement rural	Adaptation de l'offre et du fonctionnement de la MIFA pour accélérer son expansion. Mise en œuvre d'améliorations et de campagnes de communication.	20-25
15	Expansion de l'agro-pôle dans la Kara	Étendre la superficie cultivée de l'agropole de 5 000 à 165 000 hectares	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement rural	Révision et définition de nouvelles priorités (cultures du projet). Adaptation de la structure de gestion de la zone agro-industrielle	25-30
16	Aménagement de la route nationale RN1	Accélération de l'aménagement de la route nationale RN1	Ministère des Travaux publics	Mise à jour et finalisation des études de faisabilité. Financement de la construction de la deuxième section et attribution des contrats par voie d'appels d'offres. Construction de la deuxième section.	1 080-1 200
17	Accroître la compétitivité du secteur de la logistique	3 millions de conteneurs par an d'ici 2025, augmentation de 30 % du volume transitant par le port, surtout en ce qui concerne les marchandises en vrac. Réduction de 30 % du temps moyen passé par les navires dans le port	Ministère de l'Économie maritime, de la Pêche et de la Protection du littoral	Modernisation de la gestion du port autonome de Lomé, audit complet des contrats de concession portuaire, renforcement de la notoriété du pavillon togolais, transformation numérique du port.	4-8
18	Augmenter la compétitivité de l'aéroport	Atteindre 1.5 million de passagers d'ici 2025	Ministère des Transports routiers, aériens et ferroviaires	Développement du trafic aérien de passagers et de fret, développement de services commerciaux offerts aux passagers, développement de services	2-4

				pour les compagnies aériennes	
19	Améliorer l'offre touristique	Attirer 500 000 touristes internationaux par an, Contribution du tourisme au PIB : 6.2 %	Ministère de la Culture et du Tourisme	Définition et mise en œuvre de mécanismes visant à attirer les investisseurs privés (par exemple, politique foncière, exonérations fiscales), la mise en place des catalyseurs nécessaires au développement des sites touristiques (par exemple, les transports, les infrastructures), lancement d'une campagne de communication massive	143-156
20	Construction d'un parc industriel à proximité du port	Entreprises opérant dans le parc industriel : 20	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Facilitation des travaux d'aménagement du parc et de l'installation des entreprises, l'identification d'un partenaire de développement/gestion	120-140
21	Unité de production d'engrais à base de phosphate	1 million de tonnes d'engrais produit, 3.4 millions de tonnes de phosphate naturel extraites	Ministère de l'Énergie et des Mines délégué par la présidence	Concession d'installations minières par voie d'appel d'offres public et mise en service	1 100
22	Accélérer la prospection et l'exploitation minières	Doubler la valeur ajoutée du secteur minier d'ici 2025	Ministère de l'Énergie et des Mines délégué par la présidence	Renforcement et modernisation du cadre juridique minier togolais, l'identification des ressources et des gisements sur le territoire et la création d'une base de données	3-4
23	Extension de la couverture des réseaux internet fixes et mobiles	Couverture Internet de 95 % de la population d'ici 2025	Ministère de l'Économie numérique et de la Transformation numérique	Définition du cadre juridique Renforcement de la dorsale nord-sud en fibre optique et connexion de la fibre aux antennes-relais. Lancement d'appels d'offres pour la couverture du territoire avec une approche « play or pay », suivie d'un déploiement et d'un suivi	15-25
24	Développement de l'infrastructure numérique	3 câbles sous-marins opérationnels reliant le Togo au réseau international d'ici 2025	Ministère de l'Économie numérique et de la Transformation numérique	Définition du cadre juridique et réglementaire et identification de projets potentiels crédibles. Sélection du projet de connexion et facilitation de sa mise en œuvre par les opérateurs.	15-25
25	Numérisation des principaux services publics	100 % des procédures administratives sont numérisées. 100 % des procédures sont décrites et expliquées en ligne.	Ministère de l'Économie numérique et de la Transformation numérique	Simplification des procédures de gestion en partenariat avec les ministères. Définition des modules à numériser et du modèle de PPP (partenariat public-privé)	5-6

		75 % des formulaires sont disponibles en ligne		associé. Numérisation des modules prioritaires	
26	Développement d'un pôle d'innovation numérique	x3 Nombre d'ingénieurs, de développeurs et de techniciens en informatique diplômés chaque année. 30 start-ups incubées chaque année dans des incubateurs accrédités.	Ministère de l'Économie numérique et de la Transformation numérique	Promotion d'une « culture de la création d'entreprise ». Développement d'une formation sur mesure pour développer les talents numériques. Faciliter le développement des start-ups numériques	2.2-4.5
27	Production, transport et distribution d'électricité	270 MW de capacité électrique supplémentaire mise en œuvre d'ici à 2025. 240 km de lignes à haute tension supplémentaires mises en œuvre d'ici à 2025	Ministère de l'Énergie et des Mines délégué par la présidence	Modernisation du réseau actuel et réponse aux besoins d'expansion. Identification du financement, des options et des partenaires d'exploitation. Facilitation des travaux de construction et de l'activité des centrales électriques	255-295
28	Optimisation du portefeuille de participations de l'État	Aligner le mandat du Fonds souverain national sur la stratégie nationale. Lancer les activités du Fonds souverain national	Ministère de l'Économie et des Finances	Adaptation de la vision du portefeuille de l'État à la vision nationale intégrée. Consultation avec les ministères responsables sur les projets prioritaires et les possibilités d'intervention du Fonds. Mise à jour de la feuille de route de mise en œuvre du Fonds souverain national	NA
29	Restructuration et privatisation des deux banques publiques	Achèvement de la privatisation des deux banques	Ministère de l'Économie et des Finances	Mise en place de plans de restructuration. Définition d'un modèle de gouvernance partagée. Suivi des opérations des deux banques	1-2.2
30	Opérationnalisation de l'API-ZF	Opérationnalisation de l'Agence de promotion des investissements, attraction des investissements dans l'Agence de la zone franche (API-ZF) et création d'un guichet unique pour attirer davantage d'investisseurs au Togo.	Ministère de l'Économie et des Finances	Recherche d'investisseurs privés. Définition de la proposition de valeur de la zone de libre-échange. Définition et mise en place du cadre juridique nécessaire	NA
31	Augmenter les ressources publiques	15 % des recettes fiscales en pourcentage du PIB d'ici 2025, hors exonérations (soit 400 milliards de FCFA de recettes supplémentaires en	Ministère de l'Économie et des Finances	Mise à jour du diagnostic OTR et évaluation de l'avancement des initiatives. Mise à jour des leviers d'amélioration des recettes fiscales et douanières. Mise en œuvre des initiatives identifiées	5-8

		2025 par rapport à 2020), 50 % des recettes fiscales sont consacrées au service de la dette (capital et intérêts).			
32	Transformation et restructuration des entreprises publiques	2 entreprises restructurées (par exemple, Port Autonome de Lomé, CEET, CEB)	Ministère de l'Économie et des Finances	Sélection des entreprises à restructurer. Mise en place de plans de restructuration pour ces entreprises. Mise en œuvre des processus de restructuration	2-4-5
33	Élaboration et mise en œuvre du plan de décentralisation	Développement de 10 municipalités	Ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et du Développement régional	Identification et diagnostic des 10 premières municipalités à développer. Évaluation des besoins de développement des municipalités. Encadrement des projets	11-17
34	Attirer et développer les talents dans le service public	Attirer 500 talents parmi les Togolais, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.	Ministère de la Fonction publique, du Travail et du Dialogue social	Mise en place d'une cellule de veille et de recrutement de talents togolais. Définition et mise en œuvre d'un plan de formation pour les hauts fonctionnaires des ministères. Mise en place d'un mode de gouvernance et d'évaluation des performances de l'unité et de la formation. Lancement de sessions de formation. Réforme visant à accroître l'attractivité des talents dans la fonction publique	0.6-1
35	Réponse aux principaux risques liés au climat	90 % des côtes protégées contre l'érosion côtière	Ministère de l'Environnement et des Ressources forestières	Encadrement et définition de la feuille de route 2025. Gestion du financement et lancement des projets. Facilitation des travaux de construction pour les développements	11-17
36	Plan de mobilité verte	3 % de véhicules électriques dans les ventes annuelles de véhicules neufs.	Ministère de l'Environnement et des Ressources forestières	Encadrement du programme et définition de la feuille de route. Gestion des partenariats de financement, de construction et d'exploitation. Facilitation des travaux de construction pour les développements.	0.1-0.3

Réformes

37	Réforme de la politique foncière agricole	2 millions d'hectares de terres agricoles cartographiées. 10 000 hectares de terres agricoles consolidées	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement rural (co-responsable), Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de la Réforme agraire (co-responsable)	Cartographie des terres agricoles. Dialogue avec les parties prenantes. Définition des mécanismes de détermination de la propriété foncière et de facilitation des transactions foncières	NA
38	Réforme de la réglementation numérique	Mettre en place le cadre juridique nécessaire au développement des projets prioritaires du gouvernement. Créer un cadre attractif pour le développement d'usages innovants, tels que le paiement mobile.	Ministère de l'Économie numérique et de la Transformation numérique	Définition du cadre réglementaire et fiscal cible pour attirer les investisseurs et faciliter l'esprit d'entreprise. Rédaction des projets de loi et lancement du processus législatif, suivi de la publication des décrets d'application.	NA
39	Modernisation du code du travail	100 % des mesures définies sont mises en œuvre et appliquées	Ministère de la Fonction publique, du Travail et du Dialogue social	Consultation des acteurs privés et des ministères associés. Définition des mesures de modernisation du code du travail. Rédaction des projets de loi, lancement du processus législatif et publication des décrets d'application	NA
40	Renforcer les mécanismes de soutien aux petites et moyennes entreprises (PME)	Définition et mise en œuvre de plans de soutien aux PME par la facilitation de l'accès au financement (par exemple, programmes d'investissement dédiés aux PME, programmes de garantie pour les petites et moyennes entreprises) et de l'accès à la terre.	Ministère de l'Économie et des Finances Ministère de l'Inclusion financière et de l'Organisation du secteur informel Ministère du Développement local, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes	Inventaire des programmes de soutien existants pour les PME. Consultation des PME, des start-ups et des ministères sectoriels. Définition des mécanismes de soutien. Lancement des mécanismes.	10
41	Décentralisation de l'État	Définition et mise en œuvre d'une réforme pour la décentralisation de l'autorité et les pouvoirs de l'État	Ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et du Développement régional	Identification des objectifs prioritaires pour la décentralisation Définition de feuilles de route pour la décentralisation Exécution du plan de décentralisation progressive	NA

42	Réforme de la législation environnementale	Mettre en place le cadre juridique nécessaire à une meilleure protection de l'environnement. Créer un cadre attractif pour le développement de la mobilité verte et de l'économie bleue.	Ministère de l'Environnement et des Ressources forestières	Consultation des acteurs privés et des ministères associés pour identifier les domaines législatifs clés. Définition du cadre réglementaire et fiscal cible pour attirer les investisseurs et faciliter l'esprit d'entreprise. Rédaction de projets de loi, lancement du processus législatif et publication des décrets d'application.	NA
----	---	---	--	---	----

Source : Feuille de route gouvernementale Togo 2025, 2024, <https://presidence.gouv.tg/feuille-de-route-gouvernementale-togo-2025/>.

Annex 3.B. Laboratoires accrédités au Togo

Tableau de l'annexe 3.B.1. Laboratoires d'étalonnage, d'analyses et essais au Togo

Structures	Missions/Domaines		Accréditation	Traçabilité
Laboratoire Nationale de Métrologie	Étalonnages des instruments de mesures	Masse	Non	Oui
		Température	Non	Oui
		Volume	Non	Non
		Pression	Non	Non
		Dimensionnelle	Non	Non
		Énergie	Non	Non
Laboratoires de l'Institut National d'Hygiène (INH)	Microbiologie des aliments, chimie de l'eau, bactériologie, parasitologie, hématologie, sérologie, biochimie, biologie médicale.	Microbiologie (aliments)	Oui	Non
		Hématologie	Oui	Non
		Biochimie médicale	Oui	Non
		Parasitologie médicale	Non	Non
		Bactériose médicale	Non	Non
		Sérologie médicale	Non	Non
		Biologie moléculaire	Non	Non
		Physico-chimie de l'eau	Non	Non
		Microbiologie de l'eau	Non	Non
Laboratoires de l'Institut Togolais de Recherches Agronomiques (ITRA)	PH, acidité titrable		Oui	Non
	« Sol, Eau, Engrais et Végétaux », biologie, bromatologie, contrôle qualité des aliments (matières grasses, métaux lourds, pesticides)		Non	Non
Laboratoire national du bâtiment et des travaux publics (LNBTP)	Analyses, essais, études et recherches géotechniques (ciment, fer, granulats, béton, sols)	Analyses, essais, études et recherches géotechniques (ciment, fer, granulats, béton, sols)	Non	Non
Laboratoire d'Analyses, d'Étalonnage et d'Expertise (LA2E)	Analyses, essais, étalonnage (essais d'aptitude, taux d'acidité et d'alcool, teneur en eau et en iode, taux d'impuretés)	Analyses, essais, étalonnage (essais d'aptitude, taux d'acidité et d'alcool, teneur en eau et en iode, taux d'impuretés)	Non	Non
Laboratoire de microbiologie, de contrôle qualité des denrées alimentaires (LAMICODA)	Microbiologie, parasitologie, contrôle qualité des denrées alimentaires (microbiologie des denrées et de l'eau, physico-chimie, biodégradabilité, odorabilité)	Microbiologie, parasitologie, contrôle qualité des denrées alimentaires (microbiologie des denrées et de l'eau, physico-chimie, biodégradabilité, odorabilité)	Non	Non
Laboratoire de chimie de la Direction de conditionnement des produits (DCP)	Humidité, acidité, protéines, cendre, matières grasses, indice de saponification		Non	Non
Laboratoire géotechnique des travaux publics (LABTP)	Étude et contrôle géotechniques, granulats des matériaux de construction.	Masse volumique et granulométriques	Oui	Non
		Limité d'Atterberg	Non	Non
		Los Angels	Non	Non
		Compression sur le béton	Non	Non
		Granulométrie sur le sol	Non	Non
		Essais sur l'enrobées	Non	Non
		Essais CBR	Non	Non
		Essais Proctor	Non	Non
Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC)	Analyses biomédicales, étalonnages et essais	Accords de reconnaissance du laboratoire international d'accréditation (ILAC) et de la Coopération africaine d'accréditation (AFRAC)		

Source : Élaboration des auteurs sur la base des données collectées auprès de la HAUQUE.

Note

¹ Enseignement primaire et secondaire, défense, santé, travaux publics, mines et énergie.

4

Transformer les industries : perspectives de l'agroalimentaire et de la logistique portuaire au Togo

La diversification économique, la sécurité alimentaire et l'amélioration de la connectivité sont cruciales pour le succès de la transformation économique du Togo. Le pays a la possibilité de progresser dans ces domaines en tirant parti de ses atouts naturels et en développant son potentiel d'innovation et d'industrialisation. Ce chapitre examine deux activités économiques importantes pour le Togo : l'agroalimentaire, qui représente une part significative du PIB, et la logistique portuaire, cruciale pour le commerce régional et mondial. Pour chaque secteur, le chapitre met en évidence les tendances clés, les actions politiques et les options pour les progrès futurs, qui ont été développées à travers des consultations multipartites. Il souligne l'importance de l'innovation, de la durabilité et du renforcement des synergies intersectorielles pour stimuler la transformation économique, en insistant sur l'importance du développement d'infrastructures complémentaires et sur le rôle que le soutien international peut jouer à l'avenir.

Introduction

Ce chapitre donne un aperçu de deux activités économiques importantes dans le pays : les chaînes de valeur agroalimentaires, qui représentent un tiers du PIB du pays, et la logistique portuaire, qui est une activité économique vitale qui amplifie la pertinence du Togo en tant que corridor commercial régional. Ensemble, elles font partie des domaines prioritaires de la Feuille de route gouvernementale 2025. Le chapitre s'appuie sur les résultats clés qui ont émergé des consultations approfondies des parties prenantes menées au Togo en 2022 et 2023 dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Il est également basé sur les résultats de la réunion du Groupe d'apprentissage par les pairs (GAP) qui a eu lieu en juillet 2023.

Ce chapitre est structuré comme suit. La première partie donne un aperçu des opportunités et des défis actuels liés à l'agroalimentaire. La deuxième partie met en évidence l'évolution du port de Lomé en tant que l'une des plus grandes plateformes de conteneurs en Afrique. Chaque section donne un aperçu de la pertinence de l'activité économique par rapport au contexte national, examine les opportunités et les défis sur la base d'une analyse transnationale, analyse les politiques qui ont été mises en œuvre et identifie les priorités pour l'avenir.

L'agroalimentaire est une activité économique centrale au Togo

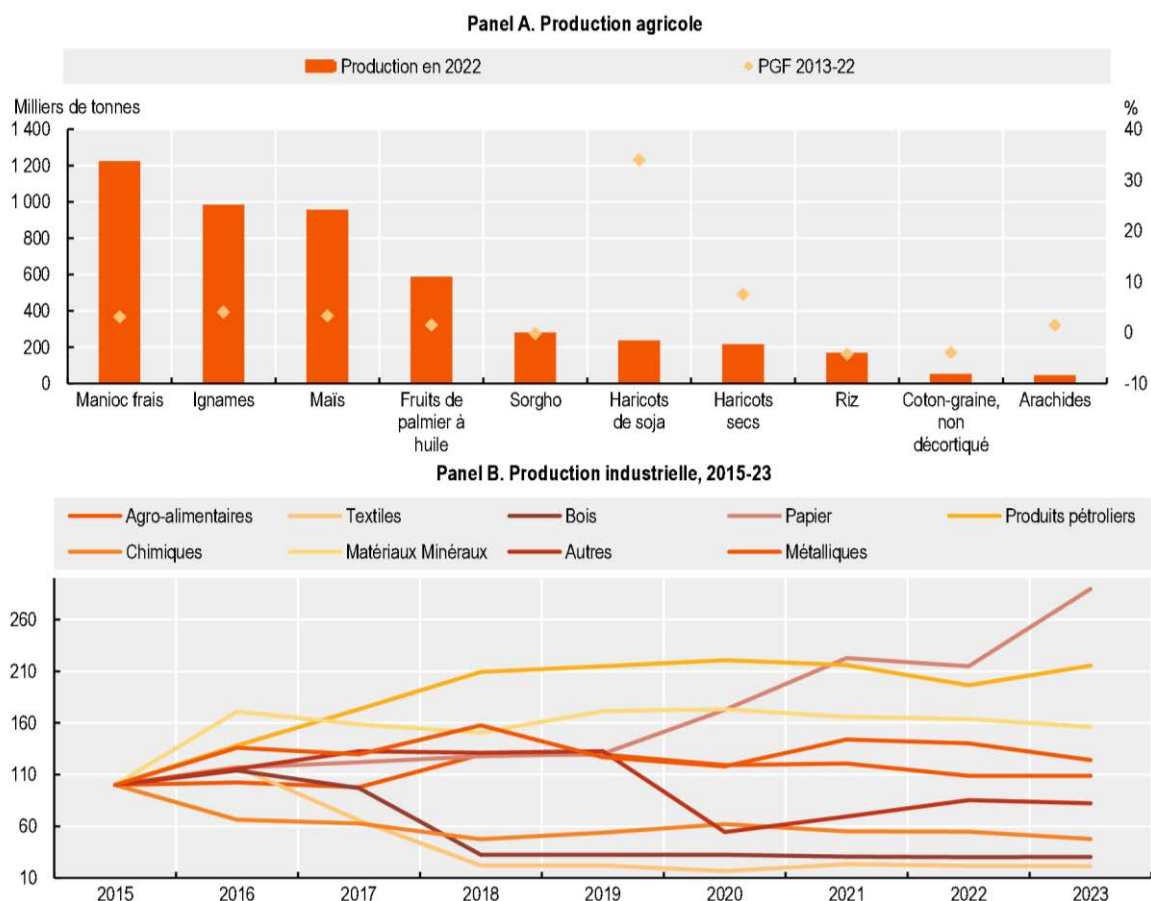
L'agriculture et l'agroalimentaire constituent l'épine dorsale de l'économie togolaise. La production agricole primaire et la transformation des aliments représentent environ 27 % du PIB, emploient 42 % de la main-d'œuvre et représentent 35 % des recettes d'exportation nationales. Les terres agricoles du Togo représentent 3,6 millions d'hectares, soit 70 % de la superficie totale du pays, dépassant le Ghana et le Bénin (55 % et 35 % respectivement). Environ 54 % des terres agricoles sont allouées aux cultures temporaires, suivies par les prairies et pâturages permanents avec 26 %, tandis que les cultures permanentes représentent 4 % (FIDA, 2018^[1] ; FAO, 2024^[2]).

L'agriculture à petite échelle constitue la base de l'agriculture togolaise, les exploitations familiales représentant 94 % de la production agricole. Ces exploitations fonctionnent principalement sur des propriétés de moins de 3,5 hectares, ce qui est plus élevé que dans les pays voisins tels que le Ghana et le Bénin avec 2 hectares, et moins que d'autres pays comme le Maroc avec 5,5 hectares. Cependant, 52 % des ménages agricoles ont moins de 3 hectares, alors que seulement 12,7 % des ménages agricoles ont des exploitations de plus de 7 hectares.

La production agricole du Togo est spécialisée dans les cultures vivrières, bien que de nouvelles cultures de rente apparaissent. La production agricole totale a augmenté de 3 % par an en moyenne entre 2013 et 2022. Les principales cultures vivrières desservant principalement les marchés locaux sont le manioc, le riz, l'igname, le maïs, le millet et le sorgho, qui représentent les deux tiers de la production (FAO, 2024^[2]). Les principales cultures de rente destinées à l'exportation sont le coton, le cacao, l'huile de palme et, dans une moindre mesure, le café, bien que les exportations de café aient régulièrement diminué. À l'inverse, de nouvelles cultures telles que le soja émergent. Sur la période 2010-22, le soja a été la culture qui a connu la croissance la plus rapide, augmentant en moyenne de 34 % chaque année, passant de 2 000 tonnes en 2013 à 236 000 tonnes en 2022 (Graphique 4.1, Panel A).

Le Togo est devenu le plus grand exportateur de soja biologique vers l'UE et s'est positionné comme le 7^{ème} plus grand importateur de produits biologiques dans l'Union européenne, représentant 5 % des importations totales de produits biologiques. En 2021-22, les exportations totales de soja ont augmenté de 83 %, passant de 68 tonnes à 125 000 tonnes (Commission européenne, 2023^[3]). Le développement de l'agriculture biologique se présente comme une opportunité pour le Togo, qui figure désormais parmi les dix premiers pays africains en termes de terres agricoles consacrées à la production biologique.

Graphique 4.1. La production agricole a augmenté de 3 % en moyenne depuis 2013



Source : Élaboration des auteurs sur la base des statistiques de la FAO, <https://www.fao.org/faostat/en/#data>, et de l'indice INSEED de la production industrielle, <https://inseed.tg/production-industrielle/>.

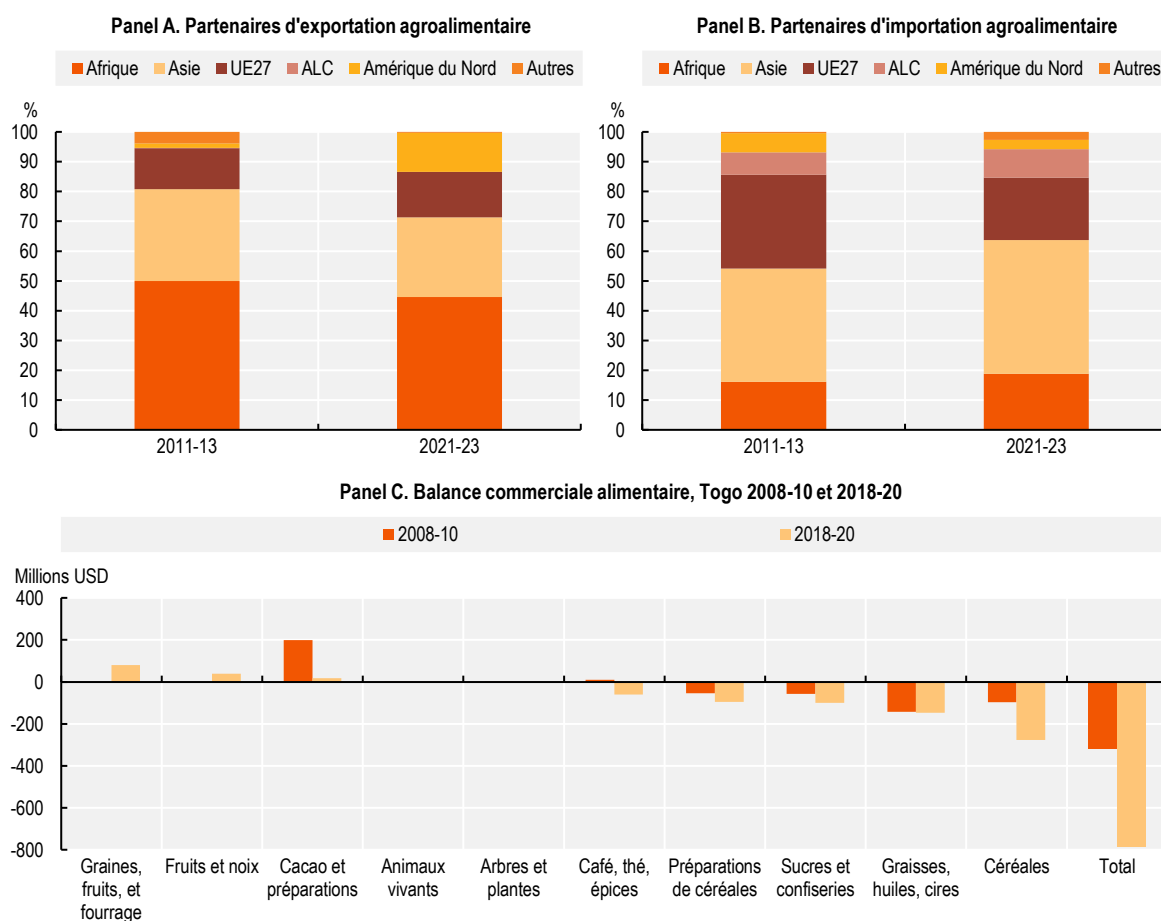
L'agroalimentaire est le premier secteur manufacturier du Togo, contribuant à 46 % de la valeur ajoutée et à 31 % de l'emploi total dans l'industrie manufacturière. Le secteur s'est développé au cours de la dernière décennie, mais après avoir atteint un pic en 2019, son expansion s'est ralentie. La productivité du travail a augmenté dans la transformation des aliments de +4.2 % en 2016-20, mais cela a été contrebalancé par une baisse dans le secteur des boissons de -2.8 % (voir chapitre 2). La majeure partie de la production est destinée à la consommation locale, et seule une gamme limitée de produits transformés est exportée vers les pays voisins (Graphique 4.2, Panel B).

À l'instar de la structure globale des échanges, les exportations agroalimentaires du Togo sont caractérisées par la présence de réexportations, qui représentent 15 % des exportations brutes agroalimentaires totales et sont restées constantes au cours de la dernière décennie. Les recettes d'exportation ont augmenté de 75 % en termes nominaux au cours de la dernière décennie, s'élevant à 34 % des exportations totales en 2021-23, contre 23 % en 2011-13. Les trois quarts des exportations totales sont concentrés dans trois catégories : les graisses et huiles animales ou végétales, les fruits oléagineux et les boissons.

Les principaux partenaires à l'exportation sont les pays africains voisins, avec 45 % du total, suivis par l'Asie avec 28 %, l'Union européenne avec 16 %, et l'Amérique du Nord (États-Unis et Canada) avec 10 %. L'Amérique du Nord représentait 1 % en 2010-13, et l'UE27 21 %. Du point de vue des importations, le Togo commerce de plus en plus avec les pays asiatiques, tandis qu'il a réduit ses importations en

provenance de l'UE27 au cours de la dernière décennie. Dans l'ensemble, le déficit s'est creusé, notamment en raison des importations de céréales. En 2022, le Togo a importé pour 1.3 milliard USD de produits agroalimentaires, soit plus de trois fois ses exportations (Graphique 4.2).

Graphique 4.2. L'Afrique est la principale destination des exportations, tandis que l'Asie est le principal partenaire en matière d'importation de produits agroalimentaires



Source : Élaboration des auteurs sur la base de UN Comtrade, <https://comtrade.un.org/>.

Le changement climatique, la sécurité alimentaire et la faible productivité remettent en cause la compétitivité agroalimentaire au Togo

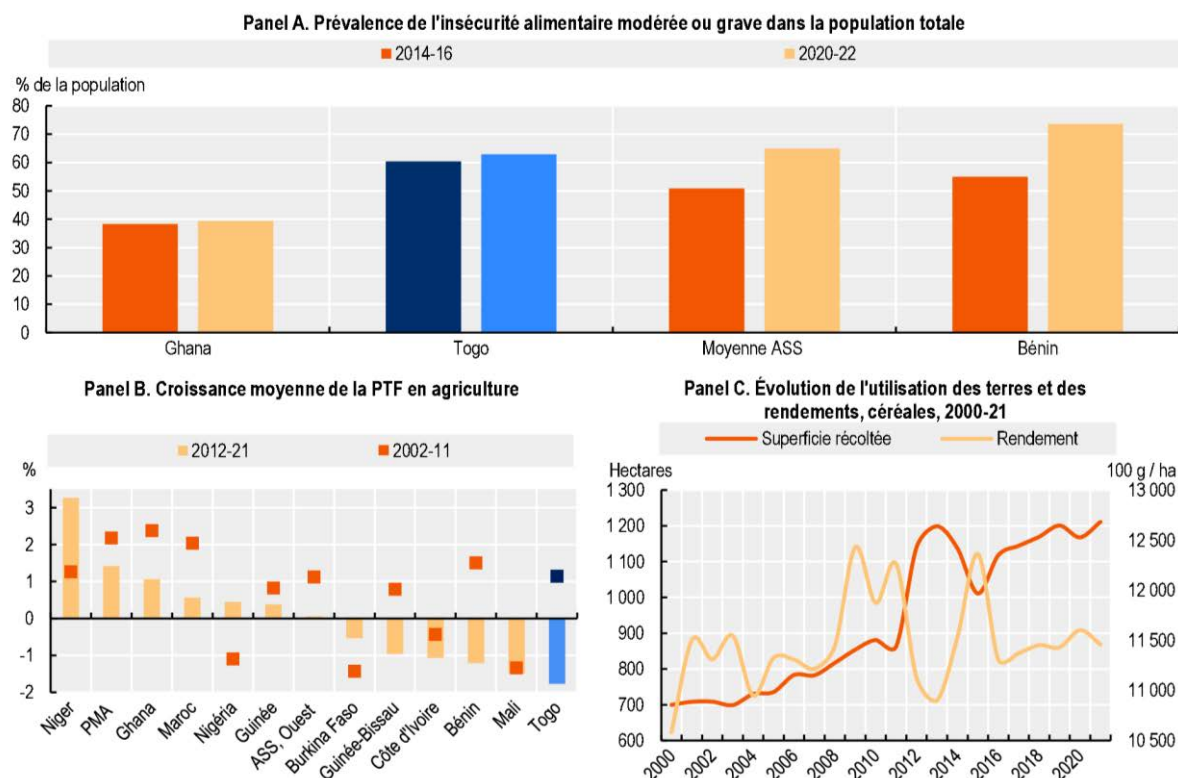
Le changement climatique fait payer un lourd tribut à l'agriculture et à la production agroalimentaire du Togo. Le Togo se caractérise par des températures élevées, avec une température annuelle moyenne qui a augmenté de 1.1°C depuis 1960, à un taux moyen de 0.24°C par décennie. Les taux d'augmentation ont été les plus prononcés d'avril à juin, les régions du nord du pays connaissant des taux d'augmentation de la température plus rapides que ceux du sud, exacerbant les problèmes de sécheresse qui affectent la production des cultures pluviales (Banque mondiale, 2024^[4]). La production de coton, principale culture de rapport, est passée de 137 249 à 52 521 tonnes entre 2018-19 et 2021-22, soit une baisse de 62 % (FAO, 2024^[2]). Si la baisse des revenus des producteurs de coton est en partie due à la chute des prix du coton suite à la pandémie de COVID-19 et à des rendements inférieurs à ceux d'autres pays, la vulnérabilité climatique sous forme de sécheresse a eu un impact significatif. La région des Savanes, principale zone de production du coton, a souffert d'une mauvaise répartition des précipitations dans le temps et dans

l'espace, ce qui a eu un impact négatif sur la fertilité des sols, la production et les rendements. En outre, la pression sur les ressources naturelles ne cesse d'augmenter, les agriculteurs ayant tendance à étendre les frontières agricoles en transformant des zones forestières en terres agricoles. À moyen et long terme, la déforestation rend l'agriculture encore plus vulnérable (CNUCED, 2022^[5]). La perte de près de 3 700 hectares de forêt chaque année, avec plus de 5 millions d'arbres détruits en raison de l'expansion des terres arables et à des fins énergétiques, augmente la vulnérabilité du pays aux catastrophes naturelles, et en particulier aux inondations. Cette tendance est exacerbée par la dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale avec une mécanisation limitée, ce qui accroît encore la vulnérabilité du secteur au changement climatique (Ministre de l'Environnement et des Ressources forestières, 2018^[6]).

Malgré l'augmentation de la production agricole et l'amélioration de la disponibilité des produits alimentaires de base, l'insécurité alimentaire persiste. L'adéquation de l'apport énergétique alimentaire a connu une légère augmentation au cours de la dernière décennie, passant de 109 % au cours de la période 2010-12 à 112 % au cours de la période 2020-22. Cependant, sur la période 2020-22, la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère touche environ 63 % de la population (moyenne annuelle), contre 39 % au Ghana, 33 % au Brésil et moins de 10 % au Viet Nam (Graphique 4.3. , Panel A). En outre, certains facteurs exogènes exercent une pression supplémentaire sur la sécurité alimentaire locale, notamment l'inflation croissante des produits agroalimentaires, la volatilité persistante des prix des produits de base et l'aggravation du changement climatique. L'indice mondial des prix alimentaires s'est établi à 117.3 points en février 2024, soit une baisse de 13.8 points de pourcentage par rapport à février 2023. Cette diminution est due à la baisse des indices des prix des céréales et des huiles végétales, légèrement compensée par la hausse des indices des prix du sucre, de la viande et des produits laitiers. Toutefois, les prix de tous les produits de base sont supérieurs de 23 points de pourcentage au niveau de 2021 avant la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, ce qui affecte de manière disproportionnée les pays vulnérables comme le Togo et d'autres pays les moins avancés (PMA), qui se caractérisent par une forte dépendance à l'égard des importations, en particulier pour les céréales, les huiles végétales et le sucre (CNUCED, 2022^[5]). Les pressions croissantes sur les intrants clés tels que les engrais pèsent de plus en plus sur les performances du secteur agricole. Par exemple, l'indice mondial des prix des engrais en 2023 était 65 points de pourcentage plus élevé qu'en 2020 et au Togo, les prix moyens des engrais ont augmenté de 45 % entre 2022 et 2023 (FAO, 2024^[2] ; FMI, 2024^[7]).

La croissance limitée de la productivité compromet le développement du système agricole du Togo. Au cours de la dernière décennie, la production agricole totale a augmenté de 3 % par an en moyenne, ce qui est légèrement supérieur au taux de croissance de la population (environ 2.5 %). Ces améliorations sont dues à une utilisation accrue des terres et, dans une moindre mesure, à un renforcement du capital sous forme de machines et d'équipements, ainsi qu'à l'efficacité globale de la production et aux progrès technologiques. Entre 2001 et 2021, les terres arables sont passées de 2 250 à 2 650 000 hectares, soit une augmentation de 18 %. En outre, les investissements dans l'agriculture ont augmenté, le stock net de capital passant de 310 millions EUR à 760 millions EUR au cours de la même période, grâce à une augmentation de la formation brute de capital fixe, qui est passée d'une moyenne de 2.8 % de la valeur ajoutée agricole en 2001-07 à 53 % en 2015-22. Bien que ces tendances représentent un résultat positif, l'investissement en capital reste inférieur à celui d'autres pays tels que le Bénin (7.7 %) et le Ghana (12.6 %), ainsi qu'à la moyenne des pays les moins avancés (8.3 %). Dans le même temps, la PGF agricole a ralenti, passant d'une augmentation annuelle moyenne de 1.1 % entre 2002 et 2011 à des tendances négatives avec une moyenne annuelle de -1.8 % entre 2012 et 2021. Cette tendance de la PTF est similaire à celle des pays voisins, le Bénin et le Ghana, mais avec un ralentissement plus prononcé, reflétant un manque de capacité d'innovation accrue qui se traduit finalement par de faibles rendements dans plusieurs cultures. Par exemple, les céréales, qui représentent la majorité de la production totale, ont connu une augmentation de 73 % des terres récoltées, mais les rendements n'ont augmenté que de 8 % en moyenne, avec de fortes fluctuations et une forte baisse au cours des cinq dernières années (Graphique 4.3, Panels B et C).

Graphique 4.3. La sécurité alimentaire et la productivité sont des défis à relever



Note : ASS : Afrique subsaharienne.

Source : Élaboration des auteurs sur la base des statistiques de la FAO, <https://www.fao.org/faostat/en/#data>, et des données de l'USDA ERS (2022), <https://www.ers.usda.gov/data-products/international-agricultural-productivity>.

Le gouvernement a pour objectif de transformer l'agriculture sur l'ensemble du territoire

La politique agricole est au centre des priorités de développement du Togo depuis l'indépendance. L'analyse suivante donne un aperçu de l'évolution de l'approche politique de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Togo.

Premiers efforts politiques : de la sécurité alimentaire à la libéralisation des marchés

La révolution verte togolaise, lancée en 1977, avait pour priorité d'assurer la sécurité alimentaire du pays et d'atteindre l'autosuffisance. Cette initiative a donné lieu à des réformes institutionnelles, techniques et financières. Le Togo a créé de nouveaux ministères, organes administratifs et entreprises publiques, notamment les Directions régionales du développement rural (DRDR) et la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA) pour superviser les politiques et les financements agricoles. D'un point de vue technique, les premiers efforts se sont concentrés sur la promotion de la mécanisation de l'agriculture et l'introduction de technologies modernes. La part de l'agriculture dans l'investissement public total a augmenté de manière significative, atteignant 33,1 % en 1985, tandis que la part de l'industrie est tombée à 8 %. Le gouvernement a lancé une taxe de solidarité nationale de 5 %, appliquée au salaire de tous les travailleurs des secteurs privé et public, afin de supporter la charge financière liée à la mise en œuvre des projets. Malgré l'augmentation de la production de céréales et de légumineuses et la croissance du cheptel, la

production globale n'a pas pu suivre le rythme de l'accroissement de la population, qui a augmenté de 40 % entre 1977 et 1986 (Schwartz, 1989^[8]).

La fin des années 1980 et les décennies suivantes ont été caractérisées par des programmes d'ajustement structurel qui ont également affecté les politiques agricoles. Face à l'instabilité des prix des produits d'exportation, les programmes d'ajustement étaient axés sur la privatisation et la libéralisation du marché, qui visaient à rendre l'agriculture plus compétitive. La monnaie a été dévaluée et les subventions pour les engrais, les semences et la commercialisation des produits agricoles ont été supprimées. Malgré ces efforts pour stimuler la production agricole et améliorer les revenus des agriculteurs, les programmes d'ajustement structurel ont donné des résultats mitigés. Toutes les parties prenantes n'ont pas été impliquées, et la stabilisation du déficit commercial et la réduction de l'inflation n'ont pas été entièrement couronnées de succès. En particulier, ils n'ont pas réussi à résoudre les problèmes sous-jacents tels que la sécurité alimentaire (BAfD, 2014^[9] ; Archibong, Brahim et Okonjo-Iweala, 2021^[10]).

Au fil des ans, la transformation de l'agriculture est restée une priorité nationale. En 2015, le Togo a lancé une stratégie à long terme qui fixe des objectifs pour le développement de la chaîne de valeur d'ici 2030. Ces objectifs comprenaient une croissance annuelle moyenne de la valeur ajoutée agricole de 10 %, un excédent de la balance commerciale d'au moins 25 millions USD, la réduction de la pauvreté rurale à 27 % et le doublement du revenu moyen des agriculteurs (PA-PSTAT, 2030^[11]). La stratégie s'articule autour de trois piliers :

- **Investissement et sécurité alimentaire.** Ces programmes visaient à mobiliser les investissements dans le secteur agricole afin d'améliorer la productivité et de garantir la sécurité alimentaire. Ils comprenaient des initiatives telles que la note de politique agricole, la stratégie de redressement de la production agricole (SRPA), la politique nationale d'alimentation et de nutrition et le programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA). Le PNIASA a mobilisé d'importants investissements publics provenant de ressources internes et externes, y compris des banques de développement et des donateurs bilatéraux et multilatéraux, estimés à environ 177 milliards de FCFA, pour soutenir le développement agricole. D'autres initiatives comprenaient la création de l'Agence nationale de sécurité alimentaire (ANSAT) pour stabiliser les prix par le biais de stocks publics (Tableau 4.1).
- **Gestion de l'environnement et des ressources naturelles.** Ces programmes sont axés sur la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles afin d'atteindre les objectifs de sécurité alimentaire. Ils comprennent le Programme national d'investissement pour l'environnement et les ressources naturelles (PNIERN) et des projets tels que l'Adaptation de la production agricole au changement climatique au Togo (ADAPT), la Gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT) et le Renforcement de la résilience des communautés côtières du Togo. Ces initiatives visent à relever les défis du changement climatique et à protéger les ressources naturelles.
- **Renforcement des capacités et soutien au commerce.** Ces initiatives visaient à renforcer les capacités des petits exploitants agricoles et à promouvoir la libéralisation du commerce en vue d'accroître la productivité agricole. Des projets tels que le Programme d'Appui au Développement Agricole au Togo (PADAT) et le Projet d'Appui au Secteur Agricole se sont concentrés sur le renforcement des capacités et le développement organisationnel, financés respectivement par le FIDA et la Banque mondiale. En outre, des efforts ont été déployés pour libéraliser le commerce des cultures de rente comme le coton, le café et le cacao, ce qui a entraîné une augmentation des exportations privées et des initiatives visant à améliorer la production de diverses cultures comme le maïs, le riz et le manioc. Dans le cas du coton, sa production et sa commercialisation étaient assurées par la Société Togolaise de Coton, connue aujourd'hui sous le nom de Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT).

Tableau 4.1. Principales initiatives mises en œuvre dans le cadre du PNIASA, Togo 2017

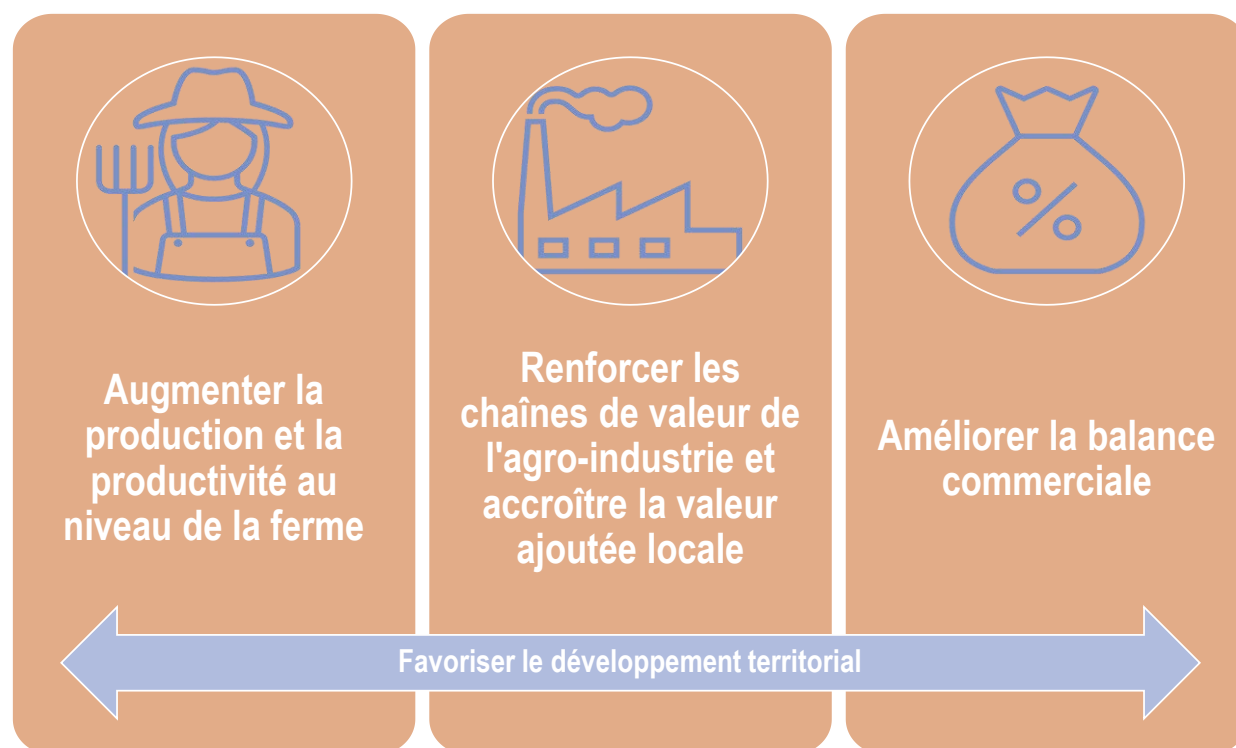
Projets	Coût (milliards de FCFA)	Partenaires de développement
Projet d'appui au développement agricole du Togo	38.01	IFAD, GAFSP, BOAD, BIDC
Projet de soutien au secteur agricole	25.87	GAFSP, GFRP
Projet national pour la promotion de l'entrepreneuriat rural	19.20	FIDA
Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest	9.20	Banque mondiale
Projet de développement rural de la plaine de Djagblé	9.60	BADEA
Projet de développement de la production de riz (Kara)	2.95	BADEA
Projet de développement intégré de la plaine de Mo	13.17	BOAD, BID
Programme de développement rural et agricole	2.09	Coopération allemande
Centres d'innovation verte dans le secteur agroalimentaire	3.63	Coopération allemande
Programme de sécurité alimentaire multisectorielle au Togo	3.27	Coopération allemande
Développement et aménagement des terres agricoles dans la plaine de l'Oti	10.75	BADEA, OFID
Développement de 1000 ha de zones agro-sylvo-pastorales et de pêche	3.80	UEMOA
Projet de construction d'un entrepôt de stockage	3.40	UEMOA
Projet indien pour l'acquisition de matériel agricole	6.50	Inde
Installations hydrauliques multi-utilisateurs pour la sécurité alimentaire	1.12	UEMOA
Développement et réhabilitation de terres agricoles à Mission Tové	9.75	BOAD
Projet de développement de la basse vallée du Mono	14.98	BADEA, BOAD
Total	177.32	

Source : Élaboration des auteurs sur la base de données provenant de (PNIASAN, 2017^[12]).

Le développement agro-industriel est au cœur de l'agenda renouvelé du gouvernement

Conformément aux objectifs énoncés dans l'agenda 2030, la transformation agricole constitue un élément central de la stratégie actuelle du gouvernement togolais, la Feuille de route gouvernementale 2025 (FDR 2025). La FRD 2025 définit trois priorités pour l'agroalimentaire et l'agriculture. En améliorant la production et la productivité agricoles, le pays cherche à soutenir les revenus des agriculteurs, à soutenir la transformation agroalimentaire, à augmenter la valeur ajoutée locale et, en fin de compte, à améliorer la balance commerciale agroalimentaire (Graphique 4.4). Sur le plan opérationnel, le gouvernement vise à réaliser des gains de productivité agricole annuels compris entre 8 % et 10 % entre 2021 et 2025, à améliorer la balance commerciale en réduisant les importations, avec pour objectif spécifique de dépasser les 120 milliards de francs CFA (190 millions USD). Le gouvernement investit dans la mécanisation et l'équipement, l'accès aux semences certifiées, l'amélioration de la connaissance des sols, la disponibilité des engrais, l'extension des terres cultivées, la gestion de l'eau, le développement de la main-d'œuvre, les zones de production bovine et les intrants pour l'aquaculture (Tableau 4.2).

Graphique 4.4. Objectif de développement agroalimentaire, Feuille de route gouvernementale du Togo (FDR), 2025



Source : Élaboration des auteurs sur la base du FDR 2025.

Le Togo a progressé dans la modernisation du cadre institutionnel pour le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire :

- Le Togo a créé l'Agence de transformation agricole (ATA) en 2022 avec pour mission d'accélérer la transformation structurelle et durable du secteur agricole. L'ATA sera une entité opérationnelle et technique opérant sous l'égide du ministère de l'Agriculture, responsable du transfert de technologie et des services de vulgarisation. L'opérationnalisation et la structure de gouvernance de l'agence sont en cours de développement avec le soutien de la FAO et du Programme alimentaire mondial.
- En 2018, le gouvernement a lancé le Mécanisme d'incitation au financement agricole (MIFA) pour relever les défis du financement agricole. L'objectif est de fournir aux acteurs de la chaîne de valeur agricole un accès durable aux marchés et des services financiers et non financiers adaptés. Le coût total du projet est estimé à 40 millions USD, avec le soutien financier du FIDA (prêt et don), de l'État togolais et du secteur privé. Le projet comprend divers instruments tels que le renforcement des capacités et la formation des agriculteurs. Il comprend également l'organisation du secteur primaire, y compris des fournisseurs accrédités, l'assurance de la qualité et de la quantité, le paiement après livraison et l'élimination de la détention de liquidités. En outre, il implique la collecte d'informations en temps réel, l'utilisation de systèmes d'information géographique, la cartographie par drone et l'imagerie multispectrale. La garantie des achats de produits par l'intermédiaire d'agréateurs, de transformateurs et de marchés structurés fait également partie du projet, de même que la mise en place d'un bureau pour le suivi du projet.
- L'Agence pour la promotion et le développement des agropoles au Togo (APRODAT) a été créée en 2018 dans le but de mettre en œuvre la politique de développement des agropoles pour attirer

les investisseurs étrangers. L'APRODAT fonctionne sous la tutelle des ministères en charge de l'agriculture et de l'industrie. Elle est composée de deux organes : i) un conseil d'administration, présidé par le Premier ministre, composé de sept membres actifs (issus des secteurs public et privé) et de membres observateurs, qui se réunit deux fois par an ; et ii) une direction générale (DG) qui supervise les opérations.

Tableau 4.2. Priorités et actions agro-alimentaires, Feuille de route gouvernementale (FDR), Togo 2025

Priorité	Actions
Développement rural et agro-industrie	Création de dix acropoles sur le territoire, reliées aux zones de développement agricole planifié environnantes.
Mécanisation et équipement	Création de deux centres régionaux de mécanisation.
Accès aux semences certifiées	Acquisition de 8 600 tonnes de semences certifiées (2020-22) et mobilisation de 4 600 tonnes (2023).
Amélioration de la connaissance des sols	Réalisation d'une carte numérique de la fertilité des sols pour des recommandations adaptées.
Disponibilité des engrais	Mobilisation de 291 000 tonnes (2020-22) et prix subventionnés pour les producteurs.
Extension des terres cultivées	Développement de 34 500 ha. de terres.
Gestion de l'eau	Mise en œuvre d'un plan directeur pour l'irrigation et les systèmes de pompage solaire.
Développement de la main-d'œuvre	Création d'instituts de formation pour l'élevage et l'aquaculture.
Zones de production bovine	Construction de dix zones pilotes pour la production de viande et de lait.
Intrants de l'aquaculture	Acquisition de bateaux, installation de cages flottantes et fourniture d'alevins.

Source : Élaboration des auteurs basée sur le Groupe d'apprentissage par les pairs (PLG) de l'EPTE du Togo, organisé le 4 juillet 2023 et sur la Feuille de route gouvernementale Togo 2025, 2024, <https://presidence.gouv.tg/feuille-de-route-gouvernementale-togo-2025/>.

La création de synergies entre les Agropoles et les Zones d'aménagement agricoles planifiées (ZAAP) est au cœur de la stratégie de développement agroalimentaire. Lancées en 2017, les ZAAP au Togo sont des zones d'aménagement agricole planifiées établies pour faciliter l'accès des petits producteurs vulnérables aux facteurs clés de production, tels que les engrais, les solutions de mécanisation et les services d'appui, ainsi qu'aux infrastructures de base telles que l'eau et l'électricité. En 2023, le ministère de l'Agriculture a indiqué que 231 ZAAP avaient été créées sur l'ensemble du territoire, couvrant une superficie totale de 35 300 hectares.

Pour maximiser les résultats des ZAAP, le gouvernement vise à créer dix agropoles à travers le pays. Ces agropoles sont destinées à jouer un rôle central dans l'acquisition, le stockage et la transformation des produits agricoles provenant des ZAAP. Dès 2023, la première agropole a été lancée dans la région de Kara, l'une des régions les plus pauvres du pays. La phase initiale de l'agropole a été soutenue par des financements de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), pour un total de 6 millions USD. Actuellement, l'investissement dans les infrastructures a permis la création de sept unités de stockage d'une capacité individuelle de 350 tonnes, de 128 forages et de 10 réservoirs d'eau. Sur le plan agricole, le projet vise à soutenir la production agricole sur 30 000 hectares. À la fin de l'année 2023, 11 800 étaient opérationnels et connectés à l'agropole. Le gouvernement est en consultation avec des investisseurs étrangers potentiels, soit par le biais d'un PPP, soit en accordant le statut de zone économique spéciale, pour prendre en charge l'opérationnalisation et la transformation de l'agropole. Le plan prévoyait également la création de centres de transformation agricole (CTA) qui devraient servir d'intermédiaires entre les ZAAP et les agropoles. Sur les 11 CTA prévus, sept sont actuellement opérationnels.

Les efforts de développement territorial par la création d'agropoles et le développement de synergies avec les ZAAP représentent la première tentative globale de favoriser la transformation agricole et le développement rural au Togo. Cependant, plusieurs limites sont apparues. Alors que les infrastructures

initiales sont actuellement en phase de développement, y compris un site de production et une installation de stockage, l'agropole n'est pas encore opérationnelle. En outre, des questions subsistent quant à la proposition de valeur et à l'objectif clair de lier les ZAAP et les agropoles. D'une part, les ZAAP sont destinées à soutenir la production agricole et à augmenter les revenus des agriculteurs qui se concentrent sur les cultures vivrières, tandis que d'autre part, les agropoles sont à l'origine destinées à se concentrer sur les cultures de rente et leur transformation pour soutenir les exportations. À l'avenir, il sera important de clarifier les mécanismes par lesquels l'investissement potentiel du secteur privé dans l'agropole pourrait déclencher des retombées positives sur la communauté rurale. En outre, le développement des infrastructures de base, y compris les routes, l'assainissement et l'énergie, reste sous-développé. Actuellement, relier l'agropole de la Kara à l'une des ZAAP associées nécessite en moyenne un trajet de quatre heures, ce qui a des conséquences sur la productivité ainsi que sur la périssabilité et la qualité des produits agricoles primaires. De précieux enseignements sur la conception, la gestion et la mise en œuvre des agropoles peuvent être tirés des expériences internationales (Encadré 4.1).

Encadré 4.1. Enseignements tirés de la conception, de la planification et de la gestion des agropoles

L'utilisation d'outils de solutions spatiales pour soutenir le développement d'une agro-industrie africaine axée sur des produits à forte valeur ajoutée est un phénomène récent qui remonte au début du 21^{ème} siècle. Avec le soutien des banques de développement régionales et multinationales et des donateurs, les gouvernements africains expérimentent de plus en plus une série d'outils différents pour promouvoir le développement agro-industriel, dans le but de soutenir l'industrialisation au sein des pays et de favoriser le développement territorial en maximisant les effets d'agglomération qui tendent à réduire les coûts de transaction et à augmenter les rendements d'échelle. Il s'agit notamment des corridors agricoles, des pôles de croissance, des zones économiques spéciales, des groupements agro-industriels et des parcs agro-industriels. Chaque approche varie en fonction de la portée, de l'échelle et du type d'investissements que le pays souhaite attirer. Ce qu'elles ont en commun, c'est une concentration combinée et coordonnée sur l'investissement dans les transports, l'électricité, les communications et l'amélioration de l'accès aux marchés.

Bien qu'il n'existe pas de modèle « à l'emporte-pièce » pour la mise en œuvre d'activités de regroupement dans les agro-industries, certains enseignements peuvent être tirés d'expériences transnationales.

- **Conception et développement.** Une conception et un développement efficaces des agropoles sont essentiels à leur succès. Les leçons tirées des expériences récentes soulignent l'importance d'éviter que le secteur public ne subventionne et ne surconçoive les installations et les services sans avoir procédé à une analyse adéquate de la demande. L'influence politique sur la sélection des sites peut également décourager l'investissement et la participation du secteur privé. La concurrence basée uniquement sur des incitations n'est pas suffisante. Les agropoles dotés d'une infrastructure hors site adéquate, y compris d'installations bien entretenues, ont tendance à afficher des taux de réussite plus élevés.
- **Gestion et gouvernance.** Différents modèles de gestion peuvent être appliqués aux agropoles en fonction de leur activité industrielle, de l'utilisation de l'espace et des objectifs de développement. Certains sont gérés par le secteur public, tandis que d'autres impliquent des acteurs privés ou des partenariats public-privé (PPP). Les agropoles peuvent fonctionner comme des entités uniques gérées ou comme des systèmes dont les composantes sont gérées selon diverses options, notamment des accords purement privés, purement publics ou des accords de PPP. Quel que soit le modèle, l'un des principaux enseignements tirés est la

séparation claire entre les propriétaires, les opérateurs et les régulateurs du parc, ce qui contribue grandement à garantir une gestion et une gouvernance efficaces.

Source : Dejene TEZERA, Directeur, Département de l'agro-industrie et du développement des infrastructures, ONUDI, Groupe d'apprentissage par les pairs (PLG) de l'EPTE du Togo, accueilli le 4 juillet 2023.

L'investissement dans l'agriculture doit être à la hauteur des aspirations du Togo

Pour mettre en place une chaîne de valeur agroalimentaire prospère et compétitive, le Togo doit progresser rapidement sur quelques aspects critiques. Il s'agit notamment d'actions prioritaires liées à l'investissement dans la mécanisation, à l'adoption de techniques agricoles modernes, y compris l'irrigation, et à l'accès aux infrastructures de base telles que les routes et l'énergie dans les zones rurales, afin d'accroître la productivité et d'atteindre des niveaux durables de sécurité alimentaire. Parallèlement, trois autres domaines prioritaires doivent être pris en compte : le soutien à la recherche et à l'innovation, le déploiement de services de vulgarisation au niveau de l'exploitation et le renforcement de la qualité et des normes.

Mise en œuvre de services de vulgarisation modernes et efficaces

Il est essentiel de fournir un soutien ciblé aux agriculteurs et aux petites entreprises pour accroître la productivité et atteindre le double objectif d'améliorer la sécurité alimentaire et de stimuler le potentiel d'exportation de l'industrie agroalimentaire togolaise. À cet égard, il sera crucial de mettre à jour et de moderniser les services de vulgarisation du Togo, en les rendant plus inclusifs avec la participation de représentants du secteur public, du secteur privé, des ONG et des organisations de producteurs offrant divers types de services financés par différentes sources. Pour aller de l'avant, plusieurs aspects importants doivent être pris en compte.

- **Concevoir des actions spécifiques au contexte et atteindre les agriculteurs du dernier kilomètre.** Répondre aux besoins contextuels et fondamentaux est une étape cruciale pour garantir l'efficacité des services de vulgarisation. Les actions politiques devraient d'abord se concentrer sur les besoins primaires tels que l'irrigation, l'utilisation correcte des semences et des engrais, et la mécanisation. La sélection des interventions doit également prendre en compte la diversité des agriculteurs cibles, notamment le sexe, le niveau de pauvreté, le niveau d'éducation, ainsi que des facteurs contextuels tels que l'éloignement et les types de cultures. Lors de la mise en place d'actions ciblées, il sera essentiel de combler les lacunes en matière d'infrastructures qui persistent actuellement dans les zones rurales afin d'atteindre les agriculteurs dans les zones particulièrement éloignées. Au Togo, l'efficacité des services de vulgarisation dépendra également de l'achèvement des infrastructures essentielles telles que les routes, l'eau et l'assainissement (voir chapitre 3).
- **Assurer des partenariats coordonnés à l'intérieur et à l'extérieur du pays.** Alors que le ministère de l'Agriculture joue un rôle prépondérant dans la fourniture de services de vulgarisation, le rôle de l'ATA, le MIFA à cet égard, dans la fourniture d'un soutien aux services de vulgarisation n'est pas clair. Une approche plus transparente et plus globale impliquant d'autres institutions telles que le ministère de l'Environnement et des Forêts, le ministère de l'Eau et de l'Hydraulique villageoise et du Développement de base sera importante, notamment pour synchroniser les activités et élaborer des projets avec des partenaires internationaux et des ONG. Un centre de service unique pour les services de vulgarisation avec tous les services disponibles sera également une option importante (IFAD, 2022^[13]). Les services de vulgarisation devraient travailler en étroite collaboration avec les institutions de recherche et d'innovation. Par exemple, au Brésil,

l'Agence nationale pour l'assistance technique et la vulgarisation rurale (ANATER) a été créée en 2016 pour coordonner les services de vulgarisation fournis par les acteurs publics, privés et de la société civile, y compris l'EMBRAPA (OCDE/CNUCED/CEPAL, 2020^[14]). L'Union africaine est également active dans ce domaine, par exemple, l'Observatoire africain du commerce (OAC), mis en œuvre avec le soutien du Centre du commerce international (CCI), qui dispense des formations aux agriculteurs et aux petits producteurs, peut tirer parti des technologies numériques pour générer des données commerciales en temps réel afin d'identifier de nouveaux marchés d'exportation agroalimentaires potentiels.

- **Définir des mécanismes financiers durables à long terme.** La diversification des sources de revenus des prestataires de services de vulgarisation, y compris les incitations non monétaires, les services payants et les frais de transaction, renforce leur viabilité économique et leur résilience. Certaines options comprennent des modalités de co-investissement qui incluent le soutien aux coopératives. D'autres options incluent des bons et/ou des subventions pour recruter des prestataires de services spécifiques pour les services et la formation et des subventions de contrepartie. Les investisseurs privés peuvent également intervenir. Dans le cas d'investisseurs potentiels dans les agropoles, ils pourraient être engagés directement par le biais de services de vulgarisation spécialisés ou indirectement en finançant également des projets de vulgarisation. Le soutien au crédit peut également être renforcé avec l'appui d'institutions internationales de financement du développement telles que le Fonds européen de financement solidaire pour l'Afrique (FEFISOL). Lancé pour la première fois en 2020, le FEFISOL est dédié au financement des petites exploitations agricoles avec le soutien de la Banque européenne de développement, de Proparco, de la société d'investissement belge BIO, de la Banque Alternative Suisse, du Crédit Coopératif, de Banca Etica et de SOS Faim Luxembourg. Le fonds propose des produits financiers diversifiés et adaptés en devises locales afin d'atténuer le risque de change. Il met également en œuvre des outils spécifiques d'évaluation et de suivi des performances agro-écologiques. En outre, FEFISOL II fournira une assistance technique pour renforcer les institutions partenaires et améliorer la résilience au changement climatique (BEI, 2022^[15]).

En plus de soutenir les agriculteurs avec des services et des financements adéquats et actualisés, le Togo devrait également envisager des politiques et des pratiques de gestion des risques agricoles qui peuvent soutenir les agriculteurs (Encadré 4.2). Un soutien international est disponible par le biais de différents canaux, notamment la Plateforme pour la gestion des risques agricoles (PARM), développée en coopération entre la Commission européenne (CE), l'Agence française de développement (AFD), l'Agence italienne pour la coopération au développement (AICS/DGCS), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et l'AUDA-NEPAD. Ces types d'initiatives permettent aux pays d'évaluer les risques agricoles, de concevoir des programmes de gestion des risques et de partager leurs connaissances et leurs expériences.

Encadré 4.2. Enseignements tirés de la conception des politiques de gestion des risques agricoles

Les données empiriques soulignent l'importance de la mise en œuvre de politiques de gestion des risques solides dans le secteur agricole afin d'améliorer la résilience. Des outils tels que l'aide en cas de catastrophe et l'assurance agricole sont devenus des éléments essentiels pour garantir la capacité du secteur à résister à des événements défavorables, tant dans les pays de l'OCDE que dans les pays non membres. Ces programmes visent à alléger les charges financières supportées par les producteurs face à des défis imprévus.

Quatre instruments principaux sont actuellement utilisés :

- Aide en cas de catastrophe : Ces programmes fournissent des indemnités aux producteurs après qu'un événement s'est produit, offrant une compensation pour les pertes subies en raison de catastrophes naturelles ou de chocs économiques.
- Programmes d'assurance agricole : Ces programmes offrent aux producteurs une protection garantie contre les pertes de rendement ou de revenu en échange d'une prime reflétant le risque sous-jacent. La couverture d'assurance peut s'étendre à un ou plusieurs risques, les indemnités étant basées sur le rendement réel ou sur des variables indexées.
- Régimes de stabilisation des revenus : Ces programmes visent à stabiliser les revenus des producteurs à une moyenne des revenus qu'ils ont générés au cours des années précédentes, dans le but de fournir un filet de sécurité financier sans imposer de plafonds de revenus.
- Mesures fiscales et d'épargne : Ces politiques encouragent le lissage des revenus en incitant les producteurs à épargner par le biais de comptes à imposition différée ou de programmes d'épargne jumelés par le gouvernement.

Principaux enseignements tirés :

- Les programmes de soutien gouvernementaux, tels que l'aide en cas de catastrophe et l'assurance agricole, peuvent involontairement décourager les investissements dans des mesures de réduction des risques, ce qui pourrait accroître la vulnérabilité à court terme. Il est donc essentiel de trouver un juste équilibre entre la fourniture d'une aide et la promotion de stratégies proactives d'atténuation des risques.
- Les gouvernements jouent un rôle déterminant en facilitant l'élaboration et la mise en œuvre d'outils efficaces de gestion des risques. Une approche globale de la gestion des risques agricoles est nécessaire pour garantir l'efficacité des différents outils, prévenir les surcompensations et atténuer les comportements de sélection adverse et d'aléa moral.
- Il est important de créer des cadres réglementaires propices à l'émergence de produits de gestion des risques commercialement viables, tels que les marchés à terme et les marchés d'options, les facilités de crédit et les services bancaires. En outre, les gouvernements devraient produire et diffuser des informations sur les risques agricoles, en garantissant un accès équitable aux données nécessaires au développement des marchés privés de partage des risques.
- L'amélioration de l'accessibilité des données renforcera le suivi et l'évaluation des programmes de gestion des risques, ce qui profitera à d'autres pays dans la conception et la mise en œuvre de leurs programmes.

Source : (Glauber et al., 2021^[16]), « Design principles for agricultural risk management policies », *OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers*, No. 157.

L'accès aux normes internationales et leur adoption faciliteront le commerce et renforceront la sécurité alimentaire

L'étiquetage et la certification sont essentiels pour assurer la compétitivité de l'industrie agroalimentaire togolaise. Le gouvernement met en œuvre plusieurs initiatives pour certifier les produits et signaler leur origine nationale, conformément à la stratégie nationale de consommation locale et de production locale. Du côté de l'offre, le pays met à jour son système national d'infrastructure de qualité (voir chapitre 3), tandis que du côté de la demande, de nouvelles initiatives telles que « Made in Togo », menées par le ministère de l'Industrie, voient le jour. Cependant, il reste encore beaucoup à faire. L'amélioration de l'image de marque du pays renforcerait la réputation des entreprises locales et faciliterait l'accès à leurs produits sur les marchés internationaux. Le Pérou, qui a lancé la marque « Pérou » pour soutenir

l'exportation de produits locaux, est un exemple d'image de marque nationale réussie (OCDE/CNUCED/CEPAL, 2020^[14]). Déjà premier exportateur mondial de soja biologique sur le marché européen, le Togo pourrait tirer parti de la popularité croissante de l'agriculture biologique pour renforcer sa position sur les marchés internationaux. Au niveau des exploitations agricoles, l'amélioration de la qualité des semences sera cruciale pour accroître la productivité, la qualité des produits et la sécurité. Une étape clé pourrait consister à faire progresser l'adhésion du Togo aux systèmes de l'OCDE pour la certification variétale des semences, ce qui permettrait d'améliorer la qualité, la productivité et la réputation du pays. Cette initiative s'accompagne d'un renforcement ciblé des capacités afin de sensibiliser la population et de rendre l'étiquetage efficace dans la pratique (Encadré 4.3).

Ces actions doivent être envisagées dans le contexte plus large de l'Afrique. La Stratégie de sécurité alimentaire pour l'Afrique (SSAA) 2022-2036 est une initiative continentale menée par la Commission de l'Union africaine (CUA) qui vise à aider les pays africains à éliminer la faim et à réduire la pauvreté en favorisant la croissance économique par le biais d'un développement axé sur l'agriculture. Dans le cadre du SSAA, les gouvernements africains ont collectivement accepté de travailler sur six domaines stratégiques, qui englobent l'harmonisation des cadres juridiques et politiques, la stimulation des investissements dans les infrastructures, la promotion d'une culture de la sécurité alimentaire, le soutien aux échanges et à l'accès aux marchés, et le renforcement de la recherche et de l'innovation. Les systèmes de semences de l'OCDE sont coordonnés avec la Commission de l'Union africaine afin de garantir que les initiatives de renforcement des capacités de l'OCDE soient harmonisées avec les stratégies de développement du secteur des semences de l'Union africaine.

Encadré 4.3. Les systèmes de l'OCDE pour la certification variétale des semences

Les systèmes de semences de l'OCDE, établis en 1958, fournissent un cadre international harmonisé pour l'utilisation de semences certifiées de qualité constante. Ces systèmes facilitent les échanges, renforcent la sécurité et la sûreté des consommateurs, réduisent la fraude et encouragent la production nationale de semences certifiées, réduisant ainsi la dépendance à l'égard des importations.

Actuellement, huit programmes couvrent 204 espèces agricoles et végétales. Ils sont organisés selon les catégories suivantes : graminées et légumineuses, crucifères et autres espèces oléagineuses ou à fibres, céréales, maïs, sorgho et millet perlé, betteraves sucrières et fourragères, trèfle souterrain et espèces similaires, et légumes. Chaque système définit les règles et réglementations applicables à son groupe d'espèces respectif, garantissant ainsi des pratiques normalisées pour la certification et le contrôle des semences dans le cadre du commerce international. Les systèmes de semences de l'OCDE proposent également des programmes de capacité, de jumelage et de formation pour bénéficier de la certification.

L'expérience des pays africains qui ont adopté le système, comme le Sénégal et le Nigéria, et des communautés régionales telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), démontre l'impact de cette certification sur l'accès aux marchés internationaux. Après avoir rejoint les programmes de semences de l'OCDE en 2016, la disponibilité des semences de maïs certifiées en Tanzanie est passée de 42 kt en 2016 à 85 kt en 2022 – les semences de maïs certifiées produites localement passant de 8.4 kt en 2016 à 76 kt en 2022.

Alors que les pays commencent à mettre en place des politiques et des cadres réglementaires en matière de semences afin de faciliter le développement d'un secteur semencier formel, nombre d'entre eux s'adressent aux Systèmes de semences de l'OCDE pour en savoir plus sur la certification des semences. Pour soutenir ces initiatives, les Systèmes proposent des formations à la certification des semences pour les fonctionnaires. Cette formation et le renforcement des capacités pour consolider la

mise en œuvre du système de certification variétale des semences de l'OCDE dans le pays sont assurés par des experts bénévoles des pays participants.

L'OCDE participe également à l'initiative du Partenariat mondial pour les semences (PMS) avec quatre autres organisations internationales pour soutenir le développement du secteur des semences dans les pays du monde entier et veiller à ce que les agriculteurs aient accès à des semences de haute qualité et à de nouvelles variétés végétales adaptées, ce qui est essentiel pour assurer la sécurité alimentaire et le développement économique, y compris dans les pays en développement.

Source : (OCDE, 2024^[17]).

Favoriser l'innovation

L'investissement dans la recherche et le développement agricole et agroalimentaire est crucial pour assurer la qualité, la sécurité et la compétitivité des produits agroalimentaires au Togo. Des données internationales récentes montrent que les dépenses publiques consacrées aux activités de R&D agricole s'élèvent à 0.20 % du PIB, soit moins que les pays voisins comme le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Mali, qui investissent respectivement 0.9 %, 0.5 % et 0.4 % (FAO, 2024^[2]). Le Togo compte peu d'institutions spécialisées dans la recherche agroalimentaire, comme l'Institut togolais de recherche agronomique (ITRA) qui compte 82 chercheurs et quatre centres de recherche agricole. En 2019, le gouvernement a lancé le Système national de recherche agricole et agroalimentaire (SNRAA) pour rationaliser les efforts de recherche et d'innovation. Toutefois, le système est confronté à plusieurs défis, notamment l'insuffisance des ressources humaines et financières, le manque de clarté des dispositions institutionnelles et le manque de collaboration entre les institutions.

Il est impératif de renforcer les institutions pour soutenir la recherche et transférer efficacement les résultats de la recherche dans les pratiques commerciales. Le Togo doit tracer sa propre voie, en explorant les synergies au niveau régional et en encourageant la collaboration internationale, y compris avec les universités et le secteur privé. Il peut être utile de s'engager avec des partenaires de développement, notamment dans le cadre de programmes de coopération sud-sud, tels que ceux mis en place avec la Société brésilienne de recherche agricole (EMBRAPA) (Encadré 4.4). En outre, en tant que membre de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OACP), le Togo peut tirer parti de ressources financières supplémentaires et de collaborations entre pays grâce au programme ACP-UE de renforcement des capacités de recherche et d'innovation dans les pays ACP. Cette initiative de 60 millions d'euros, financée en 2021 dans le cadre du 11^e Fonds européen de développement, cible les acteurs publics et privés de la recherche et de l'innovation. Le programme comprend trois composantes interconnectées : le Fonds ACP pour l'innovation, le Mécanisme de soutien à la politique de R&I et le Centre ACP pour la recherche et l'innovation, qui visent à renforcer les écosystèmes nationaux et régionaux de recherche et d'innovation (OCDE, 2023^[18]).

Les technologies numériques émergentes pourraient également permettre de moderniser le secteur agroalimentaire du Togo. Dans ce domaine, l'implication du secteur privé est vitale, et une politique incitative pourrait encourager les grandes entreprises, notamment dans les télécommunications, la banque et la logistique, à investir dans la mise en place de mécanismes de soutien numérique tels que des incubateurs et des accélérateurs d'entreprises. Des partenaires financiers potentiels peuvent soutenir ces efforts. Les institutions financières régionales comme Ecobank Africa, la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et le Fonds Africain de Garantie offrent des possibilités de capital-risque et d'autres fonds destinés à la région de l'Afrique de l'Ouest. Pour améliorer le secteur agroalimentaire au Togo grâce à la numérisation, plusieurs mesures clés pourraient être mises en œuvre à différents niveaux de la chaîne de valeur (ITC, 2024^[19]).

- **Conseil numérique.** La mise en œuvre de services de conseil numérique peut permettre aux agriculteurs d'accéder facilement aux données et de bénéficier de recommandations précises. Des technologies telles que l'Internet des objets (IoT), l'intelligence artificielle (IA) et les équipements de précision peuvent optimiser la gestion des cultures et améliorer la productivité. Par exemple, TOLBI, une agritech sénégalaise, propose une plateforme SAAS qui aide les petits producteurs et les agro-industries à réduire les coûts opérationnels et à appliquer les meilleures pratiques agricoles.
- **Agriculture intelligente.** Les services d'accès à la mécanisation, semblables à ceux mis en œuvre au Ghana par TroTro Tractor, peuvent permettre aux agriculteurs d'accéder à l'équipement agricole par le biais de systèmes de réservation numériques. Cela peut améliorer considérablement l'efficacité et la productivité des exploitations agricoles.
- **Services financiers agri-numériques.** Les services financiers numériques jouent un rôle crucial pour combler le déficit de financement de l'agriculture. Des initiatives telles que les facilités de paiement mobile et les cartes d'identité numériques permettent aux agriculteurs d'accéder aux prêts et d'améliorer l'inclusion financière. Par exemple, Grow For Me, une agritech ghanéenne, a développé une plateforme de données de services supplémentaires non structurées (USSD) qui permet aux agriculteurs de vendre leur récolte directement aux entrepôts et de recevoir des paiements instantanés par l'intermédiaire de l'argent mobile.
- **Approvisionnement numérique.** Les outils technologiques peuvent être utiles pour la traçabilité des produits, le stockage des récoltes, l'amélioration de la durée de conservation, l'optimisation de la logistique et la transformation des produits agricoles. Il existe de nombreux exemples liés à ces solutions. Ainsi, la RFID et les codes QR ont été utilisés dans les chaînes de valeur agricoles pour assurer la traçabilité des produits de base, du consommateur à l'exploitation. Cela peut renforcer les efforts du pays en ce qui concerne l'exportation de produits biologiques et son système d'assurance qualité.
- **Commerce électronique agricole.** Les solutions de commerce électronique offrent des opportunités aux produits agricoles et leur permettent d'accéder directement aux marchés, réduisant ainsi les inefficacités dans la distribution des produits agricoles. Le ministère du Commerce du Togo a développé togognim.tg, une plateforme de promotion des produits fabriqués localement. En outre, une meilleure organisation de la chaîne d'approvisionnement pour répondre aux besoins des acteurs de l'industrie par le biais de modèles d'entreprise à consommateur (B2C) ou d'entreprise à entreprise (B2B) peut améliorer l'accès au marché.

Encadré 4.4. EMBRAPA : innovation, transfert de technologie et coopération internationale au Brésil

L'EMBRAPA est une société de recherche publique relevant du ministère de l'Agriculture qui s'efforce de promouvoir l'innovation dans le secteur agricole. L'EMBRAPA se compose de 46 centres de recherche répartis sur tous les territoires et employant plus de 9 000 personnes, dont 2 400 chercheurs (84 % titulaires d'un doctorat).

Secteur d'activité

L'EMBRAPA se concentre sur la recherche fondamentale et le développement technologique. En 2023, 34 projets actifs couvriront divers domaines tels que l'irrigation, l'agroécologie, l'aquaculture, l'agriculture tropicale et les nanotechnologies. Les produits technologiques disponibles pour le développement, par le biais de partenariats et de licences, comprennent le blé – BRS Melter, résistant à la verse (flexion ou

rupture des tiges) et au mildiou (une maladie des plantes) – et un bioproduit améliorant la fixation de l'azote et la croissance des plantes. Parmi les innovations notables, on peut citer :

- Les techniques de chaulage agricole qui ont transformé les sols acides du Cerrado brésilien en terres arables en neutralisant le pH du sol ; la transformation du Cerrado, un biome couvrant environ 22 % de la surface du Brésil, a permis de maintenir le prix des terres marginales à un niveau peu élevé et d'étendre l'agriculture à des prix compétitifs à l'échelle internationale.
- Des techniques de croisement qui ont conduit au développement de variétés de soja plus tolérantes aux sols acides du Cerrado et dont le cycle de vie est jusqu'à 12 semaines plus court que celui de la plante typique, ce qui permet deux récoltes par an.
- Le développement de graines de coton adaptées aux conditions tropicales semi-humides a permis d'obtenir des rendements à l'hectare beaucoup plus élevés (qui ont triplé entre 1983 et 2010) et une qualité de fibre équivalente à celle des importations. Il s'agit d'un tournant important pour ce secteur qui emploie d'importants contingents de main-d'œuvre non qualifiée et qui a souffert de la faible productivité, des maladies des plantes et de la concurrence internationale.

L'accent est mis sur le territoire

L'EMBRAPA utilise une approche territoriale solide, encourageant la collaboration entre les parties prenantes et facilitant l'échange de connaissances dans le paysage agricole diversifié du Brésil, où 76.8 % des propriétés sont détenues par de petits exploitants. En reliant les exploitations agricoles à plus de 50 centres d'innovation et services de vulgarisation rurale dans tout le pays, l'EMBRAPA améliore les pratiques agricoles. Des initiatives telles que les Barraginhas, les micro-barrages pour la collecte des eaux de pluie, et les systèmes agroforestiers sont des exemples de solutions pratiques élaborées au niveau local, qui permettent de relever les défis tout en promouvant une production agricole durable et la conservation des ressources naturelles.

Partenariats nationaux et internationaux

L'EMBRAPA s'engage dans un vaste réseau de collaboration qui englobe les universités, le secteur privé et les partenaires de développement. Dans le cadre du système national de recherche agricole (SNPA), il collabore avec des institutions fédérales et étatiques, des universités, des entreprises privées et des fondations. Au niveau international, l'EMBRAPA travaille en partenariat avec l'Agence brésilienne de coopération (ABC) sur des projets tels que l'initiative Cotton with Decent Work au Mozambique, qui vise à lutter contre le travail des enfants. En outre, des initiatives telles que le programme de formation technique des jeunes (YTTP), dirigé par la Fondation Brésil Afrique, soutiennent le développement professionnel en Afrique, y compris des projets tels que l'installation de culture du manioc et des fruits de l'EMBRAPA.

Source : Daniel Trento, Advisor Executive Business Directory, EMBRAPA, Groupe d'apprentissage par les pairs (GAP) de l'EPTE du Togo, hébergé le 4 juillet 2023.

Le Togo abrite l'un des principaux ports à conteneurs d'Afrique

L'industrie de la logistique maritime au Togo remonte à la fin des années 1800, pendant la période de colonisation allemande. Grâce à sa position stratégique, Lomé est devenue le centre des routes commerciales reliant les territoires enclavés aux routes maritimes internationales menant à l'Europe pour le commerce de produits de base tels que le café, les fèves de cacao et les arachides. Le port, initialement constitué de quais en bois et en métal, a soutenu les premiers efforts de développement du pays et de la

ville. La population de Lomé passe de 1 500 habitants en 1892 à 8 000 en 1911. Dans le même temps, les chemins de fer vers Aného, Kpalimé et Atakpamé ont été construits, ainsi que les services de communication de base tels que la poste, le téléphone et le télégraphe intercontinental (Graham Norris, 1984^[20] ; Toporowski, 1988^[21]). Après l'indépendance du Togo en 1960, un partenariat avec un consortium d'entreprises allemandes a contribué à l'inauguration du célèbre port de Lomé en 1968. Le port a été conçu pour un trafic annuel de 400 000 tonnes. Il a été agrandi au cours des années 1970 et 1980 avec la construction d'un deuxième quai, d'un brise-lames et d'un quai pétrolier en béton armé (Lomé Port Authority, 2024^[22]).

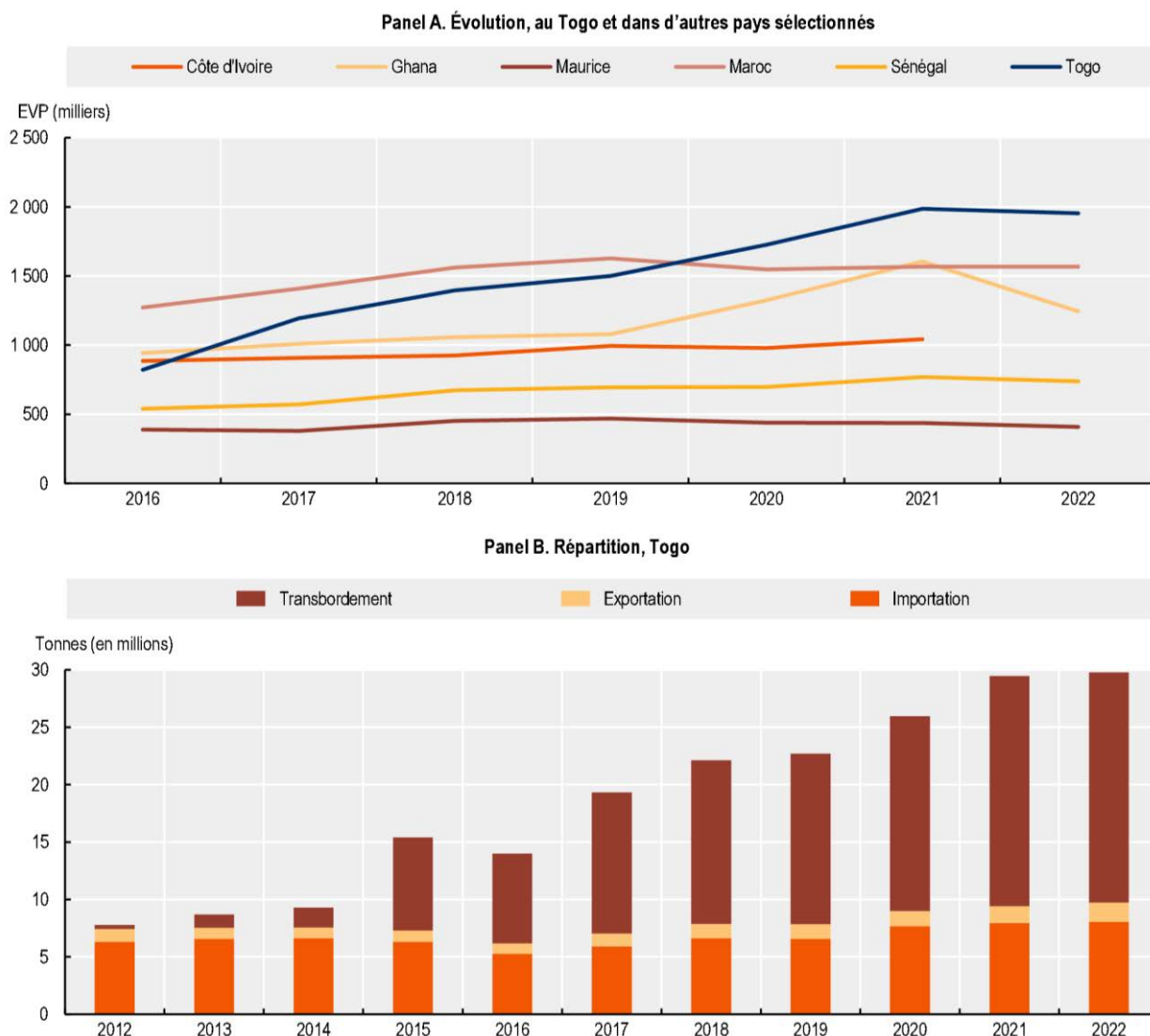
Le Togo a continué à investir dans la modernisation de ses ports. Ses infrastructures modernes et son patrimoine naturel font de Lomé l'un des principaux ports d'Afrique. Avec une longueur de quai de 1 750 mètres et une profondeur de près de 17 mètres, le port de Lomé est classé comme un port en eau profonde capable d'accueillir des navires complexes post-Panamax pouvant transporter entre 5 000 et 14 000 équivalents vingt pieds (EVP). En outre, le port dispose d'un quai minéralier d'une longueur de 210 mètres pour le bitume et les minéraux, ainsi que d'une jetée pétrolière de 250 mètres pour le déchargement du carburant. Le fret conventionnel est traité sur un quai d'une longueur de 366.5 mètres, ce qui permet d'accueillir jusqu'à quatre navires simultanément. L'installation actuelle peut décharger 2.2 millions de conteneurs par an et dispose de 40 hectares d'espace pour une future expansion. En effet, des équipements maritimes modernes ont été installés lors de la dernière extension du port (Lomé Port Authority, 2024^[22]). Cet équipement comprend des grues de navire à quai, des grues mobiles, des grues à portique sur pneus, des chariots de manutention de conteneurs vides, des chariots élévateurs à fourche, des reach stackers, des remorques de camion et des prises frigorifiques. En 2023, le port était le port à conteneurs le plus actif d'Afrique de l'Ouest et le quatrième du continent en termes de débit de conteneurs (Lloyd's, 2023^[23]).

Actuellement, le port abrite deux terminaux : le terminal à conteneurs de Lomé (LCT), créé en 2014 en tant que coentreprise entre Terminal Investment Ltd (une filiale de MSC) et China Merchants Port Holdings avec le soutien financier de la BAD, de la SFI, de la KfW et de la China Development Bank (Lomé Port Authority, 2024^[22] ; AidData, 2023^[24]). Le second est le terminal du Togo, initialement exploité par le spécialiste portuaire régional Bolloré Ports, que MSC a acquis dans le cadre d'un accord de 6.3 milliards USD visant à acquérir toutes les activités de transport maritime, de logistique et de terminaux du groupe Bolloré en Afrique en 2023 (Ports et corridors, 2023^[25]).

Le port de Lomé est spécialisé dans le transport de conteneurs. Sur un total estimé de 75.5 millions de tonnes que le port a traité en 2023 (-6 % par rapport à 2022), 65 % sont associés au trafic de conteneurs, suivis par les cargaisons sèches en vrac qui transportent des marchandises non emballées en grandes quantités, y compris des céréales, du charbon, du minerai et des marchandises similaires (OCDE, 2024^[26]). La capacité du port à conteneurs a été multipliée par quatre en une décennie. Depuis l'inauguration du nouveau terminal LCT en 2014, le port de Lomé a vu son volume de conteneurs passer de 250 000 à 1 950 000 équivalents vingt pieds (EVP) en 2022, dépassant d'autres concurrents régionaux tels que le Maroc, le Sénégal et le Ghana (Graphique 4.5, Panel A). Bien que représentant 0.3 % du commerce total de l'Afrique, le Togo a représenté 5.4 % du trafic total de conteneurs sur le continent (CNUCED, 2024^[27]). Le secteur du transport et de la logistique entre 2014 et 2020 a été le secteur de l'économie qui a connu la croissance la plus rapide, avec une croissance moyenne de 10 % et contribuant à lui seul à 10 % du PIB en 2020 et à 3 % de la main-d'œuvre totale du Togo (INSEED, 2023^[28]).

Graphique 4.5. La capacité portuaire du Togo a été multipliée par six depuis 2013

EVP et volume (tonnes) par type



Note : EVP : Équivalent vingt pieds.

Source : Élaboration des auteurs à partir de données provenant de la base de données UNCTADstat (2023), <https://unctadstat.unctad.org/datacenter/dataviewer/US.ContPortThroughput> et du Port Autonome de Lomé (2023), <https://www.togo-port.net/statistiques-pal/>.

Le port de Lomé est principalement un centre de transbordement sous-régional dans lequel les marchandises sont transférées d'un navire à un autre avant d'atteindre leur destination finale. Alors que les chiffres d'importation et d'exportation sont restés relativement stables au cours de la décennie précédente jusqu'en 2022, l'activité de transbordement a bondi, multipliant par 17 (Graphique 4.6, Panel B). En 2023, le transbordement représentait 67 % du trafic total de conteneurs du port. Les navires transitant par Lomé sont principalement originaires et à destination des ports voisins d'Afrique de l'Ouest. Par exemple, le Ghana, le Nigéria, la Côte d'Ivoire et le Bénin représentent collectivement 60 % des connexions directes de Lomé pour le trafic entrant et sortant (Graphique 4.6). Alors que Lomé maintient des connexions directes avec l'Europe via l'Espagne, ses liens avec l'Asie sont indirects, facilités par des

connexions de deuxième et troisième degrés avec le Sri Lanka, Singapour et la République populaire de Chine (ci-après « Chine ») (Annex 4.A).

Le port de Lomé est également une porte d'entrée essentielle pour les pays voisins enclavés. Le Burkina Faso, le Niger et le Mali représentent ensemble plus de 90 % du volume de transit traité par le port de Lomé en 2022. Le Burkina Faso détient la part la plus importante, avec 80 % du trafic de transit du port, suivi par le Niger avec 8 % et le Mali avec 4.5 %. L'instabilité politique croissante dans la région du Sahel pose des défis pour l'opérabilité, la croissance et la pertinence futures des ports de Lomé. En 2023, le gouvernement a pris des mesures pour limiter les conséquences de l'aggravation de la situation. Les activités de *soft power* (« puissance douce ») comprennent l'accord du gouvernement pour la médiation au nom de la CEDEAO avec les gouvernements du Burkina Faso, du Niger et du Mali. Il a également accepté de retirer et de suspendre les taxes statistiques sur les marchandises arrivant par la mer en transit vers ces pays (ECOWAS, 2023^[29] ; OTR, 2024^[30]).

Graphique 4.6. Le Togo est un centre de transbordement sous-régional

Top 5 des connexions directes entrantes et sortantes, port de Lomé, part du port en lourd, 2019-23



Source : Élaboration des auteurs sur la base de *OECD Monitoring Maritime Trade: The OECD AIS Vessel Tracking Dashboard*, <https://search.oecd.org/sdd/its/monitoring-maritime-trade-the-oecd-ais-vessel-tracking-dashboard.htm>, et (Pilgrim, Guidetti et Mourougane, 2024^[31]).

Le Togo aspire à devenir le principal centre logistique de l'Afrique de l'Ouest

La Feuille de route gouvernementale (FDR 2025) discutée plus en détail dans le chapitre 3 de cet examen identifie la logistique maritime comme un moteur de développement clé pour le Togo. De nombreuses

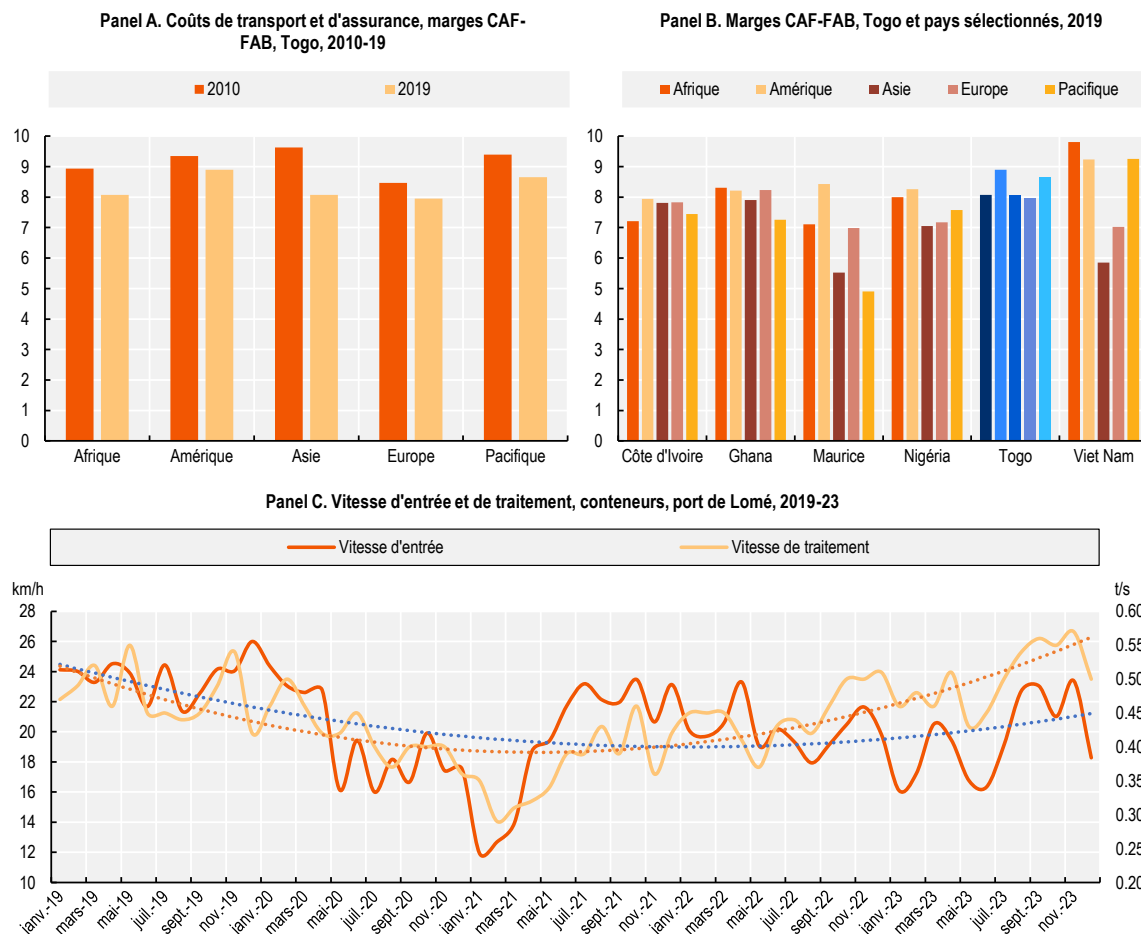
agences ont des responsabilités dans le domaine de la logistique maritime, notamment le ministère de l'Économie maritime, de la Pêche et de la Protection du littoral. Le ministère dispose d'un budget d'environ 8 millions USD, comprenant à la fois les dépenses d'investissement et les dépenses courantes, ce qui équivaut à 0.4 % du budget national en 2023. L'Autorité portuaire de Lomé est l'entreprise publique qui gère les installations portuaires. Elle dispose d'un conseil de surveillance composé des ministères des transports, des finances et de l'industrie, qui nomme les administrateurs et décide de l'affectation des bénéfices. Le conseil d'administration, composé de représentants du Burkina Faso, du Mali et du Niger, supervise les opérations portuaires. Outre ses fonctions régaliennes, l'Autorité gère les installations, pilote les navires et exploite les phares et balises, entre autres responsabilités. Le chiffre d'affaires du Port Autonome de Lomé (PAL) est passé de 41 millions de dollars à 56 millions de dollars entre 2017 et 2021. Au fil des ans, l'Autorité a obtenu d'importants certificats ISO, notamment : ISO 9001:2015 pour le management de la qualité, ISO 14001:2015 pour le management environnemental et ISO 45001:2018 pour le management de la santé et de la sécurité au travail (QSE), garantissant la qualité, la durabilité et la sécurité au travail.

Le coût du transport des marchandises a diminué au Togo de 9 % entre 2010 et 2019. La principale réduction des marges CAF est associée à l'Asie (-16 %), suivie de l'Afrique (-10 %) et de l'Europe (-6 %) (Graphique 4.7, Panel B). Toutefois, ces tendances n'ont pas été suffisantes pour combler l'écart avec les pays d'Afrique de l'Ouest. En particulier, le Togo affiche une marge de coût plus importante pour les expéditions vers l'Amérique du Nord et le Pacifique et à l'intérieur de l'Afrique. Ce dernier point est lié au déficit d'infrastructures terrestres qui affecte actuellement le corridor nord-sud qui relie le Togo aux pays enclavés d'Afrique de l'Ouest (voir chapitre 3).

Le Togo a amélioré l'efficacité de ses ports. De 2021 à 2024, le temps moyen de traitement des conteneurs et la vitesse d'entrée dans le port – deux mesures qui permettent d'évaluer l'efficacité et la congestion – se sont améliorés. En 2021, le temps de manutention moyen était de 0.4 tonne par seconde, soit 50 % de moins qu'en 2023. Dans le même temps, la vitesse moyenne d'approche des navires a légèrement augmenté. Comparé à d'autres pays de la région, le Togo obtient de meilleurs résultats en termes de vitesse de manutention, tout en restant le deuxième port le plus encombré d'Afrique de l'Ouest, après Lagos (Nigéria). Les eaux territoriales du Togo sont considérées comme sûres pour les navires qui attendent de faire escale dans d'autres ports, ce qui accroît la congestion. La période post-COVID a souffert de la congestion portuaire, de la flambée des taux de fret et de l'effondrement de la fiabilité des services. La logistique maritime mondiale s'est améliorée depuis lors ; cependant, d'autres facteurs expliquent pourquoi la performance du Togo a rebondi :

- **L'extension des activités avec la création d'un port sec.** En 2022, un port sec a été inauguré à 27 km du port au sein de la plateforme industrielle PIA, qui s'étend sur 20 hectares et peut accueillir jusqu'à 500 camions et 12 000 conteneurs. Elle sert principalement de plateforme de manutention et de transit pour les camions et les conteneurs reliant les pays enclavés au port. Elle étend la zone franche du port et fournit des installations telles que des entrepôts, des zones de stockage et des services de dédouanement. Dans le cadre du FDR 2025, le gouvernement devrait relier le port au port sec par des installations ferroviaires. La compétitivité et la proposition de valeur des installations reposent également sur les opportunités industrielles potentielles qui peuvent émerger en explorant les synergies avec la plateforme industrielle adjacente.

Graphique 4.7. Le Togo a réduit ses coûts commerciaux et amélioré ses performances en matière de logistique maritime



Note : Panel A et B. Coûts de transport et d'assurance, connus comme la différence entre le coût, l'assurance et le fret (CIF) et le fret à bord (FOB), des marges plus faibles indiquant des coûts réduits pour le pays déclarant. La base de données de l'OCDE sur les coûts internationaux de transport et d'assurance (CIIT) est élaborée selon un processus en deux étapes. Premièrement, elle utilise des données commerciales explicites au niveau des produits à 6 chiffres du SH disponibles pour 33 pays afin de dériver les marges CIF-FOB pour estimer un modèle de gravité. Deuxièmement, les coefficients du modèle de gravité sont utilisés pour estimer les marges pour les pays ne disposant pas de données CIF-FOB explicites. Les données restantes qui n'ont pas pu être estimées par le modèle (en raison de variables manquantes ou de quantités conformes aux règles de confidentialité) sont interpolées à l'aide de méthodes statistiques standard. Pour une explication détaillée de la méthodologie, voir (Miao et Wegner, 2022^[32]).

Source : Élaboration des auteurs sur la base des données des Statistiques de l'OCDE (2023), https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CIF_FOB_ITIC.

- L'adoption de solutions numériques conformes aux normes internationales.** Plusieurs améliorations clés ont été apportées pour réduire les formalités administratives et accélérer les opérations. Il s'agit notamment de la mise en œuvre du logiciel de gestion douanière ASYCUDA World en 2014, de la mise en place d'un régime d'opérateur économique agréé (OEA) pour améliorer les dispositions pour les opérateurs commerciaux, et de l'introduction d'un guichet unique pour le commerce extérieur à travers la plateforme SEGUCE en 2021. En outre, le Togo a mis en place un système informatisé de gestion des marchandises en transit (SIGMAT) pour rationaliser les déclarations de transit. En 2023, la technologie du système d'identification automatique (AIS 2.0) a également été introduite, ce qui : 1) permet l'identification des navires à distance et facilite l'échange

de données avec les autorités portuaires ; 2) soutient les contrôles de sécurité dans les eaux territoriales ; 3) prévient les accidents ; et 4) rend le trafic plus fluide. Le pays vise également à introduire un système moderne de communauté portuaire (PCS) – une plateforme numérique qui centralise et automatise la communication et les processus entre les parties prenantes du port – entre le port et le port sec qui devrait rationaliser les processus et améliorer l'efficacité.

- **L'introduction d'un guichet unique pour le commerce extérieur.** Le SEGUCE offre des avantages aux opérateurs économiques, notamment la rapidité de traitement des marchandises, la réduction des temps de transit et de livraison, l'augmentation de la fluidité du trafic, la simplification des procédures douanières transfrontalières, la réduction du risque de fraude, l'amélioration de l'efficacité de la chaîne logistique portuaire, la réduction des risques et le raccourcissement des délais de traitement. Pour ce faire, il réunit tous les acteurs du commerce extérieur en un seul lieu, ce qui permet de réduire les coûts.

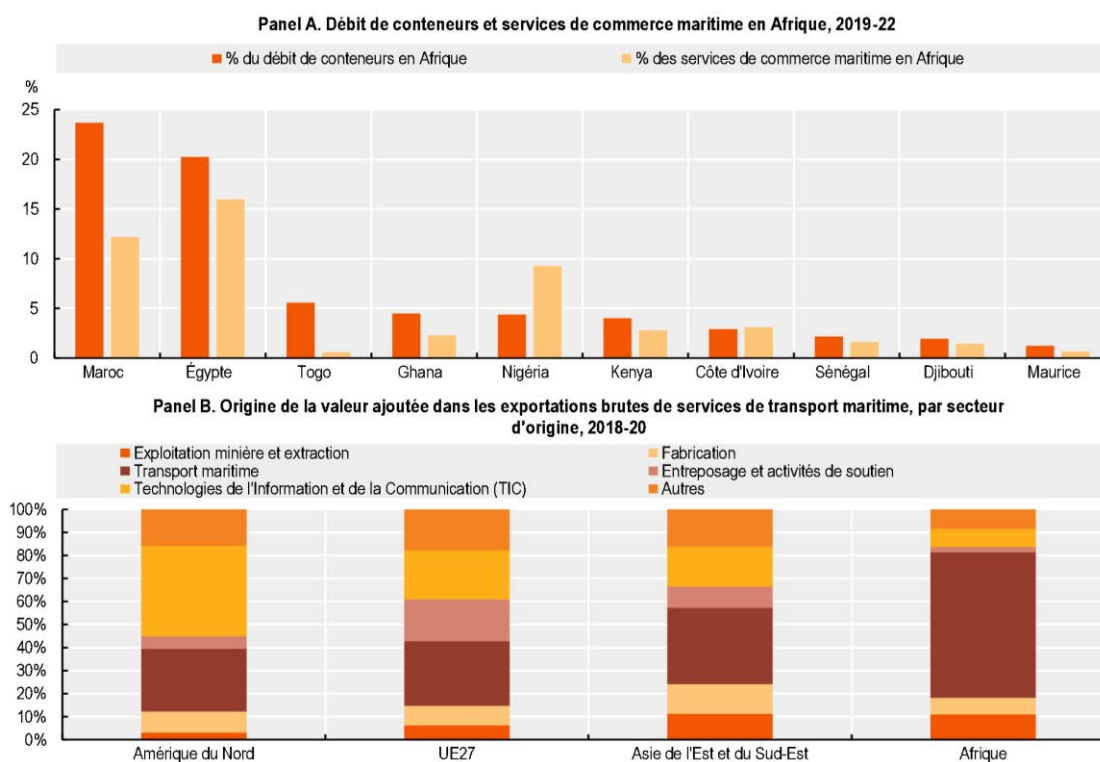
Malgré les progrès réalisés, le pays reste confronté à des défis. Le Togo et d'autres ports africains sont à la traîne par rapport à des ports plus avancés. Les grands centres portuaires de conteneurs tels que Singapour, Abu Dhabi, Shanghai et Rotterdam sont beaucoup plus efficaces, avec des temps de manutention allant de 0.8 à 1.5 tonne par seconde, par rapport au pic de 0.56 atteint par le port de Lomé en janvier 2024. En outre, le Togo est relativement moins performant que d'autres pays traitant des volumes similaires, tels que la République dominicaine et les Bahamas (OCDE, 2024^[26]). En outre, au Togo, les délais de conformité aux frontières ont été estimés à 96 heures en 2020, soit trois fois plus que le Ghana et deux fois plus que le Bénin (CNUCED, 2023^[33] ; MDS Transmodal, 2023^[34]).

La spécialisation dans le transbordement nuit à la rentabilité et réduit les liens et les retombées potentielles avec l'économie locale. Les plateformes de transbordement offrent généralement moins de services logistiques à valeur ajoutée que les ports d'entrée, et la concurrence entre elles porte principalement sur les prix et la rapidité pour un niveau de service donné. L'expansion des installations pour répondre à la demande nécessite d'importants investissements en capital, notamment des équipements de quai et de cour supplémentaires pour accélérer les processus. Par conséquent, les coûts opérationnels tels que la main-d'œuvre portuaire et les redevances foncières/de concession influencent considérablement les niveaux de prix que les opérateurs de terminaux peuvent offrir, ce qui affecte la compétitivité des terminaux. Pour répondre aux exigences strictes des transporteurs en matière de délai d'exécution portuaire total, les plateformes de transbordement ont souvent besoin de ressources supplémentaires, ce qui pousse les opérateurs à réaliser des investissements considérables en actifs physiques et en ressources humaines (Wang et Yeo, 2019^[35]). En outre, pour maintenir leur position sur le marché et leur avantage concurrentiel par rapport aux ports voisins, les autorités portuaires ont tendance à pratiquer des tarifs inférieurs à ceux des terminaux de porte d'entrée offrant des services similaires. Des données récentes montrent que les hubs de transbordement purs ont un taux de rentabilité inférieur de 23 % à celui des terminaux de transit et des terminaux mixtes (Notteboom et al., 2023^[36]).

Les opportunités commerciales et les liens avec l'économie locale restent limités. Alors que le pays vise à créer des liens avec l'économie locale grâce à la création d'un port sec et à d'éventuelles retombées liées au textile et à la transformation agroalimentaire, des services associés plus sophistiqués doivent encore se matérialiser. Entre 2010 et 2021, le total des échanges de services liés à l'océan au Togo a augmenté de 4.1 %, au-dessus de la moyenne régionale de 0.2 %, et de celle du Ghana et de la Côte d'Ivoire de 2.5 %, pour atteindre 381 millions USD (CNUCED, 2022^[37]). Cependant, cette croissance n'a pas suivi l'augmentation du débit total. De 2019 à 2021, le Togo a contribué à 6 % du débit total de conteneurs en Afrique, mais seulement à 0.6 % du commerce total de services liés aux océans en Afrique. D'autres pays de la région, comme le Ghana ou la Côte d'Ivoire, qui ont un trafic de conteneurs moins important, ont une part plus importante du commerce des services, ce qui témoigne d'une industrie de la logistique maritime et portuaire plus complète et plus diversifiée (Graphique 4.8, Panel A).

Le manque de diversification des services portuaires est un problème courant en Afrique. Le marché mondial du transport maritime a connu une croissance nominale significative de 40 % entre 2011 et 2021, pour atteindre environ 290 milliards USD. L'Afrique a augmenté sa part de marché au cours de cette période, passant de 2 % à 4 % et dépassant l'Amérique latine et les Caraïbes. À l'inverse, l'Asie de l'Est et du Sud-Est est devenue la première région, avec 31 % du marché, suivie par l'Europe et l'Amérique du Nord, qui ont vu leur part de marché diminuer. L'une des principales différences entre l'Afrique et les autres régions réside dans les liens avec d'autres secteurs qui contribuent à la production finale. En Afrique, 67 % de la valeur ajoutée exportée en rapport avec les activités de transport par voie d'eau provenait du secteur lui-même. En revanche, les autres régions sont plus diversifiées et incluent dans leurs exportations totales une plus grande contribution de secteurs auxiliaires et plus sophistiqués tels que l'entreposage, les activités de soutien, les TIC et les services professionnels aux entreprises. En Afrique, les TIC et les services aux entreprises ne représentent que 8 % de la valeur ajoutée totale exportée, contre 40 % en Amérique du Nord, 20 % en Europe et 17 % en Asie. En outre, ces régions incorporent une plus grande part de valeur ajoutée manufacturière dans leurs exportations totales (Graphique 4.8, Panel B).

Graphique 4.8. La part de marché du transport maritime en Afrique augmente mais est moins diversifiée



Notes : 1. Le transport par eau (division 50 de la CITI Rév. 4) couvre le transport de passagers ou de marchandises par eau, y compris les services réguliers ou non et divers types de navires tels que les bateaux remorqueurs ou pousseurs, les ferries et les bateaux-taxis. La classification est basée sur le type de navire plutôt que sur la localisation ; le transport par navire de mer relève du groupe 501, tandis que les autres types de transport par navire sont classés dans le groupe 502.

2. Dans les indicateurs TIVA, les exportations brutes sont évaluées aux prix de base, en ajustant les marges de distribution nationales généralement incluses dans les exportations des comptes nationaux aux prix de l'acheteur. Cet ajustement réaffecte les marges des exportations de biens aux exportations de services, ce qui peut conduire à des chiffres d'exportation de services plus élevés dans la base de données TIVA que dans les comptes nationaux ou les statistiques de la balance des paiements.

3. L'Afrique, dans ce contexte, comprend l'Afrique du Sud, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Maroc, le Nigéria, le Sénégal et la Tunisie, qui contribuent collectivement à 70 % du débit total des ports à conteneurs du continent.

Source : Élaboration des auteurs à partir de la base de données de l'OCDE sur les échanges de valeur ajoutée (TIVA), <https://data-explorer.oecd.org/>.

Libérer le potentiel de développement de la logistique maritime au Togo

Le transport maritime est un pilier essentiel du commerce mondial, facilitant environ 90 % des échanges mondiaux de marchandises et offrant des possibilités de développement qui englobent plusieurs secteurs, notamment les infrastructures portuaires et les services connexes (OCDE, 2023^[38]). Trois facteurs principaux remodelent actuellement l'industrie mondiale de la logistique maritime, ce qui pourrait avoir un impact sur le développement du Togo et de l'Afrique dans ce secteur :

- Grands porte-conteneurs et surcapacité.** L'introduction de porte-conteneurs de plus grande taille a transformé le secteur du transport maritime, la taille des navires ayant quadruplé depuis le milieu des années 1990. Tout en améliorant la capacité de transport de marchandises et les économies d'échelle, cette avancée technologique a également entraîné une surcapacité, qui est rapidement devenue un défi pressant (Notteboom, Pallis et Rodrigue, 2021^[39]). En outre, des porte-conteneurs plus grands ont permis de réaliser des économies, mais celles-ci s'amenuisent au fur et à mesure que les navires continuent à grossir. La dernière génération de méga-navires offre des économies bien moindres par rapport aux précédentes, environ 60 % des économies étant attribuées à des moteurs plus efficaces plutôt qu'à l'échelle. En outre, les coûts de transport associés à l'accueil de navires plus grands peuvent être considérables, nécessitant des investissements importants dans les infrastructures telles que l'ajustement de la hauteur des ponts, le renforcement des murs de quai et le dragage. Ces coûts, estimés à environ 400 millions USD par an, représentent globalement une charge financière considérable, en particulier pour les pays en développement. Au-delà des considérations financières, l'essor des méga-conteneurs entraîne également des risques pour la chaîne d'approvisionnement, notamment en ce qui concerne l'assurabilité et les coûts de sauvetage en cas d'accident. Les grands navires entraînent également une concentration des services et des cargaisons, ce qui réduit le choix et limite la résilience de la chaîne d'approvisionnement (ITF, 2015^[40]).
- Consolidation et restructuration.** Le secteur du transport maritime par conteneurs fait l'objet d'une consolidation et d'une restructuration, dans un souci d'efficacité. La consolidation horizontale – par le biais de fusions, d'acquisitions et d'alliances stratégiques – a entraîné une concentration accrue du marché. Entre 1996 et 2022, les 20 premiers transporteurs ont augmenté leur part de capacité de conteneurs de 48 % à 91 %. L'intégration verticale, par laquelle les transporteurs investissent dans l'exploitation de terminaux et d'autres services logistiques, a réduit la concurrence. Les plus grands transporteurs figurent désormais parmi les dix premiers exploitants de terminaux et étendent leurs activités à d'autres segments de la chaîne de valeur, notamment les entrepôts, les services d'expédition de fret ainsi que le fret aérien et ferroviaire (CNUCED, 2022^[37]). L'augmentation de la concentration dans les ports peut avoir des effets néfastes sur la concurrence intra-portuaire, qui sert à supprimer le pouvoir de marché monopolistique et à empêcher la recherche d'une rente économique par les fournisseurs de services portuaires (Notteboom, Pallis et Rodrigue, 2021^[39]).
- Géopolitique et sécurité.** Les facteurs géopolitiques et les préoccupations en matière de sécurité posent des défis importants aux secteurs portuaire et maritime. La recrudescence des activités de piraterie et des attaques terroristes observée dans le golfe de Guinée en 2020, et plus récemment en mer Rouge, a des répercussions inégales sur la sécurité et le bon fonctionnement du trafic maritime en Afrique et dans le monde. Si les incidents de piraterie et de vols à main armée dans le golfe de Guinée ont diminué par rapport au pic de 2020 et 2021, avec cinq incidents signalés au premier trimestre 2023 contre huit au premier trimestre 2022 et 16 en 2021, des événements notables comme le détournement du *Monjasa Reformer*, navire appartenant à un Danois et battant pavillon libérien, soulignent la persistance de la menace (International Chamber of Commerce, 2024^[41]). Les attaques des Houthis depuis octobre 2023 ont détourné du détroit de Bab el-Mandeb les porte-conteneurs à destination de l'Europe, ce qui a entraîné des délais de livraison plus longs,

des goulets d'étranglement dans la chaîne d'approvisionnement et des hausses de prix. Le trafic dans le canal de Suez a diminué de moitié par rapport à janvier 2023 (Pilgrim, Guidetti et Mourougane, 2024^[31]). Cette menace pour la sécurité peut dissuader les compagnies maritimes, les incitant à reconsidérer d'autres itinéraires. Pour faire face aux menaces de sécurité, les installations portuaires et les compagnies maritimes accordent de plus en plus la priorité à des mesures de sécurité robustes, en recourant à des technologies de pointe telles que la biométrie, la vidéosurveillance et l'analyse de données pour protéger les opérations portuaires qui finiront par refléter l'augmentation des coûts.

Bien que les implications exactes de ces tendances restent incertaines à long terme, le Togo doit atténuer les impacts négatifs, tirer parti des opportunités émergentes et faire du port de Lomé un outil pour favoriser le développement national. Dans ce contexte, trois domaines semblent plus pertinents : la poursuite de la modernisation du port grâce à des pratiques numériques et durables, la transformation du port en un atout continental et, enfin, l'identification d'options pour diversifier et garantir l'impact local. Le soutien international sera essentiel pour réaliser les visions nationales et continentales et faire de la logistique maritime un véritable moteur de la transformation économique.

Transformer le port d'un atout national en un atout continental

La mise en œuvre de la ZLECAf peut entraîner une augmentation substantielle du transport maritime. Une étude récente de l'UNECA a estimé qu'elle sera associée à une augmentation significative de la demande de services de transport et d'infrastructure à travers le continent. L'augmentation de la demande pourrait créer des opportunités commerciales pour le secteur privé, les opérateurs de fret, les financiers et les investisseurs. En ce qui concerne spécifiquement le transport maritime, un scénario optimal, qui inclut à la fois la mise en œuvre de la ZLECAf et le comblement de l'écart actuel entre les infrastructures intra-modèle, estime une augmentation du transport maritime de 125 %, atteignant 131 millions de tonnes par rapport à un scénario sans mise en œuvre de l'accord régional, qui atteindrait 58 millions de tonnes. En outre, l'augmentation de la demande interafricaine due à la mise en œuvre de l'accord entraînera des besoins supplémentaires en flottes de véhicules de transport de marchandises dans les différents modes de transport. Si la ZLECAf est mise en œuvre et que les projets d'infrastructure prévus sont réalisés d'ici 2030, la flotte de navires devrait augmenter de 188 % pour les navires en vrac et de 180 % pour les navires porte-conteneurs par rapport à la flotte de 2019 (UN CEA, 2022^[42]).

Le Togo doit reconsidérer le rôle que le port peut jouer pour son processus de développement national dans un contexte plus large qui englobe une concertation avec les parties prenantes locales et les acteurs régionaux. À l'avenir, quelques actions importantes seront nécessaires pour tirer efficacement parti du processus d'intégration régionale en cours.

- **Renforcer la coopération entre les ports sous-régionaux et continentaux.** La collaboration et la coordination entre les autorités portuaires peuvent optimiser de manière significative les performances des ports et répondre aux défis de l'industrie maritime, tels que l'augmentation des coûts des infrastructures et des services. La coordination peut se manifester sous diverses formes, allant de mesures d'incitation partagées à des alliances stratégiques, des partenariats ou même des fusions. Plusieurs ports dans le monde ont expérimenté différents types de coopération, notamment des fusions d'autorités portuaires (Ningbo-Zhoushan, Copenhague-Malmö, Port Metro Vancouver, Gênes-Savone), des alliances portuaires (Seattle/Tacoma) et une coordination à grande échelle (Haropa, Kobe-Osaka) (Notteboom, Pallis et Rodrigue, 2021^[39] ; Merk, 2013^[43]). Ces approches s'éloignent des stratégies de concurrence par les prix et mettent l'accent sur l'utilisation partagée des infrastructures et de l'expertise existantes. Des systèmes d'incitation avec une structure tarifaire préférentielle commune pour les clients qui fournissent un volume minimum permettraient d'éviter la concurrence par les prix entre ports adjacents et un nivellement par le bas qui s'ensuivrait. Les actions collectives des autorités portuaires, telles que la mise en place de

systèmes partagés de communauté portuaire, peuvent rationaliser la gestion des escales de navires, la manutention des conteneurs et les contrôles de sécurité, tout en réduisant les coûts. Les efforts de collaboration, tels que la coordination des escales de navires, les efforts conjoints de recherche et de développement déployés par les universités et les stratégies de marketing communes, peuvent renforcer la compétitivité et l'attractivité globales des groupements portuaires (Merk et al., 2011^[44]). D'autres mesures visant à soutenir la diversification et l'augmentation de la valeur ajoutée pourraient inclure l'utilisation du cabotage pour les services entre les ports africains, à l'instar d'autres pays et régions comme les États-Unis et l'Union européenne, ainsi que l'accès aux marchés publics liés aux infrastructures et aux services maritimes sur la base de la réciprocité (par exemple, l'utilisation de services de pilotage et/ou de remorquage locaux).

- **Accélérer les projets d'infrastructures intérieures et faire progresser les initiatives continentales pour stimuler le commerce intrarégional.** L'intégration des ports dans un réseau de transport multimodal améliore l'accès au marché, le commerce et l'intégration dans les réseaux industriels existants et émergents dans les régions intérieures et les pays enclavés. Les ports doivent disposer d'interfaces reliant les principaux échanges maritimes océaniques aux activités économiques des ports et des terminaux intérieurs, facilitant ainsi les structures intermodales et les connexions entre l'avant et l'arrière-pays (Merk, 2013^[43]). La mise en œuvre efficace et la synchronisation des projets d'infrastructure continentaux, tels que le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), le Marché unique du transport aérien africain (SAATM) et le réseau routier transafricain, sont essentiels pour réaliser le potentiel de développement des ports comme celui de Lomé. Il est essentiel d'augmenter les ressources pour soutenir le commerce panafricain et les projets d'infrastructure, et il est possible d'accroître le financement du développement et de combler le déficit de financement du commerce. Bien que le continent dispose de nombreuses banques de développement nationales et multilatérales, leurs actifs combinés sont relativement faibles par rapport à leurs homologues mondiaux. Il est essentiel de faire progresser simultanément les initiatives continentales existantes. Outre la libre circulation des biens et des capitaux, la libre circulation des personnes est également cruciale pour mettre en commun les talents du continent et favoriser de riches partenariats destinés à renforcer le potentiel scientifique, technologique et entrepreneurial. Un écosystème financier et d'assurance solide est vital pour le commerce continental. La récente collaboration avec le secrétariat de la ZLECAf et l'Union africaine a permis d'intensifier les efforts dans deux domaines clés. Premièrement, des infrastructures innovantes telles que le système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS) visent à réduire les coûts de transaction et à renforcer la sécurité des transactions intra-africaines. Deuxièmement, le système de garantie de transit collaboratif Afreximbank-Afrique vise à rationaliser les processus de transit et à remplacer les obligations nationales par des garanties de transit uniques (OCDE, 2023^[45]). Enfin, il serait important de poursuivre les efforts de collaboration entre les pays en ce qui concerne l'harmonisation et la convergence des cadres réglementaires et juridiques pour le transport routier, l'intermédiation, le transit et le commerce, comme l'a souligné la première réunion interministérielle de 2023 et comme l'ont adopté le Bénin, le Burkina Faso, le Niger et le Togo (CNUCED, 2023^[46]).

Le Togo doit progresser dans la modernisation de sa logistique maritime

L'industrie mondiale du transport maritime et des ports connaît une transformation significative, sous l'impulsion de l'innovation numérique et des initiatives de durabilité. L'intégration de la numérisation et des nouvelles technologies dans les opérations portuaires permet non seulement d'améliorer l'efficacité, mais aussi de s'aligner sur les objectifs de durabilité. Les ports et les compagnies maritimes adoptent de plus en plus l'automatisation, les technologies numériques, la robotique, l'IA, les dispositifs IoT et la blockchain pour améliorer l'efficacité opérationnelle et les processus de manutention des marchandises. L'adoption de la technologie numérique devrait permettre de réduire les dépenses d'exploitation d'au moins 15 % à

35 % et d'augmenter la productivité de 10 % à 30 % (Mckinsey & Company, 2018^[47]). L'adoption des technologies numériques renforce la transparence, la sécurité et l'efficacité, favorisant ainsi la durabilité. La mise en place d'un système de communauté portuaire (PCS) fournit aux parties prenantes des informations logistiques, tandis que des cadres institutionnels clairs séparent la propriété, les opérations et la réglementation. Par exemple, le PCS de Djibouti a permis de réduire considérablement le temps de rotation des opérateurs de terminaux, qui est passé de 24 heures à une heure seulement (Banque mondiale, 2023^[48]). L'accélération de l'adoption prévue du PCS au Togo permettra de rationaliser le mouvement des marchandises et d'améliorer l'efficacité opérationnelle. D'autres technologies, notamment l'utilisation de l'identification par radiofréquence (RFID) et des jumeaux numériques, simplifient davantage le mouvement des marchandises et génèrent des données précieuses qui peuvent être utiles dans d'autres domaines tels que les prévisions météorologiques et la protection de l'environnement.

Le transport maritime n'est pas seulement une source de prospérité mais aussi de pollution, responsable d'environ 30 % des émissions mondiales de NOx. L'Organisation maritime internationale (OMI) a convenu en 2018 d'une réduction des émissions totales de gaz à effet de serre (GES) provenant du transport maritime international, ce qui devrait permettre de réduire les émissions annuelles totales de CO₂ d'au moins 50 % d'ici à 2050 par rapport à 2008. Les nouvelles technologies peuvent soutenir le développement de nouvelles flottes plus écologiques et de terminaux portuaires tournés vers l'avenir, en mettant l'accent sur les pratiques durables. Il s'agit notamment d'utiliser des carburants plus propres, des technologies à haut rendement énergétique et des infrastructures portuaires respectueuses de l'environnement, ainsi que de mettre en œuvre des méthodes de transport maritime plus écologiques telles que la marche lente et l'optimisation des navires (Cariou, Parola et Notteboom, 2019^[49] ; Cariou, 2020^[50]). Les carburants alternatifs – GNL, biocarburants, ammoniac et hydrogène – gagnent en importance, les navires à carburant alternatif représentant 5.9 % de la flotte totale à la fin de 2023 et plus de 50 % des nouvelles commandes mondiales (OCDE, 2023^[51]). Cependant, chaque option présente ses propres défis et incertitudes à long terme (ITF, 2018^[52]). Les ports du monde entier s'adaptent pour accueillir de nouveaux navires tout en investissant dans des infrastructures (ou en les réaffectant) afin d'améliorer la durabilité. Les solutions technologiques comprennent l'alimentation électrique à terre, les terminaux de soutage au GNL, à l'ammoniac et à l'hydrogène, ainsi que les installations de rejet des eaux de ballast pour atténuer la pollution atmosphérique due aux émissions des navires. Le long des côtes de l'Afrique de l'Ouest et de l'Est, seule une poignée de ports proposent déjà des services écologiques pour les navires, tels que des systèmes de nettoyage des gaz d'échappement ou de déchargement des eaux de ballast (Tin Can Island au Nigéria et Le Cap en Afrique du Sud), et l'ammoniac, l'avitaillement en hydrogène et l'alimentation électrique à terre ne sont que quelques-unes des technologies pionnières qui pourraient rendre le transport maritime plus propre (Port Louis à Maurice, Ngqura en Afrique du Sud et Mombasa au Kenya) (OCDE, 2023^[51]).

Le Togo a la possibilité d'améliorer l'utilisation des nouvelles technologies en tirant parti des initiatives de coopération internationale. Des partenariats avec des organisations telles que l'Union européenne (UE) et l'Organisation maritime internationale (OMI) peuvent aider le Togo à tirer parti d'initiatives telles que le Réseau mondial MTTC (GMN). Cette initiative, financée par l'UE et mise en œuvre par l'OMI, vise à améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur maritime et à faciliter l'adoption de technologies à faible émission de carbone, en mettant l'accent sur les PMA et les petits États insulaires en développement (PIED) grâce à des programmes de renforcement des capacités axés sur le transfert de technologies et le respect des réglementations internationales. En outre, des projets tels que le projet GHG SMART, soutenu par l'Autorité coréenne de sécurité des transports maritimes, offrent au Togo d'autres possibilités de renforcer ses efforts en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur maritime. D'autres options incluent l'utilisation d'incitations portuaires qui ont été introduites dans d'autres ports et pays. Il s'agit notamment de mécanismes de redevances portuaires écologiques qui accordent des remises sur les redevances portuaires aux navires ayant de meilleures performances

environnementales, de systèmes de tarification du carbone qui influencent les pratiques d'achat de redevances, et d'allocation de postes d'amarrage écologiques (Tableau 4.3).

Tableau 4.3. Principales mesures d'incitation en faveur des ports verts

Type d'incitations	Mécanisme	Exemples
Frais de port vert	Trois types de rabais sur les droits portuaires basés sur : i) les indices de navires écologiques, ii) la réduction de la vitesse des navires, et iii) l'utilisation de carburants propres.	- Fair Winds Charter à Hong Kong (Chine) - Programme de port vert à Singapour (Singapour) - Incitations financières pour les navires utilisant des installations d'alimentation à quai à Stockholm (Suède) - Déduction des redevances portuaires pour les navires fonctionnant au GNL à Rotterdam (Pays-Bas) - Programme EcoAction à Vancouver, Canada (Canada) - Programme volontaire de changement de combustible à Los Angeles, États-Unis (États-Unis)
Marchés publics écologiques	Les autorités portuaires attribuent des contrats sur la base des performances environnementales de services spécifiques tels que le remorquage et le dragage.	Extension du port Maasvlakte 2 à Rotterdam (Pays-Bas)
Poste d'amarrage vert	Attribution de postes d'amarrage sur la base de systèmes de classement environnemental.	Programme de primes environnementales au Panama (Panama)
Systèmes de tarification du carbone	Tarification des émissions de CO₂/GHG pour inciter les entreprises à réduire leur intensité en GES, en internalisant les effets négatifs du changement climatique dans la tarification des produits.	- Systèmes pilotes régionaux d'échange de Shanghai, Chine (Chine) - Fonds norvégien pour les NOx : les navires opérant en Norvège paient une redevance qui alimente le fonds, lequel subventionne des projets novateurs visant à réduire les émissions de NOx.

Note : Le tableau ne prétend pas être exhaustif de tous les types de systèmes d'incitation.

Source : Élaboration des auteurs sur la base de (ITF, 2018^[53]).

Identifier des options pour diversifier la logistique maritime et améliorer l'impact local

L'exploitation des infrastructures portuaires et de la logistique est un atout crucial pour la diversification et le développement économique du Togo. Les ports maritimes représentent des atouts précieux qui nécessitent une gestion attentive pour garantir un impact local positif. À l'intérieur et autour des ports, de nombreuses activités économiques se déroulent et sont capables de soutenir la diversification et la sophistication de la production et du commerce. Pour atteindre son plein potentiel, l'infrastructure portuaire du Togo peut également servir de facteur de développement local. Dans la poursuite de cet objectif, deux caractéristiques importantes doivent être prises en compte pour l'avenir.

- Tirer parti des mesures d'aide internationale spécifiques.** Le Togo, comme d'autres PMA d'Afrique, bénéficie d'une série de mesures spéciales et différentielles pour soutenir son développement économique. Si la majorité de ces mesures sont bien connues et concernent l'appui au développement et à la coopération ainsi que le commerce des marchandises (voir chapitre 3), d'autres couvrent le secteur des services. La principale préférence spéciale en matière d'accès au marché est la « dérogation sur les services » de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). En 2024, l'OMC avait reçu 25 notifications de pays membres indiquant les secteurs et les modes de fourniture pour lesquels ils accordaient ou avaient l'intention d'accorder un traitement préférentiel aux PMA. La répartition des préférences notifiées entre les secteurs de services est assez inégale. Le plus grand nombre de préférences concerne les services aux entreprises, suivis par les services de transport. Elles couvrent les quatre modes de livraison et

comprennent des dispositions spécifiques couvrant des sous-secteurs tels que le transport maritime de passagers, le transport de marchandises, la location de navires avec équipage, l'entretien et la réparation de navires, les services de poussage et de remorquage, et les services d'appui au transport maritime (OMC/Banque mondiale, 2024^[54]). Si la réponse à la demande collective des PMA représente une première avancée, il reste encore beaucoup à faire dans le contexte de la dérogation relative aux services des PMA. Les notifications de préférences soumises marquent clairement un pas en avant, mais elles n'abordent souvent pas les questions spécifiques qui préoccupent les fournisseurs de services dans les PMA. Ainsi, les préférences ne devraient pas seulement être axées sur l'accès préférentiel au marché d'un point de vue quantitatif, mais également sur la suppression ou la réduction de plusieurs obstacles dans les activités liées à la mise en œuvre, au renforcement des capacités et à l'assistance technique qui peuvent favoriser les PMA dans leurs efforts de diversification et d'amélioration des services liés au commerce. Il convient de prêter attention aux liens indirects entre les différents services et avec les produits manufacturés (CNUCED, 2020^[55]). Les services maritimes, comme d'autres, intègrent de plus en plus d'autres services et liens dans les chaînes de valeur productives. C'est le cas des services liés aux télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication (TIC), qui s'intègrent grâce à la numérisation.

- **Concevoir des accords de concession efficaces pour garantir l'impact local et la prospérité à long terme.** Les accords de concession entre les autorités portuaires et les opérateurs de terminaux doivent faciliter la répartition équitable de la valeur entre toutes les parties concernées, tout en favorisant l'impact local. Des accords de concession mal conçus pourraient signifier que des infrastructures coûteuses sont sous-utilisées et n'offrent que des avantages minimes aux parties prenantes. Des objectifs de performance clairs, tels que des garanties de débit, et des systèmes de contrôle efficaces sont essentiels pour garantir que les opérateurs de terminaux donnent la priorité aux intérêts de la communauté locale (Pallis, Notteboom et De Langen, 2008^[56]). En outre, des critères importants, tels que la contribution au développement économique d'une ville et d'un pays, sont souvent négligés lors de l'attribution des concessions de terminaux. Ces critères peuvent inclure des normes fondées sur les dommages ou des spécifications technologiques (Notteboom et Lam, 2018^[57]). En outre, la détermination de la durée de l'accord est d'une importance capitale tant pour les opérateurs de terminaux que pour les autorités portuaires. Les autorités portuaires doivent trouver un équilibre entre une période d'amortissement raisonnable pour les investissements réalisés par les opérateurs de terminaux et la facilitation de l'accès pour les nouveaux arrivants potentiels (Notteboom, Verhoeven et Fontanet, 2012^[58]). Dans le même temps, pour s'engager efficacement avec des opérateurs privés de terminaux à conteneurs expérimentés, les homologues publics, les autorités portuaires et les administrations gouvernementales doivent posséder l'expertise juridique et institutionnelle nécessaire pour négocier des accords équilibrés et mutuellement bénéfiques pour leurs pays.

Conclusions

Ce chapitre sur l'agroalimentaire et la logistique portuaire au Togo met en évidence les rôles essentiels que jouent ces secteurs dans le paysage économique du pays. L'agroalimentaire contribue de manière significative au PIB, la production biologique représentant un nouveau marché important. Malgré des progrès marginaux, des défis persistent, notamment des problèmes de productivité et de sécurité alimentaire. D'autre part, le Togo abrite le premier port à conteneurs d'Afrique de l'Ouest, dont l'efficacité s'est améliorée au fil du temps. Cependant, les activités portuaires sont largement concentrées sur le transbordement et les retombées sont limitées.

Pour soutenir la transformation économique, l'innovation et la durabilité sont des piliers essentiels dans les deux secteurs. En outre, les synergies entre les secteurs doivent être encouragées, en mettant

particulièrement l'accent sur l'établissement de liens entre les services portuaires et la transformation agroalimentaire. Les actions politiques actuelles, telles que la plateforme industrielle et le port sec, soulignent ce lien, mais elles doivent encore progresser grâce à une infrastructure physique et numérique améliorée. En reliant stratégiquement les activités économiques et en encourageant la diversification des services portuaires, le Togo peut tirer parti de ses secteurs agroalimentaire et de la logistique maritime pour stimuler une croissance et un développement durables. En outre, l'intégration régionale et le renforcement du soutien international par le biais d'investissements ciblés sont extrêmement importants.

Références

- AidData (2023), *Global Chinese Development Finance Dataset, Version 3.0*, [24]
<https://www.aiddata.org/data/aiddatas-global-chinese-development-finance-dataset-version-3-0>.
- Archibong, B., C. Brahima et N. Okonjo-Iweala (2021), « Washington Consensus Reforms and Lessons for Economic Performance in Sub-Saharan Africa », *The Journal of Economic Perspectives*, <https://www.jstor.org/stable/27041218>. [10]
- BAfD (2014), *Togo Structural Adjustment Programmes II and III, Project performance Evaluation Report. Operations Evaluation Department*, [9]
<https://www.afdb.org/en/documents/document/togo-structural-adjustment-programmes-ii-and-iii-pper-9489>.
- Banque mondiale (2024), *Climate risk country profile: Togo*, [4]
https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2021-06/15859-WB_Togo%20Country%20Profile-WEB.pdf.
- Banque mondiale (2023), *Port Community System. Lessons from global experience*, [48]
<https://thedocs.worldbank.org/en/doc/68e8007a36a64995a1d299069ffd7852-0430012023/original/Port-Community-System-Conference-Edition.pdf>.
- BEI (2022), *European solidarity financing fund for Africa, FEFISOL II*, Banque européenne d'investissement. [15]
- Cariou, P. (2020), « Changing Demand for Maritime Trade », *International Transport Forum Discussion Papers*, n° 2020/05, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/a7aa98d3-en>. [50]
- Cariou, P., F. Parola et T. Notteboom (2019), « Towards low carbon global supply chains: A multi-trade analysis of CO2 emission reductions in container shipping », *International Journal of Production Economics*, vol. 208, pp. 17-28, <https://doi.org/10.1016/j.ijpe.2018.11.016>. [49]
- CNUCED (2024), *Maritime transport database*, <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/>. [27]
- CNUCED (2023), *Examen de la politique d'investissement au Togo*. [33]
- CNUCED (2023), *First inter-ministerial meeting on the quadrilateral declaration of convergence of the legal framework for road transport in the context of the implementation of the AfCFTA*, <https://unctad.org/meeting/first-inter-ministerial-meeting-quadrilateral-declaration-convergence-legal-framework-road>. [46]
- CNUCED (2022), *Review of Maritime Transport 2022*, <https://unctad.org/rmt2022> (consulté le 13 juillet 2023). [37]

- CNUCED (2022), *The Least Developed Countries Report 2022 - The low-carbon transition and its daunting implications for structural transformation*, <https://unctad.org/publication/least-developed-countries-report-2022>. [5]
- CNUCED (2020), *Effective Market Access for Least Developed Countries' services exports*, United Nations Publications, https://unctad.org/system/files/official-document/ditctncd2019d1_en.pdf. [55]
- Commission européenne (2023), *EU imports of organic agri-food products*, https://agriculture.ec.europa.eu/system/files/2023-07/analytical-brief-2-eu-organic-imports-2022_en.pdf. [3]
- ECOWAS (2023), *Final Communiqué of the Sixty-Fourth Ordinary Session of the Authority of Heads of State and Government of the Economic Community of West African States (ECOWAS)*, https://ecowas.int/wp-content/uploads/2023/12/EN-Final-64th-Summit-Final-Communique-vs-11-Dec-20_231211_114815.pdf. [29]
- FAO (2024), *FAO Stat*, <https://www.fao.org/faostat/en/#data>. [2]
- FIDA (2018), « Note de Stratégie de Pays » . [1]
- FMI (2024), *Primary commodity prices*, <https://www.imf.org/en/Research/commodity-prices>. [7]
- Glauber, J. et al. (2021), « Design principles for agricultural risk management policies », *OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers*, n° 157, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/1048819f-en>. [16]
- IFAD (2022), *Lessons learned from supporting pluralistic extension services*, <https://www.ifad.org/en/web/knowledge/-/lessons-learned-from-supporting-pluralistic-extension-services-in-asia-and-africa>. [13]
- INSEED (2023), *Togo comptes nationaux*, https://inseed.tg/?dln_download_tag=comptes-nationaux. [28]
- International Chamber of Commerce (2024), *IMB Piracy Reporting Centre*, <https://www.icc-ccs.org/index.php/piracy-reporting-centre>. [41]
- ITC (2024), *Netherlands Trust Fund – Phase V – Agribusiness and Digital Technology*, <https://intracen.org/our-work/projects/netherlands-trust-fund-phase-v-agribusiness-and-digital-technology>. [19]
- ITF (2018), « Decarbonising Maritime Transport : Pathways to zero-carbon shipping by 2035 », *International Transport Forum Policy Papers*, n° 47, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/b1a7632c-en>. [52]
- ITF (2018), « Reducing Shipping Greenhouse Gas Emissions : Lessons from Port-Based Incentives », *International Transport Forum Policy Papers*, n° 48, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/d3cecae7-en>. [53]
- ITF (2015), « The Impact of Mega-Ships », *International Transport Forum Policy Papers*, n° 10, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/5jlwvzcm3j9v-en>. [40]
- Lloyd's (2023), *One hundred container ports 2023*, <https://lloydslist.com/one-hundred-container-ports-2023>. [23]

- Lomé Port Authority (2024), « Historique du port autonome de Lomé », <https://www.togo-port.net/presentation-pal/historique-port-autonome-togo/>. [22]
- Mckinsey & Company (2018), *The Future of Automated Ports*. [47]
- MDS Transmodal (2023), *MDS Transmodal*, <https://www.mdst.co.uk/mds-transmodal-at-multimodal-2023>. [34]
- Merk, O. (2013), « The Competitiveness of Global Port-Cities: Synthesis Report », *OECD Regional Development Working Papers*, n° 2013/13, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/5k40hdhp6t8s-en>. [43]
- Merk, O. et al. (2011), « Compétitivité des villes portuaires : Le cas de l'Axe Seine (Le Havre, Rouen, Paris, Caen) - France », n° 2011/7, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/5kg58xpjvvxt-fr>. [44]
- Miao, G. et E. Wegner (2022), « Recent trends in transport and insurance costs and estimates at disaggregated product level », *OECD Statistics Working Papers*, n° 2022/02, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/b5dbab02-en>. [32]
- Ministre de l'Environnement et des Ressources forestières (2018), *Stratégie nationale de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+)*, <https://faolex.fao.org/docs/pdf/Tog183988.pdf>. [6]
- Mitteilungen Zur Kulturkunde, B. (dir. pub.) (1984), *The Hausa Kola Trade Through Togo, 1899–1912: Some Quantifications*, Paideuma, <https://www.jstor.org/stable/23076627>. [20]
- Notteboom, T. et J. Lam (2018), « The Greening of Terminal Concessions in Seaports », *Sustainability*, vol. 10/9, p. 3318, <https://doi.org/10.3390/su10093318>. [57]
- Notteboom, T., A. Pallis et J. Rodrigue (2021), *Port Economics, Management and Policy*, Routledge, London, <https://doi.org/10.4324/9780429318184>. [39]
- Notteboom, T. et al. (2023), « Operational productivity and financial performance of pure transshipment hubs versus gateway terminals: An empirical investigation on Italian container ports », *Research in Transportation Business & Management*, vol. 47, p. 100967, <https://doi.org/10.1016/j.rtbm.2023.100967>. [36]
- Notteboom, T., P. Verhoeven et M. Fontanet (2012), « Current practices in European ports on the awarding of seaport terminals to private operators: towards an industry good practice guide », *Maritime Policy & Management*, vol. 39/1, pp. 107-123, <https://doi.org/10.1080/03088839.2011.642315>. [58]
- OCDE (2024), *OECD AIS Tracking Dashboard*, <https://oecdstatistics.blog/2024/03/21/monitoring-global-trade-using-data-on-vessel-traffic/>. [26]
- OCDE (2024), *Schemes for the Varietal Certification of Seed*, <https://www.oecd.org/agriculture/seeds/publications/>. [17]
- OCDE (2023), « Internationalisation, spécialisation et collaboration technologique dans les régions ultrapériphériques de l'UE : Une analyse à partir des données de brevets », *Documents d'orientation de l'OCDE sur le développement*, n° 50, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/a86d45c2-fr>. [18]

- OCDE (2023), *Maritime decarbonisation and digitalisation*, OECD Working party on shipbuilding. [51]
- OCDE (2023), « Mer et innovation : Vecteurs d'internationalisation des régions ultrapériphériques de l'UE », *Documents d'orientation de l'OCDE sur le développement*, n° 51, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/104a136f-fr>. [38]
- OCDE (2023), *Production Transformation Policy Review of Egypt: Spotlight on the AfCFTA and Industrialisation*, OECD Development Pathways, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/3ac95e0c-en>. [45]
- OCDE/CNUCED/CEPAL (2020), *Production Transformation Policy Review of the Dominican Republic: Preserving Growth, Achieving Resilience*, OECD Development Pathways, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/1201cfea-en>. [14]
- OMC/Banque mondiale (2024), *Members' GATS Commitments, MFN exemptions and LDC waiver notifications*, <https://itip-services-worldbank.wto.org/Search.aspx>. [54]
- OTR (2024), *Avis & Communiqués 2024*, <https://www.otr.tg/index.php/fr/documentation/sur-la-douane-togolaise/tarifs-des-douanes.html>. [30]
- Pallis, A., T. Notteboom et P. De Langen (2008), « Concession Agreements and Market Entry in the Container Terminal Industry », *Maritime Economics & Logistics*, vol. 10, pp. 209-228, <https://link.springer.com/article/10.1057/mel.2008.1>. [56]
- PA-PSTAT (2030), « Politique agricole du Togo 2016-2030 ». [11]
- Pilgrim, G., E. Guidetti et A. Mourougane (2024), « An ocean of data: The potential of data on vessel traffic », *OECD Statistics Working Papers*, n° 2024/02, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/34b7a926-en>. [31]
- PNIASAN (2017), *Programme National d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle*. [12]
- Ports et corridors (2023), *Togo : le groupe Bolloré quitte le port de Lomé*, <https://portsetcorridors.com/2023/togo-le-groupe-bollore-quitte-le-port-de-lome/>. [25]
- Schwartz, A. (1989), « Révolution verte et autosuffisance alimentaire au Togo », *Politique africaine - Guinée : l'après-Sékou Touré*, vol. 36, pp. 97-107, https://www.persee.fr/doc/polaf_0244-7827_1989_num_36_1_5326. [8]
- Toporowski, J. (1988), « Togo: A Structural Adjustment that Destabilises Economic Growth », *IDS Bulletin*, vol. 19/1, pp. 17-23, <https://doi.org/10.1111/j.1759-5436.1988.mp19001003.x>. [21]
- UN CEA (2022), *The African Continental Free Trade Area and Demand for Transport Infrastructure and Services*, <https://repository.uneca.org/handle/10855/47596>. [42]
- Wang, Y. et G. Yeo (2019), « Transshipment hub port selection for shipping carriers in a dual hub-port system », *Maritime Policy & Management*, vol. 46/6, pp. 701-714, <https://doi.org/10.1080/03088839.2019.1627012>. [35]

Annex 4.A. Connexion directe et indirecte du port de Lomé

Le système d'identification automatique (AIS), développé par l'Organisation maritime internationale, facilite le suivi des navires à travers le monde. Le système comprend des messages transmis par les navires à des récepteurs terrestres ou satellitaires, disponibles quasiment en temps réel. Bien qu'elles soient principalement destinées à assurer la sécurité des navires, ces données sont particulièrement bien adaptées pour fournir des informations sur l'évolution du commerce, étant donné que plus de 80 % du commerce international de marchandises (en volume) s'effectue par voie maritime. En outre, les données AIS contiennent des informations granulaires sur les navires et des données de localisation détaillées qui, combinées à d'autres sources de données, peuvent permettre d'identifier l'activité au niveau d'un port (ou même d'un poste d'amarrage), par type de navire ou par juridiction de propriété du navire.

Le classement dans la connexion est calculé en utilisant le port en lourd qui est auto-déclaré par les navires à travers le système AIS. La première connexion indique la part du port en lourd total des navires reliant directement le port de Lomé aux principaux ports d'autres pays. Les deuxième et troisième connexions indiquent la part du port en lourd total des navires qui sont reliés au port de Lomé via une ou deux escales intermédiaires. Le tableau ci-dessous présente les cinq premiers pays d'origine et de destination selon le degré de connexion : première, deuxième et troisième connexions.

Tableau d'annexe 4.A.1. Top 5 des origines et destinations des navires en correspondance au Togo, 2019-23

Part du nombre total de navires

Origine						Destination					
Première connexion		Deuxième connexion		Troisième connexion		Première connexion		Deuxième connexion		Troisième connexion	
Ghana	21 %	Nigéria	10 %	Chine	9 %	Nigéria	23 %	Nigéria	12 %	Nigéria	10 %
Nigéria	18 %	Côte d'Ivoire	9 %	Nigéria	8 %	Bénin	16 %	Côte d'Ivoire	9 %	Côte d'Ivoire	9 %
Côte d'Ivoire	12 %	Sénégal	8 %	Espagne	8 %	Ghana	11 %	Bénin	8 %	Bénin	8 %
Bénin	9 %	Singapour	8 %	Sénégal	6 %	Côte d'Ivoire	8 %	Espagne	7 %	Espagne	7 %
Cameroun	4 %	Bénin	7 %	Ghana	5 %	Cameroun	8 %	Afrique du Sud	5 %	Afrique du Sud	5 %

Source : Élaboration des auteurs sur la base de *OECD Monitoring Maritime Trade: The OECD AIS Vessel Tracking Dashboard*, <https://search.oecd.org/sdd/its/monitoring-maritime-trade-the-oecd-ais-vessel-tracking-dashboard.htm>, et (Pilgrim, Guidetti et Mourougane, 2024^[31]).

Les voies de développement de l'OCDE

Examen des politiques de transformation économique du Togo

POUR UNE PROSPÉRITÉ PARTAGÉE

Au cours des deux dernières décennies, et malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19, le Togo a connu une croissance économique soutenue, qui a conduit à une réduction de la pauvreté et à une meilleure réponse aux besoins de base. De nouveaux services et activités industrielles émergent, et des investissements dans les infrastructures portuaires ont renforcé la position du Togo comme corridor commercial en Afrique de l'Ouest. Des défis persistent toutefois, notamment une diversification limitée de la production et du commerce, et des niveaux de productivité relativement faibles. Ce rapport décrit les voies stratégiques pour relever ces défis, en mettant l'accent sur la promotion de l'investissement, l'innovation et l'intégration à travers la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ; le soutien accru des partenaires internationaux ; et la responsabilité du secteur privé. Cet examen est le fruit d'une collaboration entre plusieurs organisations internationales, le gouvernement togolais, le secteur privé et des pairs internationaux du Viet Nam et de Maurice.



PRINT ISBN 978-92-64-34441-9
PDF ISBN 978-92-64-74547-6

